

Précis analytique des travaux
de l'Académie des sciences,
belles-lettres et arts de
Rouen

Académie des sciences, belles-lettres et arts (Rouen). Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1954.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisationcommerciale@bnf.fr.

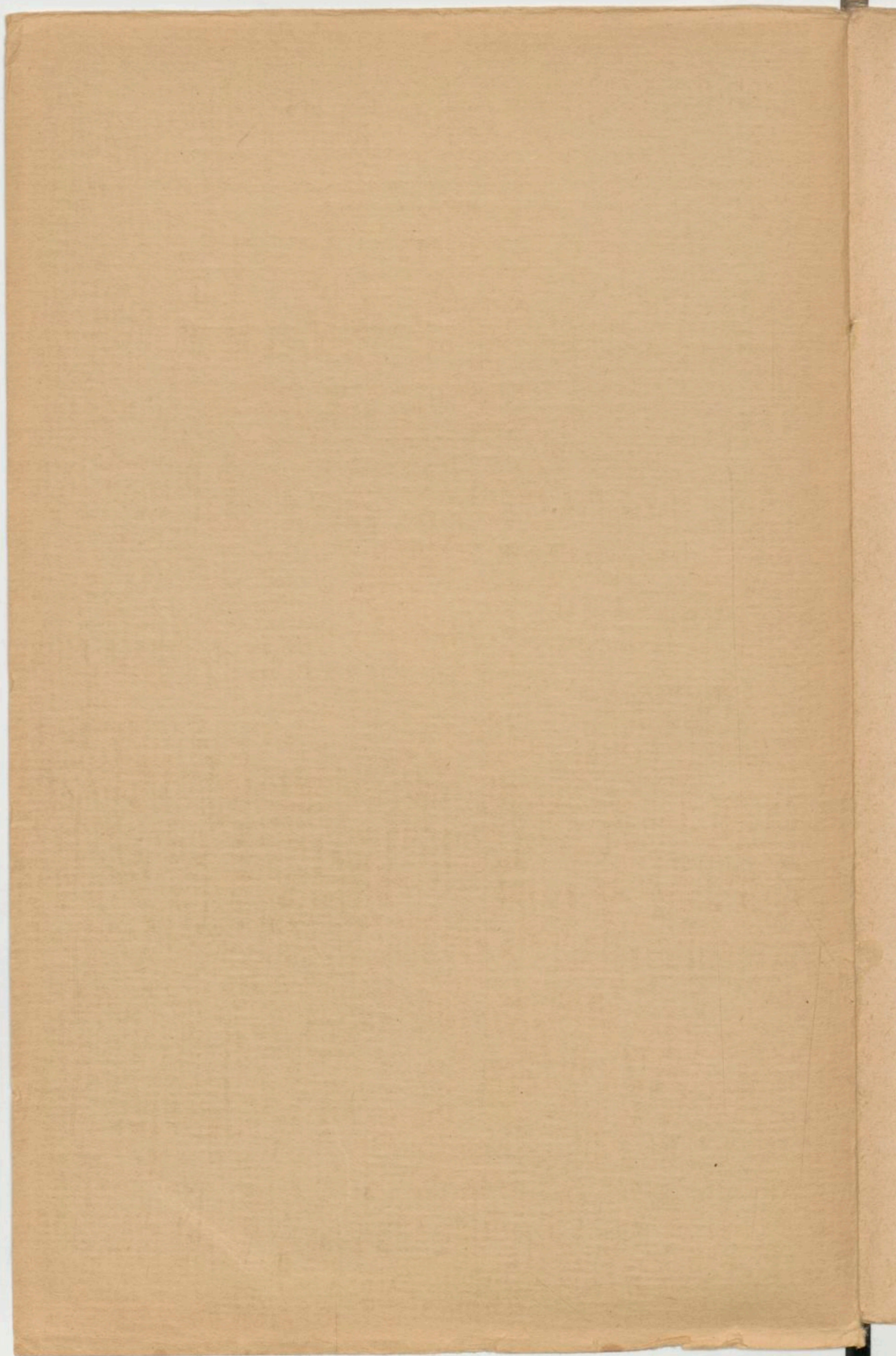
PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE
DES SCIENCES
BELLES-LETTRES
ET ARTS DE
ROUEN

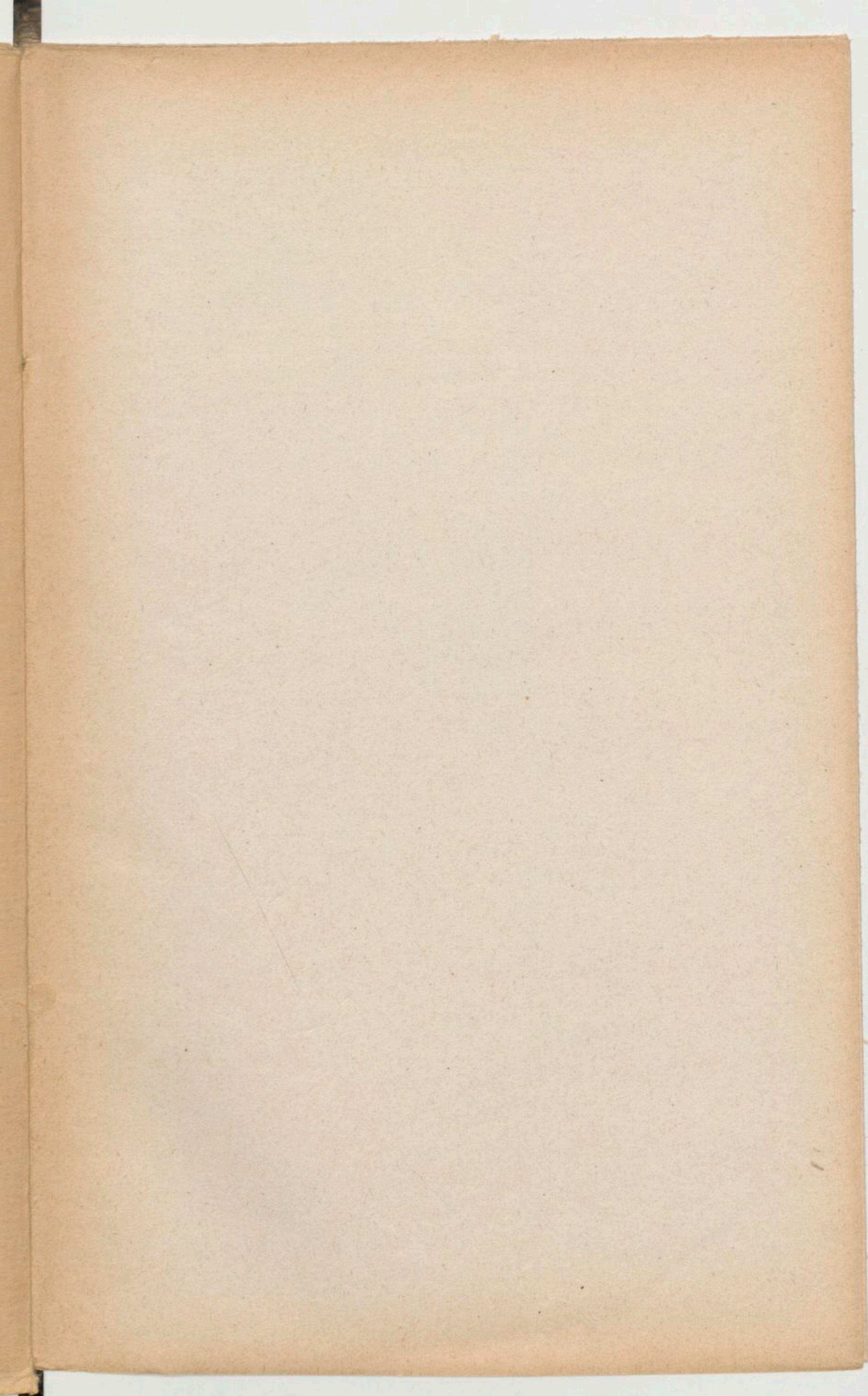
1951-1953

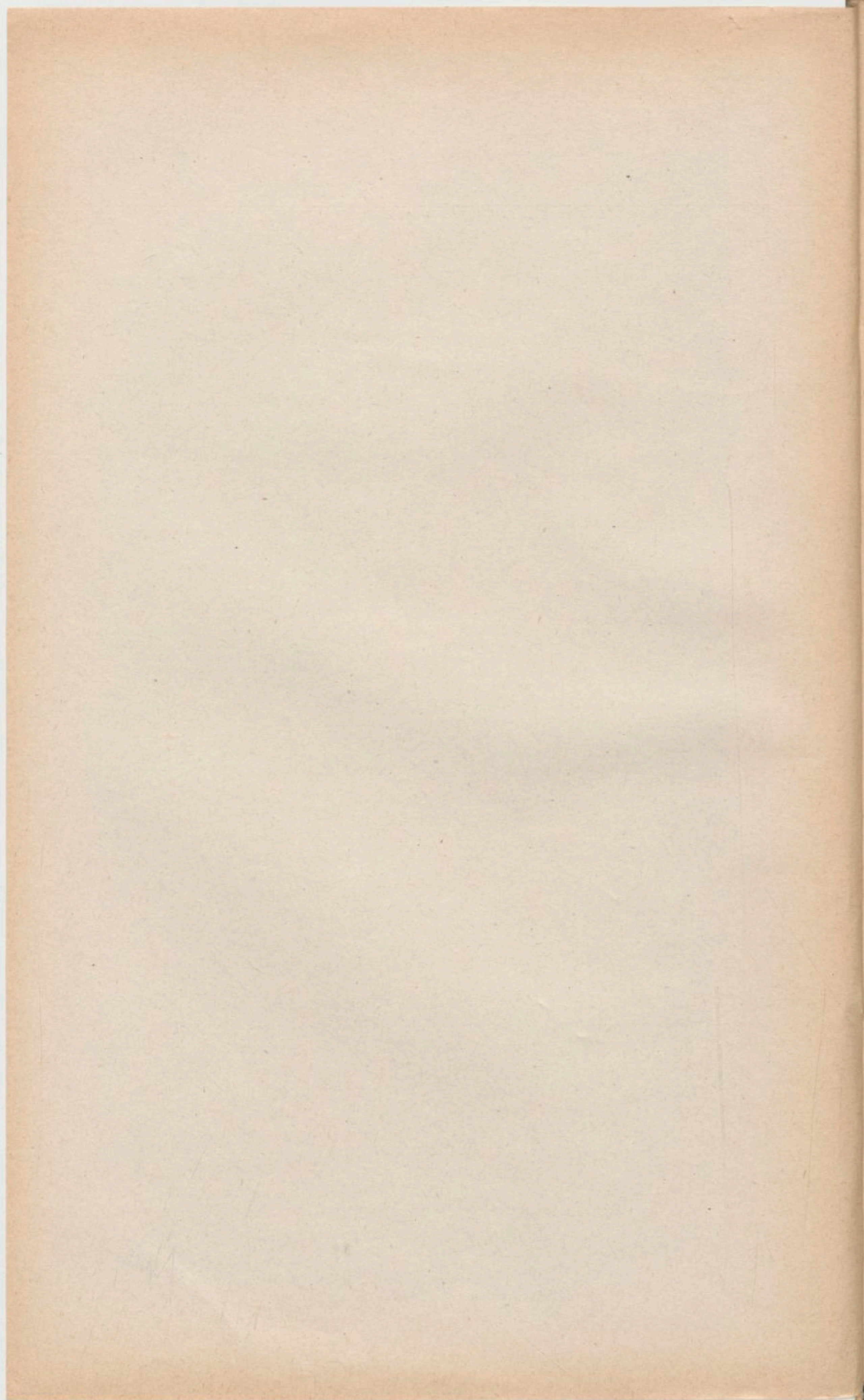


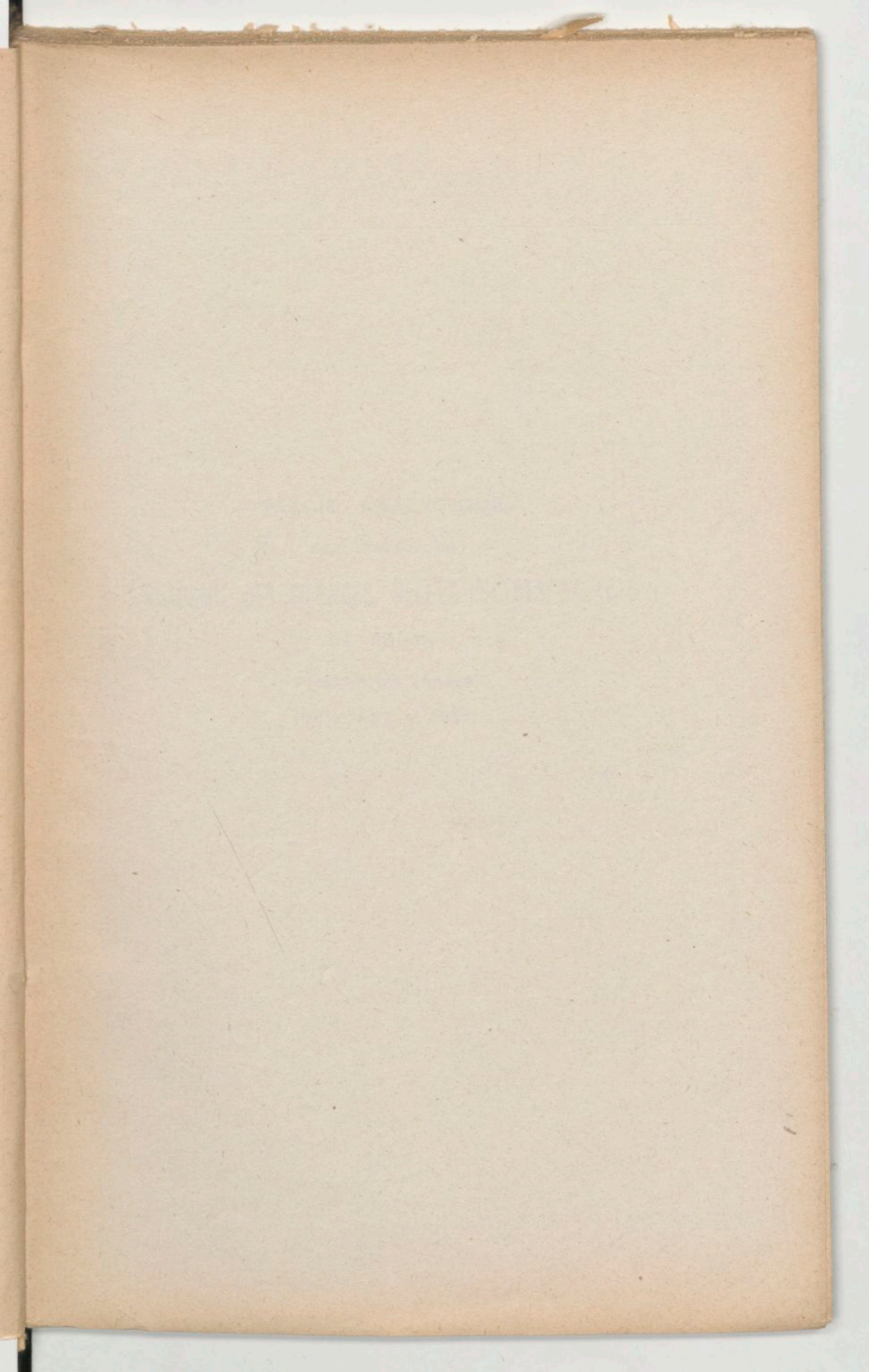
IMPRIMERIE LAINÉ
ROUEN

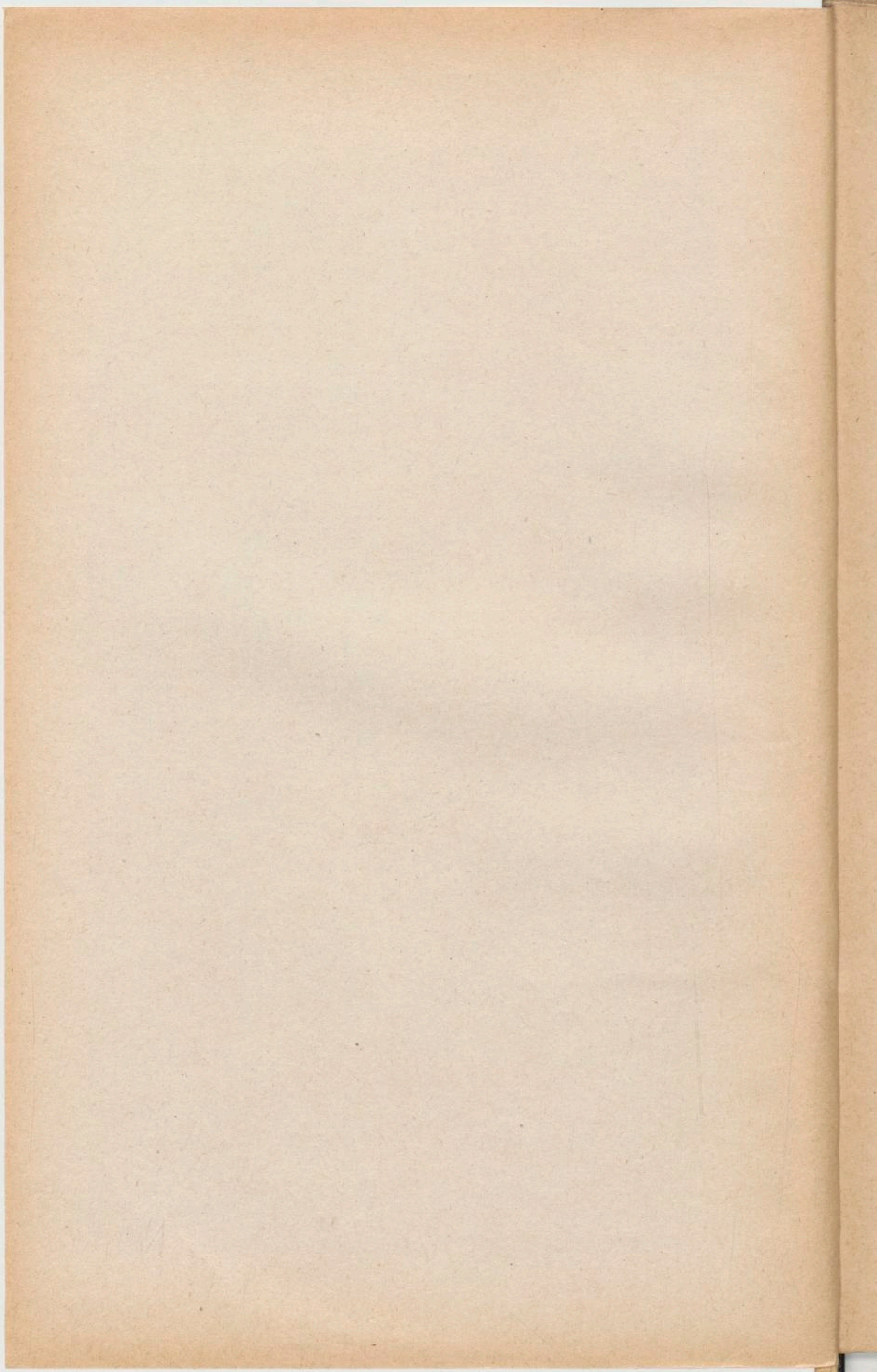
1955











PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN
Pendant les années
1951, 1952 et 1953

ARTICLE 59 DES STATUTS

L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le *Précis* de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN

PENDANT LES ANNEES 1951 à 1953



ROUEN

IMPRIMERIE LAINÉ

PARIS. — A. PICARD, rue Bonaparte, 82

—
1954

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1100 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
U.S.A.

TABLEAU

de

L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN

(au 31 Décembre 1953)

MEMBRES D'HONNEUR

- M. LE PRÉFET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.
 M. LE PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE ROUEN.
 Mgr L'ARCHEVÊQUE DE ROUEN.
 M. LE MAIRE DE ROUEN.
 M. LE COLONEL COMMANDANT LA SUBDIVISION DE ROUEN.

MEMBRES TITULAIRES RESIDANTS

- M. Abel CAILLE, *, I ☉, directeur de l'Institut chimique (28 mars 1924).
 M. Fernand GUEY, *, I ☉, directeur honoraire des Musées de Peinture et de Céramique (23 avril 1926).
 M. Robert RÉGNIER, O *, I ☉, C ☉, docteur ès sciences, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Rouen et de la Station de Zoologie agricole du Nord-Ouest (3 décembre 1926).
 M. René HERVAL, membre de la Société des Gens de Lettres (20 décembre 1928).
 M. André HALIPRÉ, O *, I ☉, docteur en médecine, directeur honoraire de l'École de Médecine et de Pharmacie (20 mars 1930).
 M. Marcel LANQUETUIT, I ☉, compositeur de musique, titulaire du grand orgue de la Cathédrale (9 mars 1934).
 M. le Chanoine LETELLIER, docteur ès lettres, directeur de l'Institution Join-Lambert (22 novembre 1935).
 M. Maurice PELLET, *, ☉, O ☉, ingénieur agronome (4 février 1938).
 M. Pierre-René WOLF, *, directeur de *Paris-Normandie*, romancier (2 décembre 1938).
 M. le Chanoine COUTAN, agrégé de l'Université, supérieur honoraire de l'École de Théologie (10 mars 1939).
 M. René-Gustave NOBÉCOURT, *, ☉, homme de lettres (12 mai 1939).
 M. Raymond NEVEU, *, I ☉, †, docteur en médecine, auditeur au Conseil supérieur d'Hygiène (24 avril 1942).
 M. Henri ELOY, I ☉, archéologue (3 juillet 1942).
 M. Robert TROUDE, ☉, I ☉, agrégé de l'Université, professeur au Lycée Corneille (28 novembre 1942).
 M. Robert-C. FLAVIGNY, *, I ☉, architecte, diplômé de l'École du Louvre, directeur du Musée départemental des Antiquités (13 novembre 1943).
 M. le Chanoine DELEPOUVE, *, supérieur honoraire de la Maîtrise Saint-Evode (4 décembre 1943).
 M. Paul HÉLOT, docteur en médecine (8 décembre 1945).

- M^{lle} Jeanne DUPIC, archiviste paléographe, directrice des Bibliothèques de la Ville de Rouen (23 mars 1946).
 M. René ROUAULT DE LA VIGNE, I ☉, homme de lettres (7 juin 1947).
 M. Georges FAYARD, professeur de musique, professeur au Conservatoire de Rouen (1^{er} juillet 1947).
 M. Victor BOUTROLLE, ✱, notaire (25 octobre 1947).
 M. René ÉTIENNE, ✱, président honoraire du Tribunal de Commerce (20 décembre 1947).
 M. André HAUMESSER, ✱, I ☉, compositeur de musique, professeur au Conservatoire de Rouen (10 juin 1948).
 M. Pierre-Maurice LEFEBVRE, ✱, A ☉, architecte (19 juin 1948).
 M. Georges OLIVIER, ✱, ornithologiste (7 juillet 1948).
 M. Louis LEMARIGNIER, industriel, vice-président de l'Observatoire de Rouen (20 novembre 1948).
 M. Raymond QUIBEL, I ☉, artiste peintre (11 février 1950).
 M. L.-A. ROBIN, O ✱, docteur en médecine, chef du Laboratoire central des Hôpitaux (24 juin 1950).
 M. François BLANCHET, I ☉, archiviste en chef de la Seine-Inférieure (9 décembre 1950).
 M. Jacques LIGER, A ☉, docteur ès sciences (13 janvier 1951).
 M. Jean FLEURY, docteur en médecine (19 mai 1951).
 M. Pierre PETITCOLAS, ✱, ☿, ♃, ♄, docteur ès sciences (10 janv. 1953).
 M. Robert BLONDEL, O ✱, industriel, président de la Société industrielle (14 février 1953).
 M. Charles GOUINGUENET, O ✱, président honoraire du Conseil inter-départemental de la Préfecture (7 mars 1953).
 M. Pierre DARDEL, A ☉, docteur en droit, président de la Société de l'Histoire de Normandie, (16 mai 1953).
 M. Maurice HEUZÉY, ancien président du Tribunal de Commerce (13 juin 1953).
 M. Robert EUDE, A ☉, ♃, historien local (7 novembre 1953).
 M. l'Abbé Paul GRENET, docteur ès lettres, professeur à l'Institut catholique de Paris (28 novembre 1953).

MEMBRES NON RESIDANTS

- M^{me} LEFRANÇOIS-PILLION, I ☉, archéologue (4 avril 1919).
 M. Jean LAFOND, ✱, archéologue (3 avril 1925).
 M. René FAUCHOIS, O ✱, ☿, auteur dramatique (5 décembre 1930).
 M. Jean DELACOUR, O ✱, O ☉, ornithologiste (30 novembre 1934).
 M. Eugène LE GRAVEREND, ✱, ♃, ☿, I ☉, O ☉, ancien directeur des Jardins et Promenades de la Ville de Rouen (4 mars 1938).
 Le R. P. Dom E. DAVID, ✱, bénédictin de Saint-Wandrille (30 octobre 1942).
 M^{lle} Marie-Josèphe LE CACHEUX, archiviste en chef du Calvados (22 novembre 1947).

MEMBRES DECÉDES

en 1951, 1952, 1953

- M. Paul LABOUNOUX, O ✱, I ☉, C ☉, directeur des Services agricoles de la Seine-Inférieure (3 mai 1935), décédé le 20 janvier 1951.
 M. Edouard DELABARRE, ✱, I ☉, architecte diplômé du Gouvernement, directeur de l'École des Beaux-Arts et de l'École régionale d'Architecture (15 décembre 1909), décédé le 2 février 1951.
 M. Gaston MANCHON, I ☉, peintre et graveur (7 janvier 1927), décédé le 7 juin 1951.
 M. Edouard SPALIKOWSKI, ✱, I ☉, ☉, homme de lettres (12 novembre 1936), décédé le 3 août 1951.
 M. le Chanoine FARCY, ✱, A ☉, curé de Saint-Sever (15 juin 1954), décédé le 12 août 1951.

TABLEAU DE L'ACADÉMIE

7

- M. Paul LAIGNEL-LAVASTINE, *, I ☉, agrégé de l'Université, professeur honoraire au Lycée Corneille (10 juin 1938), décédé le 25 novembre 1951.
 M. Ferdinand COUTAN, I ☉, docteur en médecine (12 décembre 1895), décédé le 24 février 1952.
 M. Pierre ABBAT, O *, directeur des Ateliers et Chantiers de la Seine-Maritime (23 janvier 1943), décédé le 28 août 1952.
 M. André CAUCHOIS, *, docteur en médecine (25 juin 1926), décédé le 11 mars 1953.
 M^{me} Colette YVER (M^{me} HUZARD, née DE BERGEVIN), *, de la Société des Gens de Lettres (20 décembre 1917), décédée le 17 mars 1953.
 M. Pierre CHIROL, *, I ☉, architecte S. C. diplômé par le Gouvernement (16 mai 1915), décédé le 21 novembre 1953.

MEMBRE ELU NON ENCORE REÇU

- M^{lle} Elisabeth CHIROL, licenciée ès lettres, diplômée de l'École du Louvre (27 juin 1953).

CORRESPONDANTS ELUS

en 1951, 1952 et 1953

- M. DANZEL, docteur en pharmacie (14 avril 1951).
 M. l'Abbé BRETOCQ, archéologue (8 décembre 1951).
 M. Pierre CHANLAINE, homme de lettres (26 janvier 1952).
 M. Emmanuel BONDEVILLE, directeur du Théâtre national de l'Opéra (26 janvier 1952).

BUREAU (1951)

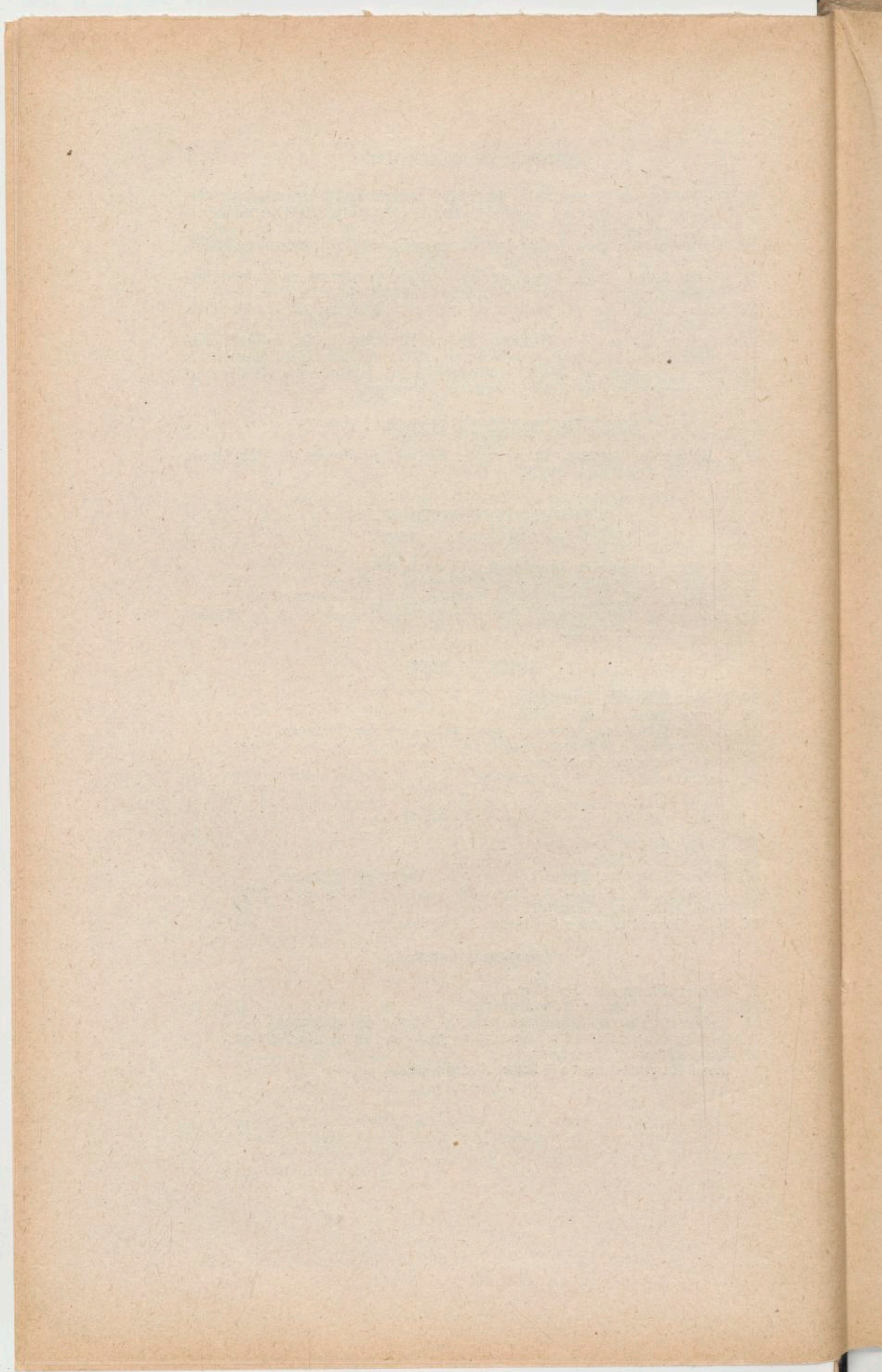
- M. Robert TROUDE, *Président*.
 M. Pierre ABBAT, *Vice-Président*.
 M. Robert RÉGNIER, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.
 M. le Chanoine LETELLIER, *Secrétaire pour la Classe des Lettres*.
 M. René HERVAL, *Trésorier*.
 M. LAIGNEL-LAVASTINE, *Archiviste*.

BUREAU (1952)

- M. Pierre ABBAT, *Président*.
 M. Robert FLAVIGNY, *Vice-Président*.
 M. Robert RÉGNIER, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.
 M. le Chanoine LETELLIER, *Secrétaire pour la Classe des Lettres*.
 M. René HERVAL, *Trésorier*.
 M. René ROUAULT DE LA VIGNE, *Archiviste*.

BUREAU (1953)

- M. Robert FLAVIGNY, *Président*.
 M. le D^r Paul HÉLOT, *Vice-Président*.
 M. Robert RÉGNIER, *Secrétaire pour la Classe des Sciences*.
 M. le Chanoine LETELLIER, *Secrétaire pour la Classe des Lettres*.
 M. René HERVAL, *Trésorier*.
 M. René ROUAULT DE LA VIGNE, *Archiviste*.



CHRONIQUE
DES
SÉANCES DE L'ACADÉMIE
—
ANNÉE 1951
—

6 JANVIER. — M. le Docteur Jean Fleury est élu membre résidant. — Conférence, devant un public nombreux, de M. Marc Chesneau, sur *La Suède*.

13 JANVIER. — Séance publique. — Réception de M. Jacques Liger. M. Liger étudie *Quelques aspects de la Physique moderne* et M. Régnier, en réponse, *Les Aspects agronomiques de la Phytosociologie*. Ces deux discours ont été publiés dans le Précis de l'Académie des années 1945-1950.

20 JANVIER. — Allocution de M. Robert Troude, nouveau président. — L'Académie approuve les comptes de M. René Herval pour l'année 1950.

10 FÉVRIER. — M. le Président analyse le livre de M. René Etienne, intitulé : *Chroniques pour mes Amis*. — M. Maurice Pellet rappelle l'activité de M. Paul Labounoux, décédé.

24 FÉVRIER. — M. Troude annonce la mort d'André Gide et rappelle ses attaches normandes.

10 MARS. — Communication de M. le Docteur Paul Hélot sur *La Louisiane*, d'après les manuscrits de son aïeul Barbé-Marbois.

17 MARS. — Causerie de M. Robert Troude sur un Concours de Poésie organisé en 1822 par l'Académie de Rouen. — M. René Herval lit deux légendes de son livre, réimprimé : *Légendes de Normandie et des Pays normands d'Outre-Mer*.

14 AVRIL. — M. Danzel, docteur en pharmacie, est élu membre correspondant. — Causerie de M. René Herval : *Pèlerinage aux Champs de Bataille de Verdun*.

28 AVRIL. — M. Laignel-Lavastine étudie les sources d'*Une Vie*, de Maupassant.

19 MAI. — Séance publique. — Réception de M. le Docteur Jean Fleury.

26 MAI. — Notes communiquées à l'Académie de Besançon, par M. Robert Troude, sur les travaux d'Antide Janvier, horloger ordinaire du roi, élu correspondant national de notre Compagnie en 1824. — M. le chanoine Letellier analyse une étude de M. René Dumesnil, correspondant, intitulée : *Portrait de Barbey d'Aurevilly*.

9 JUIN. — M. le Président analyse trois études offertes à l'Académie : *Le Parlement de Normandie en face et au lendemain d'une Sédition populaire au XVII^e siècle, la Révolte des Nu-Pieds*, par M. l'Avocat général Dupond; *Un Magistrat célèbre : Brillat-Savarin*, par M. Brunhes; *Le Tiercement dans les Armements maritimes normands au XVI^e siècle*, par M. Maurice Heuzey.

23 JUIN. — Séance publique pour le bi-centenaire du chimiste Descroizilles. — *L'Œuvre de Descroizilles* est présentée par M. Clément Duval, maître de Recherches.

7 JUILLET. — M. le Président précise les détails de la réception du Général Vanier, fixée au samedi 27 octobre. — Une somme de 5.000 francs sera attribuée au Prix de Littérature régionaliste.

20 OCTOBRE. — Séance de rentrée. — Eloges funèbres de MM. le chanoine Farcy et Spalikowski, membres résidants, et du Docteur vétérinaire Lecomte, membre correspondant.

27 OCTOBRE. — Réception de M. le Général Vanier, ambassadeur du Canada. — Discours de MM. René Herval, Georges Olivier, le Général Vanier; partie musicale dirigée par M. Haumesser; allocution de M. Robert Troude.

10 NOVEMBRE. — Les membres de la Commission Gadon sont désignés. — Communication de M. Robert Régnier sur *Le Rôle de la Biologie en Entomologie appliquée*.

17 NOVEMBRE. — Lettre de l'Académie racinienne, qui a fait représenter, à Uzès, *Tite et Bérénice*, de Corneille, et *Bérénice*, de Racine. — M. le Président analyse l'ouvrage de M. Edward Montier, intitulé : *La Maison d'Yvetot*.

24 NOVEMBRE. — M. Troude analyse et critique le livre du Docteur Lhermitte : *Le Cerveau et la Pensée*.

6 DÉCEMBRE. — Eloge funèbre de M. Laignel-Lavastine. — Après lecture du rapport de M. Caille, des félicitations sont adressées à MM. Robert Blondel et Pierre Petitcolas. — M. l'abbé Bretocq est élu membre correspondant.

15 DÉCEMBRE. — L'Académie approuve les conclusions des rapporteurs pour l'attribution des prix.

22 DÉCEMBRE. — Elections pour le Bureau de l'année 1952. — Séance publique pour la distribution des prix.

ANNÉE 1952

19 JANVIER. — M. Pierre Abbat, élu président, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de rentrée. — M. Rouault de la Vigne lit une spirituelle fantaisie : *Dialogue des Morts : Gustave Flaubert et M. de Crosne*. — Communication de M. Robert Régnier : *Organisation mondiale de l'Agriculture et du Ravitaillement*.

26 JANVIER. — Lettre de M. René Etienne demandant que la question du local de l'Académie soit mise au premier plan de nos préoccupations. — L'Académie approuve les comptes de M. René Herval pour l'année 1951. — Après avoir entendu les rapports de MM. le chanoine Coutan et Rouault de la Vigne, la Compagnie adresse ses félicitations à M. l'abbé Grenet et à M. Pierre Dardel. — MM. Pierre Chanlaine et Emmanuel Bondeville sont élus correspondants.

9 FÉVRIER. — Communication de M. R. Troude sur *Le Cat* et sa réfutation du *Discours sur les Sciences et les Arts*, de J.-J. Rousseau.

23 FÉVRIER. — Lettre de la Municipalité à propos du deuxième centenaire de l'ingénieur Alexandre Forfait. — MM. Robert Blondel et Pierre Petitcolas sont élus membres résidants. — Communication de M. le chanoine Letellier sur *L'Œuvre poétique de Frédéric Plessis*.

8 MARS. — Eloge funèbre de M. le docteur Coutan, membre de la Compagnie depuis 1895. — Communication de M. le chanoine Cordonnier : *Années difficiles de l'Institut catholique de Paris, 1877-1909 : Les Abbés Duchesne et Loisy.*

22 MARS. — M. le docteur Hélot étudie *Les Débuts de la Vaccine.*

5 AVRIL. — M. l'abbé Grenet est élu membre résidant. — Communication de M. Robert Troude sur l'ouvrage de Le Cat intitulé : *Traité des Sensations, 1739.*

26 AVRIL. — M. Rouault de la Vigne, à propos d'une conférence sur Alexandre Forfait, commente des lettres inédites de Pierre-Jacques Forfait, père du futur ingénieur.

10 MAI. — M. Robert Troude présente quelques *Réflexions sur Tite et Bérénice*, de Corneille.

24 MAI. — M. Pierre Dardel est élu membre résidant. — Rapport de M. Boutrolle sur l'activité de M. Gouinguenet : des félicitations sont adressées à M. Gouinguenet. — M. Chirol présente une communication sur *Les Archevêques de Rouen et le Manoir archiépiscopal, de 1789 à nos jours.*

14 JUIN. — L'Académie décide d'augmenter les sommes d'argent attribuées aux différents prix. — Note de M. le docteur Neveu sur la campagne menée, en 1884, contre Pasteur. — *La Fièvre aphteuse*, communication de M. Maurice Pellet. — M. R. Flavigny présente deux plaques de bronze appartenant au Musée départemental des Antiquités.

28 JUIN. — Communication de M. Robert Régnier sur *L'Abbé Antoine Legendre (1612-1687)*. — Note de M. René Herval sur *Le Culte de Saint Georges.*

5 JUILLET. — M. Pierre Abbat annonce qu'il donnera prochainement ses impressions d'un récent voyage au Chili. — *Observations sur les cervidés*, causerie de M. Georges Olivier.

18 OCTOBRE. — M. R. Flavigny prononce l'éloge funèbre de M. Pierre Abbat, président, décédé accidentellement. — M. Robert Régnier présente un epillet de *Bromus sterilis* ayant séjourné dans un poumon et analyse les travaux du III^e Congrès international de Phytopharmacie.

25 OCTOBRE. — *Le Cinéma est-il la plus haute forme de l'Art?* communication de M. Robert Troude, réponse à un article paru sous ce titre.

8 NOVEMBRE. — Communication de M. Maurice Pellet sur *Le rouissage du lin par cultures pures de bactéries pectinolytiques.*

15 NOVEMBRE. — M. R. Troude présente la thèse de doctorat en médecine de M^{me} Desfosses sur *Charles Nicolle.* — M. le chanoine Letellier lit des lettres inédites de Charles Nicolle, adressées à Edouard Delabarre.

22 NOVEMBRE. — Décisions pour la cotisation annuelle des membres de l'Académie. — Précisions pour l'attribution des Prix de Littérature régionaliste et d'Etudes normandes.

6 DÉCEMBRE. — Attribution de Prix.

15 DÉCEMBRE. — Attribution de Prix. — *Voyage en Autriche,* causerie de M. Lefebvre.

20 DÉCEMBRE. — En séance privée, M. Gouinguenet est élu membre résidant et le Bureau constitué pour 1953. — Séance publique de la distribution des prix.

ANNÉE 1953

10 JANVIER. — Séance publique. — Réception de M. Pierre Petitcolas.

17 JANVIER. — Après les rapports de MM. Rouault de la Vigne et Pierre Chirol, des félicitations sont adressées à MM. Maurice Heuzey et Robert Eude. — Rapport de M. Blanchet sur la Fondation Gadon.

31 JANVIER. — *En Asie mineure, avec Pierre Loti,* communication de M. le docteur Neveu. — L'Académie approuve les comptes de M. Herval pour l'année 1952.

14 FÉVRIER. — Séance publique. — Réception de M. Robert Blondel.

28 FÉVRIER. — MM. Maurice Heuzey et Robert Eude sont élus membres résidants. — Après un rapport de M. R. Flavigny, des félicitations sont adressées à M^{lle} Elisabeth Chirol. — M. le chanoine Coutan lit quelques-uns de ses poèmes. — M. René Etienne présente une plaquette en bronze de Georges Delamare.

7 MARS. — Séance publique. — Réception de M. Charles Gouinguenet.

14 MARS. — Eloge funèbre de M. le docteur André Cauchois. — *Jean Loret et la Muse historique*, communication de M. René Herval.

28 MARS. — Eloge funèbre de M^{me} Colette Yver. — Communication de M. R. Flavigny : *Les tendances de l'Architecture actuelle*.

18 AVRIL. — Pouvoirs donnés à M. René Herval. — *Historique des recherches de botanique normande*, communication de M. Liger : interventions de MM. Régnier et Petitcolas sur *Les plantes cultivées et le problème de l'alimentation*.

25 AVRIL. — *Six années d'essais de pâturage tournant dans le nord-ouest de la France*, communication de M. Maurice Pellet.

16 MAI. — Séance publique. — Réception de M. Pierre Dardel.

30 MAI. — *Madame Helvétius*, communication de M. le docteur Paul Hélot.

13 JUIN. — Séance publique. — Réception de M. Maurice Heuzey.

27 JUIN. — M^{lle} Elisabeth Chirol est élue membre résidant. — M. le Président analyse une étude du vice-amiral Durand-Viel, intitulée *L'Autorité gouvernementale en temps de guerre*. — *Impressions d'un récent voyage en Allemagne*, par M. Robert Régnier.

4 JUILLET. — Echange de vues à propos de l'installation du Conservatoire à l'Hôtel d'Hocqueville. — Nouvelles précisions pour l'attribution des prix.

17 OCTOBRE. — *Impressions sur le festival de Bayreuth*, par M. René Etienne.

24 OCTOBRE. — M. le docteur Neveu résume l'œuvre du Professeur Laignel-Lavastine, décédé. — M. Robert Régnier annonce que la documentation scientifique de Rondeaux de Setry est donnée au Muséum de Rouen.

7 NOVEMBRE. — Séance publique. — Réception de M. Robert Eude.

14 NOVEMBRE. — M. R. Troude analyse l'ouvrage de M^{me} Favareille, intitulé : *Aux Quatre Vents du Ciel*.

21 NOVEMBRE. — *M. d'Orvilliers était-il fils naturel de Louis-Philippe ?* communication de M. Rouault de la Vigne.

28 NOVEMBRE. — Séance publique. — Réception de M. l'abbé Paul Grenet.

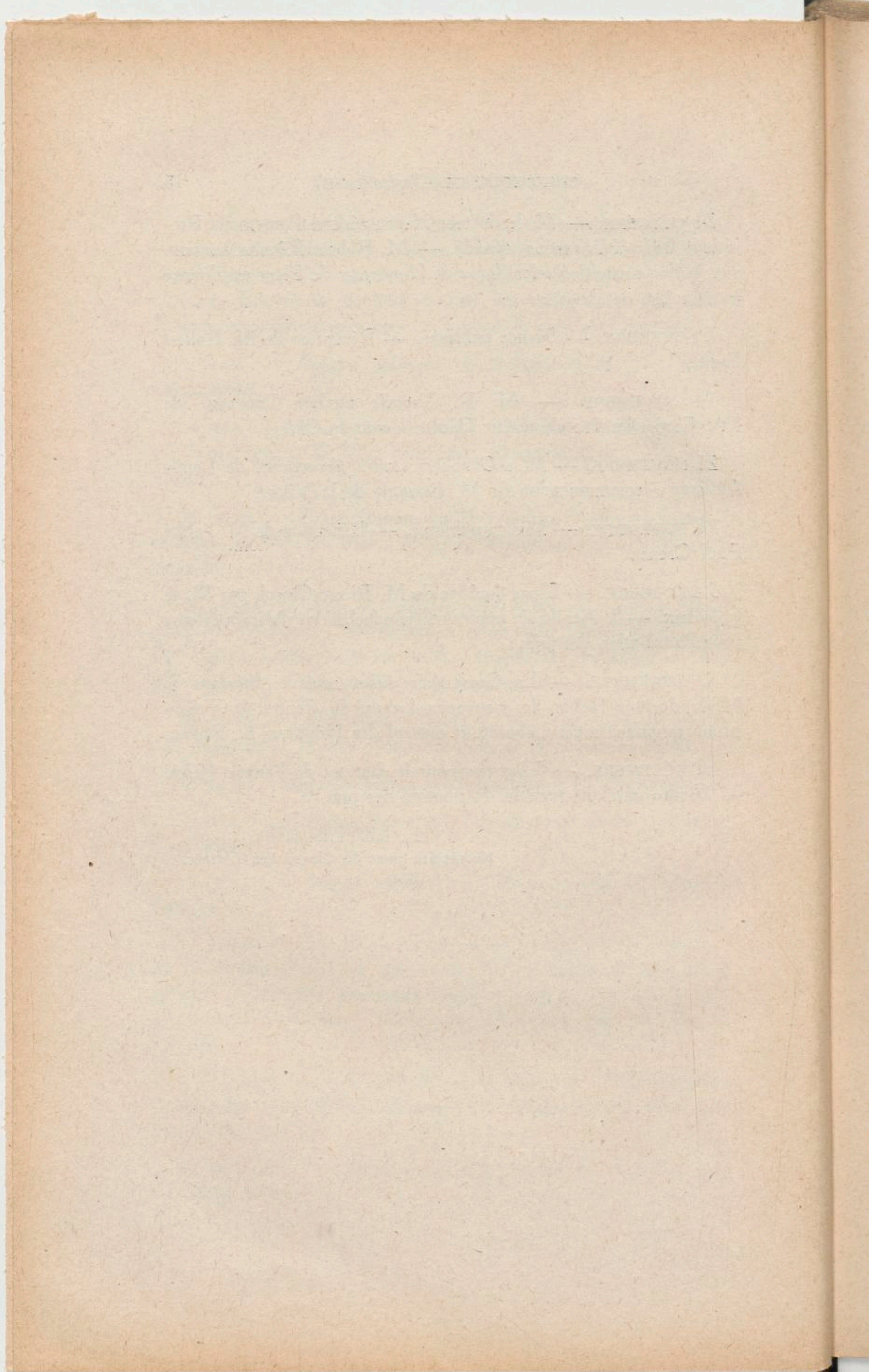
5 DÉCEMBRE. — Eloge funèbre de M. Pierre Chirol, par M. le Président. — L'Académie approuve les conclusions des rapporteurs pour l'attribution des prix.

12 DÉCEMBRE. — La Compagnie visite, sous la direction de M. le docteur Robin, les nouveaux locaux du Centre de Transfusion sanguine et du Laboratoire central des Hôpitaux de Rouen.

19 DÉCEMBRE. — Elections pour le Bureau de l'année 1954. — Séance publique pour la distribution des prix.

L. LETELLIER,

Secrétaire pour la Classe des Lettres.



PRIX DE L'ACADÉMIE

ANNEE 1951

Prix de Littérature régionaliste (5.000 francs). Rapporteur :
M. Troude.

M. Julien GUILLEMARD, au Havre, pour son ouvrage : *L'Esprit du Havre et ses Aspects depuis ses Origines.*

Prix Bouctot (Lettres) (2.500 francs). Rapporteur : M. Blanchet.

M. Jules LAMY, à La Neuville-Champ-d'Oisel.

Prix Eugène Pellecat. Rapporteur : M. Chirol.

(5.000 francs)

M. Jean BOULANGER, à Mont-Saint-Aignan.

(2.000 francs)

M. Jean CLIVILLE, à Caudebec-lès-Elbeuf.

Prix Braquehais-Verdrel. Rapporteur : M. Abbat.

(12.000 francs)

Famille BRUMENT, à Blainville-Crevon.

(8.000 francs)

Famille DUBOURG, à Rouen.

(7.000 francs)

Famille LANGLOIS, à Fontaine-le-Bourg.

(6.000 francs)

Famille COUSIN, à Rouen.

(5.000 francs)

Famille DUBOS, à Rouen.

Famille SAVALLE, à Rouen.

Prix Marie Lambert (2.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

M^{lle} Henriette MALLET, à Petit-Quevilly.

ANNEE 1952

Prix de Littérature régionaliste (5.000 francs). Rapporteur :
M^{lle} Dupic.

M. Charles BRISSON, à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, pour son ouvrage :
Elbeuf, ma ville.

Prix d'Etudes normandes (5.000 francs). Rapporteur : M. Etienne.

M. MOLLAT, professeur à la Faculté des Lettres de Lille, pour son
ouvrage : *Le Commerce maritime normand à la fin du moyen
âge.*

Prix Pellecat (5.000 francs). Rapporteur : M. Chirol.

M^{lle} Micheline TOSY, à Rouen.

Prix Courtonne-Lenepveu (5.000 francs).

M. DURUFLÉ, à Paris.

Prix Rousselin-Mayet (5.000 francs). Rapporteur : M. Blanchet.

Famille FONTAINE, à Rouen.

Prix Boulet-Lemoine (5.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

M^{lle} Raymonde LAFFET, à Rouen.

Prix Dumanoir (5.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

ORPHELINAT DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (Section de Rouen).

Prix Rouland (5.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

M^{lle} Gilberte GUÉRARD, hameau de Ricarmesnil.

*Un deuxième prix de 2.000 francs prélevé sur la fondation Bra-
quehais-Verdrel est accordé à :*

M^{lle} Jeannine LE NOBIN, à Petit-Quevilly.

Prix Auguste Houzeau (5.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

M^{lle} Marie-Thérèse LE CACHEUX, à Rouen.

Prix Braquehais-Verdrel. Rapporteur : M. Blanchet.

(20.000 francs)

Famille DUGUÉ, à Sotteville.

(8.000 francs)

Famille GIRARD, à Rouen.

(5.000 francs)

Famille BOUDRY D'HALLUIN, à Rouen.

Famille ARTU, à Rouen.

Famille PATEN, à Rouen.

Famille BONS, à Monville.

ANNEE 1953

Prix de Littérature régionaliste (10.000 francs). Rapporteur :
M. Nobécourt.

M. Roger BÉSUS, à Rouen, pour ses deux ouvrages : *Le Refus* et
Cet Homme qui vous aimait.

Prix d'Etudes normandes (10.000 fr.). Rapporteur : M. Etienne.

M. Jean VIDALENC, professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, pour
son ouvrage : *Le Département de l'Eure sous la Monarchie
constitutionnelle, 1814 à 1848*.

Prix Gossier d'Histoire locale (5.000 francs). Rapporteur :
M. Etienne.

M. l'Abbé A. MAURICE, à Fresquiennes.

Prix Bouctot d'Histoire locale (5.000 francs). Rapporteur :
M. Etienne.

M^{lle} DRONNE, à Laigle.

Prix Gossier de Poésie (5.000 francs). Rapporteur : M. Herval.

M^{me} Simone Renaud, à Sainte-Mère-Eglise.

Prix Bouctot de Poésie (5.000 francs). Rapporteur : M. Herval.

M. Eléonor DAUBRÉE, à Gouville-sur-Mer.

Prix Marie Lambert (5.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

M^{lle} Henriette MALLET, à Petit-Quevilly.

Prix Boulet-Lemoine (5.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

M^{lle} Marguerite HARDY, à Boisguillaume.

Prix Dumanoir (5.000 francs). Rapporteur : M. Pellet.

ORPHELINAT DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (Section de Rouen).

Prix Braquehais-Verdrel. Rapporteur : M. Blanchet.

(8.000 francs)

Famille Henri PICARD, à Bocasse.

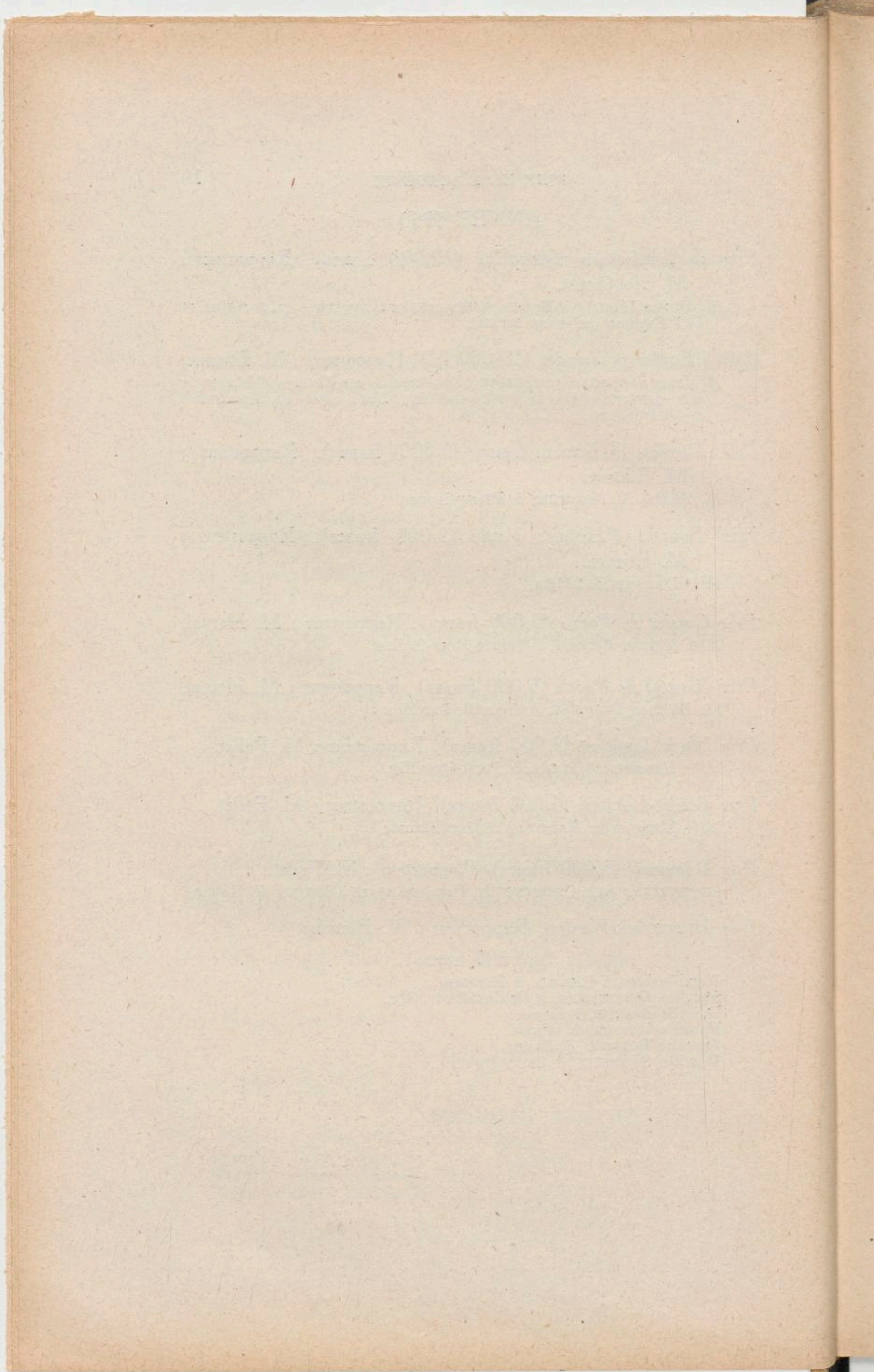
Famille DESCHAMPS, à Grainville-sur-Ry.

Famille RACINE, à Rouen.

Famille PESNEL, à Rouen.

Famille LOIZEAU, à Rouen.

Famille SAVREUX, à Petit-Quevilly.



DISCOURS
DE RÉCEPTION

DISCOVER
THE

MÉDECINS DE "CORPS ET AMES"

DISCOURS DE RECEPTION DU DOCTEUR JEAN FLEURY

(19 mai 1951)

MESDEMOISELLES,
MESSIEURS,

PRENANT séance parmi vous, j'éprouve le sentiment de cet étranger qui, reçu à Versailles par le Grand Roi, déclarait : « Ce qui m'étonne le plus, c'est de m'y voir. » Dans votre appel qui m'a surpris, j'ai trouvé un hommage rendu à la profession que j'exerce autant que l'effet d'une indulgente amitié; de celle-ci je ne puis taire les circonstances qui me l'ont valu : rien de moins que deux guerres mondiales et une maladie que je ne puis plus qualifier d'inopportune.

La première guerre me redonna en rhétorique, avant qu'il devînt artilleur, mon ancien professeur de troisième, votre Secrétaire des Lettres. Déjà, il manifestait pour moi cette bienveillante partialité qui me conduit ici. Pour lui exprimer brièvement ma reconnaissance, je répèterai simplement ces mots qu'adressait à un ancien maître Charles Péguy (ce Péguy que déjà il nous faisait connaître) :

« Je n'ai point oublié, Monsieur, que je vous dois tout, puisque c'est vous qui m'avez introduit aux humanités. »

La seconde guerre me fit rencontrer dans le Service médical de la Jeunesse votre président de l'an passé. Notre sympathie se noua au rappel d'un séjour que nous avons fait en même temps à Rome, une dizaine d'années plus tôt, lors d'un Congrès d'Histoire de la Médecine. Une banale jaunisse avait ajourné un voyage que je devais faire quelques mois plus tôt et l'avait fait coïncider avec le Congrès auquel je m'étais fait inscrire. De l'histoire de la médecine, j'eus surtout l'occasion de retenir que ses adeptes ne sont pas préservés de l'erreur!

Nous avons accompli un pèlerinage à l'abbaye du Mont-Cassin, un des berceaux de la civilisation et de l'histoire avant d'en devenir

un des haut-lieux et, au réfectoire, j'eus pour voisin un gynécologue allemand avec lequel j'en vins à m'entretenir du nazisme que je redoutais déjà ; il me rassura et comme j'objectais — en chuchotant, car il fallait être prudent — que l'on avait d'abord sous-estimé les chances des fascistes : « Regardez les photographies, me répondit-il. Mussolini, c'est une tête ; Hitler, ce n'est rien du tout. » Hélas ! pourquoi mon gynécologue ne fut-il pas bon prophète ?

Ainsi se mêlent les grands événements et les moins grands. Ainsi me trouvai-je ici ce soir.

*
**

Si j'en crois votre sceau et sa devise, trois portes donnent accès au temple du Vrai et du Beau dont vous êtes les fidèles : les Sciences, les Belles-Lettres, les Arts. Par laquelle m'introduisez-vous ? Seuls sont réputés scientifiques les médecins qui se livrent à la recherche et l'art du praticien n'est point l'un des beaux-arts. Contrairement aux distingués confrères que je vois ici (et mon souvenir replace parmi eux le D^r Jousseume de qui nous déplorons toujours la perte irréparable), je ne puis vous apporter aucun roman ou recueil de vers, aucun livre d'histoire ou d'archéologie, de démographie ou d'hygiène ; je ne suis qu'un médecin comme tant d'autres : en ma personne, et j'y suis fort sensible, vous honorez une profession plus qu'aucune autre et plus que jamais exposée aux critiques.

Toujours, on lui reprocha une coûteuse impuissance. L'évangéliste Marc ne nous dit-il pas tout net qu'un des miracles du Christ s'exerça sur une femme qui « avait beaucoup souffert de plusieurs médecins et dépensé tout son bien et, loin d'avoir éprouvé quelque soulagement, avait vu son mal empirer ».

Le médecin Luc, respectueux de la déontologie, se garde d'imputer à ses confrères l'aggravation de la maladie, mais il ne cèle pas l'insuccès des remèdes et leur prix ruineux. (Déjà était éprouvé le besoin d'une « Sécurité sociale ».)

Ces griefs n'ont pas changé. Si l'efficacité des soins a crû singulièrement, les exigences du malade se font plus vives ; la résignation et la patience sont rares. La guérison est devenue un droit et l'on ne nous pardonne pas la lenteur ou l'échec. Mieux que tous autres, nous connaissons les limites de notre science et de notre pouvoir, bien qu'aujourd'hui, elles reculent prodigieusement. Nous savons aussi — nul ne l'a mieux dit que l'un de nos maîtres : le professeur

Lemierre — que les médecins sont des hommes comme les autres, « avec leurs défaillances, leurs passions, leurs souffrances. Il y a parmi eux des cupides et des avarés qui n'en sont pas moins assez souvent d'excellents cliniciens et des thérapeutes pleins de ressources; des illuminés, adeptes fanatiques de tel ou tel système et qui, d'ailleurs, ne sont pas les moins recherchés; des irrésolus, parfaitement honnêtes, mais, qui, scrupuleux à l'excès et constamment douteux d'eux-mêmes, n'osent prendre en temps opportun les décisions qui s'imposent; les orgueilleux qui s'obstinent dans l'erreur; il y a les gens trop habiles qui, servis par la mode, les racontars de salon et une propagande de mauvais aloi, exploitent cyniquement la crédulité du public; il y a, hélas! ceux qui n'ont pour eux que leur assurance et qui, mal préparés au départ, demeurent par la suite incapables de se perfectionner.

« Mais à cette minorité, s'oppose la masse du corps des médecins instruits, conscients de leurs devoirs et de leurs responsabilités, préparés par de longues et pénibles études à employer de leur mieux les moyens dont ils disposent. »

Les difficultés les assaillent, techniques et psychologiques. Tel reprochera des visites trop fréquentes, tel autre se plaindra d'être négligé. Ici, l'on dira que cet examen de laboratoire était inutile; ailleurs, qu'il aurait fallu le pratiquer depuis longtemps. Les connaissances, la précieuse expérience acquise doivent être sans cesse remises à jour, les méthodes thérapeutiques deviennent vite surannées, les maladies elles-mêmes évoluent. Leurs multiples variations tendent parfois de tels pièges qu'il serait déraisonnable de n'y être pas pris. A la médecine s'applique à merveille cette maxime de La Rochefoucauld : « Il y a des faussetés déguisées qui représentent si bien la vérité que ce serait mal juger que de ne s'y pas laisser tromper. »

Tout cela, le profane l'ignore, si curieux de médecine, si avide soit-il de ces articles et périodiques de vulgarisation qui pullulent. En quel temps suffisaient à nos journaux les causeries du « Vieux Docteur » sur la dentition, les vers intestinaux, les migraines ou les engelures? Aujourd'hui, le public est informé de tout. Les agences de presse, à l'affût des dépêches à sensation, dévoilent avant nos journaux spécialisés les découvertes et les nouvelles opérations. Pour ne pas ignorer ces trouvailles (parfois sans lendemain), le médecin devrait recevoir avec ses copieuses revues professionnelles, ces sélections qui lui apportent toute digérée l'opinion « qu'il faut avoir »

sur les questions du jour et préparent la *standardisation* (excusez-moi si le mot et moins encore la chose ne sont académiques) de la pensée humaine.

Est-il opportun que l'homme de la rue soit si informé de la médecine et de ses progrès? Certes, l'hygiène doit guider la vie quotidienne; certes, les maladies requièrent d'être soignées dès leurs premiers symptômes et il est bon que le public soit averti de ceux-ci. Mais des connaissances plus étendues développeront une anxiété injustifiée et multiplieront les malades imaginaires.

Le médecin lui-même, dans ses premières études surtout, se croit atteint des maux qu'il étudie. La maladie survient-elle chez lui ou chez les siens, aussitôt il envisage l'hypothèse la plus grave, les complications les plus rares et les plus meurtrières; très tôt, il connaîtra que l'issue est fatale — encore qu'il puisse être trompé sur son propre destin et conserve parfois (ou feigne de conserver) un espoir irraisonné. Et il faut (du moins de nos jours et chez nous, car l'appréhension de la mort varie selon les temps et les lieux) une singulière force d'âme pour considérer sa propre mort « fixement ».

Cette lourde rançon de la science, est-il opportun que d'autres que le médecin soient exposés à en supporter les charges? soient assez informés pour s'inquiéter en vain ou ne pouvoir accepter les mots d'espoir qui leur sont adressés? Ils souffriront d'être trop instruits, mais le démon de la connaissance les entraîne.

*
**

Vers le médecin lui-même se porte cette curiosité souvent dépourvue de bienveillance. De tout temps, la satire s'exerça sur lui. Est-ce seulement (comme l'indique François Mauriac) parce que ses défauts d'homme comportent une menace envers ses éventuels clients? ou plutôt, ainsi que le clergé au temps de sa puissance était l'objet de raillerie, parce qu'il détient un dangereux et mystérieux pouvoir? Par quel besoin de compensation aime-t-on moquer ce que l'on redoute?

Les Grecs et les Latins, les auteurs de fabliaux ou de comédies, les graveurs et les caricaturistes ont à l'envi criblé de traits nos confrères, comme l'a fait le sculpteur de notre Portail des Libraires qui nous montre, oison à tête humaine, le médecin mirant une fiole d'urine. De nos jours, le ton a changé quelque peu; l'ironie s'est

faite plus amère, le médecin est devenu moins ridicule que redoutable. Molière caricaturait nos Diafoirus et s'en gaussait. Aujourd'hui, ce n'est pas Knock qui excite le rire (le mien du moins), ce sont ses clients.

L'ambition de l'écrivain s'est accrue en même temps que le pouvoir de ses héros et il entreprend de décrire le roman de la profession médicale. Félicitons-nous si, comme il arrive, un médecin tient la plume. La faveur du public atteint ces livres qui deviennent vite des « best-sellers ». A la vérité, leur valeur littéraire justifie rarement ces étonnants tirages; sans doute, nos arrière-neveux (si d'aventure il en est qui s'intéressent encore à l'histoire) n'y chercheront qu'une source de documents. Cronin et Slaughter leur en fourniront sur la Grande-Bretagne et sur les Etats-Unis. En France, ils trouveront *Les Hommes en Blanc* et *Corps et Ames*.

Le D^r Soubiran connaît un triomphe avec *Les Hommes en Blanc* dont deux volumes sur quatre ont seuls paru. Informé de première main, l'auteur écrit des mémoires imaginaires où revivent ses années d'étudiant, transposées, un peu enjolivées par la qualité des personnages auxquels il prête son talent, une culture et des préoccupations morales qu'ils n'avaient sans doute pas au même degré; mémoires imaginaires, mais dans l'ensemble véridiques, trop peut-être, car la crudité des descriptions et l'abondance des notions techniques nous paraissent souvent dépasser la mesure. Sous cette réserve, le ton est juste, l'œuvre propre à faire comprendre l'étudiant en médecine. Quand il abordera la vie du médecin, l'auteur, moins servi par son expérience personnelle, accomplira une tâche plus difficile dont on peut d'ailleurs augurer le succès. Il reconnut certain soir à la radio-diffusion qu'il l'avait entreprise afin de réhabiliter le médecin français dont *Corps et Ames* avait atteint le prestige.

Telle fut, en effet, la portée de ce dernier livre. Les trois cent trente mille exemplaires imprimés depuis 1943 ont sans doute touché quelque trois millions de lecteurs. Est-il trop tard pour en parler? La mort récente de l'auteur, le passage sur la scène parisienne de la pièce qu'il en avait tirée, le remettent dans l'actualité et il n'a pas fini d'exercer une influence qu'il nous faudra apprécier.

*
**

L'œuvre s'organise autour d'une intrigue — primordiale, assura l'auteur — qui nous conte la montée spirituelle des Doutreval.

A l'imaginaire Faculté d'Angers où, pour détourner les chercheurs de clefs, notre Flamand a situé son récit (est-ce pour attester son caractère de prophète que l'École de Médecine de cette ville de quatre-vingt mille habitants, préparatoire comme la nôtre, vient d'être transformée en école de plein exercice?) Doutreval occupe la chaire des maladies mentales et poursuit des recherches sur la thérapeutique convulsivante.

Présenté assez gratuitement comme agnostique, honnête par habitude plus que par conviction, il souhaite pour son fils Michel « une existence pleine et dorée ». Veuf, il va donner sa fille Mariette à un candidat à l'agrégation en quête d'un patron solide. Ses premiers succès l'incitent à fonder un Centre de Convulsivothérapie. Mais des failles se révèlent dans son caractère : il omet dans ses publications la signature d'un collaborateur qui lui avait inspiré des idées fécondes ; il passe sous silence dans ses statistiques les complications et les accidents de sa méthode.

Ainsi apparaissent les professeurs de la Faculté.

Ceux à qui le récit laisse une bonne réputation, à peine nommés en passant, sont oubliés aussi vite. Mais on parle longuement des arrivistes sans pudeur qui évaluent cyniquement la santé de leurs éventuels protecteurs. Du moins leur valeur professionnelle n'est-elle que rarement discutée et si les places n'ont pas toujours été données aux plus dignes, elles sont généralement bien tenues. Sans être parfait, le système est donc tolérable ; il n'est pas certain que, faillibles par nature, de simples hommes puissent réaliser une meilleure sélection.

Il arrive que Michel Doutreval, garçon robuste et doué, à qui son père prépare le riche mariage qui lui assurera une place à la Faculté, s'apitoie sur une jeune malade du sanatorium. Soignée sans espoir, délaissée, il la visite, lui porte de menus cadeaux. Et voici que cette charité va faire revivre la malade, l'encourager, rénover son appétit et ses forces en même temps qu'elle va éveiller son auteur à une nouvelle vie. Il éprouve la satisfaction de faire du bien, il prend connaissance de la misère, de cette misère dont Van der Meersch excelle à réaliser de si fortes peintures. Sans doute l'a-t-il rencontrée déjà dans les salles d'hôpital ; il ne l'avait vue que de l'extérieur sans en être ému, tandis que, ébranlée par Evelyne, sa sensibilité le met en état de regarder hors de lui-même et de comprendre. Doutreval s'inquiète, le somme de mettre fin à ses visites. Convaincu

que la jeune fille en mourrait, mû par la compassion plus que par l'amour, Michel rompt avec son père, épouse Evelyne, la fait soigner à Paris par un médecin extraordinaire, Domberlé. Evelyne guérit et ils s'installent près de Lille, ramenant le récit dans un milieu plus familial à l'auteur et lui donnant occasion de décrire la vie du médecin de banlieue.

Déchiré sans le laisser paraître, Doutreval poursuit ses travaux et ses ambitions. Pendant qu'un congrès à Amsterdam lui fait grand succès, sa fille Mariette meurt au cours d'une césarienne mal exécutée par Géraudin, chirurgien vieilli, tout puissant seigneur de la Faculté et de la Commission administrative, que, pour cette raison, le mari et le père avaient choisi sans être tout à fait certains que sa main gardait sa sûreté d'autrefois.

Fabienne Doutreval, la dernière fille, infirmière dans une clinique parisienne, a soigné Gurand, parlementaire angevin devenu ministre, et l'ayant vu désesparé, malheureux, exploité par les siens, s'est éprise de lui et va devenir mère. Doutreval en est informé au moment où son Centre de Convulsivothérapie, attaqué de divers côtés, fondé sur des travaux incertains et inachevés, ne peut être maintenu que par le ministre. Va-t-il feindre une lâche et profitable ignorance ?

Ses yeux se dessillent alors : brisé de douleur, il s'avoue qu'il a tout sacrifié à ses ambitions personnelles, qu'il porte la responsabilité des malheurs qui l'accablent, qu'il n'a pas servi la science mais lui-même, qu'il a cherché la guérison d'autrui par vanité plus que par charité. Il reconnaît que Michel a choisi la meilleure part, il renonce à son Centre, à sa chaire, et va se retirer avec Fabienne dans un village lointain où il tâchera de devenir médecin de campagne.

Le renoncement de l'égoïsme les sauvera comme il a sauvé Michel. *Qu'un Amour t'emporte*, ainsi s'annonçait le second tome du livre. Quand l'auteur avait assuré que l'œuvre n'avait été écrite que pour mettre en valeur ce récit, on avait douté ; mais voici qu'une pièce de théâtre, composée par lui seul, élimine à peu près toute critique de la médecine et cherche à démontrer que l'homme avili par l'orgueil, l'égoïsme, l'avidité, l'arrivisme, ne peut être relevé que par l'amour, l'amour des autres, celui qui s'oppose à l'amour de soi, qui est désintéressé, fût-il imprévoyant au regard de la sagesse bourgeoise.

Thèse généreuse, chère à l'auteur, mais présentée sommairement. Dans son œuvre, seuls sont heureux les mariages qui consacrent

d'anciennes liaisons. Nulle femme de bourgeoisie ne trouve grâce à ses yeux ; sottes ou folles, tyranniques, frivoles, prodigues, ridicules, telles sont les femmes des professeurs de faculté. Est-ce par hasard que meurt l'aimable Mariette Doutreval qui eût fait exception ? Et pourtant, que d'abnégation chez les femmes de médecins, même bourgeoises ! *Invasion 14* déjà donnait à penser que l'auteur plaidait sa propre cause et que sa mère l'avait déçu. A coup sûr, il manque d'impartialité. Le mariage de Michel ne peut être donné en exemple valable. La mauvaise santé d'Evelyne ne permet pas la fondation d'un foyer sain. Michel, au reste, l'auteur ne l'a point célé, éprouvera souvent de l'amertume, malgré l'étonnante perfection de sa compagne. La vie lui est souvent trop dure et il lui faut une âme de saint ou de héros. Est-il prudent de demander autant à chacun pendant toute son existence ?

Réduite à ces éléments, dépouillée de cette abondance de traits qui, plus que la profondeur de l'analyse, animait les caractères, la pièce ne connaîtra pas le succès du roman dont les huit cents pages fourmillent de détails topiques. Les personnages, il est vrai, restent souvent vus en surface, énoncés plus qu'expliqués. On ne les reconnaît, comparses ou protagonistes, qu'à un trait extérieur, une cicatrice ou un tic, sans cesse redit par l'auteur et porté par eux comme une étiquette. Sinon, tel Michel Doutreval, ils échappent aux regards.

Mais ils sont emportés dans un mouvement qui ne nous laisse point de repos. Si l'écrivain n'est pas doué d'un style racé, il sait du moins conduire son récit, peindre et émouvoir. Bien des pages nous saisissent : ainsi celles qui narrent les souffrances paternelles du ministre Gurand ou de Doutreval (il n'est pas question, notons-le de nouveau, du cœur maternel). Ainsi la discussion avec Michel, le départ de celui-ci, l'annonce de la maladie et de la mort de Mariette au Congrès d'Amsterdam. Avant cet épisode, il est vrai, la description d'une opération césarienne rappelle de trop près un célèbre pastiche « à la manière » du Grand Guignol composé jadis par notre concitoyen Ch. Muller (et peut-être par P. Reboux).

Ici, nous touchons un de ces défauts qui fait le succès de l'auteur : il accumule sans mesure les traits horribles, il en ajoute ; il abuse du mot cru et de la description technique. Il fait à la médecine une telle place que « simple toile de fond du drame spirituel » (dans ses intentions avouées), elle risque d'effacer le reste et de telle manière que le livre est compris par l'un « comme un cri d'indignation

contre le commerce qui exploite les malades » et par l'autre, comme « une condamnation formulée avec l'âpreté que donne la passion du vrai ».

Si le roman justifie de telles appréciations, la peinture est-elle véridique ?

On ne peut qu'être émerveillé par l'abondante information de l'auteur et par sa puissance d'assimilation (déjà prouvée en d'autres ouvrages, notamment dans cette extraordinaire *Invasion 14* écrite de seconde main, puisqu'au temps de son récit il n'avait que sept ans). Il est vrai que travaillant sur fiches, il passa, dit-on, à la préparation de *Corps et Ames* sept années, c'est-à-dire la durée des études médicales. Eût-il entrepris celles-ci sur le tard (et sans doute sa santé le lui interdisait), il eût connu de l'intérieur l'objet de ses recherches... mais le livre ne serait peut-être pas très différent.

C'est que, non seulement les faits rapportés, mais son optique et ses méthodes sont passibles de reproches. Les détails techniques ou pratiques fourmillent. Aux médecins eux-mêmes, il en apprend. Des procédés thérapeutiques sont signalés alors qu'ils n'étaient qu'à l'étude et connus des seuls spécialistes (telle la curarisation), d'autres que le succès n'a pas consacrés universellement (les injections médicamenteuses intramédullaires, par exemple) restent ignorés de certain médecin, censeur farouche, qui a le tort de s'en gausser. Mais, en revanche, tant de bourdes ont passé qu'on n'en finirait pas de les relever. La fameuse césarienne qui tuera Mariette Doutreval ayant été jugée invraisemblable, notre auteur qui écrit dans sa première édition : « Ça saigne toujours beaucoup, une césarienne », dira plus tard : « Une césarienne, ça n'est pas tellement sanglant d'ordinaire. » Ce fut sans doute la seule correction qu'il apporta. Et pourtant, combien eût-il été nécessaire de supprimer ou de modifier erreurs grossières, inexactitudes, termes impropres qui faussent le sens. Il eût été bien inspiré de faire censurer son livre par un homme de l'art... Mais que la tâche de celui-ci eût été lourde !

Les faits subissent une déformation qui paraît systématique et n'est sans doute qu'involontaire. Spontanément, l'auteur exagère, dramatise, cherche un effet. Par exemple, le simple prélèvement d'une sécrétion avec une plume à vacciner se fait ici à coups de bistouri « dont chacun provoque d'épouvantables soubresauts », un suintement incolore devient un jet « de sang jaunâtre et purulent ». C'est ainsi que Van der Meersch voit les choses ; il pousse le tableau

au noir, il se complaît dans l'horrible, le sang, le pus, la sanie. Les traits sombres sont accumulés et répétés sans trêve au détriment des couleurs claires qui, à peine indiquées, s'effacent du souvenir. Ludovic Vallorge, par exemple (le gendre de Doutreval), ne reste dans notre mémoire que sous les traits d'un vil ambitieux; en relisant le livre, on est surpris de le trouver ardent au travail, réellement dévoué envers ses clients, généreux à l'égard des plus humbles.

Ajoutons que les détails pénibles sont rassemblée au mépris de toute vraisemblance. Chacun d'eux est peut-être vrai, leur addition est fautive. L'auteur a superposé ses fiches sans se soucier de leur équilibre. Un exemple en rendra compte. Le traitement des maladies mentales par les convulsions donnait quelquefois lieu, dans ses débuts, à des incidents assez rares et bénins, un os pouvant se rompre sous l'effort des contractures musculaires. Nous décrivant une de ces convulsions en des termes excessifs (capables de faire refuser par un malade ce traitement qui est souvent le seul efficace), l'auteur nous fait entendre « un craquement, le bruit sec d'un morceau de bois qui casse. Et la jambe gauche de l'homme, à mi-cuisse, se plia bizarrement à angle droit! (?) Presque en même temps, l'os du bras droit se brisa avec le même craquement de bois qui casse... et, luxée, la mâchoire pendante laissait ouverte la bouche où s'étalait la langue bleuie et sanglante ».

C'est vraiment trop pour le même sujet; pourquoi, en outre, deux ou trois vertèbres ne seraient-elles pas brisées et un abcès du poumon ne surviendrait-il pas dans quelques semaines?

Tel est le procédé de condensation habituel à l'auteur; il rassemble tous les traits pour frapper fort, pour émouvoir; mais si chacun est véridique, l'ensemble est faux. A la lumière de cet exemple, il faut comprendre le livre.

Ainsi s'expliquent bien des invraisemblances. La confusion règne dans les hôpitaux et à la Faculté prise pour type: l'agrégé de médecine tient un service de chirurgie. Tout est confondu. La même religieuse s'occupe de la salle d'opération, de la salle de chirurgie, des salles d'enfants. Bien qu'elle commence ses journées à 4 heures, qu'elle emploie un vocabulaire... ni académique ni canonique et que son caractère lui vaille d'être appelée Sœur Angélique-Chipie, elle ne vient sûrement pas à bout de toutes ses tâches. Là encore l'auteur a concentré toutes les activités sur un seul personnage.

Convention acceptable ici, c'est possible? Mais en d'autres domaines, elle dénature gravement la vérité.

Ainsi des traits de mœurs et de pratique médicale. Certes, bien des faits allégués sont plausibles, tous peut-être justifiés par une fiche. Comme il a compulsé des périodiques médicaux, l'auteur a enregistré des histoires fort exagérées, sinon forgées de toutes pièces, cyniquement contées par quelque étudiant ou médecin en quête de succès et il les a présentées comme habituelles.

Cette méthode comporte des dangers. Essayons de décrire une maladie d'après les articles de périodiques parus depuis dix ou vingt ans; nous aurons recueilli une masse de faits dont la compilation ne représentera nullement la maladie réelle. Construite d'après des cas publiés à titre d'exception, notre synthèse sera fautive. Si jamais l'histoire de nos mœurs se fonde sur le dépouillement de nos quotidiens, elle donnera de notre temps une image plus déplorable que n'est la réalité : elle trouvera que rixes, crimes et délits sont abondamment relatés et que les bonnes actions et les « actes de probité » sont bien exceptionnels.

Les honnêtes gens ne font pas parler d'eux et ne trouvent guère place dans les journaux. Je présume que les historiens de profession en tiennent compte, tandis qu'une telle critique fait défaut à Van der Meersch. « Qui veut trop prouver ne prouve rien », pourrait-on dire en guise de consolation. Certes! Mais il s'agit non pas de démontrer, mais d'émouvoir, le lecteur se laissera toucher par cette condensation des plus sombres images.

*
**

Erreurs matérielles, invraisemblances, accumulation tendancieuse de faits exceptionnels ou rares et présentés comme habituels, jettent sur le médecin suspicion et discrédit, ébranlent la nécessaire confiance du malade. Bien plus, celui-ci va peut-être refuser une thérapeutique nécessaire et éprouvée au nom de la « doctrine » professée par *Corps et Ames*.

Evelyne a été guérie de sa tuberculose par Domberlé, et hors celui-ci, il n'est point de salut pour le tuberculeux. A coup sûr, ce vieux médecin original séduit par sa bonté, son sens du devoir, son acceptation du sacrifice, son multiforme génie. Il paraît représenter Carton, apôtre de cette doctrine « naturaliste » dont Van der Meersch est le prophète.

Au temps de mes débuts, M. Brunon qui trônait à l'Hôtel-Dieu et à qui échoit l'honneur d'être cité dans une note de *Corps et Ames*, la professait et un interne me la fit connaître ; c'est tout simplement, dit-il, la thérapeutique par les éléments : l'air : fenêtre ouverte, cure d'air, aérium ; l'eau : ablutions, enveloppements, hydrothérapie, cures thermales ; le feu : cautérisations, pointes de feu. Et pour finir, la terre : quelques pelletées, en voilà pour jamais...

Cette facétie ne doit pas masquer les mérites qu'il y avait à condamner dès 1910 la suralimentation (rejetée depuis bien longtemps par l'opinion médicale commune quand parut *Corps et Ames*), à prôner une vie hygiénique, une alimentation saine, à supprimer les médications inutiles qui irritent l'estomac sans profit. Mais cela n'autorise pas à condamner les méthodes de traitement local de la tuberculose qui mettent au repos, qui « détendent » l'organe malade afin que la cicatrisation en soit possible. Elles ont prouvé leur efficacité et le retard de leur application peut coûter la vie au malade. Quelle responsabilité n'encourt pas celui qui les réproouve avec une telle passion qu'à deux reprises, il les stigmatisera longuement et dans les mêmes termes comme des supplices vainement infligés alors qu'il suffirait de suivre ce qu'il nomme « la vérité médicale ».

Hélas ! l'expérience personnelle de l'auteur ne témoigne pas en faveur de celle-ci. Il meurt de tuberculose à quarante-trois ans et dans ce concert de louanges d'une page de journal qui lui fut consacré, le Dr Schlemmer, disciple de Carton, vient nous apprendre que depuis la mort de Carton en 1947, « il ne put accorder sa confiance à aucun médecin. L'équilibre de sa santé fut alors rompu. Livré à son seul jugement peut-être applique-t-il à contresens les directives qu'il croyait trouver dans l'œuvre du médecin qu'il avait perdu, jusqu'à une privation presque exclusive de nourriture dont celui-ci l'aurait certainement gardé ». (*Témoignage chrétien*, 26 janvier 1951.)

Ne conviendrait-il pas d'inscrire ces lignes en épigraphe dans les réimpressions de *Corps et Ames*.

Est-ce à dire que ne soit fondée aucune des critiques adressées par Van der Meersch à la médecine dite officielle ? Si l'on se demande ce qu'est la médecine officielle, on vient à penser qu'elle s'ignore elle-même et que c'est une création de ses adversaires. Ainsi le terme d'allopathie fut-il forgé par les homoépathes. Comme si c'étaient

les hérétiques qui qualifiassent l'orthodoxie. (Du moins contribuent-ils à la définir.)

Cette médecine est celle qui est enseignée dans les facultés. Par principe, c'est une science transmissible, démontrable, fondée expérimentalement; grâce à ses progrès, elle devient de plus en plus expérimentale, de moins en moins dogmatique, et ce sont ses adversaires qui dogmatisent. Qu'elle accepte difficilement les notions proposées par des novateurs sans titre, cela est naturel à tous les corps constitués, surtout à ceux qui sont consacrés à l'enseignement; mais une vérité fondée et démontrable arrive à se faire jour.

A la Faculté, la science médicale est fragmentée pour l'enseignement, analytique par ses origines. Les acquisitions de l'étudiant reproduisent les phases successives de ses progrès et, prises à un moment donné, elles offrent d'incontestables lacunes. La médecine moderne (dont on ne peut nier les triomphes qu'aucune théorie « non conformiste » n'est capable d'obtenir) s'est constituée au début du siècle dernier avec Bichat, Bayle, Laënnec, par la confrontation anatomo-clinique systématique; ainsi s'est élaborée la connaissance des maladies d'organes qui demeure fondamentale dans l'enseignement et la formation de l'étudiant.

Mais, à cette analyse, doit succéder la synthèse, naguère fruit de la pratique plus que de l'enseignement, car nous ne pouvons oublier qu'une maladie d'organe n'est pas isolée et que l'être humain forme un tout indissociable, qu'il dépend de son tempérament, de son milieu, de son alimentation, de ses émotions, de son esprit.

Il est bon néanmoins que des voix s'élèvent pour le rappeler. Mais elles ne seront écoutées longtemps, quelle que soit leur autorité, que si elles apportent des données solides, une doctrine cohérente et fondée. Que reste-t-il de tous les systèmes des siècles passés, sinon la rencontre forfuite d'une vérité restée sans portée faute de démonstration?

D'ailleurs, aujourd'hui même, bien que la multiplicité des techniques et l'abondance des travaux conduise à la spécialisation trop étroite, nous percevons que le temps de la synthèse est proche.

D'outre-Atlantique, nous vient une médecine qui, se disant psychosomatique, étudie systématiquement l'influence du moral sur le physique. Quel clinicien, quel bon médecin de famille ne connaissait ces étroits rapports? Laënnec ne disait-il pas que les « passions tristes » conduisaient à la phtisie? Les plus anciens d'entre vous ne

se souviennent-ils pas d'avoir entendu en semblable circonstance le D^r Halipré étudier avec sa netteté habituelle « l'interdépendance du moral et du physique »? Qui ne savait que le déséquilibre intérieur provoque bien des troubles morbides?

C'est un progrès néanmoins (peut-être plus nécessaire en Amérique où, dit-on, l'examen technique prend le pas sur le « colloque singulier » entre médecin et malade, où la vie trépidante favorise la névrose) que d'ériger ces notions éparses et implicites en une méthode et un système qui s'imposent à l'attention, s'enseignent et balancent les excès d'un découpage artificiel.

De plus, nous comprenons de mieux en mieux que les émotions, les épreuves morales, l'angoisse, voire le refoulement, engendrent les maladies. Nous avons appris que les émotions, activant certaines sécrétions glandulaires, mettant en branle le système sympathique, se répercutent dans tout le corps. Nous savons qu'une certaine région de la base de l'encéphale, proche de la glande hypophyse, large à peine comme l'ongle du pouce, constitue un carrefour de la vie psychique et de la vie organique. On vient de nous montrer expérimentalement que les agressions et les contraintes les plus variées réalisent (faute d'*adaptation* convenable de l'organisme) un certain nombre de maladies chroniques que nous expliquions mal et que, demain, nous pourrions peut-être guérir ou prévenir.

Plus que jamais analyse et synthèse sont nécessaires et possibles. Nos médications ont accru leur puissance; parfois dangereuses, elles requièrent un prudent emploi. Nos méthodes d'investigation se sont multipliées et affinées et nous ne pouvons rejeter ces analyses des humeurs, ces recherches radiologiques et électriques quand il s'agit d'affirmer ou d'éliminer à coup sûr un diagnostic qu'il importe de poser avec précision. Mais il faut les dominer et prendre une vue générale du patient.

Le bon médecin, instruit « à la française » par le contact direct et quotidien du malade (auquel se prêtent à merveille nos écoles provinciales) accomplit naturellement cette obligation.

Hélas! malgré tous les progrès, il n'est pas toujours possible d'apporter au malade et à son entourage impatient, ce qu'ils désirent savoir tout de suite: le nom de la maladie, sa durée, le remède efficace. Même si les incertitudes sont partagées par un confrère plus réputé appelé à l'aide, on ira chercher quelqu'un d'autre, esprit illuminé ou systématique qui fait partager une conviction mal fondée,

ou même, un prétendu guérisseur qui possède parfois une semblable confiance en ses remèdes et ses incantations.

Nos contemporains qui semblent si positifs, si désireux de rejeter traditions et préjugés, si privés du « sens du sacré », sont-ils tellement éloignés de la médecine sacerdotale ou magique ?

Ils croient que, le rite de la consultation accompli (il est souvent nécessaire aujourd'hui que ce soit une consultation de « spécialiste »), les médicaments ingurgités (ou simplement achetés et mis dans un tiroir), la guérison viendra sans qu'ils se soient pliés aux règles d'hygiène qui exigent parfois une réforme pénible de la vie quotidienne. Dans cet esprit, ils sont tout prêts à croire que certains individus détiennent par quelque secret transmis d'âge en âge, quelque remède mystérieux et infailible. Las parfois des investigations coûteuses et longues, aux résultats souvent négatifs, ils vont trouver ce personnage qui, dans une ambiance favorable, procurera quelquefois, grâce à un certain « magnétisme personnel » (au sens figuré du mot), un ébranlement salutaire à l'égard de troubles superficiels.

Heureuse profession et heureux choix des mots ! Le médecin soigne ; docteur, il est instruit. Mais le guérisseur... guérit. On ne parlera que de ses succès ; on ne se vantera pas de l'avoir consulté s'il échoue. Des poursuites judiciaires, son seul risque, ne font qu'accroître son prestige et sa clientèle. Beaucoup plus que le médecin, il jouit de la faveur de l'opinion.

A la vérité, le mal ne serait que restreint, si ce n'est pour la bourse des patients, si ces illuminés, quel que soit leur nom, ne risquaient d'ajourner l'heure irremplaçable et souvent très brève d'un traitement efficace.

*
**

« J'ai voulu faire aimer la médecine », a écrit Van der Meersch, naïvement surpris de la défaveur que son livre avait rencontrée près des médecins. Sa vision tendancieuse (on ne saurait dire son pessimisme, car il croit l'homme perfectible et capable d'être sauvé par l'amour), sa vision spontanément tendancieuse l'a trahi à son insu. Car la bonne foi de ce passionné me paraît certaine, bien qu'elle ait été fortement contestée. Sinon, eût-il écrit quelques-unes de ces pages qui montrent, à côté de ses misères, la grandeur de la vie médicale ? Peut-être faut-il les marquer d'un signet blanc, mais elles y sont.

Dès le début, le cynisme des propos, la grossièreté des scènes (dépassant d'ailleurs la réalité commune) sont présentées comme l'exutoire nécessaire d'une vie de labeur, de contact apitoyé et dangereux avec la souffrance. Cet interne un peu ivre qui hurle dans Angers assoupie les refrains d'une chanson grivoise mourra bientôt d'une diphtérie contractée dans son hôpital. Ce risque quotidien, souligne l'auteur, distingue des autres étudiants les étudiants en médecine, « mais ils y pensent moins que personne et continuent ».

Ainsi ce médecin qui expose sa vie pour apaiser par des piqûres renouvelées les derniers moments d'un mécanicien écrasé sous sa locomotive et qui y perdra un pied, « ce n'est qu'un homme comme les autres, mais ce qui sauve, c'est le métier, ce métier de médecin où, brusquement, impératif et brutal, s'impose un beau matin le devoir catégorique de devenir un héros ».

Ailleurs, nous voyons Michel Doutreval ou Roy le chirurgien, renoncer sans mot dire à une promenade, à une réunion, à un congrès, parce qu'il faut soigner un patient qui a attendu le dernier moment pour les appeler ou pour accepter une opération. C'est le pain quotidien du médecin, ce sacrifice des heures de loisir, qui lui fait négliger sa santé et ses intérêts, ajourner les soins que réclament les siens (ses enfants sont souvent ceux qu'il voit les derniers et je sais une femme de médecin qui, pour obtenir que le père examine un de leurs enfants, vint avec celui-ci prendre rang dans le salon d'attente). Elle lui sera retirée, cette soirée qu'il voulait consacrer à l'étude et il laissera, bâclé le discours académique, inachevée l'étude scientifique, la lecture des journaux médicaux, car dans cette profession qui vous saisit tout entier, les heures de repos sont studieuses et consacrées à l'incessante mise au point des connaissances. A vrai dire, ces soucis restent assez étrangers à Van der Meersch qui semble négliger la valeur professionnelle du médecin. Il se satisfait trop facilement si le « contact » est établi avec le malade, point capital certes, mais insuffisant quand il s'agit, ce qui arrive, d'une vraie maladie. La charité ne remplace pas la science... elle l'exige.

A quelle loi intérieure le médecin obéit-il donc ? Au sentiment du devoir ou au souci de conserver sa clientèle ? ou tout simplement à l'exemple reçu, à l'habitude acquise ? A tout cela à la fois sans doute. Quand, battant sa coulpe, le professeur Doutreval déclare qu'il a soigné ses malades par ambition et vanité, sa fille n'a point de peine à lui rappeler d'authentiques charités.

Ainsi le médecin prend-il part à la vie de ses patients, il connaît leurs difficultés, il perçoit le souci caché, la plaie secrète qui interdisent d'envier ceux qui paraissent les plus heureux. Il ne peut rester insensible à leur angoisse; avec eux, il porte leurs fardeaux, plus qu'eux-mêmes parfois quand il lutte pour tenter de les sauver alors qu'ils sont lassés de vivre, quand, soupçonnant sans en être assuré, un péril grave, il retarde, insoucieux de sa réputation, de faire partager à la famille des inquiétudes qui ne sont peut-être qu'éphémères; nul autre que lui ne les aura éprouvées.

Mais, dit Van der Meersch, « c'est cela qui exalte, qui passionne : la lutte contre l'erreur, le combat contre la mort. D'abord, ça ne devient jamais du « métier ». Il s'agit toujours d'un être humain, d'une vie, d'un foyer, d'une souffrance humaine. On s'y laisse toujours prendre un peu de son cœur... Et si vieux médecin qu'on soit, lorsqu'un gosse fait une broncho-pneumonie et prend vilaine mine, on ne se sent pas fier. On rentre chez soi soucieux. On dit à sa femme : « Mon » gosse ne va pas bien. On dîne mal, on lit son journal sans le comprendre, on s'endort tard. Et cela jusqu'au jour où l'enfant est guéri ou mort. Car la mort aussi délivre le médecin. Il a fait ce qu'il a pu pour rétablir l'ordre. C'est fini. Penser aux autres. Il repart en avant ».

Néanmoins, à certaines heures, « Michel se sent las, triste et comme meurtri. Ne pense-t-on jamais qu'il peut être fatigué quelquefois, le médecin comme le prêtre, d'assumer toujours ainsi le fardeau des autres, la charge de leurs erreurs, de leurs faiblesses, de leurs passions, de leurs crimes quelquefois, toutes les misères dont nous nous déchargeons sur lui, sans compter, sans hésiter, simplement parce qu'il est le médecin? C'est bien un homme blessé qui rentre chercher refuge auprès d'Evelyne, à ces heures-là, et qui comprend mieux pourquoi la tendresse de la femme a été accordée à l'homme. A ces moments-là, Michel mesure avec effroi la solitude et le sacrifice d'un prêtre ».

Une profession qui élève celui qui l'exerce, le voue au service d'autrui et lui en fait assumer les peines, le sombre Van der Meersch voit donc aussi cela dans la médecine. Parce qu'il l'a dit, il lui sera beaucoup pardonné.

*
**

Il aurait pu donner cette leçon à Doutreval en le conduisant, lors du Congrès d'Amsterdam, à la Maison Six, devant l'image de

Nicolas Tulp (le maître de cette fameuse *Leçon d'Anatomie* dont les annuelles photographies de nos services hospitaliers continuent bien pauvrement la tradition). Œuvre d'un peintre de second plan, le portrait de la Collection Six passerait inaperçu si un attribut insolite n'attirait le regard : près du médecin, un flambeau d'argent porte une bougie allumée. Une devise de trois mots explique sa présence : *Aliis inserviando consumor* (comme cette bougie), je me consume au service d'autrui.

Ainsi vit, Messieurs, le médecin que vous rencontrez dans la rue.

LA MÉDECINE DE SENÈQUE ET LA MÉDECINE MODERNE

REPOSE AU DISCOURS DE RÉCEPTION
DE M. LE DOCTEUR JEAN FLEURY

Par M. le Docteur RAYMOND NEVEU

MONSIEUR,

MES confrères m'ont désigné pour vous accueillir parmi nous.
C'est pour moi un honneur et un plaisir.

Il m'est, en effet, particulièrement agréable de dire ici toute l'estime que j'ai pour votre haute valeur morale et votre grande érudition. Cette érudition, j'ai pu l'apprécier au cours d'un séjour à Rome, il y a déjà longtemps de cela, car notre amitié ne date pas d'aujourd'hui, elle s'est scellée, si vous vous en souvenez, sur les rives du lac Nemi, ce miroir de Diane, où nous avons été conviés à voir la galère de Caligula que l'on venait de découvrir... et j'évoque aussi avec émotion les trop courts moments passés dans l'admirable bibliothèque du Mont-Cassin dont il ne reste plus, hélas, que des ruines!

Votre culture scientifique et littéraire dont nous venons d'apprécier toute l'étendue explique et justifie votre brillante carrière.

Après de solides études à l'Institution Join-Lambert où vous avez laissé un souvenir si vivace, vous avez fait votre médecine. Tour à tour, interne des hôpitaux de Paris après un très brillant concours qui vous valut le Prix Burland, vous voici chef de clinique à la Faculté, puis, au lieu de rester à Paris où vos maîtres voulaient vous retenir, vous revenez au pays natal et, bientôt, vous êtes nommé médecin des hôpitaux de Rouen, professeur d'histologie, puis de clinique médicale. Vos cours de perfectionnement sur la pathologie infantile, à la Salpêtrière, sur la clinique obstétricale, à Tarnier... dans ce Tarnier qui me rappelle mes souvenirs d'étudiant dans le service de mon bon maître le professeur Bar, puis de Brindeau...

Lorsque je vous ai, au nom de l'Académie, demandé de faire acte de candidature, je me souviens que vous m'avez répondu avec la modestie qui vous caractérise : « Pourquoi veut-on que j'entre dans votre Compagnie, car je n'ai rien publié ? » Quelle erreur ! La liste de vos travaux est aussi vaste que variée.

En pédiatrie, citons votre belle thèse sur la chlorémie et le choix des sérums artificiels dans la déshydratation de la première enfance ; les indications thérapeutiques fournies par l'étude du chlore du sang et sa répartition entre le plasma et les globules — les variations de l'équilibre salin et leur influence sur la croissance, — les ostéopathies du scorbut et de l'hérédosyphilis précoce, — la xanthomatose cranio-hypophysaire, — l'anémie infantile pseudo-leucémique.

En cardiologie, ce sont vos travaux sur la tachysystolie auriculaire, sur la tétrade de Fallot sans cyanose, — sur l'origine dentaire des endocardites malignes, — et — en collaboration avec M. Dessaint, le traitement chirurgical de la symphyse du péricarde, et, surtout, votre étude importante sur les affections congénitales du cœur dans l'*Encyclopédie médico-chirurgicale*.

Les questions si complexes mais si troublantes de certaines maladies infectieuses attirent votre attention de clinicien. Vous étudiez le zona et la vaccine, la méningite herpétique, les septicémies à streptocoque viridens, et même le sodoku.

Mais vous n'êtes pas seulement un scientifique, vous êtes un fin lettré. En écoutant votre discours si intéressant, je songeais à une phrase de mon bon maître Charles Nicolle :

« S'il faut de toute nécessité que le médecin se spécialise dans l'exercice d'une partie de notre science — qu'il soit praticien, hygiéniste ou chercheur — il ne doit pas se spécialiser dans son intelligence... Il doit posséder la même culture que les hommes distingués de son temps..., il doit parler leur langage, et le bien écrire ».

« Le bien écrire », votre discours en est la preuve.

Je ne voudrais pas ne pas rappeler votre activité à l'École sociale de Rouen dont vous êtes, avec certaines personnalités que j'aperçois ici, un des animateurs.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas rappeler que vous êtes médecin consultant régional de pédiatrie.

*
**

Vous venez, Monsieur, de nous faire passer un moment fort agréable en commentant avec un soin jaloux de parfait clinicien et

de sociologue les doctrines médicales et paramédicales de quelques romanciers contemporains. Je vous demande la permission de ne pas vous suivre dans cette voie, et de remonter beaucoup plus haut dans le passé... car, je l'avoue humblement, je ne fréquente guère les modernes... Nous allons voir, si vous le voulez bien, les doctrines médicales, et l'opinion de certains philosophes et de quelques écrivains de l'époque romaine, et les comparer à certaines théories actuelles.

Oh! je sais fort bien ce qu'a dit un jour au Collège de France le professeur Pierre Mauriac, de Bordeaux :

« Je n'aime guère les philosophes — disait-il — qui se mêlent de faire de la médecine... » Il est vrai qu'il avait soin d'ajouter : « Je me méfie davantage des médecins philosophes ».

Je crois cependant que leur lecture est parfois fort instructive, pleine d'enseignements, et ce n'est pas notre Président, j'en suis sûr, qui me contredira.

Lorsque las des sarcasmes de Caligula, et miné par la maladie Sénèque abandonna le Barreau pour ne s'occuper que de philosophie, Rome présentait alors le tableau de la corruption la plus effrénée et offrait au jeune philosophe une source inépuisable d'observations. Beaucoup ont trait à la médecine et à l'hygiène. Car Sénèque qui aimait à s'appeler le médecin des âmes se comparait souvent, très souvent, au médecin du corps.

Ses lettres à Lucilius notamment sont remplies de tableaux cliniques fort curieux, fort justes, et de toute son œuvre se dégagent des idées générales sur l'hygiène d'une très grande valeur.

Et tout d'abord, c'est la jolie description de sa propre maladie.

« Mon mal m'avait laissé une longue trêve. Tout à coup il m'a repris. Lequel? me direz-vous. Vous avez raison de me le demander car il en est à peine un qui me soit inconnu. Il est cependant une maladie à laquelle je suis comme voué; je ne vois pas pourquoi je l'indiquerais par son nom grec, car notre mot « *suspirium* » la désigne suffisamment ».

Sénèque d'ailleurs, paraît avoir été atteint d'un autre mal que de cet asthme dont il parle constamment. Il semble avoir été, très jeune, touché par la tuberculose s'il faut en croire une de ses lettres.

Atteint d'une forte bronchite, il ne s'en inquiéta pas tout d'abord, mais les petits accès de fièvre répétés, la toux, l'état de maigreur où

il était tombé finirent par le désespérer et lui faire souhaiter la mort.

« J'en suis au point qu'il semblait que j'étais tombé en fusion tant était grande ma maigreur. Souvent j'ai eu la tentation de mettre fin à mes jours. Le grand âge de mon père qui me chérissait me retint ».

Dès lors, Sénèque se résigna à vivre quoi qu'il faille souvent du courage pour s'y résoudre. C'est en méprisant la mort, prétend-il, qu'il la chassa.

Certes, les prescriptions de son médecin étaient bonnes, il le reconnaît : faire de la marche, exercer sa respiration, naviguer... naviguer... Il me semble entendre encore la voix de notre regretté collègue le D^r Loir vantant la valeur thérapeutique des croisières dont Van der Meersch aurait pu sans doute bénéficier...

La thalassothérapie ne date donc pas d'aujourd'hui...

Nous savons, d'ailleurs, que Cicéron se guérit en naviguant dans les mers de Grèce, et Pline, lui-même, ne nous apprend-il pas qu'on envoyait les malades en Egypte non pas uniquement pour le climat, mais surtout pour l'action salutaire de la traversée. Il est vraiment curieux de trouver à cette époque un traitement que les Anglais du XVIII^e siècle remirent en vigueur, et dont Sunderland, Buchau et Gilchrist se firent les ardents défenseurs.

Dans son *Traité de la Colère*, Sénèque reconnaît que si les gens fatigués sont querelleurs, les dyspeptiques le sont aussi... et je ne peux m'empêcher d'évoquer cette recommandation suprême que j'ai lue à Epidaure il y a bien longtemps de cela et que vous avez peut-être vue lors de votre récent voyage dans la cité d'Esculape :

« Ne jamais se mettre en colère. »

Or, Sénèque, dans ses conseils aux dyspeptiques, a soin d'écrire :

« Fuyons les tribunaux, les procès, les plaidoiries, tout ce qui peut ulcérer notre mal... »

Je vous demande pardon, Messieurs, de cette citation...

Dans son *Traité de la Tranquillité de l'Âme* et dans celui de la Clémence, Sénèque nous parle de la contagion et des maladies épidémiques... « Il faut éviter de s'approcher des malades, dit-il, parce que on pourrait gagner leur mal, leur haleine seule pourrait nous infecter... » Et il ajoute : « Il faut les isoler, tuer les chiens hydrophobes, égorger les brebis infectées... »

Mais pour Sénèque c'est surtout la question du terrain qui est

capitale. Pour pouvoir résister aux maladies, il faut être en état de parfaite résistance. Or, s'il faut en croire les écrivains de l'époque de Néron, les Romains s'entendaient à merveille à déprimer ce terrain que leurs ancêtres avaient fait si robuste.

De toute l'œuvre de Sénèque se dégage une tristesse indicible, un sentiment de révolte contre ses compatriotes. Il n'a pas assez de mots pour dire son mépris contre ceux qui sont tombés si bas « qu'ils vomissent pour manger et mangent pour vomir ».

Jadis, les ancêtres se fortifiaient par le travail et l'exercice. Ils mangeaient une nourriture grossière : aussi n'étaient-ils jamais malades.

« La maladie alors était simple comme sa cause ; la multiplicité des mets a produit la multiplicité des maladies ».

Paroles admirables, prophétiques, que l'on croirait écrites par un clinicien de notre époque.

N'était-ce pas aussi l'opinion de Pythagore ?

Les pages sur l'alcoolisme sont à relire avec soin... et il m'est particulièrement agréable, Monsieur, de m'attarder quelque peu sur ces pages, car je n'oublie pas que vous êtes un des fervents apôtres de la lutte contre un des pires fléaux de notre société moderne, et que vous déplorez, comme moi, l'absence de toute mesure vraiment efficace pour enrayer ce péril national.

« Les Romains sont stupides, a dit Sénèque, quand ils boivent à jeun et ne mangent que lorsqu'ils sont ivres. »

Ne boire qu'après le repas est trop vulgaire : on laisse cela à la rusticité des pères de famille qui ne connaissent pas le plaisir.

Que dirait-il, s'il revenait chez nous, à l'heure verte où les hommes, les femmes — et parfois les enfants — se tuent quotidiennement et sûrement...

D'ailleurs, sous Néron, les femmes ne le cédaient en rien aux hommes. Et si Hippocrate de Cos a pu certifier « qu'elles ne sont jamais chauves ni goutteuses parce que raisonnables et sobres », on ne pourrait pas le dire des femmes romaines.

« Elles n'ont pas changé de nature, mais de vie, ajoute Sénèque, il est juste qu'imitant les hommes dans leurs excès, elles participent à leurs infirmités. »

Que fait donc la médecine ? dira-t-on... Mais elle ne peut réparer des désordres irréparables. La faute en revient aux hommes qui se refusent à suivre les conseils désintéressés...

Il est vraiment curieux, vous en conviendrez, de voir la similitude d'idées entre Senèque et les hygiénistes modernes.

*
**

Pour Senèque, il y a deux sortes de traitement des maladies : le régime et les remèdes. Avant tout, le médecin doit combattre l'intempérance de son client. Il doit le forcer à suivre un régime sévère, même si cela lui déplaît.

Et cela est logique.

« Même si cela lui déplaît... »

Comme nous sommes loin des théories que Van der Meersch prête à Seteuil, l'ami de Michel.

« Tu ne feras jamais fortune, dit Seteuil à Michel en le ramenant dans la souple et moelleuse Panhard... Bien trop rigide, bien trop absolu, mon pauvre Michel! Oui, je sais, l'alcool, le tabac, les graisses, le beurre cuit... Mais quoi, tu as tout dit, tout prescrit... Si les gens n'en veulent pas de ton régime, s'ils aiment mieux l'avoir courte et bonne et claquer en bouffant, ça ne te regarde plus! Laisse faire et lave-t-en les mains. »

Laissons vite ce passage très pénibles de *Corps et Ames*, et revenons bien vite à Senèque, car il parle notre langage.

Depuis que les aliments ont été préparés non pour la faim, mais pour l'irriter, depuis qu'on a inventé mille assaisonnements afin d'exciter la gourmandise, ce qui était un aliment pour l'appétit est devenu un fardeau pour l'estomac surchargé.

De là vient le tremblement des muscles imbibés de vin, la maigreur causée par l'indigestion, cette hydropisie qui gonfle toute la peau, et cette tension du ventre qui veut follement s'accoutumer à prendre plus qu'il ne pouvait contenir, de là cette expansion d'une bile jaunâtre, ces doigts qui se tordent, cette raideur d'articulations, ces vertiges, ces migraines, et ces ulcères internes qui dévorent tous les conduits de nos sécrétions.

Et c'est pourquoi le régime sévère s'impose avant toute thérapeutique.

Si le régime ne suffit pas, le médecin prescrira la diète... Vous voyez, Monsieur, que Guelpa n'a fait qu'appliquer sans les savoir les préceptes de Senèque...

Il n'est pas sans intérêt, vous en conviendrez, de rapprocher de

ce très beau passage des lettres à Lucilius la théorie que Van der Meersch prête au phtisiologue Domberlé.

« Les principes que je vous donne, dit-il à Michel, les lois de la vie saine, valent non seulement pour la tuberculose mais pour tous les états morbides sans exception. Le grand péril, ce n'est pas le bacille de Koch, le microbe, la maladie en soi, mais bien les causes qui les engendrent et contre lesquelles on ne fait rien : le *suicide alimentaire* de la race blanche qui abandonne sa véritable nourriture, céréales, fruits, légumes pour consommer de plus en plus la viande, le sucre, l'alcool et l'aliment chimique qui la brûlent en quelques générations. »

Pour écrire ce passage, Van der Meersch, vous l'avez dit, s'est inspiré des théories de Pascualt, de Carton et de notre ancien confrère de l'Académie, le professeur Raoul Brunon...

Le suicide alimentaire de la race blanche... N'est-ce pas exactement ce qu'a dit Sénèque lorsqu'il a écrit cette phrase lapidaire : « L'homme ne meurt pas, il se tue. »

*
**

Il est de bon ton à notre époque, dans certains milieux littéraires, de jeter sur le corps médical un discrédit qu'il ne mérite pas. Vous savez comme moi, Monsieur, que dans l'antiquité romaine un grand nombre d'écrivains comme Juvénal, comme Martial et, surtout, Pline, furent eux aussi très durs et, bien souvent, injustes pour nos confrères.

N'est-ce pas Martial qui a dit :

« Diaulus était chirurgien, il est maintenant porteur de cadavres... Il s'est mis à faire de la clinique comme il est capable d'en faire. »

Avouons que cette plaisanterie quelque peu féroce est amusante.

Dans un vers lapidaire, Juvénal lança contre le médecin Thémison qui était le grand consultant de l'empire romain une accusation qui fit scandale : « S'il fallait te dire les noms... je compterais plutôt tous les amants qu'Hippia a possédés ou tous les malades que Thémison a tués en un seul automne. » « *Quot Themison regus autumnno occiderit uno.* »

En lisant ce vers de Juvénal on ne peut pas ne pas évoquer la boutade de Montaigne :

« Les médecins sont des gens bien heureux ! Leurs succès brillent au soleil, et la terre couvre leurs fautes. »

Sourions et n'insistons pas.

Quant à Pline qui par son essence et ses affinités eût dû plus que tout autre montrer le rôle sacerdotal de notre profession et le dévouement certain des médecins de son époque, il fut leur ennemi le plus acharné :

« Il n'est pas douteux, disait-il, que ces gens-là cherchent la vogue par quelque nouveauté et l'achètent aux dépens de notre vie », et il ajoutait :

« Les médecins apprennent à nos risques et périls..., ils expérimentent en tuant avec une impunité souveraine, le médecin est le seul qui puisse donner la mort. »

N'est-ce pas ce qu'on retrouve — sous une forme plus atténuée, certes — dans *Corps et Ames* au sujet des expériences de Doutreval ?

Sénèque, lui, avait une conception beaucoup plus haute de la médecine et des médecins, et nous touchons ici à un des points capitaux de la médecine dans son œuvre... plus que jamais d'actualité. On voit qu'il a connu les médecins et qu'il les a appréciés. Oh ! certes, il ne s'agissait pas de la médecine publique inaugurée à Rome par le médecin grec Archagathos, surnommé le Carnifex... car il coupait toujours, mais de la médecine privée... de la médecine familiale. Dans ses lettres à Lucilius il constate avec amertume qu'on appelle le médecin souvent trop tard, ce qui rend sa tâche beaucoup plus ingrate et souvent impossible.. Il ne va pas comme Knock jusqu'à dire que « tout homme bien portant est un malade qui s'ignore », mais il laisse entendre que bien des malades s'aperçoivent trop tard de leur mal.

« Le médecin doit être l'ami de son client — dit Sénèque — il doit prodiguer ses conseils, car ses conseils sont aussi utiles que les drogues. »

Paroles très profondes qui nous changent de la pénible affirmation de Sydenham :

« Ce qu'on a qualifié d'art médical est bien plutôt l'art de faire la conversation et de babiller que l'art de guérir. »

N'en déplaise à Sydenham, ce n'est pas babiller que de donner aux malades des conseils souvent fort précieux.

D'ailleurs, Sénèque en est tellement persuadé qu'il insiste en ajoutant :

« Quant au médecin qui ne fait que me tâter le pouls — m'inscrire sur la liste de ses visites — me prescrire sans affection ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire, je ne lui dois rien de plus, car il ne m'a pas visité comme un ami, mais comme un client qui le mande. »

Paroles très touchantes qui doivent faire réfléchir à une époque où la pratique médicale se transforme, où le médecin de famille, celui qui partage nos joies et nos peines, qui connaît nos misères tend à disparaître.

Il est évident qu'aujourd'hui où le machinisme a remplacé l'artisanat, où les campagnes sont désertées, où les inadaptés urbains viennent chaque jour s'agglutiner dans les villes, la médecine collective est devenue une nécessité... Est-il permis de le regretter ?

Écoutons Van der Meersch dans une de ses pages les plus poignantes, les plus profondément vécues :

« Templemars s'en va. Il abandonne la lutte, il accepte un poste de médecin de mines dans une compagnie houillère de Valenciennes. Tant pis ! il fera la chambre, il recevra dans l'infirmierie de la houillère cent vingt malades par matinée, quarante malades à l'heure — une minute et demie par malade ! Le temps de demander : « Où as-tu mal ? » et d'indiquer, parmi les cent cinquante potions agréées par la compagnie, le sirop 74 et les pilules 17... et puis c'est fini. Le repos, la sécurité ! Deux mille francs tous les mois, logement, chauffage, éclairage, quel paradis ! Vive la médecine ! Adieu la jeunesse, les revers, la lutte. Adieu le métier passionnant, mais trop dur qui vous laisse crever de faim. Adieu la médecine. »

Templemars vient faire ses adieux à Michel. Il se dit content — *très, très content* — et il s'en va brusquement, la larme à l'œil.

Cette très belle page — un peu outrée peut-être — renferme un fonds de vérité... Templemars s'en va « la larme à l'œil », car il sent qu'il abandonne pour toujours son sacerdoce.

Il est indiscutable cependant que les attributions de l'État en matière d'hygiène publique s'imposent. Les anciens, d'ailleurs, l'avaient bien compris.

Empédocle, par exemple, ne fut-il pas une sorte de chef du service de santé à Agrigente, lors d'une épidémie de peste?

Depuis cette époque, les services d'hygiène ont pris une extension considérable, accomplissant une tâche ingrate, mais combien magnifique, qu'on ne soupçonne pas toujours. C'est grâce à eux que certaines épidémies sont rayées à jamais de la nosologie médicale et que d'autres maladies graves sont évitées.

Il est aussi bien évident que devant les progrès de la médecine, la spécialisation est devenue de plus en plus une nécessité... mais le praticien doit rester toujours le médecin de famille qui vibre avec son malade et lui apporte un réconfort moral...

C'est bien ce que Van der Meersch a compris... et c'est pourquoi Michel Doutreval, l'ami de ceux qui souffrent, nous est si sympathique.

N'est-ce pas Georges Duhamel qui a écrit :

« L'exercice de la médecine repose sur une idéologie morale que l'on nomme en gros la conscience », et il ajoute : « Or, la conscience est individuelle. »

« Abdiquer l'individualisme en cet instant du monde serait pour un esprit clairvoyant un acte de démission et plus exactement un suicide. »

« Parce qu'elle a pour mission d'assister l'homme dans les actes essentiels de la vie, dans les actes où malgré tout l'homme est solitaire, — et forcément individuel dans la naissance — la souffrance et la mort, la médecine doit rester l'un des réduits de l'individualisme en péril. »

On ne saurait mieux dire.

Certes, je le répète, les institutions d'Etat ont leur utilité, mais n'en abusons pas, n'abusons pas, non plus, au nom de la biométrie, de la systématisation scientifique.

Claude Bernard, dont on ne saurait sous-estimer le génie, a dit un jour : « La systématisation est un véritable enkystement scientifique. »

N'abusons pas non plus de ces soi-disant vulgarisations scientifiques dont certains médecins, hélas! sont les complices et qui font tant de mal dans de nombreux foyers!

Avec le professeur Pierre Mauriac, je pense que bien des cervelles sont « tourneboulées » par des articles ou des diffusions

imprudentes. Avec lui, je suis sûr « qu'à trop avertir les gens l'angoisse augmente qui appelle peut-être la maladie. Beaucoup meurent aujourd'hui dans les pires souffrances morales qu'on eût trompés doucement jusqu'à leur dernier souffle ».

Il peut vous paraître étrange, Monsieur, de me voir partager une telle opinion lorsque toute ma carrière s'est passée à m'occuper de la prévention des maladies. Mais au soir de ma vie, je m'aperçois que s'il est utile, s'il est raisonnable de diffuser les méthodes essentielles de prophylaxie, il faut éviter de créer une psychose de la maladie. Or, cette psychose existe, elle est le mal de notre époque. La diffusion de certaines théories médicales, mal interprétées et surtout *mal digérées* en est la cause.

Mais au temps de Sénèque n'était-ce pas la même chose? Pline ne nous raconte-t-il pas que sur le Forum romain un des sujets de conversation des vieillards consulaires était la dernière thérapeutique des médecins grecs, notamment celle de Charmis « l'envahisseur de Rome », par exemple, qui éclipsa la renommée du célèbre médecin Thessalus!

L'histoire se répète, les clichés changent — et c'est tout... Cela prouve qu'un des principaux soucis de l'individu est sa santé.

« *Chi a la sanità e ricco, e non lo sa* », dit un vieux proverbe italien, et cela est profondément vrai.

Mais, de grâce, sous prétexte d'éducation sanitaire, soyons prudents, ne nous laissons pas aller à des vulgarisations intempestives, ne nous laissons pas obnubiler par certaines découvertes récentes à grand tapage, qui n'ont pas encore fait leurs preuves, ou par certains médicaments qui ne sont encore qu'au stade de l'expérimentation. C'est à vouloir aller trop vite que l'on tue à jamais des méthodes fort intéressantes.

Dans *Corps et Ames*, dont vous avez parlé si éloquemment, on assiste à des échecs de ce genre.

On a dit — et on a eu raison de le dire — que dans « l'ordre intellectuel, le rôle de la médecine est de réaction, et quoi qu'on en pense c'est un gage de progrès ».

*
**

Vous avez insisté aussi sur l'importance capitale de la clinique. La médecine qui est aux confins de l'art et de la science devient de plus en plus compliquée..., les moyens d'investigation se multi-

plient, la radiographie de plus en plus perfectionnée, le microscope électronique rendent des services inestimables et l'arsenal thérapeutique qui se modifie sans cesse a complètement bouleversé les anciennes médications, les antibiotiques, par exemple, permettent les plus belles espérances!...

...*Mais*, la clinique, la bonne clinique, qui fait la gloire de notre pays, reste à la base même de la médecine.

C'est au lit du malade plus que dans les livres qu'elle s'apprend et c'est pourquoi nos écoles de province, avec leurs centres hospitaliers régionaux, sont indispensables et ne doivent pas disparaître, en dépit des querelles de clocher ou des préoccupations budgétaires. La grande ombre de Lecat, de Flaubert, de Charles Nicolle l'exige.

*

**

Me voici au terme de mon discours en réponse. Je m'aperçois que cette réponse confirme en tous points les idées que vous avez émises — en termes certainement beaucoup plus élégants.

Nous avons vu qu'à l'époque romaine comme dans notre littérature moderne certains écrivains — à part Sénèque, notre défenseur — ont essayé de jeter le discrédit sur le corps médical... sans succès d'ailleurs.

Si le médecin n'apporte pas, hélas! toujours la guérison, il apporte le réconfort moral, l'espérance d'un lendemain meilleur, car selon le joli mot de Pline, « le malade est toujours séduit par la douceur d'espérer ».

Et c'est pourquoi, malgré les attaques, malgré les ingrattitudes, le médecin poursuit sa tâche dignement, consciencieusement, sans bruit, avec, au soir de sa vie, la satisfaction d'avoir accompli son devoir.

DISCOURS

de M. le GÉNÉRAL VANIER
pour sa réception
(27 octobre 1951)

EN me recevant dans votre illustre Académie, déjà deux fois centenaire, vous me faites un grand honneur. Je veux vous dire ma joie et ma gratitude. L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen a œuvré patiemment, a consolidé le legs important du passé tout en appuyant les initiatives nouvelles qui méritaient son concours — ainsi elle prépare l'avenir. Ce n'est pas un hasard si son nom commande l'admiration et le respect. Son âge auguste ne lui enlève rien de son esprit actif et énergique. Au contraire, on dirait que son expérience ajoute à sa vigueur.

Les paroles d'accueil que votre président, M. Troude, m'adresse me sont très sensibles; aussi je le remercie de tout cœur de m'introduire avec tant de bienveillance et d'indulgence dans ce corps savant qui est un des plus beaux fleurons de la Normandie.

La qualité seule de président de l'Académie suffirait à illustrer la personne de M. Troude, mais je n'ignore ni sa conduite courageuse sous les drapeaux, ni sa vocation d'éducateur et de chercheur inlassable au service de la connaissance. Je me trouve d'autant plus heureux qu'il ait bien voulu me faire les honneurs de votre Académie.

Je sais que le président de la Société des Ecrivains normands, votre ancien président de l'Académie, M. Herval, nous entretiendra tout à l'heure d'un sujet qui m'est cher, Honfleur, ville dont mes ancêtres étaient citoyens et dont j'ai le privilège d'être citoyen d'honneur. Il fera revivre avec un éclat particulier ce Honfleur où grandit et d'où partit Guillaume Vanier, il y a trois siècles. Je me permets donc de remercier par anticipation M. Herval de sa causerie dont je me réjouis à l'avance et de lui dire le prix que j'attache à sa participation à cette séance.

J'exprime également ma gratitude à M. le Chanoine Letellier, qui a bien voulu me faire part, il y a quelque mois, de l'invitation de l'Académie; à M. Olivier, qui nous parlera des oiseaux de mon pays, ainsi qu'à ceux qui participent à cette cérémonie.

Vous pouvez comprendre combien il est émouvant pour un Canadien d'origine normande de revenir aujourd'hui dans la vieille capitale de la Normandie, d'y être accueilli au sein de son Académie.

Me voici dans votre compagnie, Normand parmi les Normands. J'ai failli me dire ancien Normand, mais je me suis ravisé à temps ; en effet, ce sang d'une seule coulée ne souffre pas la dilution, il se transmet de génération en génération, et l'histoire en a maintes fois démontré la vigueur.

Vous ne permettez pas à un Canadien de se sentir étranger en Normandie. Tant de bonté, tant de chaleur nous sont prodiguées, les portes du cœur grand ouvertes, que d'emblée s'empare de nous le sentiment de participer au merveilleux mouvement d'une terre connue et plus que fraternelle.

Des liens solides et intimes qui remontent à l'époque héroïque de la colonisation de la nouvelle France unissent la Normandie et le Canada. En effet, bien que les Normands ne fussent qu'un quart de tous les colons établis là-bas, ils étaient en majorité pendant les trente premières années. Quand la population s'élevait à deux cent quatre-vingt-seize, on comptait cent soixante-dix-huit Normands. Ils furent donc les principaux fondateurs et défricheurs du Canada.

A côté de ces liens historiques, des souvenirs personnels m'attachent d'une façon particulière à Rouen et à votre province. En visitant cette région, je retrouve toujours le serrement de cœur ressenti au début de septembre 1944 lorsque, me rendant de Londres à Paris après quatre ans de séparation, je survolai la Normandie accompagné d'avions de chasse canadiens.

Le 27 mai 1945, trois semaines après la fin de la guerre, je vins commémorer avec vous le martyre et la victoire de sainte Jeanne d'Arc... Quatre siècles après la mort de la Pucelle, les Français étaient de nouveau sous le coup de l'émotion, l'âme partagée, comme autrefois, entre l'angoisse du martyre et la joie du triomphe.

J'ai parcouru alors votre ville, j'ai vu les édifices béants, les rues éventrées, les poutres déchiquetées, l'acier tordu. Deux aspects m'ont profondément saisi, la grande pitié de la ville dévastée et la fierté inébranlable de sa population. Après la libération, de nombreux Rouennais revenant à leurs foyers n'ont trouvé que des ruines, ils avaient perdu des êtres chers, tous leurs biens matériels. Le découragement aurait pu s'emparer d'une population moins forte mais vous êtes reconnus pour vos qualités de caractère et d'âme. Vous

avez compris qu'au dessus des pertes de vies et de biens, les valeurs spirituelles constituent la véritable grandeur d'une nation. Vous vous êtes tournés avec confiance vers l'avenir; grâce à votre courage, à votre volonté de vaincre, vous reconstruisez une ville digne de son passé. Je me rends compte du vaste effort déjà accompli.

Il n'est pas dans mes intentions de vous entretenir longuement de l'affection vivace et féconde, autrefois lointaine mais instinctive, que le Canadien porte à la France. A la suite du rétrécissement du monde provoqué par le rythme nouveau et progressif du transport, nos contacts sont devenus constants. Nous nous sommes réjouis ensemble pendant les bonnes années, dans la détresse nous avons partagé nos inquiétudes et nos espoirs.

Nombreux sont les Canadiens qui ont pu venir en France saisir sur le vif sa grandeur et son charme. D'une source d'inspiration qu'on sentait sans la voir, la France s'est transformée en une réalité à résonance humaine. La connaissance acquise dans la joie de la découverte est à la mesure du rêve qui planait sur deux siècles de séparation.

Le contact entre nos deux pays a repris intensément, au grand avantage du Canada. Nous, Canadiens-Français, avons besoin de la France. Sans elle, nous ne pouvons accomplir notre mission de dépositaires et d'apôtres de la culture française en Amérique.

Un événement symbolique et unique dans nos rapports fut le voyage au Canada du Président de la République. La présence sur notre sol, pour la première fois dans notre histoire, du Chef d'Etat français eut un grand et profond retentissement chez tous les Canadiens qui, sans distinction d'origine, ont rendu hommage à la France.

Mais pour les nôtres de langue française, la visite du Président eut une signification particulière. Les descendants des dix mille Français qui fondèrent notre patrie et qui sont maintenant plus de quatre millions, ont senti leur cœur battre à l'unisson du cœur maternel. Ils ont compris que le temps et l'espace ne comptent pas lorsque deux sangs issus d'une même souche s'unissent, surtout quand il s'agit du sang français.

A ceux dans le monde qui, sans connaître la France, se permettent de douter de son avenir, je rappelle ce passage de Paul Valéry :

« Son histoire offre un tableau de situations extrêmes, une chaîne de cimes et d'abîmes plus nombreux et plus rapprochés dans le

temps que toute autre histoire n'en montre. A la lueur de tant d'orages, la réflexion peu à peu fait apparaître une idée qui exprime assez exactement ce que l'observation vient de suggérer : On dirait que ce pays soit voué par sa nature et par sa structure à réaliser dans l'espace et dans l'histoire combinés, une sorte de figure d'équilibre, douée d'une étrange stabilité, autour de laquelle les événements, les vicissitudes inévitables et inséparables de toute vie, les explosions intérieures, les séismes politiques extérieurs, les orages venus du dehors, le font osciller plus d'une fois par siècle depuis des siècles. La France s'élève, chancelle, tombe, se relève, se restreint, reprend sa grandeur, se déchire, se concentre, montrant tour à tour la fierté, la résignation, l'insouciance, l'ardeur, et se distinguant entre les nations par un caractère curieusement personnel. »

Oui, la France se distingue entre les nations par un caractère curieusement personnel. Elle continuera de se distinguer ainsi à l'avenir. Elle connaîtra un immense rayonnement. Le monde, comme par le passé, aura besoin d'elle. L'humanité entière est débitrice de la France, de sa culture, de sa civilisation ; je doute qu'elle puisse jamais payer sa dette.

Il y a une semaine, j'étais à Tarbes pour fêter le centenaire du maréchal Foch et pour honorer la mémoire de deux autres maréchaux pyrénéens : Joffre et Gallieni. Le salut que j'adressais à ces chefs, je l'adressais également à l'armée française qui a combattu sous leurs ordres, et aux troupes françaises qui combattent aujourd'hui en Indochine. L'armée française possède une tradition guerrière qui se maintient et se maintiendra.

Je rends hommage aux morts français qui sont tombés au champ d'honneur. Ils ont bien mérité de la patrie. Je les associe aux morts des nations alliées et amies. La terre de France est une terre sacrée où reposent quelques millions d'hommes et de femmes qui ont choisi la mort dans la liberté plutôt que la vie dans l'esclavage. Cette union dans la mort est une consécration de l'amitié profonde qui lie les peuples libres.

Ces peuples désirent vivre en paix mais ils se rendent compte que seuls les forts peuvent assurer cette paix à laquelle aspire l'humanité. Spontanément ils se sont unis sous le signe du Pacte Atlantique. Une même alliance militaire conclue en temps de paix nous rend solidaires de la défense des libertés humaines. Cette union nous permettra de continuer de gagner la victoire de la paix.

HONFLEUR

au XVII^e Siècle

REPOSE AU DISCOURS DE RECEPTION
DE M. LE GENERAL VANIER

Par M. RENÉ HERVAL

M. René Herval salue tout d'abord S. E. le Général Vanier au nom de l'Académie, de la Société des Ecrivains normands et de l'Association Normandie-Canada. Puis il évoque Honfleur, tel qu'il se présentait vers le milieu du XVII^e siècle, au moment où Guillaume Vanier, ancêtre de l'Ambassadeur du Canada, quittait sa terre natale pour gagner la Nouvelle-France.

TEL qu'il apparaissait, vers 1650 ou 1655, aux jeunes regards de Guillaume Vanier, Honfleur ne ressemblait guère à ce qu'il est aujourd'hui. Il était même fort différent de ce qu'il allait devenir dès la fin du XVII^e siècle.

La ville avait alors la forme d'un demi-cercle dont la Porte de Caen jalonnait l'extrémité nord-ouest. Solidement flanquée par ce robuste ouvrage, la muraille d'enceinte passait sur l'emplacement actuel du Vieux-Bassin, dans sa partie ouest, et, après avoir fait saillir sur le Fossé Sainte-Catherine la courbe du Bastion Bourbon, continuait à s'incurver jusqu'à la Porte de Rouen dont l'avancée formait, au midi, sa pointe extrême. A l'est, la muraille était protégée par le Bastion des Vases et la Tour Ronde. La rue des Fossés et le quai de la Tour en marquent, de nos jours, l'emplacement approximatif. Vers le nord-est, la muraille était presque rectiligne, face au chenal. Elle s'achevait par une importante tour carrée qui, dressée en face de la Porte de Caen, surveillait jalousement l'entrée étroite et malaisément praticable d'une sorte de goulet par lequel, à marée haute, les eaux pénétraient dans la ville.

Ce goulet méritait une telle sollicitude militaire. Il assurait, en effet, la seule communication que la vieille cité eût avec l'estuaire. Toute la vie de Honfleur était liée au libre accès de ce filet d'eau.

C'est qu'en dépit de la merveilleuse activité de ses marins et de leurs gloires multiples, le Honfleur de ce temps, demeuré tout médiéval, méritait à peine le nom de port. Ce n'était qu'une simple crique, mal abritée, de l'estuaire. C'était de là pourtant que Georges Paléologue de Bissipat avait, dès 1483, fait voile pour l'Afrique, afin d'y quérir le sang de tortues marines que Louis XI, hanté par les affres d'une mort prochaine, estimait pouvoir porter remède à ses maux. De ce nid, si exigü, de caravelles, Paulmier de Gonneville, Jean Denis, Augustin Beaulieu et d'autres héroïques capitaines s'étaient élancés vers le Brésil, les Indes, les Antilles, Terre-Neuve ou l'Acadie. Il n'existait encore à Honfleur ni bassins, ni quais. Comme à Leure et au Havre-de-Grâce avant 1517, de simples criques y offraient seules aux navires un abri bien précaire. Elles étaient au nombre de trois.

Une seule de ces criques pénétrait dans la ville close. C'était celle dont nous avons vu s'étrangler le chenal entre la Porte de Caen et la Tour Carrée. Elle s'allongeait entre le quai Saint-Etienne actuel et une ligne idéale passant à peu près au milieu du célèbre Vieux-Bassin qui est aujourd'hui un des aspects les plus caractéristiques de la ville. Pompeusement nommée le Havre-de-l'Enclos, cette crique aux rives et aux fonds également instables couvrait environ la moitié de la surface du futur Vieux-Bassin. Pour maintenir tant bien que mal la profondeur de cette sorte de tranchée, on avait construit, aux environs de l'actuelle Poissonnerie, une écluse qui permettait d'y déverser une partie des eaux de la Claire. Il est superflu de dire que les vases, en dépit de ce palliatif assez illusoire, ne cessaient d'envahir cette crique où les coques, à marée basse, reposaient sur un lit de boue.

Le Havre-de-l'Enclos était évidemment insuffisant pour les besoins de la navigation. Les Honfleurais utilisaient donc deux autres criques situées à l'ouest et à l'est de leur ville, en dehors de l'enceinte fortifiée.

La première, dite le Havre-du-Dehors ou des Passagers, était limitée par deux jetées de bois construites dès le milieu du XV^e siècle. Elle est devenue aujourd'hui cette partie de l'avant-port qui s'étend entre le quai Beaulieu et la jetée de la Lieutenance. Ce petit abri,

lui aussi, était sans cesse menacé d'envasement. Pour le curer, les Honfleurais avaient détourné, vers le Fossé Sainte-Catherine qui suivait la ligne des remparts, une autre partie des eaux de la Claire. Ces eaux retenues, elles aussi, par une écluse située au voisinage immédiat de la Porte de Caen étaient, à certaines heures, lâchées dans le Havre-du-Dehors pour en balayer le chenal.

La seconde crique extérieure « toute tortue et en anguille » au dire d'un contemporain, prolongeait en direction de l'estuaire le fossé militaire qui protégeait l'enceinte entre la Porte de Rouen et la Tour Ronde. Le saillant formé entre ces deux ouvrages par le Bastion des Vases obligeait ce fossé et la crique à s'incurver profondément. Les eaux d'une troisième branche de la Claire, manœuvrées par l'écluse de la Porte de Rouen maintenaient tant bien que mal la navigabilité du chenal dans ce Havre neuf auquel devait succéder beaucoup plus tard le Bassin du Centre.

Cité minuscule, port très peu sûr, Honfleur nourrissait en revanche des rêves si beaux qu'ils nous confondent aujourd'hui et semblent démesurés lorsqu'on les confronte aux moyens matériels qui devaient servir à les réaliser ! Il est aisé de ressusciter par l'imagination ce Honfleur du XVII^e siècle avec ses criques peuplées de hautes coques oscillantes au caprice du flux et du reflux, de mâtues robustes, de vergues emmêlées frôlant presque, au delà de la berge étroite, la façade de Saint-Etienne ou les poutres de chêne robustes des humbles demeures de marins. Mais qui dira le cœur intrépide des coureurs d'océans qui se sont envolés de ce nid de goélands ?

Resserrée, comprimée dans sa gaine de murailles, la ville close possédait deux églises. L'une était Saint-Etienne, dont l'aiguille d'ardoises servait sans doute d'amer spirituel aux capitaines car, au retour de Terre-Neuve, il était de tradition qu'ils y offrissent le pain bénit. En 1608, c'était de la berge qui faisait face à ce charmant sanctuaire que Champlain s'en était allé vers le Canada pour y fonder Québec. L'autre église, Notre-Dame-des-Vases, se trouvait un peu plus à l'est, au cœur même de la presque île urbaine. D'après la tradition, c'était un des plus beaux édifices de la ville ; mais il fut détruit pendant la Révolution et, dès 1840, une halle au blé l'avait remplacé.

Ces deux églises n'étaient cependant que des succursales et, par une disposition assez curieuse, les principaux sanctuaires se trouvaient dans les faubourgs. L'un d'eux, Saint-Léonard, se relevait à peine

des ravages que les protestants lui avaient fait subir en 1590. Ses principaux paroissiens étaient les nombreux constructeurs de navires, dont les chantiers s'échelonnaient entre le Havre-Neuf et la Rivière-Saint-Sauveur, et les tanneurs principalement groupés dans la rue des Buttes. L'autre paroisse était Sainte-Catherine, centre du faubourg opposé à Saint-Léonard.

A l'heure où le baptême fut administré à votre aïeul, Guillaume Vanier, Sainte-Catherine dressait depuis deux siècles déjà ses deux pittoresques nefs voûtées en carènes renversées. Ces nefs étaient l'œuvre de charpentiers de navires qui avaient appliqué à leur construction les procédés que le travail des chantiers leur avait rendus familiers. Je ne pense pas qu'il faille chercher ailleurs l'origine de cette architecture qui ressemble singulièrement à celle des « Stavkirker » norvégiennes. En Normandie, comme au Télémark et au Selesdal, les mêmes habitudes ont logiquement abouti à des réalisations presque identiques.

En face du portail occidental de l'église existait également en 1645 ce curieux clocher, construit, lui aussi, en bois et vraiment unique en son genre, qui fait depuis longtemps les délices des dessinateurs et des aquarellistes. Sa flèche sombre émergeait déjà d'humbles logis tapis à sa base et les énormes béquilles de chêne cuirassées d'ardoises qui la soutiennent contre les assauts des vents de mer traversaient allègrement et pittoresquement leurs toitures.

Il est infiniment probable, Excellence, que le petit Guillaume Vanier, durant ses jeunes années, a joué au pied de ce clocher et dans l'ombre de cette église de marins dont on aurait pu croire qu'elle allait quelque jour lever l'ancre et partir, elle aussi, pour de mystérieux périples. Ses compagnons lui avaient donné, si j'en crois le bon historien canadien, Emile Vaillancourt, le surnom de Lafontaine. Il est permis de penser qu'ils faisaient, par là, allusion au domicile habité par sa famille. Il existait, en effet, non loin de l'église Sainte-Catherine, une place dite de la Grande-Fontaine ou encore de la Fontaine-Bouillante. Là, peut-être, se dressait le logis paternel.

En réalité, le quartier Sainte-Catherine, bien qu'il fût alors situé à l'extérieur de l'enceinte militaire, pouvait être considéré comme le véritable Honfleur. Ses origines étaient très lointaines. C'était sur son territoire que s'étaient autrefois entrecroisées les voies antiques et c'était aussi parmi ses prairies que s'était élevée la première église Saint-Etienne. Vers ce milieu du XVII^e siècle, les armateurs y habi-

taient en attendant que les riches corsaires, un peu plus tard, vissent se loger dans ses pittoresques demeures. C'est à eux que nous devons les constructions surannées et délicieuses de la rue de l'Homme-de-Bois et de la rue Haute, avec leurs pans de bois toujours robustes, leurs porches frustes, leurs encorbellements hardis et leurs avant-soliers. Entre la rue Haute et l'entrée du port se glissaient d'obscurs passages au bout desquels apparaissait un merveilleux horizon : venelle de la Sirène et de Petiville, ruelles Vastel et Sorel. Ces passages fréquemment envahis par une mer furieuse, butaient à leur extrémité contre une muraille de protection. Il fallait emprunter l'échelle de fer scellée contre elle pour descendre jusqu'à la grève.

Je ne crois pas porter un jugement téméraire si je suppose que, vers 1655, le petit Guillaume Vanier avait une connaissance particulière de chacun des degrés de cette échelle. Dans la négative, en effet, il aurait dû s'accuser de manquer à tous ses devoirs de fils de Honfleur, épris des mirages de l'estuaire. Reste à savoir ce que pensait, le soir venu, la pauvre maman qui devrait réparer certains désordres vestimentaires. Mais ceci, aurait volontiers dit Kipling, est une autre affaire.

A l'extrémité opposée de la rue Haute s'élevaient les bâtiments de l'Hôpital. Cet établissement, longtemps demeuré dans une sorte d'abandon, n'avait commencé qu'en 1646 à recevoir un début d'organisation, encore bien embryonnaire, grâce au dévouement d'une Rouennaise, M^{me} Duboec. Cette religieuse de notre Hôtel-Dieu, assistée d'une demoiselle Noncher de Pont-l'Evêque, non moins charitable qu'elle, avait abandonné à l'hôpital de Honfleur son petit avoir personnel et M^{lle} de Montpensier avait, par lettres patentes, confirmé cette réforme d'un établissement alors presque ruiné.

Au Havre-des-Passagers, qui devait devenir le quai Beaulieu, des voyageurs s'embarquaient pour Le Havre. D'autres, au contraire, venus de ce dernier port, y descendaient des navires. Une auberge dont nous ne savons plus que le nom, l'*Hostellerie des Trois Marchands*, ouvrait à ces touristes des portes que nous voulons croire accueillantes. Dans la grande rue, une maison concurrente, l'*Hostellerie du Grand Dauphin*, guettait également la venue des chalands.

Aux heures de plus grande liberté, Guillaume Vanier devait se risquer à s'éloigner quelque peu du clocher béquillard de Sainte-

Catherine. Il allait sans doute s'ébattre au delà de Saint-Léonard, sur les flancs de la Côte Vassal, à moins que ce ne fût au Mont-Joli, à Vasouy ou à Pennedepie. Mais il est une promenade qu'il devait aimer par-dessus toutes. C'était l'ascension de cette Côte de Grâce du haut de laquelle l'œil ébloui contemplait le plus magnifique des spectacles. Au premier plan, la Seine magnifiquement élargie mêlait ses eaux limoneuses aux flots de la Manche. Au delà, se dressait le plateau de Caux au pied duquel se devinaient Le Havre naissant et, un peu plus loin, dans la vallée de la Lézarde, le fin clocher gris de Saint-Martin d'Harfleur.

En vérité, une telle vision devait être de nature à éveiller chez un enfant une solide vocation maritime et le goût des lointains voyages.

A quelques pas en arrière de cet observatoire prestigieux venait alors d'être reconstruit le petit sanctuaire de Notre-Dame-de-Grâce, si populaire depuis des siècles parmi les marins de la côte.

Les affaires des négociants honfleurais étaient alors peu prospères. Quant à la classe populaire, formée surtout de marins, elle ne connaissait qu'une vie précaire, bien voisine de la misère. Un voyageur anglais, Evelyn, écrivait en 1644 : « Honfleur est une pauvre ville de pêcheurs qui n'est guère recommandable que par les vêtements bizarres mais utiles que portent les bonnes femmes. Ces vêtements sont de peaux d'ours et d'autres animaux, comme ils sont de hillons sur toute la côte. » Evelyn a été taxé d'exagération mais peut-être à tort. Il est vraisemblable que le tableau qu'il brossait était exact et que les plus déshérités des Honfleurais tentaient de remédier, en utilisant de médiocres fourrures dédaignées par les armateurs, à l'impossibilité où ils se voyaient réduits de se procurer d'autres vêtements.

A l'origine de cette misère se trouvaient les difficultés politiques et, plus encore, l'atonie commerciale. Le port, envasé et privé de quais, se mourait lentement, d'autant plus que les événements dont le Canada avait été peu auparavant le théâtre avaient privé les négociants d'une bonne partie de leurs ressources. Honfleur, déchu, se bornait à envoyer ses navires à la pêche de la baleine, de la morue, du hareng et du maquereau.

La Normandie avait été saignée à blanc par les exigences fiscales de Richelieu et le souvenir de la tragique révolte des Nu-pieds, causée par la misère en 1639, y demeurait cruel. Au cours des décades

qui suivirent, la situation empira encore. En 1649, la ville, éprouvée par la peste, dut consacrer une bonne part de ses ressources à la mise en état de ses fortifications, un vent de Fronde ayant soufflé contre le Mazarin. Quelques mois plus tard, des compagnies du régiment de Rambures s'installaient en cantonnement à Honfleur et y commettaient force dégâts. En 1653, les Anglais, en pleine paix, enlevaient à la Hougue vingt-six navires honfleurais qui faisaient voile vers Terre-Neuve. Il est vrai que nos Normands employèrent à l'égard de ces déloyaux adversaires la plus efficace des mesures de rétorsion en amenant peu après dans leur port vingt-cinq bâtiments britanniques. C'était, sans doute, une satisfaction, mais il n'est pas absolument certain que ces prises aient compensé les pertes provoquées par le trouble que les Anglais avaient apporté dans le trafic de nos armateurs. La décadence de la marine honfleuraise ne fit que s'accroître.

Plus tard, la situation empira encore. En 1672, beaucoup d'habitants quittèrent la ville, écrasés qu'ils étaient par les impôts. Mais à ce moment, Excellence, Guillaume Vanier avait déjà gagné depuis quelque temps le Canada puisque, le 7 juin de cette même année, il signait par devant M^e Pierre Duquet, notaire royal en la Nouvelle-France, résidant à Québec, son contrat de mariage. Il épousait Magdeleine Bailly, fille de défunts Guillaume Bailly et Barbe Sellier, jadis paroissiens de Saint-Jacques-de-la-Boucherie à Paris.

Si le commerce honfleurais allait ainsi déclinant, et si la ville se dépeuplait, ce n'était pas seulement en raison des impôts excessifs, de l'insécurité maritime et de meurtrières épidémies. Le mal profond résidait dans l'état lamentable du port et de son accès. Le drame où avait sombré Harfleur se répétait sur l'autre rive de l'estuaire. Honfleur allait-il périr enlisé, lui aussi?

Pour le sauver, il fallait nécessairement employer les mêmes remèdes qui avaient permis au Havre de remplacer à la fois Harfleur, Leure et le Chef-de-Caux. Les criques devaient être aménagées et transformées en bassins. Le chenal ne pouvait plus être utilisé s'il n'était approfondi et mis, autant qu'il était possible, à l'abri de l'envasement. Les efforts faits pour accroître la sécurité et l'efficacité du port furent cependant tardifs et conduits sans enthousiasme. En 1644, les échevins se montraient même réticents pour procéder aux réparations des jetées et des quais, faute, disaient-ils, de deniers affectés à cet usage dans les caisses du receveur.

Cette situation était intolérable. Les autorités se décidèrent enfin à agir. La ligne de maisons qui se dressait entre le Havre-de-l'Enclos et la muraille occidentale de la ville fut tout entière expropriée et abattue, ce qui entraîna une dépense considérable. Enfin, en 1681, l'entreprise de la construction du bassin qui devait remplacer l'ancienne crique fut confiée à une firme que dirigeaient deux huguenots, les frères Le Genevois. Ceux-ci se mirent à l'ouvrage, creusant, approfondissant, élargissant le Havre-de-l'Enclos qui allait devenir ce que nous appelons aujourd'hui le Vieux-Bassin et qui devait tant contribuer à la prospérité et à la beauté de la ville.

Les travaux, cependant, soulevèrent de graves difficultés. Au mois de juillet 1683, les frères Le Genevois manquaient d'ouvriers et la ville ne savait plus comment financer l'entreprise. Les lourds impôts avaient incité les plus riches habitants à se retirer à la campagne et, depuis trois ou quatre ans, des pertes très importantes avaient été essuyées par les armateurs. Plusieurs firmes parisiennes avaient fait banqueroute et entraîné, par ricochet, de cruels déboires pour plusieurs maisons de commerce honfleuraises.

Ni les autorités, ni les entrepreneurs ne se laissèrent cependant aller au découragement. Vers 1684, le programme des travaux était à peu près achevé. Un quai occupait, vers l'ouest, l'ancien emplacement de la contrescarpe du fossé. De nouvelles écluses de chasse avaient été créées. L'amélioration du port était des plus sensibles puisque des vaisseaux de trois à quatre cents tonneaux pouvaient désormais s'y abriter. En 1690, toute une escadre de galères du roi put y prendre place.

Le Vieux-Bassin devait être amélioré et agrandi de 1720 à 1725. Il forme aujourd'hui un des plus jolis paysages portuaires qu'on puisse rêver et les poètes ne se lassent pas de décrire les jeux de lumière qui irisent ses eaux sombres. Mais votre aïeul, Excellence, n'a pas vu les pionniers honfleurais s'affairer autour des chantiers boueux des frères Le Genevois. Il n'a connu, lui, que la crique instable du Havre-de-l'Enclos en un temps où la navigation honfleuraise vivait des heures difficiles.

**

Si nous ignorons la date exacte où Guillaume Vanier vit pour jamais s'estomper derrière lui l'estuaire séquanien, l'humble clocher à béquilles de Sainte-Catherine et l'escarpement de la Côte-de-

Grâce, nous savons qu'il se maria à Québec le 7 juin 1672. Il est probable que cette union ne fut scellée qu'après plusieurs années de séjour au Canada, années marquées par un rude labeur et par de grands périls.

*
**

Guillaume Vanier, en effet, n'avait pas trouvé à la Nouvelle-France le calme sur lequel, peut-être, il avait compté. La concorde ne régnait guère parmi les fonctionnaires et officiers français. Les Iroquois, d'autre part, sournoisement excités par les Anglais, continuaient à inquiéter nos établissements. Les Canadiens français, au cours de leurs durs travaux de défrichement et de culture, devaient, à tout moment, être prêts à prendre les armes. Nous en avons une preuve saisissante qui touche directement Guillaume Vanier. Le nom de celui-ci, soldat de carrière, figurait, en effet, au recensement de 1681 de la Prévôté des Maréchaux, commandée par le prévôt Philippe Gauthier de Comporte et par le lieutenant Pierre Denys de Saint-Simon, et les mentions suivantes nous disent quelle était alors la composition de son foyer : « Guillaume Vanier, 36 ans ; Magdeleine Bailly, sa femme, 34 ans ; Anne, 8 ans ; Marie-Magdeleine, 7 ans ; Jean-Jacques, 4 mois... plus un fusil. » Le fusil était, évidemment, le complément indispensable de toute famille canadienne à cette époque périlleuse.

Il est à craindre, malheureusement, que l'armement des nôtres ne fût pas de première qualité car ce fusil, précisément, devait causer, quelques années plus tard, la fin prématurée de son propriétaire. C'était en 1687. Une fois de plus les Iroquois étaient en lutte contre les Français mal commandés et surtout maladroitement menés par le brutal Denonville, alors gouverneur du Canada. Le 13 juillet, une embuscade tendue par les sauvages avait tourné à leur désavantage grâce aux milices françaises de la Valtrie, accourues au pas de course. Les jours suivants les vainqueurs pillèrent et incendièrent un certain nombre de villages indiens. Peut-être aurait-on pu en finir avec un ennemi jusque-là insaisissable si Denonville avait été un général plus avisé, mais il disloqua son armée dont certains éléments retournèrent à Montréal.

Guillaume Vanier, alors âgé de quarante-deux ans, avait pris part à cette campagne, malgré tout victorieuse. Au mois d'août, il était à Montréal, et ce fut là qu'il fut la victime d'un lamentable

accident. Soit qu'un geste maladroit ou imprudent eût provoqué le départ du coup, soit que l'arme, usagée, eût éclaté entre ses mains, ce fut son propre fusil, celui avec lequel, sans doute, il avait bravement combattu, qui le tua.

Ainsi périt, sur le sol canadien, un bon soldat venu de Normandie. Ses enfants héritèrent, sinon de grands biens car son avoir devait être modeste, au moins des vertus qu'il leur avait inculquées et de la belle énergie dont il avait fait preuve. Ce patrimoine moral, le plus riche qu'un père puisse transmettre à ses fils, ils le recueillirent avec soin pour en faire profiter à leur tour les générations suivantes. Ce fut ainsi, Excellence, que la famille Vanier a réalisé progressivement une ascension qui l'a portée au premier rang de l'élite canadienne d'aujourd'hui.

On dit parfois des Normands qu'ils ont au cœur deux grandes passions : celle du gain et celle de la gloire. Les meilleurs d'entre nous éprouvent certainement la seconde à un très haut degré. Aussi admirent-ils une noble existence comme une sorte de chef-d'œuvre moral, supérieur à tout autre. C'est pour ce motif que leur amour pour le Canada fraternel se traduit aujourd'hui si volontiers en respectueuse affection envers la personne de son ambassadeur. Votre héroïsme sur les champs de bataille vous a pour jamais, Excellence, rapproché de notre peuple en armes. Les hautes qualités dont vous faites preuve dans votre mission diplomatique et le délicat intérêt que vous portez à notre Normandie nous montrent, toujours vivant en vous, le vieux et noble sang des hommes de notre race. Soyez-en remercié non seulement au nom de l'Académie de Rouen, de la Société des Ecrivains normands et de la Société Normandie-Canada, mais encore au nom de notre peuple qui excelle à discerner ses vrais amis et se refuse à jamais les oublier.

Les Oiseaux du Canada

REPONSE AU DISCOURS DE RECEPTION
DE M. LE GENERAL VANIER

Par M. GEORGES OLIVIER

EXCELLENCE,

VOUS venez d'entendre évoquer les liens unissant les Normands au Canada et il serait, de ma part, prétentieux de vouloir y ajouter quelque chose.

Cependant, puisqu'il vient d'être fait des allusions répétées au charme tout particulier de la nature canadienne, je pense qu'il n'est peut-être pas tout à fait hors de propos de rappeler ici, d'abord les noms de ceux que cette nature a attirés et conquis, non seulement ceux d'origine anglo-saxonne, ataviquement portés vers le monde extérieur, mais aussi ceux de sang français, et ensuite, d'évoquer quelques-uns des sujets de leur admiration fervente et de leur intérêt, en particulier des oiseaux.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur le fait suivant : l'amour de la Nature et le goût pour l'Histoire naturelle, à peu près inexistantes aujourd'hui en France, y ont cependant connu une grande vogue voici deux siècles, tandis que nos frères canadiens, dans la splendeur ou le renouvellement des spectacles qui leur étaient offerts, ont maintenu sans défaillance jusqu'à nous cet enthousiasme vivifiant que nous semblons avoir répudié.

En 1860, un Canadien du nom de Le Moine, dédiant à Sir Etienne Paschal Taché un petit livre sur *l'Ornithologie du Canada*, commençait ainsi : « Ce n'est pas un traité complet d'Ornithologie, mais un simple « narré » populaire où quelques fleurs littéraires ont été à dessein semées sous les pas du lecteur, afin de lui rendre cette nouvelle voie, selon l'expression de Montaigne, « une route gazonnée et doux fleurante ». L'idée qui guidait la plume de Wilson et d'Audubon, celle « d'écrire l'Histoire naturelle

d'un pays au point de vue national, cette même idée a constamment inspiré l'auteur, jaloux avant tout de la gloire de sa Patrie. »

Plus loin, précisant son but, Le Moine écrit encore :

« Si le spectacle de l'inépuisable variété de la Nature dans le règne animal, si l'agréable mêlé à l'utile dans ses combinaisons les plus enchanteresses, si la contemplation de ce qui, à la fois, flatte la vue, charme l'ouïe, captive les sens, a été l'objet des études constantes de plusieurs des grands écrivains de l'ancien monde, le nouveau a également vu s'élever au sein de ses vastes forêts, des voix éloqu岸tes qui ont célébré d'une manière non moins digne, les merveilles des bois et des champs. Au front de la vieille Europe, se groupent comme une auréole, les noms des Lacépède, des Buffon, des Linné, des Cuvier... l'Amérique a aussi, dans cette même carrière, ses privilégiés de l'intelligence, ses Wilson, ses Bonaparte, ses Agassiz, ses Audubon, ses Vieillot. »

Parmi ces noms qui ont tant contribué à mieux faire connaître les oiseaux du continent nord-américain, je voudrais, ce soir, en retenir deux : Audubon et Vieillot.

John-James Audubon naquit en Louisiane de parents français en 1780. Venu en France vers l'âge de quatorze ans dans la propriété que possédait son père près de Nantes, à Couëron, il fut envoyé à Paris, dans l'atelier de David, en raison des aptitudes qu'il témoignait pour le dessin. Il parcourut ensuite les Etats-Unis au cours de nombreux voyages et aussi le Canada en 1843, dans le but de décrire et de peindre les oiseaux d'Amérique. Il eut le mérite de représenter — le premier — les oiseaux vivants, dans leur milieu et non plus sur le perchoir du cabinet d'Histoire naturelle. Son ouvrage : *The Birds of America*, est une œuvre dont tous les Nord-Américains sont justement fiers. Le centenaire de la mort d'Audubon a été célébré cette année avec piété dans toute l'Amérique du Nord. C'est sous l'égide d'Audubon qu'est placée la « National Audubon Society » et les sociétés locales Audubon qui ont tant fait pour la protection des oiseaux, des autres animaux et de la Nature en général. On ne peut que regretter l'ignorance témoignée en France à l'endroit d'un homme qui, dans le nouveau monde, a tant fait pour son prestige.

Louis-Jean-Pierre Vieillot naquit à Yvetot le 10 mai 1748 et vint ensuite se fixer avec son frère au manoir de Quatre-Mares à

Sotteville-lès-Rouen; sa famille, comme beaucoup d'autres à cette époque, ayant des intérêts à Saint-Domingue, il s'y rendit de bonne heure et, tout en s'occupant d'affaires, y acquit le goût de l'Histoire naturelle.

Banni durant la Révolution de Saint-Domingue, il chercha refuge aux Etats-Unis où il amassa les matériaux pour un ouvrage intitulé : *Les Oiseaux de l'Amérique septentrionale*, publié en 1808, et qui ne fut jamais achevé.

C'est dans cet ouvrage et surtout dans toute la partie d'ornithologie systématique et descriptive du *Nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle*, qu'il nomma et décrivit beaucoup de genres et d'espèces d'oiseaux propres au Canada et aux Etats-Unis; un grand nombre de noms, par lui créés, sont encore en usage à ce jour.

Il a eu l'immense mérite de détruire les surprenantes assertions de M. de Buffon qui prétendait que les oiseaux du nouveau monde étaient des formes décolorées ou dégénérées de ceux de l'ancien et dont le talent musical s'était évanoui également. Guéneau de Montbeillard, collaborateur de Buffon, ajoutait même, pour appuyer la conjecture de ce dernier, « que l'on sait d'ailleurs que le climat de l'Amérique et surtout du Canada n'est rien moins que favorable au chant des oiseaux ».

Rétablissant la stricte vérité, Vieillot écrit de son côté : « Cette assertion n'est nullement fondée pour le nord de l'Amérique, puisqu'il y a au moins autant d'oiseaux chanteurs qu'en Europe, et que leur ramage, bien loin d'être inférieur, est aussi varié, aussi sonore, aussi mélodieux. »

D'une nature assez ombrageuse et difficile, due peut-être à ce que le Muséum de Paris et, d'une façon générale, le monde savant le tenaient à l'écart, due sans doute aussi à ses difficultés de subsistance, à ses chagrins (il avait perdu sa femme et ses trois filles terrassées par la fièvre jaune, au cours d'une traversée des Etats-Unis en France), Vieillot ne fut jamais apprécié à sa valeur et jamais aidé. Et c'est dans la pauvreté et l'oubli qu'il mourut à Rouen en 1831.

Il ne serait que juste que la France, et en particulier les villes de Rouen et d'Yvetot, se décidassent enfin à rendre justice à celui qu'un savant suisse, Marcel Boubier, a nommé « le très grand ornithologiste, sur lequel on a fait le silence le plus impression-

nant », comme lui ont déjà rendu justice le Canada et tout le nouveau monde.

Je ne vous infligerai pas maintenant la peine d'écouter la liste des oiseaux du Canada, malgré tout l'intérêt que cela peut comporter pour certains, mais je voudrais évoquer rapidement le charme tout particulier de certains d'entre eux.

A tout seigneur tout honneur ; je commencerai donc par l'Aigle ou mieux le Pygargue à tête blanche, l'oiseau qui, par acte du Congrès, en date du 20 juin 1782, fut choisi comme emblème des Etats-Unis d'Amérique, après de longues discussions, au cours desquelles Benjamin Franklin avait nettement manifesté sa préférence pour le Dindon sauvage.

Le Pygargue à tête blanche est un magnifique oiseau qui, comme tous ses congénères, se nourrit surtout de poisson et cela lui vaut, en certaines régions, comme en Alaska par exemple, d'être pourchassé en raison des destructions de Saumons dont il est accusé.

La façon dont il capture sa proie vaut d'être contée. Très souvent, en effet, il plonge d'une certaine hauteur sur le poisson convoité, à la manière du Balbuzard, disparaissant même parfois entièrement sous la surface des eaux ; lorsque sa proie est trop lourde, il ne peut s'enlever avec elle et est obligé de la remorquer de curieuse façon jusqu'au rivage.

Après ce chasseur du jour, je vous dirai quelques mots des oiseaux de nuit : Chouettes et Hiboux.

Partout et de tout temps, les Hiboux, vous le savez, ont par leurs mœurs assez mystérieuses, leurs habitudes souvent solitaires et leurs accents nocturnes, inspiré aux peuples une vague terreur, mêlée de curiosité déférente. Les Grecs appelaient la Chouette, tantôt « Athéné », parce qu'ils lui attribuaient la connaissance de l'avenir, et tantôt « Surnion », oiseau de mauvais augure et prophète de malheur aux individus et aux nations.

Vous vous souvenez que Virgile fait prédire la mort de Didon par un Hibou. Dans *la Mort de Jules César*, Shakespeare fait dire à Casca, l'un des conspirateurs, que, parmi les phénomènes effroyables dont Rome vient d'être le théâtre et qui présagent la mort de César, on a observé, sur le forum, en plein midi, l'apparition de « l'Oiseau de nuit » :

*And yesterday, the bird of night did sit
Even at noon day, upon the market place
Hooting and shrieking...*

Parmi les aborigènes de l'Amérique, les Creeks entouraient cet oiseau d'un grand respect et leurs prêtres l'avaient adopté comme symbole de leur puissance et de leur dignité.

L'oiseau en question était sans doute le Grand-Duc de Virginie répandu dans la plus grande partie des Etats-Unis et du Canada jusqu'à la limite nord des forêts. Une chose mérite d'être signalée : c'est la précocité de sa ponte qui a lieu en février ou mars au Canada, alors que la température est très basse encore.

Un autre Hibou remarquable est le Harfang des neiges, grand oiseau presque entièrement blanc : son habitat circumpolaire couvre tout à la fois des régions du vieux et du nouveau monde. Sa nourriture se compose surtout de Lemmings, de Lièvres arctiques, de quelques oiseaux et de poisson.

Tous les huit ou dix ans, dans le nord du continent américain, des quantités incroyables de Lièvres arctiques meurent d'épizootie. Alors, le Harfang ne trouvant plus sa nourriture, ouvre ses grandes ailes et émigre en grand nombre vers le sud, alors qu'en Scandinavie, cet oiseau suit les migrations de Lemmings qui sont à la base de son régime.

De temps immémorial, le littoral et les îles du Saint-Laurent ont été renommées pour l'abondance des oiseaux qui les fréquentent et y couvent (Cormorans, Goélands, Mouettes, Fous de Bassan et autres).

Jacques Cartier et les premiers navigateurs parlent avec admiration de la multitude d'oiseaux qu'on y trouvait. Les grandes étendues d'eau de l'intérieur du Canada sont également le rendez-vous de nombreuses autres espèces et on peut sans crainte affirmer que le Canada est une des régions du monde les plus riches en Anatidés.

Les Cygnes ont toujours forcé l'admiration par l'éclat de leur plumage, leur port majestueux et aussi leur cri ou chant si particulier. Dans *Le Génie du Christianisme*, Chateaubriand a fait une description riante des Cygnes : « Quelquefois deux beaux étrangers, aussi blancs que la neige, arrivent avec les frimas... Après quelques heures de repos, ils remontent sur les nuages. Vous courez à l'endroit d'où ils sont partis et vous n'y trouvez que quelques plumes... », et il termine : « Heureux le favori des Muses qui, comme le Cygne, a quitté la terre sans y laisser d'autres débris et d'autres souvenirs que quelques plumes de ses ailes. »

Le Canada connaît deux espèces de Cygnes : le Cygne siffleur et le Cygne trompette... Ces deux noms évoquent assez bien les qualités respectives de leurs manifestations musicales et, bien que les deux espèces soient apparemment semblables, elles sont très différenciées du point de vue anatomique par leur appareil vocal.

Le Cygne siffleur est un reproducteur de la côte arctique et des îles situées à l'ouest de la baie d'Hudson. Durant la migration, il traverse tout l'intérieur du continent canadien, mais est rare sur les côtes.

Le Cygne trompette est, lui, un oiseau de l'intérieur, nichant à l'ouest des grands lacs, à peu près à la frontière du Canada et des Etats-Unis. Presque éteinte, cette espèce a été l'objet, depuis une vingtaine d'années, de soins vigilants de la part des protecteurs et j'ai la satisfaction de nommer parmi eux notre collègue Jean Delacour, qui s'y est spécialement employé aux Etats-Unis. Aujourd'hui, la menace d'extinction semble bien écartée et, personnellement, j'ai pu observer ces magnifiques oiseaux au Yellowstone et sur les lacs retirés du Montana et de l'Orégon.

Dans les grandes forêts canadiennes retentissent au printemps les notes pleines et flûtées d'un oiseau qui, là-bas, est connu précisément sous le nom de « La Flûte », c'est la Grive des Bois ou « Grive tannée » de Vieillot; elle habite les sous-bois qu'elle emplie matin et soir de sa belle voix pleine et liquide. « Si le Rossignol d'Europe, a-t-on écrit, est l'emblème de l'harmonie solitaire et de la poésie élégiaque qui aime à gémir sur les tombes et à conter ses peines aux échos de la nuit, la Grive des bois est un écho oublié de la Déesse antique qui présidait aux forêts. » Dans les grands bois des environs de Québec, tels que le Bois du Cap-Rouge et Spencer-Wood, le long des ruisseaux Saint-Denis et Belle-Borne, on peut l'entendre chanter de toute la ferveur de son âme d'oiseau la joie de vivre et saluer le renouveau du printemps.

La Grive hermite est, comme l'indique son nom, un oiseau qui aime la solitude. De plus petite taille que la précédente et de couleurs plus ternes, la Grive hermite ne lui est certes pas inférieure pour la voix. Certains connaisseurs ayant parcouru le monde ont même soutenu que c'était, de tous les oiseaux chanteurs, celui qui fait entendre le chant le plus pur et le plus parfait.

Le Jaseur boréal, mieux connu sous le nom — impropre d'ailleurs — de Jaseur de Bohême, est, lui aussi, une espèce circum-

polaire; il se reproduit dans les parties septentrionales des deux mondes. Dans l'ancien, il effectue, certaines années, vers le sud, des incursions massives dont la cause n'a pas encore été expliquée. En Amérique du Nord, ses migrations ne revêtent pas ce caractère désordonné, mais elles sont néanmoins irrégulières. Au Canada, le Jaseur boréal n'est pas rare; se reproduisant dans le Mackenzie, dans le nord de la Colombie britannique et sur le versant oriental des Rocheuses, irrégulièrement jusqu'au sud de l'Alberta, et émigrant en hiver dans le sud et l'est du continent, cet oiseau, dont le plumage soyeux lui a valu le nom scientifique de « *Bombycilla* » et en allemand celui de « *Seidenschwanz* » compte certainement parmi les plus beaux de l'hémisphère nord; ses mœurs sont des plus paisibles et, à part une gourmandise extrême, on ne peut lui trouver de défauts. Malgré cela, il est un des oiseaux qui ont le plus alarmé l'antiquité et cela continue dans une certaine mesure, encore de nos jours. Il est vraisemblable qu'il est l'« *Incendiaria Avis* », dont l'apparition, au rapport de Pline, fut cause que Rome subit des lustrations réitérées. Aldrovande, de son côté, signale son apparition à diverses époques du moyen âge en Allemagne et en Italie, comme précurseur de tremblements de terre et autres catastrophes. Dans les temps modernes, ses incursions ont souvent été considérées comme annonciatrices de guerre et d'épidémies. Ses noms de « *Pestvogel* » en quelques régions de Hollande et d'Allemagne, d'« *Usello della Guerra* » en Italie et ceux de « *Kriegsvogel* », de « *Schneevogel* » et de « *Pestilenzvogel* » dans certaines autres provinces allemandes témoignent suffisamment de la joie modérée que doivent causer ses apparitions. Même chez les oiseaux, les mauvaises réputations sont difficiles à effacer!

Son cousin, le Jaseur des Cèdres, strictement américain, est bien plus commun au Canada où il est connu sous le nom de « *Recollet* » à cause de la similitude existant entre sa huppe et le capuchon d'un moine.

Il a un goût très marqué pour les cerises et son appétit pantagruélique, comme celui du Jaseur boréal, lui a valu bien souvent des coups de fusil. Fort heureusement, l'intelligente protection des sociétés Audubon l'en préserve presque partout aujourd'hui. Elles ont, en effet, incité les propriétaires de vergers à planter, à proximité de ceux-ci, des cerisiers et merisiers sauvages dont les fruits sont toujours préférés par le Jaseur à ceux qu'apprécient les humains.

Parlant de l'Oiseau-Mouche, Buffon a écrit : « De tous les êtres animés, voici le plus élégant pour la forme et le plus brillant pour les couleurs. Les pierres et les métaux polis par notre art ne sont pas comparables à ce bijou de la nature ; ele l'a placé, dans l'ordre des oiseaux, au dernier degré de l'échelle de grandeur : *Maxime miranda in minimis*, son chef-d'œuvre est le petit Oiseau-Mouche. »

Parmi les quatre cent quatre-vingt-huit espèces d'Oiseaux-Mouches ou Colibris aujourd'hui connues, on n'en rencontre que quatre au Canada, une dans l'est et trois dans l'ouest.

Nous ne parlerons que de la première : le petit Rubis de la Caroline, qui répond exactement à la description de Buffon. C'est un oiseau charmant qui, comme tous les autres Colibris, surprend ceux qui n'ont pas coutume de voir ces oiseaux, par la maestria de ses évolutions aériennes, puisqu'il peut, à volonté, voler en avant, en arrière, de côté ou s'arrêter dans l'air, comme suspendu à un fil, ainsi que font les Sphinx chez nous. Par contre, ses couleurs métalliques étant dues, comme celles de la plupart de ses congénères, à la réfraction de la lumière, il est souvent difficile — à moins de l'observer de très près — de pouvoir juger de leur éclat et ce joyau vivant n'apparaît le plus souvent que comme un minuscule oiseau de teinte neutre.

Un des oiseaux les plus intéressants nichant au Canada est la Grande Grue blanche d'Amérique. Si l'espèce n'est pas encore éteinte, on le doit à l'activité éclairée de la Société nationale Audubon qui a tout mis en œuvre pour essayer de protéger la vingtaine d'individus subsistant encore et qui de leurs lieux — inconnus — de nidification, dans le nord du Saskatchewan ou du Mackenzie, émigrent chaque année dans le sud du Texas et de la Louisiane. Il est à souhaiter que ce bel oiseau ne partage pas le sort du Pigeon migrateur, du Courlis des Esquimaux et du Canard du Labrador qui vivaient encore au Canada, il y a un demi-siècle, et qui ne sont, hélas ! plus aujourd'hui qu'un souvenir du passé.

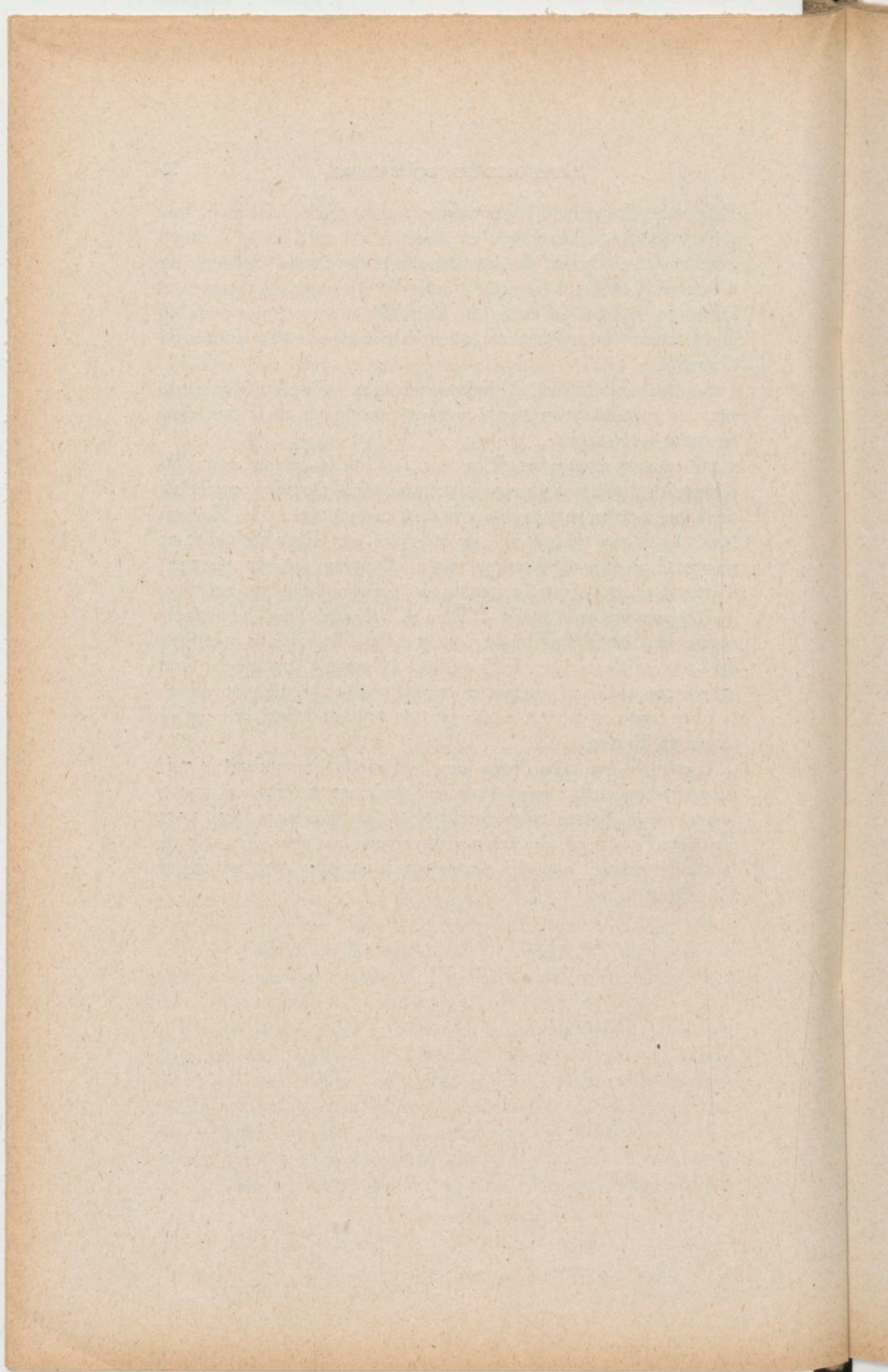
Puisque je vous parle de migration, laissez-moi vous signaler deux extraordinaires migrants : le Pluvier doré et la Barge de la baie d'Hudson. Le Pluvier doré niche le long des côtes arctiques et émigre au début de septembre vers le Labrador et la Nouvelle-Ecosse, puis s'élance au-dessus de l'Atlantique en un vol de 4.000 kilomètres jusqu'au Venezuela, survolant les Bermudes et les Bahamas pour gagner les Pampas de Bolivie ou d'Argentine, voire même la

Patagonie. Au retour, il n'emprunte pas la même voie, mais, traversant les Andes du Pérou en direction du nord-ouest, il coupe directement au-dessus du Pacifique vers les hauts plateaux du Guatemala; de là, il traverse le golfe du Mexique pour gagner la Louisiane, remonte la vallée du Mississipi et les premiers jours de juin le voient à nouveau dans la tundra canadienne à la latitude de Churchill.

La Barge de la baie d'Hudson qui niche à l'est du Mackenzie suit une route de migration à peu près semblable et atteint régulièrement la Patagonie.

Si, comme vous venez de le voir, le Canada compte parmi les oiseaux, des espèces éminemment intéressantes, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'on peut en dire autant en ce qui concerne les Mammifères. Le Bison décimé au siècle dernier aux Etats-Unis n'y est représenté qu'en nombre restreint aujourd'hui dans quelques réserves; il vit encore, par contre, en nombreux troupeaux dans les territoires où il est protégé au Canada. L'Elan et le Caribou, les Ours grizzly et noir, la Chèvre blanche de montagne, les Cerfs, les deux espèces de Lynx et de nombreux Mustélicés à fourrure font de la forêt canadienne une forêt vivante, en opposition avec ce que j'appellerai la forêt morte ou mourante, qui est trop souvent, hélas! celle qu'on trouve en France.

L'exemple que nous donne ainsi le Canada, je voudrais le voir suivi chez nous et ce respect profond de la vie sauvage, cet amour fervent de la Nature sauvage sous toutes ses formes, je ferai, pour terminer, Excellence, des vœux ardents pour que nous, Français de la vieille France, nous les partagions à nouveau avec nos frères Canadiens.



RECHERCHE et PROGRÈS RÉCENTS EN CHIMIE ORGANIQUE

DISCOURS DE RECEPTION DE M. PIERRE PETITCOLAS
(10 janvier 1953)

MADemoiselle,
MESSIEURS,

PLUS rompu aux disciplines scientifiques qu'aux belles périodes littéraires, j'aurais quelque inquiétude à aborder ce soir votre savante Compagnie, si vous n'aviez déjà fait preuve à mon égard d'une extrême indulgence.

La grande dame qu'est votre Académie, justement fière de son brillant passé, n'a pourtant pas dédaigné de jeter un regard vers les usines de la brumeuse banlieue. C'est la première fois en effet, Messieurs, que vous accueillez un chimiste de recherche appliquée. Je sais tout le prix que je dois attacher à cette distinction.

De tout temps les hommes se sont passionnés pour la chimie. La vivacité des couleurs et la perfection des mosaïques mises à jour à Pompéi, la finesse des porcelaines découvertes dans les tombeaux chinois, les armes et les outils, sont des témoignages d'une technique éprouvée dans la métallurgie, la poterie ou la céramique malgré l'empirisme des procédés. Mais si l'on peut rester confondu devant les vues prophétiques d'un Leucippe dont la théorie atomistique était si proche de celle des chimistes du siècle dernier, on ne peut, certes, pendant des millénaires, parler de méthode scientifique.

Cette méthode, telle que nous la concevons maintenant, est venue au monde « toute armée » avec Lavoisier. C'est dire que la chimie a conservé tout l'allant de la jeunesse; c'est une plante si vivace qu'elle a poussé de puissants rameaux dans presque toutes les activités humaines.

Après une longue période de méfiance pour tout ce qui était « chimique », notre science a, désormais, largement droit de cité. Ses techniques ont conquis peu à peu des forteresses que l'on considérait comme inexpugnables. Les recherches ont atteint une importance égale dans aucune autre discipline. Un plaidoyer pour cette recherche peut paraître superflu. Je l'entreprendrai cependant pour cette partie de la chimie qui a réalisé les progrès les plus spectaculaires : la chimie organique. Cette restriction pourra vous paraître surprenante, mais l'ampleur des problèmes scientifiques, leurs incidences sur toutes les activités industrielles, ne permettent plus, même au « spécialiste de généralités » d'Auguste Comte, d'en faire une synthèse convenable.

Il importe avant tout de préciser qu'il n'est plus possible actuellement de faire une différence entre science pure et science appliquée. Pasteur s'était déjà indigné d'une pareille distinction : « Non, mille fois non, s'écriait-il, il n'est pas une catégorie de sciences auxquelles on puisse donner le nom de sciences appliquées. Il y a la science et les applications de la science liées entre elles comme le fruit à l'arbre qui l'a porté. » Ne venait-il pas, tout jeune professeur à Lille, de fonder la microbiologie en étudiant la préparation industrielle de l'alcool de betterave.

Depuis longtemps des rapports fructueux s'étaient établis à l'étranger entre l'Université et l'Industrie, d'autant plus étroits qu'en Allemagne, par exemple, ce furent des savants, les Bayer, les Merk, les Brüning, les Teer Meer, qui fondèrent les premières firmes de produits chimiques. L'industrie américaine, d'essence absolument différente, comprit très vite les avantages d'une telle politique.

Pourtant en France, savants et chercheurs industriels, s'ils ne s'opposaient pas ouvertement, faisaient preuve d'une très grande réserve. Le technicien, fier de sa jeune puissance et des productions de ses ateliers, considérait le savant comme un rêveur plus soucieux de spéculations théoriques que de réalisations pratiques. Le savant, préoccupé par la lutte contre la matière et par la recherche de la vérité, ne s'aventurait qu'avec méfiance dans le domaine industriel qu'il regardait comme indigne de lui.

Il a fallu de longues années pour que l'Université accepte la création de chaires de chimie industrielle puis pour qu'elle ose s'annexer des instituts techniques. La communauté des professeurs, le nombre de plus en plus grand d'ingénieurs prolongeant leurs études

par un travail de doctorat et qui retrouvaient plus facilement par la suite le chemin du laboratoire de leurs maîtres, mais surtout la volonté d'un Jean Perrin créant le Centre national de la Recherche scientifique, devaient établir les premiers liens Recherche-Industrie. Cette liaison n'est encore que fragmentaire, bien fragile, mais l'état d'esprit est créé et il est heureux que, désormais, les Plutarque n'aient plus à chercher d'excuses aux Archimèdes modernes, transfuges de la science pure.

Contempteur ou admirateur du progrès matériel, il faut accepter le fait : la civilisation moderne et son cortège de puissantes industries sont une source de prodigieuses richesses que la science a mises au service des hommes. Essayer de faire, même un court résumé de ce que le monde doit, depuis cent cinquante ans, à la recherche chimique serait un lieu commun.

Après une période que l'on pourrait appeler l'ère des micro-molécules et des produits cristallisés, le chimiste organicien s'est tourné résolument vers les molécules géantes. Quand la théorie des longues chaînes de Staudinger eut définitivement supplanté celle des micelles de Mayer et Mark, la recherche appliquée s'en est immédiatement emparée pour sortir de l'empirisme.

L'étude de la polymérisation, des macromolécules et des macrocycles a permis une série de brillantes réalisations. Il est inutile de présenter le nylon, le perlon, le térylène, l'orlon, ces fibres synthétiques qui ont la faveur mondiale, et les caoutchoucs buna allemand, néoprène américain. Les laques et les résines les plus variées ont remplacé les matériaux les plus divers, se sont introduites partout, même là où elles n'étaient pas désirables. Les travaux de Kipping, dans la chimie para-organique du silicium ont conduit la General Electric à son énorme usine de silicones : produits aux propriétés surprenantes comme ces curieux « silastics » capables de rebondir comme des balles de tennis si on les jette avec force contre une table ou de couler comme des sirops si on les y pose doucement.

C'est par la catalyse que le chimiste organicien a pu donner sa mesure. Ce mot servait encore, il y a quarante ans, à cacher beaucoup d'ignorance. Donnons-en seulement la définition du grand et modeste Sabatier : « Les catalyseurs sont des substances qui, sans éprouver de transformations visibles provoquent ou accélèrent les réactions. » Catalyseurs physiques qui ne semblent pas s'intéresser aux phénomènes réactionnels, catalyseurs chimiques qui viennent donner une

leçon de maintien aux molécules réagissantes pour les quitter aussitôt que le mouvement est satisfaisant. Les anti-oxygène de Moureu et Dufraisse et les anti-détonnants sont une remarquable illustration de la catalyse négative. L'automobiliste, nouveau M. Jourdain, fait de la catalyse sans le savoir.

L'exemple le plus caractéristique de la souplesse et de la richesse de ces réactions catalytiques est, sans conteste, l'extraordinaire odyssée de l'acétylène. Ce produit que Berthelot, il y a quatre-vingt-dix ans, avait obtenu au prix d'une peine infinie et que Moissant avait rendu industriel par sa synthèse du carbure de calcium, donne maintenant naissance à la variété de produits la plus invraisemblable : textiles, films, plastiques, produits pharmaceutiques, gaz asphyxiants, caoutchouc, explosifs. Le magicien Reppe, touchant de sa baguette le catalyseur approprié, et réglant température et pression, peut prévoir à l'avance le composé qu'il va obtenir.

C'est toujours de la catalyse que relèvent les enzymes, les vitamines et les hormones. Ces constituants cellulaires agissant à des taux extrêmement faibles dans les tissus favorisent les réactions biologiques.

Si les enzymes sont encore assez mystérieuses, les vitamines — corps non protéiniques et de structure chimique assez simple — ont vite cédé aux instances de nos organiciens, les Fourneau, les Tréfouel. L'absence de ces catalyseurs dans le régime pouvant provoquer des troubles très graves et l'organisme étant, le plus souvent, incapable de les produire lui-même, ce fut une manne bienfaisante qui se répandit sur les fabriques de produits pharmaceutiques. Les vingt-six lettres de l'alphabet n'y suffisent plus : on les double, on y met même des indices. La collaboration chimistes-pharmaciens conduit quelquefois à des résultats curieux. Ne signale-t-on pas, d'Amérique bien entendu, que certains laboratoires viennent de mettre au point une nouvelle forme de somnifère à solubilité progressive : la première couche à base de pentabarbital contient le soporifique, la deuxième, à base de butabarbital, maintient le sommeil pendant huit heures, et la troisième, enfin, à base de désoxyéphédrine contient un stimulant qui réveille le dormeur !

Il faut pourtant reconnaître que l'axérophtol, l'acide ascorbique, le calciférol ou l'amide nicotinique ont fourni au thérapeute de grandes possibilités d'action, comme d'ailleurs les hormones, l'adrénaline, la thyrosine et l'insuline.

La nature cède peu à peu dans presque tous les domaines, même les plus secrets : la physique nucléaire a fourni ces espions radioactifs que sont les isotopes. Le carbone 13 et le phosphore 32 sont devenus les outils indispensables du chimiste biologiste et ont fait accomplir, dans la chimie du corps humain, des progrès tellement sensationnels que l'on pouvait dire récemment que biologistes et chimistes organiciens classiques ne parlaient plus la même langue et seraient séparés bientôt par un fossé infranchissable.

Dès que la coupable histamine fut caractérisée, les chercheurs se sont efforcés de « procéder à son arrestation » ; des anti-histaminiques de synthèse de plus en plus puissants ont vu le jour. L'Antergan et le Phénergan, ces belles découvertes françaises, méritent d'être citées.

Pénicilline, streptomycine, chloromicétine et tous les antibiotiques ont conduit à de véritables « triomphes chimiques ».

Certes, beaucoup de produits échappent encore à la synthèse, mais ils sont cernés par les chimistes. Les protéines ont été disséquées en leurs constituants, les quelque vingt-six acides aminés dont vingt entrent fréquemment dans la constitution de chacune d'elles. Leur poids moléculaire a été déterminé, depuis les dix-sept mille de l'hémoglobine musculaire jusqu'aux cinq ou vingt millions des virus protéiques et des hémocyanines. Szent Györgi a même réussi à préparer de véritables muscles artificiels avec la molécule de myosine.

Il est temps de rappeler le chimiste organicien à un peu plus de modestie. Les corps les plus communs du règne végétal, la cellulose et l'amidon n'ont abandonné à peu près aucun de leurs secrets.

Pour la production de ces macromolécules, dont il est si fier à l'heure présente, le technicien ne ménage ni le temps, ni la pression, ni la température. L'organisme humain, à la température de 37°, à la pression ordinaire, élabore en quelques secondes des molécules géantes à partir des produits les plus simples. La biocatalyse de ces réactions est la pierre philosophale des alchimistes modernes.

Je ne sais également s'il faut porter certaines synthèses au crédit de la recherche chimique. Le dernier conflit mondial n'aurait peut-être pas éclaté — et le monde serait sans doute tout différent — si les Allemands Fischer et Tropsch n'avaient pas découvert la synthèse de l'essence par hydrogénation catalytique de l'oxyde de carbone à pression ordinaire. Avec le Buna venant de l'acétylène, l'Allemagne trouvait la possibilité de produire chez elle, avec des

matières premières qu'elle possédait en abondance, le pétrole et le caoutchouc indispensables aux armées modernes. Elle pouvait, dès lors, préparer ses guerres d'agression.

Si l'emploi du nylon n'a plus de secrets pour la femme, le chirurgien ou le pêcheur, et celui de l'aneurine pour le clinicien, bien peu, par contre, connaissent l'énormité des moyens mis en œuvre pour leur découverte. La recherche est une belle courtisane : si, par passade, elle accorde un sourire au soupirant désargenté, elle réserve surtout ses faveurs au grand seigneur qui la paie.

Aux Etats-Unis, les grandes entreprises chimiques consacrent de 3 à 5 % de leur chiffre d'affaires à la recherche ; nombre de petites firmes dépensent des sommes beaucoup plus importantes car c'est leur seule assurance sur la vie. Pour l'année 1952, dans tous les domaines de la recherche pure et appliquée, les prévisions de crédit ont dépassé 1.000 milliards de francs, non compris les dépenses pour les travaux atomiques. Le nombre des chercheurs est impressionnant : quarante-cinq mille savants et ingénieurs sont employés dans les laboratoires gouvernementaux et cent mille environ dans l'industrie privée, dont quarante mille pour l'industrie chimique. La seule Société Dupont de Nemours a dépensé, en 1951, 47 millions de dollars, 16 milliards de nos francs, et possède près de deux mille ingénieurs de recherches. Monsanto et l'American Cyanamid en ont chacune cinq cents.

L'Allemagne était toujours restée à l'avant-garde. En 1939, l'I. G. Farben avait pour elle seule deux mille ingénieurs de recherche assistés de quelque trois mille chimistes ou aide-chimistes spécialisés et son budget de recherches était de 10 % de son chiffre d'affaires. Il faut reconnaître que le trust réalisait des bénéfices énormes sur les commandes d'Etat en explosifs, caoutchouc et essence synthétique.

Quant à la Suisse, elle a suivi fidèlement le sillage de sa puissante voisine. La seule Société pour l'Industrie chimique à Bâle, pour un effectif cependant réduit de huit mille personnes, dépense en moyenne pour ses recherches autant qu'elle distribue de dividendes à ses actionnaires, c'est-à-dire plus d'un milliard de francs français par an sans compter un crédit de 100 millions mis à la disposition des universités pour des travaux intéressant la Société.

L'Angleterre a été assez longue à entrer dans la compétition.

Son conservatisme traditionnel fut un sérieux handicap, mais la

dernière guerre a provoqué chez elle un renouveau de la science appliquée. Elle y consacre actuellement 30 millions de livres par an et possède quarante-cinq mille chercheurs.

On peut se demander s'il est vraiment nécessaire de faire d'aussi grands sacrifices, d'utiliser un personnel si nombreux dont la formation est longue et coûteuse. Si les progrès de la mécanique ondulatoire permettent de penser qu'un jour on connaîtra la vérité sur les forces de valence et de liaison, ce qui simplifiera sans doute, dans une large mesure, l'étude des problèmes réactionnels, la chimie organique reste encore une science presque entièrement expérimentale. Des résultats substantiels ne s'obtiennent que par le nombre de chercheurs, leur qualité, la coordination de leurs efforts et l'importance du matériel mis à leur disposition. Dans certaines branches de l'activité des organiciens, il faut souvent préparer des centaines de produits nouveaux pour en trouver un qui réunisse les qualités nécessaires à lui assurer quelques chances de succès. Les jalons sont rares qui permettent de se retrouver dans ce labyrinthe de quelque cinq cent mille corps connus.

Wilstätter a consacré la plus grande partie de sa vie à l'étude de la chlorophylle qui, isolée déjà en 1906, n'a vu sa constitution percée à jour que trente-deux ans plus tard. La synthèse reste d'ailleurs à faire.

La seule démonstration de la formule de la pénicilline a demandé six ans d'efforts aux chimistes anglo-saxons et cette formule est d'une extrême simplicité si on la compare à celle de certains alcaloïdes.

En 1881, en effet, Vongerichten et Schrötter caractérisaient le phénanthrène dans les produits de pyrogénéation de la morphine. Il a fallu soixante ans et le travail acharné de chimistes aux noms prestigieux, les Pschorr, Julius Schmitt, Freund, Horlein, Wieland, pour achever de démêler l'écheveau de sa constitution et parvenir à la synthèse totale.

Dans l'industrie, qui dispose pourtant de moyens beaucoup plus puissants, les études sont souvent aussi longues. Entre les premiers essais de synthèse du caoutchouc au laboratoire et la construction de l'usine pilote, il s'est écoulé vingt-six ans; des milliards ont été dépensés et des centaines de chercheurs ont accumulé leurs résultats. La Société américaine Carbid and Carbon a dépensé, en dix-sept ans, quatre milliards de francs pour la poursuite de ses essais d'hydrogénation catalytique du charbon à basse température. Ces travaux

viennent d'aboutir à un projet d'installation d'une usine de un demi-milliard de dollars, capable de produire les composés les plus précieux et les plus variés.

Qu'avons-nous, en France, à mettre en regard de ces sacrifices? Je laisserai, pour de pénibles constatations, la parole à M. le Professeur Champetier : « Après le développement de la chimie appliquée à la fin du siècle dernier, la guerre 1914-1918 donna un nouvel essor à l'industrie, et, de cette époque, date la mise en application des grandes synthèses industrielles, qui devaient aboutir à la réalisation de nos usines de produits chimiques.

« L'effort se poursuivit dans les années d'après-guerre, mais, la crise économique de 1928 interrompit un tel développement. Obligés de soutenir une lutte sévère de prix et de restreindre leurs frais généraux, il est malheureux de constater que la plupart des industriels sacrifièrent en premier lieu leurs laboratoires de recherches, sources de dépenses dont le rendement n'apparaissait pas immédiat. Cette politique désastreuse du moment présent créa un terrible handicap pour l'avenir qu'il nous faut, maintenant, remonter à tout prix malgré les pires difficultés. On ne peut nier que, pour une entreprise, un véritable laboratoire de recherches soit une lourde charge dont la rentabilité peut apparaître fort lointaine et souvent problématique. Trop d'industriels français avaient tendance à considérer, en période de prospérité, leurs laboratoires de recherches comme un luxe superfétatoire présentant un caractère publicitaire, quand ils ne lui confiaient pas des besognes de contrôle et de fabrication qui n'avaient rien à voir avec la recherche et qui annihilèrent complètement son rendement. »

Telle était sensiblement la situation à la veille de la dernière guerre. L'occupation a été plus désastreuse encore. Le manque de matériel et de produits, la dispersion des techniciens et surtout la volonté bien arrêtée de l'occupant de la réduire en esclavage, ont amené l'industrie chimique française à un état inquiétant.

La période d'après-guerre n'a pas été moins préjudiciable; la nécessité de produire très vite et à n'importe quel prix, la concurrence inexistante, et les besoins énormes nous ont éloignés de plus en plus de la recherche coûteuse et d'un rendement aléatoire. Des laboratoires organisés se sont dépeuplés et ont été laissés à l'abandon. Il est vrai qu'il fallait parer au plus pressé et équiper des usines que cinq ans d'occupation avaient réduites presque à néant.

Il serait vain de chercher les causes de cette situation. « Le plus grand défaut des hommes, a dit le Cardinal de Retz, est qu'ils cherchent presque toujours dans les malheurs qui leur arrivent par leur faute, des excuses avant que d'y chercher des remèdes. »

On a dit que la France était un petit pays. La Suisse ne possède ni charbon, ni matières premières, mais la valeur de ses exportations en produits chimiques atteint, en période normale, le total des exportations françaises du même ordre pour un tonnage pourtant vingt fois moindre. Cela revient à dire que les savants, ingénieurs, techniciens et industriels suisses ont valorisé vingt fois plus les mêmes matières premières que leurs collègues français. Il est inutile de préciser l'importance prédominante de la recherche dans cette valorisation.

On a dit aussi que la France avait été ruinée par deux guerres : l'Allemagne a subi deux lourdes défaites. En 1918, elle avait perdu tous ses marchés; dès 1926 ses chercheurs les lui avaient tous fait reconquérir. En 1945, sa situation était plus dramatique encore. Le plus pessimiste des vainqueurs et le plus optimiste des vaincus ne pouvait prévoir qu'en 1952 on assisterait à un redressement aussi sensationnel. Ce pays a pu voir ses villes écrasées de bombes, ses usines en partie détruites, mais son personnel de recherches était à peu près intact, et il se développe actuellement à une cadence dangereuse. Il lui a permis, comme en 1926, de reconquérir les places perdues dans le domaine chimique.

Le diagnostic des maladies de la recherche française a été fait : insuffisance de crédits et d'équipement; insuffisance de maîtres et de chercheurs.

La contribution officielle totale de la France à la recherche scientifique s'est élevée, en 1951, à moins de trois milliards, c'est-à-dire, par habitant, à la vingtième partie des dépenses américaines, et au quart seulement de celles de la République fédérale allemande, qui provoquent, pourtant, par suite de leur insuffisance, les plus vives critiques des milieux industriels et scientifiques.

Les entreprises françaises qui consacrent 1 à 1,5 % de leur chiffre d'affaires à la recherche sont les plus audacieuses. La plupart se contentent de verser une modeste contribution à leur laboratoire corporatif — quand il existe! Quant au personnel scientifique, si, dans les usines étrangères, 10 à 15 % vient des facultés, cette proportion n'atteint que 5 % dans les usines françaises ayant la

même activité. Ce qui est plus grave, c'est que la différence porte surtout sur les services de recherche.

Il est indispensable d'y apporter un remède immédiat pour éviter « d'en être réduit bientôt à exploiter des licences étrangères que nous ne serons même plus capables d'acheter à bon escient. » Ainsi s'exprime M. le Professeur Chaudron, président de la Société chimique de France.

La maladie d'argent est, certes, grave, mais la thérapeutique en est connue et elle peut faire rapidement d'un moribond un sujet plein de santé. Beaucoup de Français, malheureusement, imaginent encore le savant « modeste, effacé, replié sur lui-même dans un laboratoire triste et mal outillé, au point que l'on pourrait croire que la misère et la pauvreté des moyens sont seules susceptibles d'engendrer des inventions. » On ne peut plus concevoir une découverte, comme celle du radium, avec le matériel rudimentaire dont disposaient Pierre et Marie Curie. Les pierres précieuses qui affleuraient ont été trouvées ; il faut maintenant creuser profondément le sol pour y découvrir les gemmes qui s'y cachent encore. Notre enseignement supérieur doit être doté sans retard d'un équipement pouvant rivaliser avec les installations de l'étranger. Il est inquiétant de constater que, faute de moyens suffisants, la France, depuis dix-sept ans, n'a pas eu un seul prix Nobel de sciences.

L'autre maladie de la recherche nécessite des soins plus sérieux et sa guérison demandera de très longues années. Notre pays a eu, et a encore, beaucoup de maîtres éminents. Les Grignard, les Moureu ont enthousiasmé des générations de chercheurs. Ce sont ces maîtres qui constituent l'assise solide de tout l'édifice de la recherche. C'est sur eux que repose la lourde charge d'éveiller les vocations et de développer ces qualités qui font le « trouveur » : l'amour de la science, l'imagination, l'habileté manuelle, « et surtout l'enthousiasme », car « sans enthousiasme, écrivait Diderot, ou l'idée véritable ne se présente point ou, si elle se présente, on ne peut la poursuivre. »

Je suis heureux de rendre hommage ici à mon maître M. le Professeur Charles Courtot, avec d'autant plus de respect et d'affection, que la maladie l'a éloigné depuis quelques années de son laboratoire et que je sais l'arrachement que cet éloignement a causé. Longtemps préparateur du génial Grignard, il en avait subi l'empreinte. La dure discipline scientifique à laquelle il avait été

soumis, il l'a lui-même imposée aux soixante docteurs qu'il a formés et qui ont, presque tous, fait carrière dans la recherche pure et appliquée. Chaque jour il passait de longues heures à proposer des techniques et à discuter des résultats. Il a toujours montré les grandeurs de la recherche sans en dissimuler les servitudes. Il n'a jamais dérobé une heure à ses deux tâches essentielles : préparation des cours magistraux et surveillance de ses élèves.

Il est à craindre que nos maîtres aient perdu maintenant l'indépendance matérielle qui leur donnait cette belle indépendance pédagogique. Des difficultés souvent insurmontables les assaillent lorsqu'il faut faire vivre leurs laboratoires et constituer les équipes de travail indispensables. Il n'est plus pourtant discuté que le chercheur isolé soit voué à un échec.

« La nature offre moins de résistance quand elle est attaquée par des armées régulières que par des guérilleros ». Si la recherche, dans l'ensemble, s'est orientée vers le travail d'équipe, par contre, les formes en sont très variables.

La recherche comme la poésie, en effet, ne peut recevoir une définition universellement acceptable. Chaque nation s'y livre avec son génie particulier. Allemands et Anglo-Saxons se sont tournés vers les vastes organismes qui cloisonnent, compartimentent et modèlent le technicien dans la cellule de travail qu'ils lui ont imposée. La dénomination même de travailleur scientifique — validée d'ailleurs par une spécialisation à outrance — montre le rôle restreint qui lui est assigné. Chacun creuse son sillon, avec de puissants outils certes, mais sans fantaisie. Le nombre de ces travailleurs et la richesse des moyens donnent à ces organismes une réelle efficacité. Le domaine qui a été délimité est exploré systématiquement.

Le Français s'accommode mal de ces liens trop étroits et de ces rigides directives. Il aime le rôle de pionnier et la prospection à l'aventure. A la discipline rigoureuse de l'armée régulière, il préfère celle, plus souple, du groupe de combat où il excelle et dans lequel l'initiative est un élément de réussite primordial. Il est indispensable de concilier ces deux conceptions, car ce sont les armées régulières qui gagnent les grandes batailles. Les guérilleros peuvent remporter des succès, quelquefois brillants, mais souvent sans lendemain. La liste est longue des inventions françaises qui n'ont été sanctionnées industriellement qu'à l'étranger.

On peut imaginer chez nous des équipes « d'enfants perdus ».

dotées largement du matériel le plus moderne et le plus varié. On les choisira jeunes et parmi les plus indisciplinés des chercheurs. Qu'ils soient « révolutionnaires » ce sera mieux encore. On vieillit vite dans les sciences, l'âge et l'expérience ne sont pas toujours des facteurs de réussite et le révolutionnaire d'aujourd'hui peut être taxé demain du plus sordide conservatisme. On ne surchargera pas nos jeunes patrouilleurs de consignes et surtout de conseils; à eux de s'imposer eux-mêmes une discipline et de se grouper par affinité. On leur fera confiance totalement et on ne leur demandera aucun compte. Si la découverte surgit, alors seulement on enverra, pour occuper le terrain, le gros de la troupe des chercheurs, de bons ouvriers solides et consciencieux.

Mais, tout ceci, nécessite un personnel de haute qualité. Nos possibilités de recrutement sont très faibles. Aux dix mille ingénieurs chimistes, mille six cents masters et mille deux cents docteurs qui sortent annuellement des universités américaines, aux mille cinq cents docteurs en chimie allemands et même aux deux cent cinquante ingénieurs de la toute petite Suisse, nous ne pouvons opposer que quelque quatre cents ingénieurs, parmi lesquels soixante à peine poursuivent leurs études en vue du doctorat. On peut y ajouter un nombre égal passant par le stade de la licence et qui, d'ailleurs, ne se destinent pas généralement à la recherche.

Bien qu'il soit unanimement reconnu que la valeur personnelle de nos techniciens soit souvent supérieure à celle de leurs collègues étrangers de même activité, par suite de leur plus grande culture générale et de la nécessité où ils se trouvent d'être polyvalents, il serait présomptueux de penser que les chercheurs français pourront lutter à un contre cinq et même souvent à un contre dix. La disproportion est plus grande encore si l'on tient compte des possibilités en matériel.

La constitution d'une équipe de recherches, même modeste, est laborieuse. Le choix des collaborateurs, la sélection des travaux à leur confier suivant leurs qualités individuelles, demande une sollicitude constante. Il faut défendre ce petit groupe contre toutes les attaques, que ce soit dans l'euphorie de la prospérité ou dans le désarroi des crises économiques. La formation d'un chercheur est longue et difficile. Il lui faut cinq ans pour parfaire sa technique et dix ans pour parvenir à la maîtrise.

La recherche est de plus une tâche harassante; les échecs y sont

nombreux, le découragement vient vite — surtout quand il s'agit de recherches industrielles qui impliquent la nécessité de « faire de l'argent »: On comprend la désaffection actuelle et le peu d'empressement de nos jeunes ingénieurs à s'y adonner. C'est pourtant une nécessité vitale de les encourager. Il faut agir rapidement. Le standard de vie, le bien-être de tous, notre existence même, dépendent, en effet, de l'attention que nous porterons à la recherche pure et appliquée. Il est inutile d'insister alors que le monde retentit de l'explosion des bombes atomiques.

Une industrie qui ne progresse pas recule. La lutte pour la vie dans le domaine industriel est féroce. Tel produit qui a aujourd'hui la faveur du public peut, demain, tomber dans l'oubli. Tel procédé qui assure quelque profit peut être supplanté en quelques mois. La recherche a provoqué dans l'industrie mondiale une énorme inflation — 50 % des produits vendus actuellement par la Société Dupont de Nemours n'étaient même pas soupçonnés il y a vingt ans. Cette même Société estime que dans vingt ans, 60 % de ses ventes seront représentés par des spécialités à peine entrevues maintenant au laboratoire. Aucune société, si puissante soit-elle, n'est assurée de conserver sa suprématie sans une bataille de tous les instants.

Il faut, dit Kettering, « trouver ce que nous allons faire quand nous ne pourrons plus faire ce que nous faisons maintenant. » On doit savoir que chaque fois qu'il est vendu dans le monde une paire de bas nylon, ou de l'insecticide DDT, une lourde redevance est payée à la Société américaine Dupont de Nemours ou à la firme suisse Sandoz.

Il serait désastreux, au moment où des problèmes de plus en plus complexes vont se poser à l'industrie chimique, que notre pays soit éliminé de la compétition mondiale. La science va vite, on ne peut l'arrêter sur la voie qui lui a été ouverte.

La chimie organique malgré son extraordinaire développement depuis le début du siècle n'est encore qu'à l'aube de ses possibilités. Hier, son apport était déterminant pour les engins-fusées. Demain, il le sera sans doute pour l'aéronautique. Ses balbutiements dans la préparation des remèdes, et ceux de la médecine dans leur application, ont déjà grandement accru la longévité. La maladie recule. La population du globe s'accroît. Mais les chimistes n'ont pas les inquiétudes de William Vogt : le monde ne mourra pas de faim! L'azote de l'air et l'hydrogène de l'eau sont en quantité infinies,

l'énergie classique pour les combiner et en tirer les engrais azotés n'est pas exploitée au millième de sa puissance. Le serait-elle totalement que l'énergie nucléaire y supplérait.

Le chimiste organicien ne s'est encore attaqué que de façon épisodique à la découverte et à l'utilisation des hormones capables d'accélérer ou de retarder la végétation, à la recherche des anticatalyseurs, comme l'acide 2-4 D, qui détruisent les plantes nuisibles sans toucher à l'espèce qu'on veut protéger, des gammehexanes qui augmentent la quantité de viande et de lait en luttant contre les parasites du bétail. Le Krylium, résine synthétique qui améliore les sols et empêche leur détérioration, vient de naître. On construira bientôt de puissantes usines capables de les produire — si la folie des hommes n'a pas résolu le problème de la nourriture par une gigantesque tuerie. La chimie et les autres sciences, ses alliées — la météorologie fait déjà à volonté « la pluie et le beau temps » — seront capables de tirer du sol de somptueuses récoltes.

On pourra sans doute encore regretter l'injustice de leur répartition et l'incohérence de certaines productions — les Japonais ne firent-ils pas du pétrole avec du caoutchouc et de la laine artificielle avec de la soie naturelle? Mais, de ceci, sont justiciables les économistes — non les chercheurs!

Je crains, Messieurs, que le sombre tableau qui vient d'être fait de la recherche française, et la froide énumération des chiffres qui l'accompagne, s'éloigne des habituels discours académiques!

J'aurais préféré vous parler des atomes lisses ou crochus qui charmèrent ma jeunesse et accuser les physiciens modernes d'avoir pillé Lucrèce. J'aurais pu vous faire mieux connaître Paracelse, ce révolutionnaire de l'alchimie.

Mais le chercheur a le lourd privilège d'avoir toujours l'esprit tourné vers l'avenir. La situation alarmante de la recherche réclame — impérativement — des décisions rapides. Je n'ai pas hésité à les soumettre à vos méditations car je suis assuré de trouver en votre haute Assemblée l'intérêt attentif que méritent des questions dont dépendent le redressement de notre économie et le rayonnement de la France.

Chimie et Coiffure

REPONSE AU DISCOURS DE M. PETITCOLAS

Par M. J. LIGER

MONSIEUR,

C'EST voici peu d'années seulement que j'eus l'honneur de vous connaître. Vous présidiez alors une réunion de la Section rouennaise de la Société chimique de France. En commentant pour l'auditoire les méthodes de recherche que vous pratiquez vous proclamiez :

« Je suis un chevalier du tube à essais. »

Titre heureux et glorieux. Je ne puis le passer sous silence en ce jour qui nous apporte l'occasion de célébrer la valeur d'un des plus distingués représentants de cette Chevalerie moderne qu'est la Recherche chimique. Elle conquiert chaque jour à l'homme les moyens de son existence et vous venez de brosser devant nous le magistral tableau de ses acquisitions récentes et de ses espoirs.

L'Académie avait déjà distingué vos mérites en vous attribuant le prix Bouctot pour récompense de vos travaux. Elle est heureuse de vous accueillir aujourd'hui en son sein et si la guerre n'avait troublé toute chose, il est bien probable qu'elle l'eût fait auparavant.

Vous êtes né en Lorraine, à Ville-sur-Illon, en 1897. Vous faites vos études secondaires au Collège de Saint-Dié puis au Lycée de Nancy et vous avez dix-sept ans lorsqu'éclate la première guerre mondiale. Les dangers que court alors la Patrie vous angoissent et vous vous engagez, en octobre 1914, au 10^e Bataillon de Chasseurs. Vous y faites toute la campagne et, après de brillantes citations, vous êtes fait Chevalier de la Légion d'honneur.

La paix revenue, vous reprenez vos études à la Faculté des Sciences de Nancy et obtenez le diplôme d'ingénieur chimiste. Vous êtes le major de votre promotion. Parallèlement vous passez avec succès les épreuves de la licence ès sciences. Une telle culture vous

permettait sans doute de prétendre à une belle carrière dans l'industrie.

Vous deviez cependant choisir une route plus aride et vous engager dans les voies difficiles mais combien passionnantes de la recherche.

Le professeur Courtot qui avait distingué vos mérites et vos espoirs vous choisit comme préparateur. Dans son laboratoire vous préparez votre thèse de docteur ès sciences de l'Université de Nancy que vous soutenez brillamment en 1926. C'est une *Etude optique des Bases idaniques et benzyliques*.

Et, dès 1928, la Compagnie française des Matières colorantes vous confie la fonction de chef du laboratoire de recherches de son usine d'Oissel, où s'est déroulée votre carrière.

Hélas! voici de nouveau la guerre et elle vous atteint cruellement. Sur dénonciation, vous êtes déporté en Allemagne en 1942 et passez trois années terribles dans les bagnes nazis. Nous imaginons vos souffrances et, en nous inclinant devant elles, nous voulons aussi penser à tous ceux de nos compatriotes dont vous avez partagé le sort inhumain et qui ne sont pas revenus.

Votre santé robuste vous permet cependant de tenir jusqu'au moment de la délivrance par l'avance américaine, de revenir parmi les vôtres et reprendre vos travaux qui se poursuivent sans relâche.

Les mémoires que vous avez publiés se rapportent à la chimie des matières colorantes ou de leurs dérivés, branche dans laquelle est spécialisé le laboratoire que vous dirigez. Vous avez notamment, avec vos collaborateurs M^{lle} Josué, MM. Develotte et Sureau, apporté une contribution importante à l'étude des dérivés sulfonés de divers produits, préparant de nombreux composés nouveaux, décrivant leurs méthodes de préparation, en vous attachant tout spécialement à l'étude des processus de réaction et des composés intermédiaires.

Cependant vos travaux sont bien plus importants que ne le laisse apparaître la liste de vos publications. Nombre de vos recherches, immédiatement utilisables dans l'industrie, ne peuvent être publiées. Il nous suffira de savoir qu'elles font l'objet de vingt et un brevets d'invention pour en mesurer toute l'importance.

Mais vos talents de savant chercheur s'assortissent d'autres qualités fort appréciées de tous ceux qui vous entourent. Ils m'en voudraient si je ne célébrais aujourd'hui cette amabilité, cette servabilité, cette gentillesse si vives qui vous animent. Travailler auprès

de vous, m'a-t-on dit, est un plaisir et vous mettez votre haute compétence au service de chacun.

Ayant fait de la chimie tout le jour, vous lui consacrez encore une bonne part de vos loisirs. Vous vous plaisez à vous rendre à l'Institut chimique de Rouen pour participer bénévolement à la formation des jeunes chimistes et à guider leurs premières recherches. Notre confrère M. Caille me disait récemment tout le prix que ses élèves et lui attachent à vos enseignements et combien ils vous en sont reconnaissants.

Il n'est guère surprenant, dans ces conditions, que vous ayez été nommé président de la Section de Rouen de la Société chimique de France, où vous jouissez de la sympathie unanime.

En me désignant pour vous recevoir, l'Académie m'a fait assurément un grand honneur; elle m'a cependant placé dans une situation embarrassante. Si je suis un peu chimiste, je ne suis absolument pas chimiste organicien et j'en ai quelque honte devant la mémoire des professeurs Ch. Moureu et A. Gascard qui furent mes parrains à la Société chimique.

A la base de cette incompétence se trouve cette sorte de phobie que j'ai toujours eue de l'expérimentation en organique et j'admire ceux qui, comme vous, chauffent, distillent, dessèchent, épuisent, manipulant à chaud et sans crainte, en des vases fragiles, les produits les plus inflammables, explosifs, toxiques souvent et parfois irrémédiablement mortels.

Et cependant, quelle belle science que la vôtre, Monsieur, avec ses créations surprenantes, ses sortilèges étourdissants, ses bienfaits innombrables et aussi ses gracieuses formules dont le charme s'accroît avec le poids moléculaire.

Mais, de cette science, le public ne soupçonne ni toute l'importance ni tous les bienfaits; il est pour l'heure envoûté par les progrès de l'atomistique. Chaque semaine la grande presse l'en entretient et proclame de nouvelles prouesses chiffrées en millions, bientôt en milliards d'électron-volts; c'est une course de vitesse entre le total du budget national et la puissance des cyclotrons. Le Français moyen ne comprend guère mais tend le dos car, dans l'un ou l'autre cas, il court un risque dont il mesure toute l'importance.

Pour la majorité de nos concitoyens la chimie organique est la science de ces noms difficiles qu'on lit — qu'on tente de lire — sur les boîtes de médicaments. Il en mesure très mal les incidences

pratiques. Et cependant il n'est guère de domaines de l'activité humaine où elle n'exerce un rôle de premier plan. Vous nous en avez donné de frappants exemples. Je ne puis résister à la tentation d'en citer un de plus, particulièrement curieux et convainquant.

De toute antiquité, l'homme a apporté à l'entretien de sa chevelure les soins les plus appliqués. Qu'il s'agisse des Assyriens ou de ces seigneurs à perruque reproduits dans nos manuels d'histoire, on les voit, la tête frisée jusqu'à l'extrême, exprimant par leur coiffure puissance et richesse. Que dire des femmes, sinon qu'elles ne restèrent pas en retard ! Leurs cheveux, à certaines époques, furent montés en pyramides architecturales extraordinaires.

L'exécution de tels chefs-d'œuvre n'allait pas, on s'en doute, sans difficultés. Boucler les cheveux de cent manières, ajuster l'ensemble avec art et sûreté, poudrer et parfumer nécessitait le concours d'un personnel nombreux et stylé, constamment à l'ouvrage car outre la fragilité bien compréhensible de l'édifice, il fallait compter avec le temps et l'humidité dont l'effet destructeur avait tôt fait de se manifester de la manière la plus navrante. Certes, la coiffure subit heureusement depuis d'importantes simplifications, mais la belle tenue des boucles se révéla impossible à obtenir malgré les efforts séculaires et multipliés des coiffeurs les plus habiles.

Vous le savez tous, cet état de choses est maintenant modifié. La chimie organique est entrée en lice. L'*ondulation indéfrisable* est l'un de ses plus éclatants succès, connu celui-là de toutes les élégantes.

Chacun l'a appris jadis, le cheveu est un produit du derme. Il renferme un petit canal et est constitué d'une substance cornée nommée kératine sur la nature de laquelle on a été longtemps mal informé ; on a établi que ce produit était aussi le constituant des ongles, des poils, de la laine, de la corne.

En examinant le spectre de rayons X du cheveu on a pu préciser la nature de cette kératine et apprendre qu'elle est formée de molécules allongées, groupées en faisceaux parallèles de manière à former une fibre, leur longueur étant près de deux cents fois supérieure à leur épaisseur. Ces longues molécules formées d'atomes de carbone liés les uns avec les autres, ce sont précisément ces macromolécules que les organiciens étudient avec tant de passion depuis une trentaine d'années et qui constituent notamment les plastiques. La chimie du cheveu se rattache à ce chapitre et son étude précise a révélé un bien curieux phénomène.

Le cheveu est normalement constitué d'une espèce dite kératine α présentant une structure déterminée, identique pour tous les cheveux, qu'ils soient frisés ou raides. Mais lorsque l'on étire un cheveu la structure de la macromolécule change comme le montre la diffraction des rayons X et l'on obtient la kératine β . Or, cette kératine β est plastique, on peut la déformer facilement et modeler en quelque sorte le cheveu. Par ailleurs, cette plasticité est augmentée dans une large mesure par l'humidité, les molécules d'eau s'insérant entre celles de kératine et servant en quelque sorte de lubrifiant.

Ce modelage du cheveu, le coiffeur l'appelle une mise en plis. L'homme de l'art mouille les cheveux et les étire en les bouclant sur des épingles. Il obtient ainsi de la kératine β qui prend bien la forme voulue. Puis il sèche à l'air chaud. Alors la plasticité disparaît mais le cheveu, modelé, conserve la forme qu'il avait à l'humidité et sous traction. On peut, bien entendu, faire l'inverse et rendre raides les cheveux bouclés; je dis ceci à l'usage exclusif des messieurs.

Mais la mise en plis n'est qu'un palliatif. Pratiquée sur un cheveu non préparé son effet est de courte durée. La panacée est bien l'indéfrisable dont nous allons maintenant parler; sur un cheveu « permanenté », l'efficacité de la mise en plis est beaucoup plus importante.

Considérons les macromolécules de kératine juxtaposées dans le cheveu. Elles ne sont pas seulement appliquées les unes aux autres. Les chaînes qu'elles forment sont liées en plusieurs points de leur longueur par de petites chaînes latérales qui sont en quelque sorte autant de points de soudure. Les chimistes les appellent des ponts. Et ces points de soudure confèrent à l'ensemble sa rigidité. Détruisons ces soudures : les chaînes deviennent libres entre elles; on peut les faire glisser les unes sur les autres, changer tout l'arrangement moléculaire et donner au cheveu la forme désirée. Après quoi l'on ressoude les chaînes entre elles et la forme nouvelle se conservera.

Le coiffeur ne fait pas autrement.

Il enduit la chevelure d'un liquide, solution aqueuse contenant notamment des carbonates et sulfites alcalins et enroule les cheveux sur des bigoudis. Puis il chauffe à 100° . Alors les chaînes de kératine se déssoudent et la modification moléculaire dont nous avons parlé se produit. On laisse refroidir, les soudures se reforment à la fois par abaissement de la température et sous l'action oxydante de l'air. Après refroidissement les molécules ainsi ressoudées sur

forme constituent un ensemble rigide qui affrontera victorieusement les hasards du temps.

Cependant le chauffage à 100° constitue une opération désagréable que les chimistes ont voulu éviter aux patientes. Ils ont découvert qu'un produit connu d'eux depuis longtemps, l'acide thioglycolique, agissait dès la température ordinaire. Ainsi ont-ils pu mettre en œuvre la « permanente à froid » qui constitue le progrès pratique le plus récent en ce domaine.

Disons pour les curieux que les ponts dont nous avons parlé sont de deux sortes. Une première liaison s'opère entre une chaîne latérale acide et une autre qui est basique : c'est la liaison saline. Une autre résulte de l'oxydation de deux groupements identiques existant dans deux chaînes de cystéine : c'est un pont cystine. Il y a un pont cystine pour quatre liaisons salines. L'acide thioglycolique réduit le pont cystine et hydrolyse les liaisons salines à la température ordinaire, libérant ainsi les chaînes principales. Une fois la forme du cheveu obtenue on lave avec un mélange d'acide acétique et d'eau oxygénée, neutralisant et oxydant qui rétablit les ponts.

La laine, avons-nous dit, a une constitution chimique semblable à celle du cheveu. Il n'est donc pas surprenant que nos épouses effectuent la mise en plis de nos pantalons avec un fer chaud et un linge humide. Bientôt elles rendront ces plis « indéfrisables » à l'aide d'un quelconque produit mis au point par les organiciens et, sait-on jamais, la même bouteille servira peut-être aussi pour leurs cheveux !

De tels résultats n'ont pu être obtenus que par l'effort opiniâtre de nombreux chercheurs dotés de moyens de travail importants. Les études physique et chimique du cheveu et leurs conséquences sont bien faites pour nous convaincre du rôle primordial de la Recherche et de son importance économique.

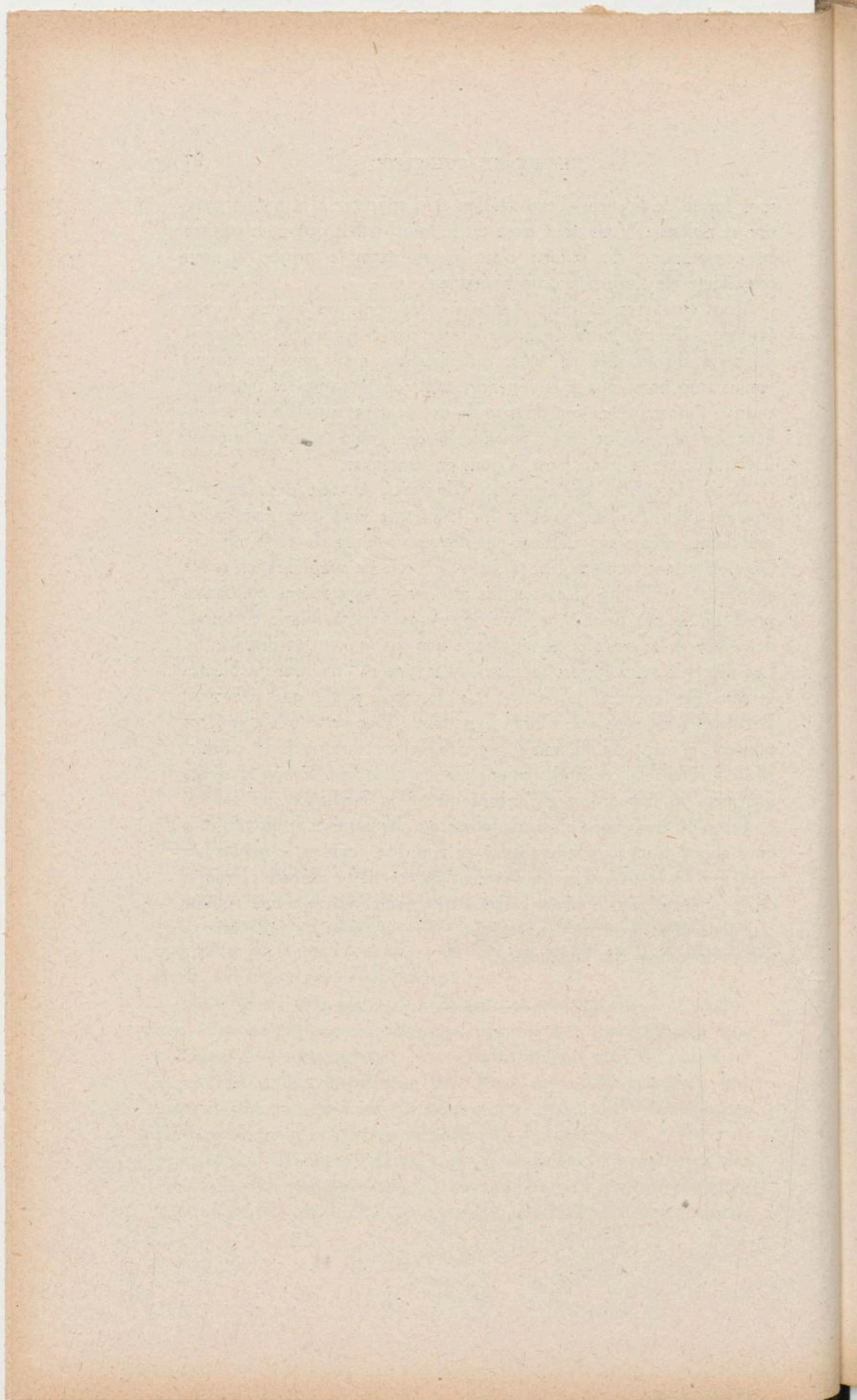
Vous nous l'avez bien dit, Monsieur, et souffrez que je le répète, nous n'avons pas encore pleinement compris en France ce rôle économique de la Recherche. Nos efforts présents sont dérisoires en regard de ce qui devrait être fait. Nous ne voyons pas assez que faute de chercher sans relâche nous serons tôt ou tard vassalisés par l'industrie étrangère. On parle beaucoup aujourd'hui d'améliorer la productivité. Ce qui est mieux, c'est de découvrir des machines, des procédés, des produits nouveaux susceptibles non seulement d'améliorer l'activité de l'industrie nationale mais aussi d'être exportés

sous forme de licences d'exploitation et d'apporter à la nation prestige et richesse. Vous nous avez dit le lourd tribut que nous payons en consommant du nylon; c'est là un exemple propre à nous convaincre de l'urgence d'un revirement.

Vous trouverez en cette Académie des confrères acquis à cette évidence. Le secrétaire de notre Classe des Sciences, M. Régnier, ne cesse de la dire en toute circonstance, mais nous ne serons jamais trop nombreux à la répandre tant sont grandes les réticences et aussi l'incompréhension de trop de nos concitoyens. Il n'est cependant pas de domaine où les possibilités soient plus certaines, le passé scientifique de la France est là pour en témoigner.

Nous répondrons certainement, Monsieur, à votre désir en propageant dans tous les milieux les idées que vous avez exprimées. Les dames même ne semblent pas devoir s'exclure de cette mission. Qu'elles voient combien leur tâche est en voie de simplification grâce au progrès technique. Les textiles artificiels, les matières colorantes synthétiques ont permis de leur offrir une variété infinie d'étoffes, de coloris et les travaux de repassage sont sur le point de disparaître. Les détersifs synthétiques facilitent le lavage et l'on sonnera bientôt le glas des corvées de lessive. La fameuse pilule que prévoyait Berthelot n'est plus une simple hypothèse; avec cette pilule (ou ces pilules) aliment de l'homme, viendra la fin du souci de cuisine. Mais arrêtons là ces anticipations car en choquant le bon sens des gourmets je risque fort de compromettre la meilleure des causes.

Jusqu'où irons-nous ainsi, demanderont les inquiets et croyez-vous nous apporter un jour le bonheur? A vrai dire, nous ne le savons pas plus que les astronomes ne devinent où va notre planète. Progrès de la science, course effrénée des astres, sont l'œuvre d'une volonté qui nous dépasse et qu'il nous faut suivre. A nous de faire que ce soit pour le bien des hommes.



LA COLORATION DES TEXTILES

Son évolution dans la région rouennaise

DISCOURS DE RECEPTION DE M. ROBERT BLONDEL

(14 février 1953)

J'ÉPROUVE tout d'abord une grande confusion à me voir accueillir à l'Académie de Rouen, réunissant tant d'éminentes personnalités littéraires, artistiques et scientifiques.

Ne pouvant lui apporter ni œuvre littéraire, ni réalisation artistique, ni travaux scientifiques, je devrais me borner à mettre à sa disposition le caractère réalisateur qui est propre à mon tempérament et que j'ai eu l'occasion, en dehors de mes occupations industrielles, d'appliquer aux tâches d'intérêt général qui m'ont été confiées ou dont j'ai pris l'initiative.

J'exprime en premier lieu à M. le Président et aux membres de l'Académie mes remerciements pour l'honneur qu'ils ont bien voulu me faire et la confiance qu'ils m'ont témoignée en m'accueillant dans leur Compagnie, ce dont je ressens et apprécie tout le prix.

*
**

La coloration harmonieuse des tissus a, de tout temps, préoccupé le coloriste et séduit le consommateur et tel tissu qui ne présente qu'un intérêt tout à fait secondaire, s'il reste dans la tonalité originale du textile qui le compose, se trouve complètement transformé et valorisé à la faveur des tonalités variées et des dessins qui lui sont appliqués soit par tissage fantaisie couleur, soit par impression. Ces diverses transformations exercent véritablement sur ces tissus le Prestige de la Couleur, titre donné d'ailleurs à une publication spéciale éditée à l'occasion de l'Exposition textile internationale de Lille en 1951, et entièrement consacrée aux industries de la teinture, de l'impression et des apprêts.

« C'est un fait, écrit notre distingué littérateur normand et ancien camarade de Lycée André Maurois, en préfaçant cet ouvrage, que la couleur est pour l'homme un plaisir et même un besoin. » « Il est hors de doute, ajoute-t-il, que la seule puissance des couleurs éveille en nous une émotion vive, que nous sommes sensibles aux tons purs, aux brillants contrastes et à certains mélanges dont l'expérience a révélé le charme », et Maurois de conclure : « La couleur, le toucher, le dessin font de ce qui n'était qu'une étoffe, une œuvre d'art. »

Les industries chargées de cette transformation revêtant, en effet, la plupart du temps, et notamment dans les tissus imprimés, un caractère très artistique, portent en France le nom peu évocateur d'Industries de la Manutention, qualificatif d'autant plus impropre que ces industries sont aujourd'hui totalement mécanisées et dotées, c'est le cas de l'impression, de machines de haute précision. Dans les pays de langue germanique, par contre, ces mêmes industries ont reçu le nom infiniment plus justifié et plus évocateur du rôle artistique qui leur est dévolu, d'Industries de l'Anoblissement des Textiles (*Textilveredlungsindustrie*), qualificatif qui vient encore d'être renforcé par la parution récente en langue allemande d'un très bel ouvrage illustré sur ces industries, ouvrage ayant pour titre : *L'Industrie des Magiciens (Industrie der Zauberer)*.

La coloration des tissus n'est pas, comme on peut être tenté de le croire, chose facile. Elle nécessite une technicité très poussée, reçue par nos ingénieurs chimistes, dans nos écoles supérieures de chimie spécialisées ; car il ne suffit pas simplement d'harmoniser avec goût les coloris pour en rendre l'effet séduisant, il faut aussi leur conférer les qualités de durée et de stabilité nécessaires à l'usage prolongé du tissu qui a été anobli, que celui-ci doit subir, de par sa nature, des lavages successifs plus ou moins énergiques, une exposition prolongée à la lumière, aux intempéries, ou résister simultanément à plusieurs de ces traitements et influences, susceptibles de provoquer leur dégradation ou leur dégorgeant.

Ce souci a été grand au cours des siècles et si nos devanciers n'ont longtemps disposé que d'une gamme très restreinte de produits colorants d'origine végétale, animale ou minérale, que je me permettrai de vous remémorer rapidement, la conservation remarquable, dans la plupart de leurs tonalités, de nos admirables tapisseries, témoigne de la valeur professionnelle, moins scientifique sans doute,

mais de haute conscience et de goût, de maîtres teinturiers. Parmi ceux-ci, la famille et les descendants de René Gobelin, établis au Faubourg Saint-Martin sur les bords de la Bièvre, depuis le XV^e siècle, s'illustrèrent en France, par la qualité de leurs teintures, au point de voir donner leur nom à notre célèbre manufacture de tapisserie, dont Colbert proposa la création à Louis XIV en 1658.

*
**

L'art de colorer les tissus remonte à la plus haute antiquité. Curtius, dans son histoire grecque, émet l'hypothèse que la teinture des fines étoffes de laine aurait été introduite, de Phénicie en Grèce, en même temps que le culte d'Aphrodite. Les Grecs savaient teindre les tissus avec des principes colorants empruntés à la nature. Déjà dans les poèmes homériques, il est à maintes reprises question d'étoffes teintes. C'est ainsi que les descriptions de Nestor, Thoas et Télémaque nous les montrent vêtus de tuniques nommées chlaina, d'un beau rouge phénicien. Ulysse et Agamemnon portaient d'épais manteaux de couleur foncée et chatoyante.

Nous examinerons successivement, si vous le voulez bien, la nature et certaines particularités des principaux colorants mis à la disposition des teinturiers, puis des imprimeurs sur étoffes, avant l'apparition des colorants synthétiques, dérivés des goudrons de houille. Nous rappellerons très succinctement le développement de l'industrie textile en général, puis des industries de la teinture et de l'impression dans notre région et terminerons par quelques considérations sur les dispositions successives prises en France, aux diverses époques, soit sur le plan gouvernemental, soit sur le plan professionnel, en faveur de la solidité des teintures.

Quels sont donc les principaux éléments colorants dont disposèrent les teinturiers, de la plus haute antiquité à l'apparition, au XIX^e siècle, des matières colorantes synthétiques, dont la gamme ne cesse de s'accroître chaque mois, sinon chaque jour, offrant des possibilités de solidités répondant aux exigences les plus variées?

Pour réaliser des ROUGES, ils disposèrent des principes colorants d'origine animale, d'une part : la *pourpre*, le *kermès*, la *cochenille*; d'origine végétale d'autre part : la *garance*, les *bois de campèche* et du *Brésil*, l'*orseille* et l'*orcomette*.

Les JAUNES étaient obtenus grâce à une série de principes colorants végétaux : la *gaude*, le *quercitron*, le *bois jaune*, le *safran*,

Les NOIRS et BRUNS bon teint étaient obtenus par surteinture d'un mélange approprié des trois colorants précédents dans un bain à base de noix de Galle.

Le règne végétal procurait également les principes colorants bleus sous forme d'*indigo*, de *pastel*, auxquels s'ajouta plus tard un élément minéral, le *bleu de Prusse* ou *ferrocyanure ferrique*.

La POURPRE est due à la sécrétion d'une glande située sur le canal respiratoire de diverses variétés de coquillages purpurigènes appelés vulgairement Murex. Originaire de la Phénicie, la pourpre était recueillie plus particulièrement en Crète et en Thessalie où elle était déjà extraite 1.600 ans avant J.-C. Aux bords du Golfe de Corinthe les habitants pêchaient le Murex. Cythère portait même le nom d'île purpurine et la pourpre d'Amyclée, ville où se fabriquaient les fameuses chaussures spartiates rouges, a souvent été célébrée par les poètes.

Ce principe colorant étant le plus rare et le plus cher, la pourpre devint l'emblème de la dignité souveraine, ce qui lui valut le qualificatif de pourpre royale. La pourpre consulaire, désignant la première magistrature de Rome, donna lieu à l'expression : aspirer à la pourpre. La magie attribuait à cette couleur le pouvoir de favoriser la fécondité, d'éloigner les démons, d'assurer la victoire au combat et la puissance. Qui s'habillait de pourpre acquérait, croyait-on, un pouvoir particulier sur les esprits et les hommes.

Les premiers chrétiens voyant, de ce fait, dans l'usage de la pourpre, une superstition païenne et un luxe inconvenant, saint Clément d'Alexandrie, vers l'an 200 après J.-C., s'exprime sévèrement à ce sujet : « J'ai honte, dit-il, de voir tant de précieuses parures recouvrir la nudité. »

Douze cents ans plus tard cependant, le pape Paul II instituait pour les cardinaux le port de la robe prétendue pourpre qui, en réalité, était écarlate, ne justifiant pas, en conséquence, l'expression de pourpre cardinalice.

Ruinée vers cette époque par l'apparition du Kermès d'un prix beaucoup moins élevé, la teinture de la pourpre disparut peu à peu au bénéfice du nouveau principe colorant, lui-même de nature animale. Le Kermès ou baie écarlate des Grecs était extrait du corps de femelles d'insectes de la famille des Coccidées vivant sur les rameaux des plantes et, en particulier, du chêne vert et du chêne kermès. Appelé au moyen âge *vermillium*, petit ver, cette déno-

mination est à l'origine des mots français *vermeil* et *vermillon*. Les teintes obtenues avec le kermès étaient particulièrement appréciées par leur vivacité et leur tonalité plus écarlate et moins violacée que celles obtenues de la pourpre.

La *Cochenille* apparentée au kermès, mais encore moins rare, a été, avec ce dernier, à peu près le seul produit dont on se servit pendant des siècles pour teindre les laines en nuance écarlate. En 1878, une série de colorants synthétiques dérivés de l'aniline, dépassant en beauté et solidité tous les colorants pour laine connus jusqu'alors, se substituait définitivement à la cochenille.

La *Garance* originaire d'Orient, connue déjà chez les Grecs, fut l'objet d'une culture intensive dans les régions tempérées et notamment en France, dans les départements du Haut-Rhin, Bas-Rhin et Vaucluse. Longtemps utilisée pour la teinture des pantalons rouges de l'armée, elle fut détrônée en 1869 par la synthèse de son principe colorant, la dioxyanthraquinone, livrée au commerce sous le nom d'alizarine.

La garance et par conséquent l'alizarine donnent, en combinaison avec divers sels métalliques fixés préalablement sur la fibre, des nuances variées : rouge avec les sels d'alumine, violette avec les sels de fer, brun chocolat sur sel de chrome. Le rouge d'alizarine dénommé également rouge turc, rouge d'Andrinople, rouge des Indes, fut longtemps le prototype des couleurs réunissant les meilleures qualités de solidité à l'usage et en particulier aux lavages les plus énergiques et à la lumière, ce qui explique que, jusqu'au début de ce siècle, tous les tissus d'usage, à dessins colorés, constitués de fibres végétales, tels que linge de table, linge de toilette, torchons, destinés à subir de nombreux et énergiques lavages, étaient presque exclusivement constitués de dessins colorés rouges. Il en était de même des tissus pour stores.

Parmi les principes colorants d'origine végétale servant à teindre en rouge, je vous ai cité le bois de Brésil, couleur de braise, provenant originairement de l'Inde. Il est à remarquer que, dès 1358, il est fait mention de bois de Brésil employé dans les teintures, d'où il faut conclure que ce bois était connu sous ce nom en Europe, longtemps avant la découverte du Brésil, découverte qui ne date que de l'an 1500, et que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, c'est le nom de ce bois qui fut donné au Brésil en raison de la grande quantité qu'on y trouva et non l'inverse.

Passant sur les principes colorants jaunes, en raison du peu de temps qui m'est imparti, j'en viens aux deux principes colorants bleus, le *pastel* et l'*indigo*, qui jouèrent tous deux un rôle si important que seul l'*indigo*, actuellement synthétique, a très partiellement conservé.

Le *Pastel*, appelé également, suivant les régions, guède, vouède et waide, contient une certaine quantité de principe colorant qui n'est autre que celui de l'*indigo*. Suivant les témoignages de Jules César et de Pline, il était, depuis les temps très reculés, cultivé en Normandie et en Bretagne. Pline déclare qu'on appelle *Glastum* une plante qui ressemble au plantin et dont les femmes de Bretagne se frottaient tout le corps certains jours de fête et se promenaient ainsi toutes nues, semblables à des négresses. On lit, dans les *Commentaires* de César, que les Bretons se peignaient avec le suc de cette plante, qu'on appelait aussi *vitrium*, pour rendre leur visage bleu cuivré et paraître ainsi plus horribles dans la bataille. Sa culture fut particulièrement développée dans les différentes régions françaises, d'abord en Picardie, d'où elle disparut vers la fin du XV^e siècle, au profit de la Normandie, mais c'est surtout le Languedoc et la région de Toulouse qui héritèrent la prospérité qui s'attachait à cette culture au point que, portant en provençal le nom de *Cocanha*, elle est à l'origine du qualificatif de « Pays de Cocagne », évoquant ainsi la prospérité amenée dans la région toulousaine par la culture de cette plante tinctoriale.

L'*indigo* végétal extrait de l'indigotier fut, pendant plusieurs siècles, le plus universellement utilisé. Connu dès l'antiquité, il passa au premier rang après la découverte de la route des Indes par Vasco de Gama en 1498 et la colonisation des Antilles. Foyer antique de l'art de la teinture, l'Inde n'est pas seulement le lieu d'origine de l'indigotier le plus répandu, l'« *indigofera tinctoria* », elle fut aussi le premier centre de la teinture en indigo de l'ancien monde. Il en est fait mention, pour la première fois, dans un ouvrage de Vitruve de la fin du I^{er} siècle avant J.-C.

L'introduction de l'indigo en France et en Allemagne, pays producteurs de pastel, occasionna de graves perturbations économiques et sociales et son emploi y fut longtemps prohibé. Son usage en France ne date que de la fin du XVI^e siècle; Henri IV, sur plainte formulée par les Etats du Languedoc, comme concurrençant gravement la culture du pastel, alla jusqu'à menacer de la peine de

mort les marchands et teinturiers fautifs. Une ordonnance allemande de 1577 interdisant son emploi, le qualifiait de « Couleur du Diable » corrosive et rongeante, nocive et dolosive.

Son rendement tinctorial étant beaucoup plus élevé que celui du pastel, son emploi finit par s'imposer pour se trouver à son tour détrôné en 1897 par celui de l'indigo synthétique. Son utilisation actuelle sur tissus de coton unis ou rayés se trouve particulièrement adaptée à des fabrications destinées aux populations indigènes africaines et plus particulièrement à celles des régions sahariennes qui, ayant le corps coloré, en bleu foncé à reflets cuivrés, par le dégorgeage au frottement, caractéristique des tissus coton teints en indigo, dont elles se drapent entièrement, ne laissant paraître de la figure que les yeux et la bouche, ont reçu le qualificatif d' « hommes bleus ». On le rencontre déjà sur les confins du Sahara, dans les postes avancés tels que Goulimine situé à l'extrême-sud marocain, à hauteur de l'angle sud-est du territoire espagnol d'Ifni. Déjà dans le Grand Atlas et *a fortiori* dans les vallées du Sous, du Draa et du Dadès, les femmes marocaines du bled sont, elles-mêmes, vêtues de tissus bleu indigo. Ces tissus dégagent l'odeur caractéristique de l'indigo qui éloignerait certains insectes parmi lesquels, prétend-on, la mouche tsé-tsé transmettant la maladie du sommeil, ce qui semble expliquer la faveur qu'ils rencontrent parmi ces populations de pays tropicaux, exposées, de la part de tant de parasites, à des piqûres souvent très dangereuses.

*
**

Après cette brève incursion faite dans le domaine des principes colorants naturels qui jouèrent un si grand rôle jusqu'à la fin du siècle dernier, jetons, si vous le voulez bien, un coup d'œil sur le développement de l'industrie textile et plus particulièrement tinctoriale dans notre région.

La situation géographique est un élément naturel jouant un rôle important dans la fortune des villes et des régions qui les avoisinent. La baie et la vallée de la Seine ouvrent une large porte sur l'intérieur de la France, la valeur principale de cette ouverture venant de son débouché sur la Manche, route maritime donnant accès à tous les continents.

L'âme des teinturiers normands, d'autre part, pétrie par la nature, par les événements et par l'histoire, par l'amour du métier et par le

progrès des connaissances humaines, a acquis un caractère qui lui est propre et sa production fut toujours marquée elle-même, au cours des temps, par le sceau du goût français. Longtemps favorisée par la culture des plantes tinctoriales, elle suivit l'évolution scientifique et ses dirigeants se tinrent constamment au niveau de la technicité, conférant à leur production, vis-à-vis de toutes les régions textiles de France, une juste renommée. Sa prospérité était liée, d'autre part, à celle des industries lainière, la plus ancienne, puis linière et cotonnière qui se développèrent successivement dans notre région rouennaise.

Il existait à Rouen des fabriques de drap dès le début du XII^e siècle et si la corporation des drapiers ne fut instituée qu'en 1335, les archives communales mentionnent la grande activité des drapiers depuis 1220.

En 1224, le Roi favorisa l'extension de cette fabrication en autorisant les habitants à prendre en forêt de Roumare la terre nécessaire au foulage de ces étoffes.

Nos monuments ont gardé de nombreux témoignages de cette activité. Au commencement du XIV^e siècle, l'agneau remplace les léopards dans les armes de la cité. A partir de 1300 les bergers et les moutons occupent une place considérable dans les scènes bibliques figurant sur le portail de la cathédrale. Au XVI^e siècle, le bon Pasteur et son troupeau sont sculptés sous la voûte du Gros Horloge. Des scènes pastorales décorent les façades des maisons Renaissance, principalement de l'Hôtel de Bourgtheroulde. A cette époque, les maîtres de la Corporation des Drapiers occupent trois mille artisans.

Les draperies de Rouen jouissaient de la plus grande réputation tant par la beauté, la finesse des tissus que par la solidité des teintures.

En 1378, les drapiers drapans de Rouen arrêterent leur règlement au cours d'une assemblée qu'ils tinrent dans l'église des Augustins. Y assistèrent mille fabricants sous la présidence du premier magistrat de Rouen.

La révocation de l'Edit de Nantes marque l'exode de nombreux chefs d'industrie vers l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, bientôt suivis d'une partie de la population privée ainsi d'ouvrage.

A la fin du XV^e siècle, les artisans, mal payés en ville (un fouleur gagne 4 sous par jour, un laineur 2 sous 6 deniers), découragés de

ne pouvoir, en raison des privilèges accordés aux fils de patrons, dispensés d'apprentissage, accéder aux échelons supérieurs de la hiérarchie, quittent la cité, malgré les édits qui les empêchent de quitter la ville, pour aller demeurer à Carville ou Longpaon. Les subsistances y sont meilleur marché, le travail plus régulier et plus rapide, les jours fériés moins nombreux et la rivière permet d'achever une pièce en trois semaines tandis que six sont nécessaires à Rouen. Grâce aux progrès de la manutention de la laine et aux succès des teinturiers, la fabrication de Darnétal arriva, au début du XVI^e siècle, à faire mieux que celle de Rouen. Foulés aux pieds, les draps de Rouen n'avaient pas si bonne apparence que ceux de Darnétal, travaillés à l'eau. « Il y a bon drap à Darnétal, reconnaissait l'Echevinage, et ung de 50 sols se montre mieux qu'ung de 60 sols de Rouen. »

Henri IV donna aux drapiers un statut unique et un sceau qui portait deux lettres « RF » (*Rothomagus Forensis*); pour flatter la haute bourgeoisie on remplace l'« F » par « S » (du latin *Sigillum*).

A la fin du XVII^e siècle, la draperie urbaine est réduite aux qualités inférieures. C'est l'époque à laquelle l'industrie de Rouen a été le plus près de sa décadence. Les beaux tissus, s'éloignant de Rouen, se confinèrent sur les bords du Puchot et de l'Eure, dont les eaux sont plus pures, moins salies par les teintures et, partant, plus favorables au foulage que celles de l'Aubette et du Robec.

*
**

Ancêtre des textiles, on retrouve la trace du lin six mille ans avant J.-C.

Bien que l'industrie du lin et du chanvre ait été tardive en Normandie, comme en Flandre, parce que les paysans ne s'y vêtaient que de laine, les premiers règlements des tisserands et marchands de toiles et toileries datent de 1290.

C'est sur la côte normande, entre Dieppe et Yvetot, que se récoltait l'un des lins les plus beaux du monde. Déjà, sous Jules César et, plus tard, au moyen âge, beaucoup d'étrangers venaient en Normandie, acheter des tissus de lin dont la diversité et la qualité étaient unanimement appréciées.

En 1788, la Normandie tient la tête de l'industrie linière.

Le coton, qui arriva longtemps filé du Levant et d'Amérique,

n'entra dans la composition des tissus que vers la fin du XVII^e siècle. Introduit en 1532 par les passementiers, il fut primitivement utilisé exclusivement comme mèche à chandelles et dans la ganterie, puis constitua, en tissage, la trame d'abord des siamoises, article dont la chaîne fut originairement de soie, puis de coton.

Au début du XVIII^e siècle, un négociant rouennais, Delarue, ne pouvant se débarrasser de quarante balles de coton brut imagina de les faire filer à la main. Il y eut en 1780 dans la région rouennaise cent quatre-vingt mille fileuses au rouet.

En 1709, les premières rouenneries arrêtent les importations des articles semblables venus d'Orient.

En 1730, on essaie des velours de coton à la façon de Gênes.

En 1753, apparaissent sur les métiers les guinées, rayées et à carreaux de différentes couleurs. La région rouennaise cherche à supplanter la Hollande et, pour laisser quelque doute sur leur origine, on a soin de parfumer les pièces de girofle ou autres épices.

A la veille des traités de 1786, les métiers livrent des nankins, reps, piqués, cravates et châles. L'Inde, l'Angleterre, la Hollande, les Flandres n'ont pas créé un genre nouveau qu'il ne fût aussitôt imité et reproduit. Quand les ouvriers normands sont trop malhabiles, les fabricants n'hésitent pas à faire venir des artisans étrangers : des Anglais pour la mousseline, des Gênois pour les indiennes.

Depuis lors, l'industrie cotonnière a atteint dans la région rouennaise un développement que vous savez, tout en étant périodiquement soumise à des crises comme celle qui sévit actuellement et qui correspondent à un retour à la libre concurrence, après une période prolongée de dirigisme, met aux prises dans une lutte de prix sévère sur les marchés mondiaux, nos fabricants régionaux et leurs concurrents étrangers.

*
**

Quelle fut l'évolution de la teinturerie aux différentes époques?

Du temps des Romains, l'industrie de la laine fleurissait déjà en Normandie, ce sont eux qui bâtirent, aux environs de Rouen, les teintureries qui, au moyen âge, se transformèrent en fabriques de drap. « Lorsque le Robec rompt ses digues, dit une enquête de 1199, tous les teinturiers qui, habitant sur cette rivière, y possèdent des cuves à fouler et des chaudières, doivent se rendre en personne ou envoyer un de leurs serviteurs sur les lieux du dégât, pour aider

les menuisiers à les réparer. » Les corporations des drapiers et teinturiers étaient étroitement liées; les maîtres drapiers, pour la plupart, teignaient eux-mêmes les draps, mais les statuts de 1358 et de 1360 donnent un règlement spécial à la corporation des teinturiers.

De tous temps, la teinture pour la draperie de Rouen se faisait en grande partie à la ville de Darnétal, proche de Rouen, arrosée par deux rivières, le Robec et l'Aubette, dont les eaux étaient reconnues spécialement propres et qualifiées pour le lavage et la teinturerie. Les teintureries en grand teint et petit teint de Darnétal faisaient partie des communautés des teinturiers de Rouen dont les statuts avaient été confirmés en 1385.

Avant la Révolution, on voyait, dans l'église de Longpaon, un vitrail représentant un teinturier avec ses fourneaux et cuves et quelques autres ustensiles de cette profession; dans un panneau du même vitrail, un ouvrier teignant de la laine et quelques attributs relatifs à la fabrique des draps. La plupart des vitraux de cette église dataient du XVI^e siècle, preuve que les fabricants y étaient nombreux et riches. Dans le développement de leur industrie, les cotonniers furent puissamment aidés par les teinturiers et les curandiers, ces derniers étant les blanchisseurs de lin, traitant également les cotons, mais, en 1731, les teinturiers ignoraient encore le secret des couleurs grand teint. Au début du tissage du coton, on fit venir des fils rouges d'Andrinople. Un premier envoi arriva en 1745; la couleur était belle à l'œil et résistait à l'usage. Mais les fils étaient grossiers et on ne pouvait les utiliser que pour faire des mouchoirs communs. En 1770, Rouen recevait d'Andrinople cinq à six mille balles de coton filé et teint importé par Marseille.

On ne connaissait point à Rouen l'art de teindre ainsi le coton. En 1748, Fesquet et Houdard en Provence, puis Dharystoï à Darnétal, entreprirent les premiers essais. Mais leur coton laissant encore beaucoup à désirer quant à la solidité et à la beauté de la couleur, nos fabricants continuèrent à employer ceux venus du Levant. En 1762, la Chambre de Commerce de Rouen envoya à Smyrne et à Andrinople un sieur Crampion avec les instructions nécessaires pour apprendre sur les lieux les procédés employés par les Orientaux et les importer à Rouen. Soit défaut de capacité, soit pour tout autre motif, cette tentative, faite dans un but très louable, ne réussit pas.

C'est à Lepilleur d'Abligny, qui publia en 1776 le premier ouvrage sur la teinture du coton, que revient le mérite d'avoir fourni les premières données précises sur le rouge d'Andrinople employé par les manufacturiers de Rouen. En 1778, MM. Poucé et Archalat, riches négociants à Paris, élevèrent à Saint-Léger, près de Darnétal, l'établissement connu sous le nom d'Usine des Grecs. Une rue de Saint-Léger rappelle le nom de cet établissement et porte elle-même celui de Chemin des Grecs. Ils avaient fait venir des ouvriers d'Andrinople et les cotons furent enfin teints à la manière des Orientaux. De nouveaux concurrents cherchèrent à améliorer cette teinture en rouge grand teint et, en 1779, les sieurs Varon frères et Dubos adressèrent une requête au roi Louis XVI pour obtenir l'autorisation de créer à Saint-Léger-de-Bourdeny, près de Darnétal, sur les bords de la rivière l'Aubette, un établissement pour teindre en Rouge des Indes, teinture que jusqu'à présent, ajoutaient-ils, personne n'a pu faire. Le 30 novembre 1779, ils reçurent avis favorable du Roi. Cet établissement était situé en face de l'Usine des Grecs, de l'autre côté de l'Aubette.

Les secrets transpirèrent par l'indiscrétion des contremaîtres. Il s'éleva des concurrents qui, avec plus d'économie dans la main-d'œuvre, moins de dépenses dans la construction, mais surtout en travaillant eux-mêmes avec leurs ouvriers, réussirent mieux; la Fabrique des Grecs ne put continuer son exploitation. On comptait dans ce coin de la vallée de Darnétal et Saint-Léger, dix-sept teintureries pour le rouge, longtemps dénommé rouge de Rouen. Les teinturiers portaient le nom bien caractéristique de « rouginiers ». Mon regretté confrère et ami Fernand Miray publia, en 1932, une étude fort documentée sur l'origine et l'histoire de la teinture en rouge des Indes à Darnétal et Saint-Léger.

A. Cordier, dans son étude sur les industries du coton, du lin, de la soie et de leurs dérivés dans la région du Nord, parle de l'application du rouge des Indes par les teinturiers de Rouen et conclut : « Le rouge d'Alsace est d'un cerise riche et velouté, le rouge suisse reflète un peu le ton jaunâtre du ponceau, le rouge anglais accuse un léger ton brun, mais le rouge de Rouen a plus d'intensité et se rapproche davantage du rouge des Indes », et Vitalis, dans son cours élémentaire de teinture sur laine, soie, lin, chanvre et coton, et sur l'art d'imprimer les toiles, ouvrage écrit en 1827, précise : « C'est dans cette industrieuse cité de Rouen

que le procédé de rouge des Indes a acquis le degré de perfection où nous nous voyons aujourd'hui arriver, c'est encore aux teinturiers de cette ville, éclairés par les lumières de la chimie moderne, que nous sommes redevables de cette riche variété de couleurs solides, le rose, le lilas, le paillacat, le mordoré, etc., à l'aide desquels le fabricant compose ses tissus divers connus sous le nom de « Rouenneries » qui font l'admiration des étrangers et qui sont répandues dans toutes les parties du monde. »

C'est l'industrie du coton qui a donné à la teinturerie de Rouen son grand essor. Pendant que la plupart des drapiers avaient toujours tenu à teindre leurs draps eux-mêmes, les fabricants de toile de lin et de coton, au contraire, prirent soin d'encourager et de protéger les teinturiers de l'ingéniosité desquels dépendait en grande partie leur succès.

« La teinture rouennaise n'a pas cessé d'être à la hauteur des événements », déclare M. Cordier dans son rapport sur l'Exposition universelle de 1855.

« Si Bar-le-Duc fait des rouges aussi beaux que les nôtres, continue l'auteur, si l'Angleterre nous égale en bien des circonstances, au moins, personne ne nous surpasse, et nous dominons les produits de Prusse et d'Autriche. »

*
**

Impression. — Ce furent, semble-t-il, des négociants portugais qui, vers 1630 ou 1640, introduisirent pour la première fois en France des tissus peints ou imprimés réalisés, depuis fort longtemps, par les Indiens. La Compagnie des Indes en fit un important commerce, dès sa fondation, en 1664. C'étaient des tissus de coton décorés de fleurs, feuillages et oiseaux colorés.

En 1686, à la stupeur des armateurs, importateurs de toiles peintes, un décret particulièrement sévère en interdit l'importation et l'imitation dans le pays. Ce premier arrêté ne visant que le coton, fut momentanément tourné en imprimant des toiles de lin ou autres étoffes, mais il fut rapidement suivi d'autres décrets, beaucoup plus sévères, obligeant à liquider les ateliers, à détruire les modèles et à congédier le personnel.

Ces décrets eurent un effet radicalement contraire à celui recherché par le gouvernement. Plus les interdictions devenaient sévères et les amendes élevées, plus la tentation était forte de tourner les ordon-

nances. On allait jusqu'à porter des robes d'indienne à la promenade ou au théâtre et M^{me} de Pompadour, elle-même, fit clandestinement tapisser certains meubles de son château de Bellevue avec des étoffes défendues. Dans certaines villes de province, des officiers de police arrachèrent leurs robes aux femmes. Certaines d'entre elles furent traînées en justice pour s'être montrées, à leur fenêtre, vêtues d'un négligé en toile peinte et les vêtements d'indienne furent brûlés par centaines.

Vers 1750, les plus rigoureuses mesures prises contre l'importation et la production des toiles peintes cessèrent peu à peu d'être appliquées.

La prise de position courageuse du contrôleur général Etienne de Silhouette, en faveur de la libre fabrication, marqua une étape importante.

C'est d'ailleurs involontairement que ce haut fonctionnaire laissa son nom à un nouveau mode de portrait. Ne trouvant pas assez de couleurs sombres pour qualifier son attitude, ses adversaires, champions irréductibles de la prohibition, cherchèrent à le ridiculiser en faisant circuler des caricatures découpées dans du papier noir, lesquelles prirent dès lors le nom de « silhouettes ». Enfin, des motifs d'ordre technique l'emportèrent. La qualité des coloris ayant été étudiée et reconnue par l'inspecteur général des teintureries du royaume, Jean Hellot, celui-ci porta un jugement favorable sur les tissus imprimés en France et, le 5 septembre 1759, l'autorisation générale d'imprimer sur tissus fut accordée.

Les archives de la ville de Rouen révèlent en 1688 le nom d'un ouvrier « imprimeur sur toile » travaillant clandestinement les genres interdits et un procès-verbal de 1689 mentionne la découverte, chez un commerçant de Rouen, de quatre pièces de toile de coton « presque entièrement peintes en cette ville ».

En 1729, un teinturier de Bolbec, Jacques Le Marcis, ayant appris en Angleterre « la manière de teindre et d'imprimer et de fleurir en toutes sortes de couleurs les étoffes de laine blanche, de sorte qu'elles paraissent brodées ou tissées », obtint l'autorisation d'établir, à Bolbec, une manufacture d'« étoffes fleuries » sur laine blanche, provenant des fabriques du royaume. L'impression se faisait à chaud, au moyen de planches de cuivre gravées. Les drogues et les couleurs venaient de Rouen, l'huile de vitriol d'Angle-

terre et les planches de cuivre, d'Allemagne. Cette manufacture fut transférée à Darnétal en 1759.

A Rouen même, la première manufacture de lainages fleuris, dite « du Nid-de-Chien », fut installée en 1754.

C'est, selon une tradition qui n'est pas confirmée par les archives, à Abraham Frey, né à Genève, que serait due la création, à Rouen, de l'industrie des toiles imprimées. Arrivé en France vers 1756 comme ouvrier imprimeur, il réalisa, dans un atelier de Corbeil, un ameublement en toile imprimée, commandé par M^{me} de Pompadour et, protégé par celle-ci, il vint s'établir en 1758 dans la vallée de Bondeville. Peu après, Abraham Ponchet s'installait dans la même vallée. Ces deux précurseurs se soutinrent réciproquement et commencèrent à imprimer sur toile fil et coton, dite siamoise. L'établissement de Frey, connu sous le nom de Manufacture de Bondeville, existait encore en l'an V. En 1778, Thomas Arlet, originaire de Montpellier, nommé en 1775 surintendant des Manufactures et directeur en chef de la Manufacture d'Indiennes papale à Rome, vint s'établir à Bapeaume. Beaucoup d'établissements se créèrent ensuite dans la banlieue de notre ville, à Eauplet, Darnétal et Bapeaume de préférence, qui avaient l'eau limpide et abondante. En ville, ils occupèrent les quartiers des Petites-Eaux, la rue Eau-de-Robec et le faubourg Saint-Hilaire. La difficulté étant de trouver des ouvriers spécialisés, Abraham Ponchet installa des écoles d'apprentissage, afin de n'être plus tributaire des ouvriers étrangers allemands, hollandais, suisses ou genevois, possesseurs des talents nécessaires aux différents travaux.

Lorsqu'un assez grand nombre d'ouvriers sédentaires fut formé, les manufactures d'indiennes connurent un grand développement qui, après la crise commerciale qui sévit pendant la Révolution, reprit son essor dès le début du XIX^e siècle. En 1834, un Rouennais, Perrot, inventa la machine à imprimer appelée « Perrottine » qui réalisa un important progrès. Dès lors la perfection de la technique, celle toujours plus grande du matériel et le développement de l'industrie des matières colorantes artificielles donnèrent à l'industrie de la toile peinte le développement que chacun sait et dont a profité et bénéficié encore actuellement notre région rouennaise, comportant dans les vallées de Déville, Bondeville, Darnétal et Eauplet d'importants établissements dotés des installations les plus modernes.

*
**

Quelles furent, aux différentes époques, les dispositions prises par les Pouvoirs publics pour réglementer les solidités des coloris appliquées aux textiles ?

Dès le XII^e siècle apparaissent les statuts corporatifs visant la défense de la profession contre la concurrence malhonnête et la baisse de qualité. Les Esgards, nom donné aux maîtres jurés dans les différents corps de métiers, sont chargés du contrôle de la production, du respect d'application des règlements, statuts et ordonnances et de l'apposition des « plombs de garantie » aux coloris classés « bon teint ». Le teinturier sans conscience qui fraudait sur la teinture voyait sa marchandise détruite. On lui interdisait tout travail pendant un certain temps et on allait jusqu'à détruire son matériel.

Ces mesures en faveur de la qualité des teintures ne furent pas sans donner lieu à de nombreux incidents. En 1639, époque à laquelle une grande misère régna dans notre contrée, une sédition éclata le 5 août à Rouen, à l'occasion d'un édit concernant le contrôle des teintures. Le contrôleur Hays de Rougemont s'étant rendu chez un tondeur de draps de la rue Malpalu, pour y marquer les draps, fut assailli et poursuivi dans les rues par des hommes portant des bonnets rouges et des bonnets blancs, par des femmes et des enfants, par des brouettiers et des crocheteurs. S'étant réfugié dans la cathédrale, il fut arraché de cet asile, battu et laissé pour mort sur la place du parvis. On ne parvint à le sauver qu'en le plaçant sous un drap, sous prétexte de l'enterrer à la Madeleine et il fut transporté chez un chirurgien nommé de Gruchy, qui le fit s'évader.

C'est à Colbert que nous devons les mesures les plus efficaces tendant à l'amélioration des produits français au point de pouvoir remplacer ceux de l'étranger, voire même de leur faire concurrence dans leur propre pays.

Dans ce but, Colbert fit établir, dans chaque corporation, des règlements très précis sur les moyens de fabrication, proscrivant l'utilisation de matières premières étrangères chaque fois qu'on pouvait y suppléer par la production nationale. La teinturerie retint spécialement son attention. Les teinturiers furent divisés en trois corporations distinctes. Celle des teinturiers en *bon et grand teint*

avait seule le droit de teindre les draps de grande largeur. Ses armoiries représentant le saint Patron étaient : de gueules au saint Maurice à cheval d'argent. La seconde corporation comprenait les teinturiers de *petit teint* qui ne pouvaient teindre que les étoffes communes, dont les teintures ne supportaient pas le savonnage à l'eau chaude. La troisième était relative aux teinturiers en soie, laine et fil. Une statue de saint Maurice, fort naïve et pittoresque, existe dans l'église de Caudebec-en-Caux, portant mention : Saint Maurice, patron des teinturiers.

Colbert fit établir une *Instruction générale pour la Teinture des Laines et les Manufactures de Laines*, indiquant notamment :

« Il ne faut pas seulement que les couleurs soient belles, pour donner le cours au commerce des étoffes, mais il faut encore qu'elles soient bonnes, afin que leur durée égale celle des marchandises où elles s'appliquent.

« D'autres diront, ajoute cette instruction, qu'il faut laisser la liberté de teindre parce que les bonnes teintures enchérissant le prix des étoffes cela pourrait en empêcher le débit. Mais on répond que cette cherté étant bien moindre que le profit qui en revient, ne saurait être considérable ni dommageable au public.

« Comme le bien faire dans la teinture, y est-il ajouté, ne demeurera pas sans récompense, comme l'honneur et le profit que les teinturiers recueilleront de leur travail, le mal ne saurait aussi demeurer sans châtement. »

Les ordres furent ainsi donnés dans tout le royaume de visiter et marquer toutes les marchandises au lieu de leur teinture et encore dans les lieux de leur transport et de leur débit, avec peine de confiscation contre ceux qui les auront mal teintes, qui ne les auront pas marquées ou qui les auront mal marquées. Et les instructions de conclure : « Il nous est donc avantageux de faire de bonnes couleurs, puisque c'est un bien public, la réputation du commerce et des manufactures de France et que, d'ailleurs, notre conscience même l'exige de nous. »

Créant, sous le nom de Manufactures royales, les premières concentrations industrielles, l'œuvre de Colbert assura une grande prospérité à l'industrie de la teinture jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Le premier des grands théoriciens de la teinture fut du Fay, né à Paris en 1698, auquel on doit la première classification des colorants en *grand teint*, *bon teint* et *petit teint*, ainsi que la mise

sur pied d'une méthode permettant cette classification. Le premier, il étudia l'action de la lumière et de l'air sur les teintures. En 1737 il publia dans les Mémoires de l'Académie des Sciences une conférence ayant pour titre : *Observations sur le mélange de quelques couleurs dans la teinture et premier essai fondamental d'analyses méthodique et scientifique des expériences pratiques des teinturiers, afin de découvrir, d'après les principes de la théorie des couleurs de Newton, certains aperçus nouveaux permettant d'élaborer une théorie physico-chimique.*

Ces préoccupations de qualité des tissus et des coloris qu'ils comportent, si nettement affirmées aux différentes époques s'avèrent de nos jours d'autant plus impérieuses que le développement prodigieux de l'industrie des matières colorantes synthétiques a mis à la disposition du chimiste coloriste une palette lui permettant d'y sélectionner, avec une grande variété de tonalités, tous les éléments voulus pour assurer aux couleurs des différents tissus, et suivant l'usage auquel ceux-ci sont destinés, une excellente résistance aux différentes influences atmosphériques ou aux divers traitements ménagers auxquels ils sont appelés à être soumis. Certes, la concurrence est sévère, mais n'est-ce pas provoquer la défaveur durable des consommateurs, pour certains tissus de couleur, que de négliger de donner à celle-ci une solidité convenable, au risque d'en voir l'agrément qui s'y attache gâché par le dégorgeage et la dégradation des coloris au premier lavage. Les grands groupements professionnels de la branche teinture se sont, depuis longtemps, penchés sur ce problème et, créant des étiquettes de garantie, ont édicté, vis-à-vis de leurs adhérents, des règles sévères ayant pour but de donner aux couleurs toutes les qualités désirables. Mais ceux-ci restent tributaires des instructions reçues de leur clientèle. Nombreux sont, certes, les industriels textiles qui ont compris cette importante question et l'ont mise en application, pour le bon renom de leurs tissus, tant en France qu'à l'étranger, mais il est navrant de constater qu'il reste, dans cette voie, suivie méthodiquement par la plupart des fabricants étrangers, tant de progrès à réaliser chez nous.

Jusqu'à la dernière guerre mondiale, seule, la Commission allemande de Solidité des Teintures et Impressions avait publié des méthodes à l'usage des différentes usines de matières colorantes allemandes, ainsi que des industriels désireux de contrôler les solidités des teintures. Ces méthodes avaient l'inconvénient de n'être

suivies que par un seul pays. En outre, bon nombre se révélaient périmées.

L'Institut textile de France, fondé à Paris par l'Union textile, pour l'étude de tous les problèmes techniques intéressant l'industrie textile, s'attacha à ces problèmes et créa, parmi les différentes commissions spécialisées, une Commission d'Etude des Essais de Solidité des Teintures et Impressions dont j'eus l'honneur de me voir confier la présidence. Cette Commission se mit au travail en 1947 et entra successivement en contact avec les commissions similaires existant en Suisse, puis en Allemagne, afin de mettre au point, sur le plan continental d'abord, et avec l'espoir de les voir adoptées ultérieurement sur le plan mondial, des méthodes unifiées. La collaboration confiante des représentants de ces trois organismes aboutit, après trois années de travail en commun, à une unité totale de doctrine, à la publication simultanée, en éditions allemande et française, rigoureusement semblables, d'un *Code de Solidité* adopté intégralement par la plupart des nations européennes, en majeure partie par l'Angleterre, et nous venons d'avoir la grande satisfaction de voir, en novembre dernier, à New-York, les techniciens américains s'acheminer progressivement, et avec une rapidité que nous n'avions pas osé entrevoir, vers l'adoption de nos travaux. Un seul problème, et il est d'importance, reste à résoudre avec toute la précision désirable : la mise au point d'un appareil permettant de déterminer rapidement et en concordance avec les résultats obtenus, trop lentement, par exposition à la lumière solaire, la solidité des couleurs à la lumière. Il existe actuellement un appareil américain, le « Fadeometer », qui fournit des renseignements précieux, mais l'écart encore trop grand, entre le spectre de sa source lumineuse artificielle et celui de la lumière solaire, nécessite une mise au point à laquelle notre Commission française se consacre, concurremment avec les techniciens étrangers.

*
**

Des laboratoires de recherches textiles, dotés d'un matériel de mesure et de contrôle très important, sont en mesure d'effectuer, pour les industriels, commerçants et même particuliers, toutes épreuves de solidité des tissus et de couleurs. Le Centre de Recherches textiles de Rouen, situé rue Méridienne, confié à la direction de M. Caille, docteur ès sciences physiques et membre de l'Académie,

près de laquelle il a bien voulu me parrainer, comporte un personnel technique hautement qualifié, rompu aux essais et aux contrôles les plus variés.

Le consommateur ignore trop souvent les garanties qu'il peut exiger des tissus teints ou imprimés et il est bon qu'il sache que si les anciennes couleurs naturelles d'origine végétale ou animale présentaient, tout au moins certaines d'entre elles, des qualités de durée que nous admirons dans les vieilles tapisseries, il est aujourd'hui possible de faire beaucoup mieux et avec une variété de coloris infiniment plus étendue.

Qu'il me soit donc permis pour conclure de reprendre les termes mêmes des instructions de Colbert : « Il ne faut pas seulement que les couleurs soient belles pour donner le cours au commerce des étoffes, mais il faut encore qu'elles soient bonnes. »

Solidités des Textiles

REPONSE AU DISCOURS DE RECEPTION

DE M. ROBERT BLONDEL

Par M. ABEL CAILLE

MONSIEUR,

L'ACADÉMIE en vous acceptant dans son sein n'a pas voulu rendre hommage à vos œuvres écrites. Vous n'avez, en effet, consacré que le minimum de votre activité à ce genre de travaux, vous écrivez si c'est indispensable, mais en vue de réaliser.

Avant tout et dans toutes les branches dans lesquelles vous avez orienté votre action, vous vous êtes révélé comme un réalisateur acharné et les membres de cette savante Société connaissaient bien la plupart des œuvres auxquelles vous vous êtes attaché, et qui toutes sont parées du plus parfait désintéressement.

Vous y fûtes d'ailleurs bien préparé par un père qui avait appris, en se heurtant aux difficultés de l'industrie et en réussissant à les vaincre, ce qu'il fallait savoir pour conduire une industrie tinctoriale. Après de bonnes études au Lycée Corneille, puis chez les Frères de Passy, et leur couronnement par l'obtention du baccalauréat, il vous envoya à la Musterschule de Francfort-am-Mein, puis à la Faculté des Sciences de Caen, pour y préparer une licence de chimie, et ensuite à l'Ecole de Chimie de Mulhouse alors sous l'autorité allemande. Après quoi vous avez été chimiste-teinturier à Mulhouse en Thuringe, de sorte que vous étiez, en entrant à l'usine de Saint-Léger, non seulement pourvu d'une solide instruction scientifique et de connaissances chimiques et pratiques, mais aussi capable de lire les ouvrages et les revues de langue allemande.

Cette orientation, la plus parfaite qui pouvait être donnée à votre formation, était due à l'expérience d'un homme qui, entré jeune dans l'industrie textile aux Etablissements Crosnier-Wallon, actuellement Jouvence de l'Abbé Soury, en devint directeur. Il vous fit apprendre

tout ce qui lui avait manqué et qu'il avait dû acquérir par un effort personnel, mais aussi beaucoup d'autres choses. Aussi la petite usine où Emile Blondel avait débuté courageusement en 1887 avec six ouvriers, en comptait-elle quarante lorsque votre père vous passa la direction. Elle en compte maintenant deux cents après s'être convenablement développée.

Vous avez donc parfaitement réussi dans l'industrie.

Lorsque votre père disparut à la veille de l'arrivée des Allemands dans notre région, nous qui avions collaboré avec lui depuis plus de vingt ans à la création et au développement des œuvres de l'enseignement technique auxquelles il s'était entièrement consacré, nous pensions que nous assistions à la ruine de tous ces efforts.

Mais ce fut bientôt le retour. Rien alors ne nous permettait de compter sur votre activité pour faire revivre notre Institut chimique et nos divers cours. Nous envisagions les pires difficultés et c'est alors que vous vous êtes révélé. Probablement les difficultés étaient-elles nécessaires pour catalyser vos efforts. Tout fut remis sur pied, Institut chimique, cours du soir, Société industrielle, et vous commenciez alors à envisager les œuvres d'après-guerre. En pleine occupation allemande, ayant groupé quelques industriels intelligents et confiants dans l'avenir, avec la collaboration de l'enthousiaste secrétaire général de la Société industrielle, Maurice d'Anjou, vous avez fait l'acquisition d'une ancienne usine, occupée par les Allemands, en vue d'y installer une école d'apprentissage... aussitôt le départ des occupants.

C'est bien là, Monsieur, la plus belle manifestation de votre caractère réalisateur fait d'enthousiasme, de confiance et d'énergie.

Ainsi fut créée l'E.C.I.T.R., par quelques hommes énergiques, de vrais Français qui pressentaient que les occupants ne l'étaient que provisoirement et préparaient l'avenir. Oui! l'avenir de notre industrie textile qui aurait besoin de techniciens avisés, d'ouvriers spécialisés et de contremaîtres. Hélas! vous n'étiez pas au bout de vos peines. En effet, alors que vous vous attendiez à la libération de l'usine au moment de la fuite allemande, le dernier bombardement de la rive gauche par les alliés, la détruisit presque complètement, sauf l'ancienne maison d'habitation. On aurait pu croire dans ses débris fumants, que c'en était fait de la belle idée de créer là une école technique. Et pourtant, malgré l'occupation partielle de la maison par de malheureux sinistrés, malgré la rapacité des vautours qui

pénétraient de toutes parts dans cette propriété de 21.000 mètres carrés, vous donniez bientôt l'ordre de mise en route. Et ceux qui, comme moi, ont vécu cette période savent combien de démarches, combien d'efforts elle vous a coûtés. Mais surtout quelle confiance et quelle foi en l'avenir il vous a fallu pour faire partager votre enthousiasme à tous ceux qui travaillaient à vos côtés. Quelle audace vous avez su montrer dans les circonstances les plus difficiles, et vous avez enfin réussi à édifier solidement cette magnifique Ecole textile, qui est, je crois, la plus belle de France en son genre. Le Syndicat cotonnier de l'Ouest peut être fier de cette création. Il va sans dire que vous aviez en main l'administration de l'Institut chimique et c'est grâce à votre inépuisable activité que nous avons pu maintenir notre enseignement, faire passer nos examens chaque année, rétablir nos bâtiments écrasés par deux bombardements et cela malgré les difficultés de l'occupation.

Enfin, Monsieur, c'est aussi à votre initiative qu'est due la création du Centre de Recherches des Industries textiles de Rouen, l'un des cinq laboratoires français fonctionnant sous les auspices de l'Institut textile de France. Cet organisme que vous suivez avec le plus vif intérêt et le dévouement le plus actif est largement installé dans les bâtiments de l'Ecole de Contremaîtres. Il se consacre aux recherches relatives aux applications du coton et de la laine et des divers textiles dans l'ouest de la France. D'autre part, avec le concours du Syndicat cotonnier de l'Ouest et de la Chambre de Commerce, vous avez aussi créé le Bureau officiel de Conditionnement des Textiles.

Vous avez donc réorganisé la Société industrielle de Rouen dont vous assurez la présidence effective depuis 1943 et qui gère les divers établissements que vous avez maintenus ou créés. Vous avez su donner à cette institution d'utilité publique un nouvel et brillant essor et lui faire rendre à l'industrie, tant au point de vue social qu'au point de vue technique, des services appréciés.

Malgré toutes ces occupations, vous n'avez pas hésité à accepter pendant certaines périodes des fonctions moins absorbantes comme celles de président de l'Association des Chimistes de l'Industrie textile et de délégué à la Fédération internationale des Chimistes coloristes à Bâle, de président de l'Association des Anciens Elèves du Lycée Corneille et aussi celles plus absorbantes de président de la Croix-Rouge française pour le département de la Seine-Inférieure.

Naturellement, vous ne laissez pas de côté les organisations professionnelles et vous avez été appelé par la confiance de vos collègues à la vice-présidence du Syndicat des Manutentionneurs du Textile qui groupe les blanchisseurs, teinturiers et apprêteurs du textile (laine, coton et autres fibres) de l'ouest de la France où vous secondez activement le président Marcel Blanchet.

Mais à côté de toutes ces occupations, vous vous êtes attaché, en créant le Centre de Recherches textiles de Rouen, à l'activité générale de l'Institut textile de France à Paris. Vous êtes membre de la Commission technique plénière de ce centre technique industriel. Vous y avez promptement gagné la confiance de tous et vous avez été appelé à la présidence d'une de ses commissions les plus importantes, celle des « Solidités ».

Vous y avez réalisé, avec la collaboration active de certains de vos collègues, une œuvre particulièrement féconde. Elle présente d'ailleurs pour tous ceux qui utilisent les couleurs, fabricants, teinturiers et même pour les consommateurs, la plus grande importance.

Cette question de la solidité des couleurs a toujours préoccupé le teinturier ou l'imprimeur, mais en pratique l'acheteur était toujours exposé à la bonne foi plus ou moins grande du vendeur et il éprouvait souvent de sérieuses désillusions dans l'application.

Certes, les Bretonnes que vous nous avez fait entrevoir revêtues, dans leur nudité, d'une mince parure de couleur bleue n'attachaient qu'une minime importance à sa solidité car sa disparition n'altérait que fort peu le charme de leur gracieuse exhibition. Mais la jeune femme qui se pare d'un magnifique corsage de couleur tendre éprouve le plus violent chagrin si au cours d'une journée ensoleillée au bord de la mer, elle voit disparaître progressivement cette couleur qui lui était apparue le matin même si irrésistible. Certes, il y a de bons côtés à ce manque de solidité à la lumière et je me souviens qu'à l'Institut chimique, n'ayant pas le droit, réservé à l'Etat, d'utiliser des affiches blanches, je faisais appliquer sur mes affiches une grande diagonale violette, couleur d'élection des chimistes, qui disparaissait d'ailleurs presque immédiatement à la lumière. J'ai utilisé et j'utilise encore ce manque de solidité du violet pour faire pâlir avant l'usage les insignes de mes décorations académiques. Cependant, les élégantes qui à l'heure présente se livrent à la mode

du violet en éprouveront peu de satisfaction, à moins qu'elles ne soient heureuses de trouver dans cette altération le plaisir d'un nouvel achat. Il existe cependant des violets solides.

Le manque de solidité au lavage de certaines couleurs provoque aussi, bien souvent, des crises de larmes ou d'épouvantables colères lorsque les raies rouge d'un corsage ou d'une chemise abandonnent leur tracé rectiligne et montrent une affinité prononcée pour les parties blanches.

A tout cela les teinturiers ont pensé et aussi les fabricants de matières colorantes qui, eux, ont découvert de nouveaux produits présentant des solidités remarquables à la lumière, au lessivage ménager, au chlore, et aussi des apprêts séduisants rendant les tissus infroissables, irrétrécissables, lavables, mais il est rare que ces progrès ne provoquent pas une augmentation de prix assez importante. Et souvent pour vous satisfaire il est indispensable que ces propriétés si intéressantes durent.

Et voilà la grande question à l'ordre du jour : fabriquer des produits ayant des propriétés, des solidités garanties par le fabricant et qui puissent être garanties par le commerçant de détail. La Commission que vous présidez, Monsieur, s'est préoccupée tout d'abord de préciser les méthodes d'essais et d'uniformiser ces méthodes pour la France, la Suisse et l'Allemagne. Le volume qui groupe ces méthodes est en cours de distribution et pourra servir à l'établissement des garanties qui pourront être données. Mais il faut bien noter qu'une garantie ne peut être donnée d'une façon vague, il faudra nécessairement que l'acheteur trouve sur l'objet une étiquette qui précise sa garantie, c'est-à-dire qui indique au moins sommairement les conditions dans lesquelles ces garanties joueront.

Par exemple : Concentration de la solution, le savon, temps et durée de lavage.

Il est donc indispensable que le consommateur soit éduqué.

L'indication « grand teint » ou « bon teint » ne signifie pas grand chose en elle-même. Est-ce une solidité à la lumière ou au lavage ou au blanchiment ? Et dans quelles conditions ?

En voici deux exemples :

Un industriel teignait des écheveaux de coton qu'il expédiait à l'un de ses clients au Tonkin. Celui-ci refusa la livraison, prétendant que le colorant dégorgeait sur le blanc. Le chef du laboratoire me déclara avoir essayé lui-même sans avoir constaté ce

dégorgement, mais, ajouta-t-il, mon client est particulièrement honnête, s'il se plaint c'est qu'il a véritablement constaté le défaut. Recherchez donc ce qui peut causer notre divergence. Et nous avons tout simplement découvert que le lavage avec de l'eau douce (distillée pour le laboratoire) faisait dégorger la couleur au savonnage, tandis que le lavage dans les mêmes conditions avec l'eau ordinaire du robinet de l'usine ne provoquait aucun dégorgement.

Le deuxième exemple est assez amusant, mais il aurait pu provoquer une émotion préjudiciable à la jeune personne qui en fut la victime. Cette dame avait acheté une nappe jaune, grand teint, dont vraisemblablement, et à juste titre, on avait su lui vanter la solidité à tous points de vue. Elle s'en servit, la lava en la faisant bouillir et la retira... bleue de sa lessive. Peut-être a-t-elle fondu en larmes après cette opération malheureuse! Mais sa douleur fut vite calmée car elle constata qu'en séchant sa nappe reprenait peu à peu sa couleur jaune primitive. Et comme il s'agissait d'une jeune chimiste, elle comprit immédiatement le mécanisme de l'opération.

Et, Monsieur, je me représente, aujourd'hui, ce que peut être la joie de celui qui, de là-haut, contemple l'épanouissement de son œuvre de chair, de son œuvre matérielle et de cette œuvre d'enseignement dont il rêvait depuis si longtemps. Il vous en a confié le flambeau et vous avez su ne pas le laisser s'éteindre.

Formé suivant ses méthodes qui sont dignes de servir d'exemple, vous avez poursuivi ses efforts dans tous les sens, vous en avez développé l'efficacité et effectué certaines réalisations qu'il avait envisagées à plusieurs reprises comme celle du Bureau de Conditionnement des Textiles.

Quelle destinée magnifique que celle du jeune engagé de 1870 qui après de modestes débuts devient chimiste autodidacte, puis directeur et enfin industriel lui-même. Heureux celui qui a pu trouver dans sa race, par le continuateur de ses œuvres, une véritable survie qui fait que nous le croyons toujours parmi nous.

Mais votre œuvre des solidités, Monsieur, j'espère qu'elle n'est qu'un commencement et qu'elle s'étendra rapidement à tous les textiles. Il est vraisemblable que sous la pression de la concurrence, qui commence à jouer un rôle important, le consommateur s'adressera de préférence aux maisons qui lui fourniront des garanties.

Il est temps, maintenant que les techniques scientifiques se développent sous l'influence des laboratoires spécialisés, que le plus

modeste acheteur ne soit plus exposé à de coûteux déboires en particulier dans l'utilisation des tissus les plus courants. Comme par exemple, la chemise. N'est-il pas navrant de voir vendre des tissus pour chemises de travailleurs avec un apprêt soluble à l'eau assez important et qui part au lavage. L'acheteur croit acquérir un tissu bien garni et il l'est seulement au moment de la vente, mais après quelques lavages il ne reste que le tissu lui-même, c'est-à-dire assez peu de chose.

Mais il y eut mieux. Je me souviens que pendant la dernière guerre un ami me raconta un jour qu'il avait acheté des draps à un prix très avantageux, mais peu de temps après il me confia aussi que ses deux draps avaient disparu au premier lavage. C'étaient très certainement des draps de papier.

Il m'a été rapporté aussi qu'une dame de Rouen ayant trouvé utile de laver des rideaux les mit à tremper et ils se transformèrent alors en un produit ayant une certaine ressemblance avec le fromage blanc. Il paraît que les journaux ont fait connaître quelque chose d'analogue qui se produisit dans la cuisine de la femme d'un agent de police. Celui-ci arrivant fut quelque peu alléché par le pseudo-fromage. Il l'avala et il en mourut.

Quelquefois même les produits incorporés pour donner du poids au tissu sont à la fois solubles et toxiques. Lorsque il ne s'agit que de sulfate de magnésie, qui est un laxatif, ce n'est pas très grave, mais si l'on incorpore à l'apprêt du chlorure de baryum, c'est-à-dire de la « mort au rat », comme on le fait quelquefois pour les tissus noirs utilisés très souvent pour faire des blouses d'enfants, cela devient plus dangereux.

En effet, l'apprêt étant réalisé par un mélange de fécule, de dextrine et de chlorure de baryum, l'enfant qui instinctivement mâchonne sa manche lui trouve un goût sucré par suite de la transformation de la fécule ou des dextrines en glucose par les diastases de la salive et absorbe tranquillement sa petite ration de « mort au rat » qui ne peut vraiment exercer une heureuse influence sur sa santé.

Comment le malheureux acheteur pourrait-il éviter ces achats intempestifs? Il lui faudrait faire des essais qu'il ne peut faire qu'après achat.

C'est pourquoi un certain nombre de maisons vendent leurs produits avec une garantie et précisant même les conditions de lavage,

par exemple, qui doivent être appliquées pour qu'aucune altération de nuance n'en résulte.

Mais souvent les garanties qui sont données sont assez dérisoires. Prenons le cas de chemises vendues avec la garantie « irrétrécissable ». Le tissu de la chemise possède bien cette propriété, vraiment indispensable et que la clientèle exige de plus en plus, mais la triplure des poignets et du col ne la possédant pas, il n'y a plus accord entre les tissus en contact et il en résulte un aspect néfaste qui rend la chemise hors d'usage.

Il ne suffit donc pas que les industriels avisés se mettent en mesure de fabriquer les tissus les plus modernes, présentant les garanties les plus sérieuses en tant que tissus et cela grâce à l'acquisition de machines extrêmement coûteuses, il faut encore que l'instruction des façonniers soit effectuée de façon que l'utilisation de ces produits de qualité soit faite dans des conditions susceptibles de donner satisfaction au malheureux client qui, souvent veut bien acquitter un prix convenable à condition d'être content.

En dehors des fibres chimiques bien connues, on cherche à développer la fabrication de fibres nouvelles au moyen de produits naturels comme, par exemple, l'ardil, dont la production se fait par utilisation des matières azotées, des protéines extraites de la graine d'arachide, c'est-à-dire de la cacahuète. J'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs fois un technicien anglais fidèlement porteur d'un pardessus 50 % laine, 50 % ardil; il s'en déclarait très satisfait. Mais c'était l'agent de l'I.C.I. L'usine est montée pour produire 10.000 tonnes par an.

Citons aussi le vicara, fabriqué avec la zéine, protéine du blé. Ajoutons à cela qu'on fabrique des rayones à partir des algues, et que la teinture de la soie de verre est à l'heure actuelle sérieusement étudiée et viendra quelquefois occuper une petite place dans les tissus.

Vous comprendrez l'angoisse du teinturier-dégraisseur qui, dans sa jeunesse, ne rencontrait guère que coton, lin, soie et laine, et qui voit les fibres se multiplier. Ce n'est certainement d'ailleurs qu'un commencement, car la voie est maintenant tracée d'une façon scientifique. Et je n'ai pas dit que le coton lui-même peut être immunisé, c'est-à-dire transformé de façon à ne plus fixer les colorants qui teignent le coton et la laine acétylée pour la protéger contre les colorants pour laine. Je crois donc devoir conseiller au futur

teinturier-dégraisseur de faire de sérieuses études de chimie. Elles lui seront indispensables pour lui éviter de perdre la raison devant les problèmes qui se présenteront à lui.

Il y a déjà longtemps, un de mes anciens élèves eut l'idée de réaliser un réactif qui, par un petit essai de teinture, facile au laboratoire de l'usine, permettait de reconnaître les principales fibres utilisées dans un tissu. Il eut beaucoup de succès dans beaucoup de pays. De nombreux perfectionnements y furent apportés avec l'apparition des nouvelles fibres, mais déjà, à l'heure actuelle, l'analyse d'un tissu n'est pas toujours chose bien facile.

En tout cas, le malheureux acheteur, lui, devra y renoncer et c'est même déjà chose faite; n'a-t-il pas baptisé nylon ces fibres ou matières plastiques qu'il ne sait plus distinguer les unes des autres?

Il ne pourra apprécier que les étiquettes de garanties et ce sont les syndicats généraux qui, seuls, pourront les imposer.

Vous avez, Monsieur, su faire réaliser un code de solidité des teintures, je ne puis qu'émettre l'espoir que votre exemple soit suivi et développé au plus grand profit de tous : fabricants et acheteurs des textiles les plus variés. Les cinq laboratoires textiles créés à Paris, Roubaix, Lyon, Mulhouse et Rouen par l'Institut textile de France et ceux de l'étranger, en plus grand nombre encore, constituent le complément indispensable pour tous. Ils favorisent l'établissement de conditions loyales de vente et contribueront, tant par leurs travaux que par leurs contrôles, à l'activité de notre industrie textile, et, par conséquent, à l'amélioration du sort d'une partie si importante de la population ouvrière de notre pays et en particulier de notre région rouennaise.

Et, pour terminer, je dois dire aussi que cet esprit d'organisation et de décision qui vous a permis de diriger heureusement vos affaires personnelles, vous avez eu l'occasion de l'appliquer dans les services militaires, d'abord pendant la guerre 1914-1918, comme adjoint du directeur des transports sur routes qui créa la voie sacrée, et pendant la présente guerre comme directeur de la section transports sur route au Grand Quartier Général. Ce qui vous a valu les croix de guerre des deux grandes guerres ainsi que la croix de Chevalier de la Légion d'honneur et, à leur côté, la croix des Services militaires volontaires. Sur la deuxième rangée, j'aperçois l'expression de la reconnaissance civile du Gouvernement français et du Gouvernement belge car vous êtes Officier d'Académie, Officier de la Santé

publique, Chevalier de l'Ordre de Léopold I^{er} et, enfin, Officier de la Légion d'honneur. Je n'allonge pas cette série par un insigne trop volumineux qui ne ferait qu'atténuer l'effet, mais je souhaite qu'un jour, par une heureuse initiative, vous receviez l'insigne qui couronnerait tous les autres, celui de la reconnaissance de la Ville de Rouen.

Grandeur et Servitudes préfectorales

DISCOURS DE RECEPTION DE M. CHARLES GOINGUENET

(7 mars 1953)

MESDEMOISELLES,
MESSIEURS,

DANS ses Mémoires, Olivier de la Marche, capitaine des Gardes de Charles le Téméraire, note ce trait :

« Le duc de Bourgogne, quand il s'adonnait à des tâches pressées ou disputait avec ses turbulents liègeois, dépeschait son écuyer Hugonnet à l'Assemblée pour lui offrir, à honnête révérence, ses excuses.

« A force de voir le lieu-tenant, tout roidi d'attention, au bas degré de l'estrade, on pensa à l'y faire monter et à l'attabler à son tour. Mais oncques ne s'y endormit, se gardant d'autant mieux éveillé, qu'il y était, lors, pour son propre compte. »

Ainsi se voit préfiguré, à cinq siècles de distance, l'avènement académique de votre collègue d'aujourd'hui.

Vous avez appelé parmi vous celui qui, depuis vingt ans, assiste à la plupart de vos séances solennelles, souvent aux lieu et place d'un absent notoire, mais toujours en grand empressement, par dilection du beau langage, pour la joie de vivre là où souffle l'esprit, où persistent les précieuses bienséances du siècle raffiné où vous avez décidé de naître.

L'auditeur est donc promu acteur par la grâce d'un choix dont l'indulgence l'incite à la modestie si elle ajoute encore aux obligations qu'il vous doit.

Mes titres en Belles-Lettres, Arts et Sciences, il vous a bien fallu les supposer et m'en faire le plus gratuit des dons.

Il y a bien, dans mon bagage, plusieurs milliers de décisions judiciaires qui feraient des volumes, certes, mais pas un seul livre; puis encore des rapports administratifs, des conclusions, tous travaux d'où la littérature est sévèrement bannie, encore que ce vers quoi elle s'efforce : la précision, la clarté, la vérité, je l'ai continuellement recherché, espérant y être parvenu un peu plus que d'aventure.

Stendhal qui se défiait de son lyrisme, de son « Espagnolisme » comme il disait, prétendait prendre comme modèle de style l'incisive et dense sécheresse des articles du Code civil.

Mais les personnages de romans échappent très vite à leur auteur, et il est bien que Mathilde de la Môle et Julien Sorel n'aient jamais exprimé leurs ardentes et hautaines tendresses dans la langue rêche des arrêts de la Cour de Cassation.

La seule raison de votre choix, je ne puis donc la trouver que dans cet eclectisme avec lequel vous vous plaisez à composer votre Compagnie : *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*. Votre titre, qui est déjà un titre de noblesse, dit l'ampleur de vos desseins, l'éminente dignité de leurs fins. Vous rassemblez, dans le cercle d'une Assemblée à la renommée deux fois séculaire que le temps et votre diligence ne cessent d'entretenir, les plus hautes activités d'une Région que tant de grands esprits et de purs artistes ont, au long d'un millénaire, déjà illustrée.

Au rang des Académiciens d'aujourd'hui comme d'hier, je n'ai vu, si ce n'est chez vos membres d'honneur, aucun fonctionnaire de la Préfectorale.

Que votre bienveillance aille jusqu'à rompre en ma faveur avec votre tradition, ne va pas sans m'émouvoir, mais ne laisse pas aussi de m'accabler, puisqu'élu en raison d'une appartenance, c'est de ma fonction d'antan qu'il me faut discourir, sur la foi du dicton qu'on ne parle bien que de ce qu'on sait et de ce qu'on aime, quand, par heureuse occurrence, on aime encore, cependant que l'on sait.

La Préfectorale! vaste matière assurément, trop vaste même pour que je ne m'attache pas à la réduire à un sommaire enserrant anecdotes plus que doctrines, vous sauvant ainsi du morne ennui d'un exposé de droit administratif.

On a peu traité de l'institution préfectorale en soi, si l'on a beaucoup écrit sur ses titulaires et généralement contre eux. La satire n'est-elle pas la rançon du pouvoir, même s'il n'a pas la durée et s'il n'est pas la puissance? Romanciers, polémistes, échetiers,

voire même cinéastes, se sont donnés bonne mesure à l'égard des préfets. C'était, il est vrai, au temps du bicornes à plume blanches et de l'épée de nacre rivée au fourreau. Mais le képi d'aujourd'hui, aux dorures toutes militaires, trouverait-il davantage grâce et merci. ses contempteurs restant bien décidés à ne retenir de notre fonction que les parades du dimanche, les agapes de presque tous les jours, les discours aux comices agricoles avec remises de médailles du travail aux demi-siècles de servitude?

L'homme et son œuvre, ses travaux et ses jours, son action dispersée au souffle de l'imprévu et de l'inopiné, ses tâches innombrables, toujours pressantes, souvent délicates, périlleuses parfois, sont, de parti pris, décriés, dénaturés, brocardés.

La vérité humaine, la réalité fonctionnelle sont tout autres, et il suffit d'un peu d'histoire et de quelques histoires pour l'établir.

Dans un de ses essais, Paul Valéry soutient qu'il est vain pour le politique d'aller chercher dans le passé des similitudes, et partant des enseignements. Si cet esprit, toujours ingénieux et souvent juste, s'était penché sur l'histoire de la fonction publique, il ne se fût point empêtré dans son paradoxe, car, au long des siècles, et j'évoque les plus lointains, persistent les mêmes nécessités, partant les mêmes tâches, les mêmes vicissitudes aussi, et que ne laissent pas de subir encore les préfets d'aujourd'hui. Et de fait, si, en son titre : La Préfectorale, si, en sa forme actuelle, l'institution des agents représentant le pouvoir central n'a que cent cinquante trois ans, elle s'est, dès les premiers âges, affirmée en son esprit, en ses buts, en son fonds et même en ses aspects.

Sur cette scène multimillénaire, les décors, les meubles, les costumes ont changé beaucoup plus que les scénarii et la machinerie.

Nihil novi sub sole!

Usurpateurs et conquérants ne se sont-ils pas, dès les plus vieux âges, empressés de gérer et d'administrer ce qu'ils avaient su acquérir, régissant tout et tous à leur gré et convenance, et pour leur plus grand profit? L'Administration, second temps, suite fatale de la conquête, sera donc, elle aussi, une œuvre de force, moins de vive force cependant, car plus avisée, plus souple, plus étirée dans le temps, œuvre jamais définitive, continuellement à parfaire, parfois à refaire.

Alors, on verra le maître s'entourer de compagnons, ceux-là sans armes ni armures, étroitement liés à sa personne, à sa politique, à

son destin, fidèles dépositaires de ses commandements et préposés à leur exécution.

La chaîne des intermédiaires entre le pouvoir et les sujets s'est vite forgée; chaîne aux nombreux maillons et de dure matière trop souvent. Si fort, pourtant, qu'elle enserme, elle ne pourra étouffer les aspirations de l'humaine nature à la sainte Liberté.

Notre histoire offrira cette « branloire pérenne », pour parler avec Montaigne, ce mouvement de flux et de reflux, cette alternance d'expansions et de contractions, d'effervescences et d'éclipses des autorités centrales et déléguées et de leur antagonisme : les libertés individuelles, locales, corporatives, syndicales depuis peu.

En politique a-t-on dit : prévoir est bien, prévenir est mieux, réussir est tout.

Mais seuls réussissent les chefs aux vastes desseins, aux conceptions nettes et trempées de réalisme, aux volontés continuellement poursuivies. Assurément, dans l'évolution d'un peuple, presque tout est affaire de circonstances. Un Clemenceau, tout près de nous, a montré qu'un homme de courage et de droite passion était aussi une circonstance. De tels maîtres font, comme dit Montaigne, « des commis idoines et de chaud vouloir ». Par contre, quand le pouvoir central, accumulant les abus ou chevauchant la chimère, vacille et fléchit, les subalternes errent sans cap ni boussole, au gré de la tempête, ajoutant encore, par leur désarroi, au désordre et à la misère des temps.

Nul, plus que le haut délégué, n'est donc intéressé, moralement non moins que matériellement, à la bonne marche des affaires de la Nation; nul plus que lui n'est à même de réaliser que si la politique est le premier des arts, elle peut être aussi le dernier des métiers, puisque le plus funeste.

Le premier des arts! Il s'agit alors de la politique des sages, des inspirés, des grands doctrinaires, aux deux pieds sur la bonne terre de France, de cette politique qu'Aristote définissait déjà comme « le génie de bien mener la Société et de lui procurer vivres, paix et liberté », à quoi Talleyrand ajoutait : « Surtout ne pas trop gouverner et savoir dire Non ».

Mais, hélas! il est une autre politique dont les exaltés, les imposteurs, les pervers, les cupides, se font les meneurs forcenés; celle qui, d'après Joubert, « ôte plus d'un quart de l'esprit, la grande moitié du droit sens, les trois quarts et demi de la bonté,

et certainement le repos et le bonheur tout entiers; cet art sinistre de faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'ils vous fissent », et dont la bassesse tient dans ce fait que « pour se brouiller avec ses partisans, il suffit seulement d'être juste, une seule fois, vis-à-vis de ses adversaires ».

Que de tels excès suscitent réactions et séditions altèrent et compromettent plus que tout autre malencontre, la santé de l'Etat et jusqu'à son existence, l'histoire de la fonction déléguée en souligne l'éclatante évidence!

Les vicissitudes du pouvoir et de ses agents inscrivent, comme sur une feuille de température, les hauts et les bas, les heurs et malheurs des nations et de façon si apparente qu'on peut se demander si « *l'inexorable fatum* » ne pèse pas, lui aussi, sur les peuples, les vouant, dans la suite des siècles qui leur sont dévolus, aux cycles de prospérités et de désordres, ceux-ci, en fin de compte, plus répétés, plus prolongés aussi.

*
**

Qu'il me soit permis maintenant d'apporter, par quelques rapprochements, une brève contribution à l'histoire de cet « Eternel Retour ».

La valse des préfets qu'orchestra si souvent la République, s'est inspirée des principes et des méthodes des conquérants romains de la Gaule. Préfets et gouverneurs étaient choisis par l'Empereur, souvent parmi ses parents, surtout parmi ses familiers dont il s'était lassé ou qu'il voulait enrichir. Mais il les changeait de postes tous les ans pour qu'ils n'y prissent point trop d'attaches et surtout de pouvoir. Aussi les préfets romains, n'en pouvant mais et n'en voulant davantage, firent-ils de la Gaule la proie facile des Barbares.

Et la danse continue, pianissimo pour l'instant, menée sur le même leitmotiv : sacrifier sur l'autel de la méfiance les bienfaits d'une présence affirmée, des connaissances acquises, immoler celui qui a su, par sa sagacité, son efficace labeur, dominer sa fonction et ajouter à son lustre.

Pour restaurer le pouvoir royal, tombé si longtemps en des mains dénervées, Charlemagne créa les *missi dominici* et fit d'eux un instrument normal de gouvernement, rendant périodiques leurs tournées d'inspection et de contrôle.

Ce système, dont la conception et la mise en œuvre attestent un sens politique rarement égalé, nous l'allons voir repris par la Quatrième République qui recréa l'institution des Inspecteurs généraux de l'Administration en missions extraordinaires dont l'œuvre s'avère, pour les mêmes raisons, utile, féconde.

Mais les débiles successeurs de Charlemagne ne sauront pas maintenir les *missi dominici* dans leur autorité et dans leur prestige. Comtes et vicomtes s'affranchirent vite de la tutelle royale et les *missi*, qui tentaient de les soumettre à leur contrôle, se virent remettre sur la route infructueuse, aller se faire expulser ailleurs.

L'histoire, sur ce point encore, recommence. N'a-t-on pas vu, en effet, fin 1944, lors de la Libération, tels qui se disaient résistants (aux pays très au sud de la Loire), refusant de céder à leurs titulaires officiels, des postes préfectoraux et sous-préfectoraux où ils s'étaient glissés de leur propre autorité, non sans avoir révoqué et emprisonné, toujours en vertu des pouvoirs qu'ils s'étaient conférés, leurs prédécesseurs vichyssois?

A l'époque féodale, la France n'est plus qu'une mosaïque de duchés, de comtés, dont les maîtres en sont venus à ne plus même concevoir qu'il puisse exister une autorité qui les surpasse. De grands fiefs s'édifient et se renforcent, annonciateurs d'autres féodalités moins aristocratiques que l'on retrouve de nos jours.

C'est l'anarchie, le chaos, la France écartelée, proie de tous ceux qui sauront oser. Et nous verrons ces temps de calamités revenir chaque fois que l'autorité centrale, dans l'aveuglement de ceux que Jupiter veut perdre, abdiquera le pouvoir entre les mains prestes et avides des favoris, des sectes, des partis.

C'est, hélas! à peu de périodes près, toute l'histoire de France qu'il faudrait évoquer, jusques et y compris notre siècle où il nous fut donné bonne mesure d'infortunes et d'afflictions.

Les Valois, les guerres de religion, la Ligue, la Fronde, l'agonie de la dynastie capétienne, la Cour de Versailles se divertissant derrière les grilles, si tôt brisées du château, au spectacle d'émeutes qui étaient déjà la Révolution.

Mais, par une bonne loi de nature, l'excès du mal imposera enfin le remède.

L'exécutif, comme on dit, depuis Montesquieu, reprendra force, sagesse et majesté par la vertu de ceux qui voulurent et surent être

des maîtres efficaces, de vrais princes, c'est-à-dire des gens de grande foi, d'entendement délié, d'obstiné labeur.

Mais tout fuit, tout passe! Le temps a détruit ce qu'ils avaient su concevoir et édifier. Le souvenir pourtant demeure, et aussi les leçons de leurs réussites qui donnèrent à la France sa puissance et son rayonnement.

Richelieu, Mazarin, Colbert, Louis XIV rassemblèrent en un corps sagement organisé : prévôts, baillis, intendants, tous recrutés dans la petite noblesse et la modeste magistrature et révocables à la guise du pouvoir; fonctionnaires loyaux, habiles, diligents, assidus, qui composeront l'*instrumentum regni* de la dynastie à son apogée.

Et ce sera l'ère de la centralisation à outrance, opprimant les franchises provinciales et ne pouvant ainsi manquer de dresser contre les administrateurs et l'Administration, une hostilité quasi unanime.

Pourtant, « ces pelés, ces galeux, d'où venait tout le mal », étaient, pour la plupart, des fonctionnaires d'austère vertu et de réels mérites, formés à l'école des grands commis, dressés par ceux-ci « à parler peu, à user continuellement de réserve et de prudence, à entrer le moins possible dans les badinages, à ne pas prendre leur place pour leur personne, leur importance pour du mérite et leur crédit pour une vertu ».

Règle d'or et qui vaudra toujours.

C'est à l'un d'eux qu'un ministre écrivait, à propos d'un tumulte local : « Soyez ferme, impavide, rigoureux. Je soutiens que la perfection de cette liberté qu'on vous somme de lâcher, son vrai terme, c'est la fixation du pouvoir dans la main d'un chef, comme celle du vaisseau dans la main du pilote. »

Un dictateur ne dit et ne pense pas autrement aujourd'hui.

Le zèle officieux des commis s'exprimait en ce style hyperbolique et boursoufflé en usage chez les serviteurs bureaucratiques.

L'un d'eux, inquiet, sans doute, des suites d'un méchant rapport, écrivait à son supérieur :

« Je vous prie très humblement, Monseigneur, de croire que je n'ai pas de plus grand dessein que de vous faire paraître que je participe autant de l'immobilité des anges que de leur indéfectible amour, en la volonté que j'ai de vous servir et que je confesse avoir un esprit entièrement, infiniment subordonné au vôtre. »

Tant d'humilité, d'humiliation, a déjà cette forte odeur d'auto-critique qui nous vient de par-dessus le rideau que vous savez.

Mais la France, à la veille de la Révolution, se voulait hérissée de libertés, de toutes les libertés même, en un remuant fouillis, ce qui était bien le plus sûr moyen de les perdre, à peine retrouvées et l'une après l'autre.

C'est de 1789 que date l'organisation administrative de notre pays : de la Constitution de l'an VIII, la création des préfets.

Napoléon, alors qu'il perçait déjà sous Bonaparte, saisit, en grand réaliste, tout le parti à tirer de la création d'un corps hiérarchisé d'efficaces représentants du pouvoir.

« Je veux, déclarait-il, que les Français datent leur bonheur de l'institution des préfets. »

Il est de ces bonheurs qui, dans leur sagesse, — cette sagesse qui ne saurait aller sans méfiance — se plaisent à rester discrets. Les élus, eux-mêmes, ne tardèrent pas à apprendre ce que le Consulat espérait d'eux et de quelles responsabilités il chargeait leurs épaules.

Mais l'on peut admirer ce que, partant d'à peu près rien, ils surent faire et si bien et en si peu de temps.

Cette réussite tient moins encore aux talents des personnalités que Bonaparte sut choisir qu'à la sagesse de ses directives. Il sut comprendre et surtout affirmer que la moralité, l'intégrité, le bon vouloir, la modération, toutes qualités qui, rassemblées, font l'efficacité et le prestige, n'étaient pas l'apanage des seuls servants d'une idéologie, des seuls suppôts d'une secte et d'un parti.

« Je me sers, dit-il, de tous ceux qui ont la capacité et la volonté de servir la France. J'aime les honnêtes gens de toutes les couleurs ; des places sont ouvertes aux Français de toutes les opinions, pourvu qu'ils aient des lumières, de la capacité et des vertus. »

Son choix, presque à cent pour cent judicieux, fut préparé par le collaborateur de Lucien Bonaparte, Jacques-Claude Beugnot, ancien procureur général syndic, député de l'Aube, futur préfet lui-même et de la Seine-Inférieure. C'est lui qui dressa, en 1800, l'état de recrutement — on dira plus tard le tableau — des quatre-vingt-cinq premiers préfets de France. Mais le Premier Consul se réserva le choix, après étude minutieuse des dossiers, sans qu'ait pu jouer la moindre considération étrangère à la fin nationale poursuivie. C'est d'abord aux membres des anciennes assemblées (constituante et législative) qu'il sera fait le plus largement appel. On y verra d'anciens ministres, d'anciens ambassadeurs, dix généraux, six propriétaires ruraux, enfin quatre ecclésiastiques. Cette première fournée,

chef-d'œuvre d'éclectisme, ne laissera pas de surprendre et d'amuser. L'ironie s'éteignit bien vite. Chaque préfet, cantonné dans son département, dont il ne fera jamais son fief, s'attacha à sa seule mission.

Bientôt, Napoléon s'attachera à parer de prestige ses grands commis. Ses préfets, il va les recruter de plus en plus dans la noblesse. La carrière administrative s'ouvrira à de Barante, à d'Herbouville, à de Ligueville, à de Castellane, aux de la Tour du Pin père et fils, à Stanislas de Girardin, voire même à quelques émigrés. Et pour calmer l'embarras, voire l'inquiétude, des ci-devant repentis, Lebrun leur glissait :

« Il est possible que vous soyez encore quelque peu aristocrates. Il n'y a pas de mal à cela, quand on l'est dans une certaine mesure. Vous y mettrez de la prudence et du discernement. »

« Je suis un instrument, non pas un ornement », dit modestement Victor Hugo, qui se savait et se voulait l'un et l'autre.

Napoléon imposa ce cumul à ses commis, exigeant qu'ils fissent bonne besogne en grand apparat. A vrai dire, il comptait, pour asseoir et légitimer son régime, sur plus et mieux que carrosses, dorures et falbalas.

De l'homme de Brumaire émanent, en effet, les instructions les plus libérales qu'aient jamais reçues préfets de France :

« Accueillez tous les Français, leur écrit-il, quel que soit le parti auquel ils aient appartenu!!! Jugez les hommes et secondez-les, non sur de vaines accusations des sectaires, mais sur la connaissance acquise de leur probité et de leur capacité. Dans vos actes, soyez toujours l'arbitre, l'administrateur, le premier magistrat du département et jamais l'homme des révolutions. »

Au succès de cette politique d'apaisement et d'union, les préfets ne laisseront pas d'apporter leurs soins empressés, leurs lumières et le zèle d'un dévouement entier à celui qu'ils savent leur guide et leur soutien. Car il les convoque, les interroge, les écoute, avec une affabilité qui contraste avec les éclats courroucés d'un Clemenceau et d'un Mandel. Il leur propose même une solution toujours modérée et pertinente aux difficultés rencontrées dans leur poste et surtout il les maintient en place, amplifiant, par la durée, leur expérience, donc leur efficacité.

Il les défendra même contre ses officiers que toujours il leur subordonnera. Parfois pourtant, l'emprise sur la fonction se faisait lourde et n'allait pas sans surprenantes directives.

Ayant su — et il savait tout ou à peu près — qu'il y avait, répandues dans tout l'Empire, de grosses dots d'origine bourgeoise et même plébéienne qui conviendraient parfaitement à ses officiers, à ses maîtres de requêtes, à ses préfets et sous-préfets, et qu'il ne manquerait pas d'annoblir, il chargea Rovigo, son ministre de la police générale, de mettre sur pieds une circonscription de filles à marier. Dans chaque département, les préfets remplirent de leur mieux les états demandés, dépeignant le physique et les charmes de chaque demoiselle, énonçant ses vertus, ses talents acquis, précisant le chiffre de sa dot et jusqu'à ses espérances d'héritage.

Alertées, les familles des charmantes conscrits du bataillon des « *Justae nuptiae* » s'alarmèrent et marièrent en hâte, à la diable, vaille que vaille souvent, les victimes promises au mariage forcé.

Préférant les jeux de hasard et, qui sait? de l'amour, aux choix affolés d'ascendants n'ayant que rarement la main heureuse, maintes jeunes filles, pourtant, se soumirent au dictat impérial, et comme presque toujours l'aventure sourit au jeune âge, la plupart des mariages ainsi baclés sous les ailes de l'Aigle furent favorables aux colombes impériales. On aimerait être assurés que celles-ci se plièrent aussi docilement aux volontés conjugales, j'entends, à partir de la Restauration.

La fonction déléguée, reprise et façonnée par les mains puissantes et souples de l'Empereur, sera, elle surtout, atteinte par sa chute, car livrée, désormais, aux vicissitudes des régimes que la France va subir ou se donner.

Napoléon s'efforçait à ce que sa politique, dépassant son règne, valut pour l'avenir. « Je voulais, dira-t-il à Sainte-Hélène, que mes institutions fissent dix siècles de puissance et de gloire françaises. »

Ceux qui suivront n'useront plus que d'expédients, abaissant la fonction déléguée au niveau de leurs fins incertaines et transitoires, la déformant, la malaxant jusqu'à en altérer l'esprit et la substance.

Les basses œuvres de la politique : délations, provocations, persécutions, candidatures officielles, tripatouillages électoraux, absorberont, trop souvent, l'essentiel de l'activité des préfets.

Un vent de pudeur et de moralité politiques soufflera bien, de temps à autre, à l'heure des repentirs qui suit les défaites, mais il n'est que trop vrai que se déchaînera la curée d'honneurs et de profits où se précipitaient, drapés, ficelés plutôt, dans les purs principes, les partis à l'affût du pouvoir.

On n'ose poser la question de savoir si le peuple souverain y a jamais trouvé son compte. Sans doute ne lui resta-t-il que la noix creuse des slogans, comme le réalisait déjà, sous le Roi-Citoyen, le garde national dont les doléances rejoignent la plainte éternelle du pauvre Jacques Bonhomme, taillable et corvéable à merci :

- Mon cher ami : Vive la Liberté!
- Ah! d'en jouir, *Monsieur*, je n'ai point le courage!
- Comment? que dis-tu là? Vive la Liberté!
- Hélas! *Monsieur*, je manque de place et d'ouvrage!
- Oui! Mais, mon cher ami : Vive la Liberté!
- En soldat déguisé, malgré moi, volontaire,
J'ai, sur mes pieds trempés, passé la nuit entière.
- Mais ce n'est rien! Vraiment! Vive la Liberté!
- Mais, *Monsieur*, je n'ai plus ni pain, ni sol, ni maille
Et sur ma foi, je crois qu'ils n'ont rien fait qui vaille.
- Oui, mais, mon cher ami : Vive la Liberté!
- Allons! puisqu'il le faut : Vive la liberté!

*

**

Si certains étaient tentés d'imputer aux malheurs du siècle d'avoir vu naître, s'accroître et dériver du plan économique et social au plan politique, la puissance des forces organisées, nous leur rappellerons que ce n'est là qu'une résurgence, à flots tumultueux, il est vrai, des courants apparus dès les vieux âges.

On dénonce la nuisance des trusts, des cartels, mais ceux-ci exerçaient déjà leurs ravages en Phénicie, plusieurs siècles avant Jésus-Christ, monopolisant, pour la grande misère du menu peuple, le commerce des céréales, des étoffes, des teintures, des métaux.

La Grèce essaye en vain de les enchaîner, pas plus heureuse en cela que Rome où elles se déchaînèrent « *erga Consules, Senatum, étiamque Caesarem* ».

Et nos préfets n'ont guère fait, pendant l'occupation et depuis lors, que reprendre dans leur esprit et souvent dans leur lettre même, des édits, instructions, défenses et sanctions millénaires.

Sous Charlemagne et Louis le Pieux, jusqu'au XV^e siècle, l'approvisionnement en viandes des Parisiens était entre les mains de la corporation des bouchers, laquelle ne comptait guère plus de vingt membres! Aussi, la poule au pot populaire et hebdomadaire ne fut-elle jamais que la plus vaine des promesses de l'astucieux Béarnais.

Quant aux corporations, qui avaient foisonné au point d'être bientôt mille et septante-huit dans la bonne ville de Paris, elles acquirent une puissance telle que le Prévôt des Marchands, Etienne Marcel, ne craindra pas, aux Etats généraux de 1356, de se poser en contempteur de l'autorité royale et d'exiger sa limitation. Sous le ministère Pinay la même manœuvre devait être tentée et, cette fois, réussir.

Et maître Jean Boseleau, qui voyait loin, n'avait pas tort, dès 1453, de redouter que « les corporations par leur déraisonnable cupidité et leurs farouches isolations n'engendrassent à la fin, commotions dolentes dans le genre nerveux politique ».

Les grèves, les émeutes populaires, les marches de la faim préoccupaient, bien avant nos préfets, les fonctionnaires de Ramsès II et les prêteurs du temps de Spartacus.

Toutefois, la forme syndicale qu'institua — qui des camarades syndiqués pense à lui en rendre grâce? — Napoléon III, a pris, si l'on peut dire, les couleurs et la mode du temps.

Qui l'eût dit, qui l'eût cru en 1867, que les fonctionnaires pouvaient profiter de l'aubaine et même y songer?

Ce qui les a poussés à s'unir, à s'agréger, n'a pas été, à l'origine, la poursuite de plus hauts salaires, ni l'affirmation de leurs droits, combien légitimes, à une vie décente, mais bien le souci de leurs libertés et surtout cette réaction bien française contre l'arbitraire de l'Etat, contre l'immixtion, tolérée ou favorisée, par le Gouvernement, de la politique dans la vie administrative qu'elle encombrait et dénaturait par de scandaleux passe-droits.

C'est un désir de sécurité, de justice égalitaire, de propriété fonctionnelle, qui a suscité les syndicats et les a justifiés.

Aussi se sont-ils vu légaliser, voire même armer, ce qu'ils ne demandaient guère, du droit de suspendre, par la grève, que les démocraties populaires châtient à mort, la bonne marche de l'Etat, sa vie même qu'ils ont pour devoir essentiel d'assurer.

Certes, nul pouvoir de décision ne leur est, par la loi au moins, reconnu; leur rôle reste consultatif dans l'organisation et le fonctionnement des services et l'avancement du personnel.

D'aucuns, pourtant, objectent que s'ils ne nourrissaient pas d'autres espérances, ces organes consultatifs auraient dédaigné de mettre dans leur jeu cette maîtresse carte : l'affiliation aux grands partis

politiques, qui, eux, haussent le ton, abattent le poing et savent exiger.

Assurément, cette accointance, les syndicats américains, anglais, allemands, l'ont toujours repoussée. Chez leurs membres, la foi syndicale se veut exclusive, immaculée, d'une altière rigueur.

Et pourtant, ces puritains ont su s'assurer des avantages matériels et moraux que les nôtres en sont encore à poursuivre.

Quoi qu'on puisse alléguer, la compréhension et le concours de l'esprit syndical se concilient aisément avec une sage conception du service public et sa bonne exécution.

Aussi bien, si même le risque se précisait d'une pression des revendications professionnelles durcies de menées partisans, il ne peut manquer de trouver ses limites et son frein dans la clairvoyante vigilance d'un chef ferme et juste. Et je connais des préfets ayant, avec du caractère, le droit sens de leur devoir primordial et le goût de leurs responsabilités, qui ne permettront pas qu'on discute les droits que leur confère le service de la nation; des préfets qui sauvegarderont le principe de l'autorité fonctionnelle, laquelle, d'ailleurs, n'a pas cessé de s'exercer dans le souci d'une légalité dont le Conseil d'Etat a posé les règles et dont il assure continuellement le respect.

La République des syndicats, non moins que celle des ententes professionnelles, interprofessionnelles, des fédérations, confédérations, des trusts et des cartels, ne peut — comme l'a compris la Révolution qui fut faite surtout contre la toute puissance et les abus séculaires des *corps* — que mettre en péril jusqu'à la structure de l'Etat, en attendant à l'équilibre de la Nation.

*
**

L'histoire atteste encore que les tenant-lieu du Maître ont, à toute époque, moins été à l'honneur qu'à la peine, en butte aux offenses et jusqu'aux violences, que réserve, loin de sa source, l'exercice de l'apparence du pouvoir.

Qui peut nier qu'au long de la dernière guerre, la Préfectorale ait été soumise aux pires épreuves?

Rappelons-nous, pour sa défense et illustration, que soixante et un des nôtres furent, par le Gouvernement de Vichy, révoqués. Les Allemands en déportèrent vingt-sept dans leurs plus durs camps où plusieurs moururent. Les résistants, les martyrs de l'Administration ont, ainsi, sauvé son honneur.

Les préfets de la Libération, repris ou créés, ne connurent pas longtemps l'euphorie de la délivrance. Sur eux pesèrent, et parfois jusqu'à l'étouffement, les contingences économiques, sociales et financières de l'après-guerre, en un pays de misères, de ruines et de hargne. Parfois aussi, ils eurent à se défendre contre les entreprises et l'ingérence de certaines formations, s'érigeant en Comité de Salut public et qui n'entendaient point se soumettre à la prudente règle administrative, aux salutaires exigences de la justice et de ses procédures.

Le sang-froid, la fermeté, la modération que maints préfets surent alors affirmer, attestent leur souci primordial du bien public, la droiture de leur esprit et l'énergie de leur caractère.

Et certains même, venus d'autres horizons, pliés à d'autres disciplines, ont su, dans une fonction que leur assuraient justement leur intelligence, leur culture, leur courage, forgé aux feux du maquis, assumer les responsabilités les plus redoutables et se montrer administrateurs de grande classe. Un souffle d'énergie, d'ardente et saine jeunesse, d'idéalisme enfin, est entré avec eux dans la vieille Maison.

*
**

C'est donc à l'histoire, aux circonstances qu'elle rassemble, ou qu'elle subit, que la Préfectorale doit ses aspects successifs, son destin, sa grandeur toujours menacée, ses servitudes toujours menaçantes. « *Fluctuat nec mergitur* », elle aussi, comme la ville d'où partent ses inspirations et les commandements.

Mais, de l'objet même que la nation lui propose, et des fins qu'elle lui impose, va surgir sa grandeur.

Premier intermédiaire entre le prince (ou rois, ou empereurs, voire république) et ses sujets, le haut fonctionnaire départemental a dû, jour après jour, faire face aux difficultés qu'assemblent l'imprévisible, l'incohérente conjoncture, la stupide malice des gens et des choses, « les caprices de cette sacrée Majesté le Hasard », comme affirmait Frédéric II après Voltaire.

Et pour vous permettre de mesurer l'ampleur des tâches qu'on impose aux préfets, je vous rappelle que les matières ressortissant directement, personnellement à leur fonction, font un total de deux mille trente-sept, et le chiffre s'en accroît toujours.

C'est qu'en effet, le préfet est le délégué et le représentant du gouvernement dans son département. Il y assure, sous l'autorité des

ministres compétents, la direction, la coordination des fonctions, la représentation des intérêts nationaux et le contrôle administratif, voire financier, des collectivités territoriales, lesquelles dépassent largement le millier en Seine-Inférieure.

Mais à ces tâches fondamentales, essence même de la fonction, s'ajoute l'accessoire, combien pesant ! J'évoque ici les présidences de commissions, les réunions si utiles des chefs de tous services, les conférences, les déplacements, les figurations aux cérémonies, grandes et petites, la participation aux randonnées ministérielles, les banquets, où il faut tout entendre et répondre à tout, bref, ce qu'impose le métier, ce que réclame le bon droit et souvent ce que revendiquent, voire exigent, l'ambition, la vanité, la malignité.

Ah ! que de temps perdu en d'interminables parlottes, en proie aux « Chronophages », comme disait Renan.

Bien rares furent les préfets à qui il fut donné, comme leur collègue du Puy en 1931, de recevoir, mêlée humblement à une délégation de chômeurs, une Simonne Weill, agrégée de philosophie, « en attente de Dieu », comme dit son historiographe, mais sainte déjà par son dévouement exalté à la cause des miséreux, Simonne Weill, à qui on doit cette phrase d'une pascalienne résonnance : « Quand je pense à la crucifixion, je commets le péché d'envie ! »

Enfin, l'autorité du préfet dépasse le cadre de la maison préfectorale et s'étend aux autres administrations, même techniques.

Celles-ci n'ont pas été sans s'inquiéter de ce qu'elles croyaient redouter d'ingérences. Crainte vaine, assurément !

La diplomatie subtile des préfets, leur fermeté aussi, ont assuré, là encore, dans la mutuelle compréhension des grands intérêts de l'Etat, la plus efficace des collaborations.

Par contre, les services nés de la guerre, pérennisés par la défaite, nos misères, nos malheurs : le Ravitaillement, la Reconstruction, le Logement, ont cherché, d'instinct, aide et secours près la Préfectorale. Elle leur a consacré toutes les ressources de son entendement, toutes les forces de sa volonté, toute sa ferveur humaine.

Ni les mécomptes, ni les maléfices, ni la sottise, ni la cupidité ne l'ont découragée ! « Elle va outre », suivant la devise des chevaliers du devoir. Aussi saura-t-elle, avec l'aide de tous les bons vouloirs et du temps, mener à bien l'œuvre économique et sociale qui sollicite encore tous ses soins, s'affligeant, parfois, de se voir contrainte d'opposer, au droit pur, l'action qu'il lui faut entreprendre

pour assurer d'urgence d'humbles conditions d'existence aux sans-logis et aux malheureux.

Qui ne réalise qu'être aux ordres du bien public ne comporte, aussi, une servitude volontaire qui se hausse jusqu'à la vraie grandeur ?

Le préfet est, chacun le sait, secondé dans la plupart de ses charges par son état-major : secrétaire général, sous-préfets, directeur du Cabinet. Leur collaboration vaut par leur intelligence, leur zèle et aussi par leur dévouement à la personne de leur chef. Je n'ai guère connu d'équipe où n'aient régné l'amitié, la concorde, l'entraide : source des fécondes activités. Ce coude à coude, cette coopération sans nul discord, au long des jours, forment la meilleure école administrative. Et tous : chef, adjoints, fonction surtout, en tirent grand et durable profit.

Quant à la troupe, — c'est des bureaux que je veux dire — elle fait, elle aussi, de son mieux et fait bien.

Assurément, comme s'en lamentait Colbert : « Les bureaux sont des *corps* et, comme tout corps que l'on gonfle et qui se gonfle, ils connaissent les divisions, les rivalités, les tracasseries, les passagers dégoûts. »

Mais, sous une autorité compétente, ferme et juste, les attachés et secrétaires, comme on dit maintenant des employés, s'avèrent serviteurs loyaux et fidèles d'une administration qui se doit d'être humaine, accueillante, diligente, efficace, et que, désormais, parent les grâces du bataillon féminin.

Comment, après ce rappel des tâches préfectorales, n'être pas tenté de rassembler, comme en un portrait composite, des traits et des attitudes qui nous sont familiers ?

J'ai connu, je connais, nous connaissons tous, des préfets avenants, aimables, rassurants, moins possédés du désir de plaire que du pressant souci du bien public, somme du bien d'un chacun.

Ils ont su conserver, dans l'Administration, les convenances de mœurs et de caractère, les raffinements de compréhension, les scrupules de conscience et de probité qu'ils doivent à leur nature ainsi qu'à leur éducation.

Sachant qu'administrer, c'est d'abord savoir pour prévoir afin de mieux pouvoir, ils suscitent les avis, les suggestions, se gardant des préjugés et plus encore des passions agressives, jugeant, enfin, des hommes comme des événements avec cette finesse consommée des

cardinaux de curie, pour parler comme Stendhal. Et sans qu'il en ait jamais paru, combien s'attristent de voir leur intelligence, leur labeur, leur maîtrise réduits au rôle subalterne et décourageant d'agents d'exécution mineure, et qu'il ne leur ait pas toujours été permis de défendre leur fonction contre cette politique qui semble s'attacher à la paralyser et à l'avilir.

Tous, certes, n'ont pas été de cette trempe, mais la faute en fut aussi à l'époque où ils ont dû vivre, aux partis qu'il leur a bien fallu servir.

Et en terminant cette évocation de ce qui fut, de ce qui est, comment ne pas imaginer — en quelques mots — ce qui va être ?

Il y eut, il y aura, désormais, des dames ministres. Des magistrates siègent dans tous les prétoires, des auditrices au Conseil d'Etat. Encore quelques années, et nos arrondissements seront l'apanage de sous-préfètes qui deviendront préfètes et au grand choix.

L'uniforme sera changé, une fois encore, et élégamment adapté au canon féminin. Quelle dame de la Préfectorale accepterait, en effet, la rigide casquette écussonnée et la vareuse aux pattes d'or ?

Assurément, la fonction restera, même en leurs blanches mains, lourde, difficile, contraignante, mais les administrés seront servis par les Grâces et avec le sourire sans doute.

Et anticipant les réceptions académiques de l'avenir, je me plais à imaginer que dans cinquante ans, nos successeurs pourront entendre d'une fonctionnaire à la retraite, aux cheveux blonds encore, un discours de réception sur la Préfectorale de l'an 2000 !

Si quelque chose pouvait nous consoler de n'y pouvoir plus prendre plaisir et profits, c'est que ce discours ne sera, dans son fonds du moins, qu'une redite. Ma collègue d'après-demain ne pourra, en effet, que broder sur cette trame éternelle : *Servir*.

Servir, maître mot dont le sens s'étend sans cesse, à la mesure de son mouvant objet, se chargeant ainsi, comme pour l'en alléger, de tout ce qui alourdit la condition humaine.

Servir, mot de maître, de maître d'œuvre : signe, consigne, présage à l'instar de ces autres verbes magiques : Liberté, Justice, Fraternité, Progrès, tous enfants exaltés du Grand Devoir.

Vertu sans prix si, dans sa subordination volontaire au pouvoir, le serviteur garde le double souci de sauvegarder sa dignité et de préserver celle de ceux aux soins de qui il fut commis.

Servir ne saurait être, en effet, s'asservir, ni se servir, comme

il en fut, dit-on, trop souvent. Servir l'Etat n'est pas davantage asservir ses sujets, et, par là, susciter l'iniquité, l'injustice, les haines. Faire des révoltés n'est pas seulement abaisser les devoirs de sa charge, mais aussi les trahir.

Oui, Servir la Nation et l'homme — Elle par lui, lui par Elle — affirme l'honneur d'une fonction qui est par essence : mission, et qui confère à ceux qui s'attachent à la bien remplir, l'intime satisfaction de se dire qu'ils ont inséré, au long des jours, leur action dans la grande œuvre française et qu'ainsi pas un de leurs efforts ne sera perdu, que d'autres sauront poursuivre leurs lourdes tâches jusqu'à ce qu'elles s'achèvent.

Car, ainsi que le disait un grand sage : « C'est à force de vagues mourantes que la mer parvient à façonner sa grève, à creuser des havres de grâce, à dessiner le lit immense où elle se meut. »

Un célèbre premier Président
du Parlement de Normandie :
Claude GROULARD

REPONSE AU DISCOURS DE RECEPTION

DE M. CHARLES GOINGUENET

Par M. VICTOR BOUTROLLE

MONSIEUR,

LE jour où, chez vous, vous avez bien voulu me conter votre ascendance très bretonne, vous m'avez fait admirer dans votre salon une amphore grecque d'un style très pur que quelque marin de Saint-Brieuc, où vous êtes né, avait naguère pêchée dans ses filets au cours d'un périple à travers la mer d'Ulysse. Et comme, en même temps, vous me révéliez avoir, tout enfant, connu Renan dans l'atelier de votre grand-père, le maître-imprimeur historien Charles Le Maout, j'imaginai sans peine ce que, pareille au coquillage du poète, la belle amphore avait pu vous murmurer à l'oreille, depuis des années, aux heures de détente où le préfectoral que vous êtes se reposait des rigueurs du Droit dans le jardin des Belles-Lettres.

Votre propre mère, me disiez-vous encore, fille et femme de journalistes, dans son amour de la liberté, n'avait-elle pas, après le 2 décembre, suivi l'un de ses oncles proscrit à Jersey où elle avait fréquenté Victor Hugo aux côtés de Louis Blanc et de Blanqui? Noble ferveur romantique qui ne l'empêchait point de savoir tout *Polyeucte* par cœur!

Alors que, licencié en Droit de la Faculté de Rennes, vous travailliez à Saint-Brieuc, soit à l'imprimerie paternelle, soit chez un avoué, soit inscrit au Barreau, que d'articles vous avez donnés à la presse régionale, dans la fougue d'une jeunesse qui se dressait contre toutes les injustices, héritier d'une pensée qui n'entendait point subir de contraintes et faisait confiance à la III^e République

pour doter la France des institutions les plus propres à l'épanouissement de son génie! Tout cela, aussi bien que le texte de maintes conférences littéraires données dans les Côtes-du-Nord sous l'influence du cénacle où vous fréquentiez Charles Le Goffic, Anatole Le Braz ou Le Guyader, a disparu pendant la dernière occupation allemande, avec la petite maison de Saint-Laurent-sur-Mer : à peine ont échappé au désastre deux manuscrits.

Le premier, que vous intitulez : *Deux Fantoches éternels : M^{me} Bovary et Boubouroche*, vous révèle fervent admirateur de Flaubert et de Courteline que volontairement vous rapprochez parce qu'un même pinceau vigoureux, quoique manié différemment, leur a fait peindre « ceux qui se sont menti à eux-mêmes, menteurs sans le vouloir, sans le savoir même, incorrigibles donc, pitoyables, certes, voire sympathiques un peu, car ils furent honnêtes et sincères après tout et ils expient, si cruellement parfois, la faute, combien humaine, d'avoir chevauché la chimère, d'avoir voulu s'élever sur les ailes frémissantes et incertaines de l'idéal, au-dessus de leur platitude quotidienne, de leur morne médiocrité, d'avoir voulu remplir le souhait attendri de Schiller : d'avoir osé rêver! »

Vous concluez que pour échapper à pareil destin, il faut, comme le prescrit la Sagesse, tenter de se connaître soi-même. Et comme la tâche est difficile, et que toujours le Sage doute de soi, vous faites vôtre le conseil du bon Verlaine :

La vie humble, aux travaux ennuyeux et faciles,
Est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour!
Rester gai quand le jour, triste, succède au jour,
Être fort et s'user en circonstances viles.

« Être gai ». Vous l'êtes, vous voulez l'être, Monsieur, en dépit de la gravité de vos fonctions, en dépit de la légende qui fait l'âme bretonne mélancolique et rêveuse à l'image de sa lande, et c'est pourquoi, fidèle à la pensée du vieux Regnard :

Les moments que l'on passe à rire
Sont les mieux employés de tous.

vous vous attachez, dans un autre manuscrit, à nous dépeindre soit les beuveries et ripailles de l'Armorique, soit ses danses, ses chansons ou ses pardons, ou à nous relater les épigrammes et les truculences de ses écrivains. Avouerai-je que vous ne m'avez pas convaincu et qu'en vérité l'admirable *Légende de la Mort d'A. Le Braz*

me semble peser davantage dans l'apport de la Bretagne à la littérature française que le fameux *Cochon* de Charles Monselet!

Aussi bien, le plus important comme le plus précieux de votre œuvre n'est point là, mais dans une autre que je me garderai bien d'analyser ici, sous peine de pénétrer dans un domaine qui réclame une sévère initiation préalable — je veux dire les quelque deux mille arrêts que vous avez rendus au cours d'une longue carrière où vous avez débuté dès 1916, comme conseiller de préfecture des Côtes-du-Nord, en pleine tourmente, après un accident qui imposa la réforme à l'engagé volontaire de la première heure. De 1932 à 1951, soit vingt années durant, vous présidez avec distinction le Conseil de Préfecture interdépartemental rayonnant sur la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme. La croix de la Légion d'honneur récompense vos mérites en 1939. Vous êtes élevé à la dignité d'officier en 1951, quand vous avez atteint l'âge de la retraite. Mais l'Administration préfectorale n'entend pas se priver d'un collaborateur de votre qualité et aujourd'hui encore vous demeurez chargé de mission au service contentieux administratif.

Qu'un si long séjour dans l'Hôtel de la rue de Fontenelle, sous les maîtres qui s'y sont succédé, avec les fréquentes délégations de pouvoirs qui en découlent, vous ait permis de nous broser la large fresque que vous venez de nous savamment dérouler, nul ne s'en étonnera. Vous l'avez fait à la fois en historien averti, en homme instruit par une prudente expérience, en magistrat que possède l'esprit de justice, — surtout en Français dominé par la passion de servir. Et, sans doute, l'occasion a-t-elle été rarement donnée à l'Académie qui vous reçoit aujourd'hui, et dont le temple n'admet point de propos qui se ressentent de la chaleur des arènes politiques, d'entendre un discours où l'orateur aborde un sujet bien propre, par certains côtés, à exciter les passions populaires. Avec beaucoup de tact vous avez cotoyé les obstacles comme si, Breton, vous comptiez parmi vos ancêtres des marins dont l'esquif savait se garder des récifs. Seul, le souci du bien public vous a guidé dans votre exposé comme, seule, la France demeurerait présente à vos yeux en ces jours sombres de l'occupation où, discrètement, efficacement aussi, du haut poste gardé par vous, vous encouragez, vous favorisez les entreprises de ceux des nôtres décidés à poursuivre la lutte salvatrice hors des frontières, où vous procuriez à d'autres un abri contre la déportation ou le travail obligatoire en Allemagne. Et c'est parce

que vous n'aviez jamais douté, en ces moments-là, des destins de la Patrie, que vous pouviez, le cœur en larmes mais la tête haute, prononcer à Montcauvaire, en 1949, sur la tombe du héros de la Résistance que fut Césaire Levillain, directeur de notre Ecole de Commerce, un magnifique éloge où, après lui, vous répétiez : « Aimer, c'est donner, c'est se donner d'abord. »

Avec vous, Monsieur, il a pu donc arriver que de nos jours, malgré la séparation des pouvoirs, un Président de haut Tribunal, dans des circonstances exceptionnelles, débordât, pour ainsi parler, le cadre de ses fonctions au service d'une plus grande cause.

En m'autorisant du noble exemple que vous avez donné, je voudrais remonter avec vous dans le passé de notre Pays, à une époque où l'exécutif, le législatif et le judiciaire n'avaient point leurs normes si nettement tracées, où le pouvoir central ne possédait pas de solides assises et où il s'agissait, non pas de combattre les ennemis de l'extérieur, mais de faire front devant des luttes intestines.

Parmi cette lignée de nos fastes parlementaires, Lemaistre, L'hospital, de Thou, de Harley, Chrétien de Lamoignon, Séguier, Servin, je voudrais ressusciter à vos yeux, par les paroles qu'il nous a laissées, une haute et belle figure de magistrat de l'ordre judiciaire, conseiller de deux rois de France, qui, voilà près de quatre siècles, rayonna dans notre cité, d'un éclat si singulier qu'on s'étonne à bon droit de l'y voir presque complètement oublié sinon dans la rue tranquille du quartier Saint-Gervais qui conserve son nom, cependant que sa dépouille mortelle repose, presque inaccessible, en la chapelle Saint-Etienne de notre Cathédrale.

Claude GROULARD — c'est de lui qu'il s'agit — naquit à Dieppe en 1551 (les Dieppois célébraient récemment le quatrième centenaire de sa naissance).

De famille protestante et pourvue de certaine fortune, il reçoit une instruction encyclopédique, étudie à Paris, à Bourges, puis à Valence avec Cujas, ayant là pour condisciple l'historien de Thou, — après la Saint-Barthélemy, à Genève où il se lie avec le célèbre philologue Scaliger — voyage en Italie, s'adonne un moment à des travaux littéraires, notamment à une traduction latine de l'orateur grec Lysias, citée avec éloges par le savant Huet, évêque d'Avranches. Puis, ayant abjuré de bonne heure la religion réformée (en admettant qu'il y eût jamais appartenu), est investi en 1578 d'une charge de conseiller au Grand Conseil; en 1585, grâce à la

protection du duc de Joyeuse, favori d'Henri III et gouverneur de Normandie, il devient premier président du Parlement de cette province. Il a trente-quatre ans. Il conservera cette charge jusqu'à sa mort, en 1607, durant vingt-deux ans : vingt-deux ans marqués pour la France par d'incessantes luttes civiles et religieuses — pour lui par de multiples travaux.

Il y révèle à la fois son amour du droit et de la justice, un constant souci du grand corps dont il a la charge, un indéfectible dévouement au Roi dans lequel il voit le seul pouvoir légitime, la seule source d'apaisement possible de toutes les discordes intérieures ; mais un dévouement exempt de servilité, si bien qu'après l'avoir étudiée, on découvre que le trait dominant de cette grande figure, qui avait pris pour devise : « Faire toujours le bien », c'est le caractère.

— Du caractère, il en fallait alors au premier président pour réprimer les abus contaminant la famille judiciaire — pour mener à bien la réforme de la Coutume de Normandie ;

— Du caractère, il en fallait encore pour s'opposer, au nom de la Justice, aux excès tant de la Ligue que de la Sainte Union, si l'on considère que le Parlement, dans ces temps troublés, outre ses fonctions judiciaires, avait un large pouvoir politique, administratif et de haute police ;

— Du caractère, il en fallait toujours au conseiller pour oser dire au Roi ce que le peuple pensait d'édits fiscaux engendrant la misère et semeurs de révolte.

Sous ce triple aspect d'administrateur, de magistrat, d'homme public et de conseiller du Roi, considérons-le successivement :

I. — LE MAGISTRAT

Son prédécesseur, Jacques de Beauquemare, avait laissé se relâcher l'antique discipline. Plus de mercuriales, plus de respect pour les anciens, plus de dignité extérieure. Dès le jour de sa réception, Groulard prend un langage austère : « Rendons-nous, dit-il aux Chambres assemblées, vénérables dans le palais et hors d'icelui ; ne permettons pas qu'on méprise ce qui n'est pas à nous, mais nous est commis en dépôt. Le titre de magistrat n'est pas un caractère de circonstance et d'apparat, que l'on revêt ou dépouille au seuil du temple de la justice avec les insignes de son autorité. Il nous suit

partout — magistrature oblige. N'oublions pas aussi la modestie, cette profonde sagesse d'où procède le silence, qui fait céder à qui sait davantage. Les épis qui baissent la tête réjouissent le laboureur et prouvent qu'ils sont fort chargés de grain. De même, plus les hommes sont modestes en leurs discours, visages et contenance, plus ils témoignent qu'il y a en eux du savoir et de la vertu, et qu'ils ne ressemblent pas aux petits merciers qui, ayant peu de marchandises en leurs paniers, montrent incontinent tout ce qu'ils ont. »

Quelle noblesse, et en même temps quelle saveur de langage ! Avec un pareil esprit, Groulard releva la splendeur de ses « lares » comme il appelait sa compagnie ; il acquit sur elle un tel ascendant et une si haute considération, à Rouen, que jamais, au témoignage de Lestoile dans son *Journal de Henri IV*, premier président n'en avait eu de semblables.

Sa science du Droit, qu'il définissait « l'école de la probité et de la justice », unie à l'autorité, le désignait pour mener à bien la réforme de la Coutume de Normandie, vieille de trois siècles, dont maints articles étaient tombés en désuétude. Un fameux procès dit « du sang damné » lui en donna l'occasion. Après de multiples enquêtes aux bailliages de la province, le nouveau texte, homologué par le Roi, fut proclamé par Groulard : « Loi, édit perpétuel et irrévocable pour tous les sujets du pays de Normandie. » C'était en 1585. Cette œuvre considérable, inspirée du droit romain et des coutumes voisines, fut complétée deux ans après par la codification des usages particuliers à chaque bailliage.

Plus tard, il continue à lutter avec succès même contre des usages séculaires d'où la justice sort bafouée.

C'est ainsi qu'en 1596, profitant de la tenue, à Rouen, de l'Assemblée des notables, il parvient à faire sagement restreindre les effets du privilège attaché à la procession de la Fierie de Saint-Romain au cours de laquelle le Chapitre de la Cathédrale délivrait chaque année, le jour de l'Ascension, un condamné à mort ; l'indulgence chrétienne, pour lui, au lieu de s'exercer envers des criminels dignes d'intérêt, ne devait pas servir à sauver de grands coupables.

L'Etat donnait les charges au poids de l'argent, non de la science et de la vertu. Dans l'espoir de réprimer ce scandaleux trafic, les Parlements obligeaient tout pourvu d'office à jurer qu'il n'avait rien payé. Sur l'insistance de Groulard, Henri IV abolit un serment qui faisait des parjures et dégradait le magistrat.

C'est encore lui qui s'attaquera à l'usage des « épices », transformées en taxes obligatoires pour les plaideurs depuis près de deux cents ans, et s'efforcera de ramener la pureté des premiers temps.

Quoi d'étonnant, après cela, et après tant d'autres initiatives marquées au coin d'une intrépide dignité, qu'à plusieurs reprises Groulard se soit vu offrir la garde des Sceaux de France ?

Une première fois, c'est d'O, le sous-intendant des finances, qui ne lui cache pas que dans cette haute charge il lui faudra fermer les yeux sur de nombreux abus, et même en commettre : « Si je devenais chancelier, lui réplique Groulard, je me comporterais tout autrement. »

La négociation est rompue. Dans ses *Voyages en Cour*, il écrira : « Ils avaient bien vu que je n'étais pas leur homme. »

Plus tard, Chiverny lui propose l'abandon des Sceaux moyennant 40.000 livres. « Non, non, répond-il, je n'accepte pas cette charge ; je rougirais d'y entrer par la porte simoniaque de l'argent. » Plus tard encore, nouveau refus : « J'ai trop d'occasion de louer Dieu de ce que je suis ; j'espère qu'il me fera la grâce de m'en dignement acquitter. » Ce dernier propos révèle, convenons-en, une rare qualité d'âme. Celui qui le tenait préférait ajouter à ses charges la fondation d'un bureau des pauvres valides, devenu depuis l'Hospice Général de Rouen. Dans le même temps son goût des belles-lettres le portait à redonner la vie à l'Académie locale des Palinods, tombée en sommeil. Il en est élu prince en 1596 et y fonde un premier prix de stances. Dans sa maison de Saint-Aubin-le-Cauf, où il jouissait du repos bienfaisant de la campagne, — où Henri IV, blessé à Aumale, était venu lui demander l'hospitalité — il reçoit écrivains et poètes, parmi eux Malherbe qui lui consacre ces vers souvent cités :

Je meurs, Groulard, d'ouïr sortir des hommes
Tant de mépris pour la divinité,
Et ne puis croire, en voyant ta bonté,
Que tu sois fait du limon que nous sommes.

II. — L'HOMME PUBLIC

Il est temps de dire que cette rigidité n'excluait point, chez notre premier président, un sens diplomatique très averti, ou plus précisément un don inné de conciliateur.

Ecoutez, par exemple, ce qu'il écrit en 1593 :

« Sa Majesté (Henri IV) nous commanda, à MM. le Chancelier, premier président de Paris, de Beaulieu, secrétaire des Commandements, et à moi de nous assembler et aviser sur ce qu'il pourrait faire touchant le mariage de Madame sa sœur avec M. le Comte de Soissons; nous ne peumes y rien résoudre, et remonstrâmes qu'entre les mains des rois il y a deux sortes de justice : l'une *extraordinaire*, de laquelle ce n'estait à nous de luy parler, et au contraire de l'en divertir quand il le voudrait d'autant qu'elle approche de la tyrannie, — et que, pour le regard de *l'ordinaire*, il y aurait de grandes longueurs s'il fallait en venir par procès, d'autant que M. le Comte « *sui non faceret copiam* », qu'en tels actes il est dangereux de les dissoudre par procureur, d'autant que quelques petites protestations faites en cachette mettraient en hasard un autre mariage, et que le meilleur serait de tenter M. le Comte par la voye la plus douce. »

Deux mois après son entrée en charge, une émeute éclate à Rouen, provoquée par de faux bruits de nouveaux impôts et d'arrivée prochaine d'une garnison. La sagesse de Groulard parvient à calmer ce début de sédition.

En 1588, chassé de Paris au plus fort de la lutte contre les Guise, Henri III, ne sachant où trouver asile, envoie à Rouen son premier médecin Miron, avec ordre de ne voir que le premier président, en lui disant : « Suivant l'avis que vous prendrez ensemble, je me résoudray à venir à Rouen ou non. »

Sans rien se dissimuler de la gravité de la situation, en dépit du lieutenant général Leveneur de Tillières passé à la Ligue, Groulard affirme « que les gens de bien ne désirent rien tant que de voir le Roi et que s'il n'entre le jour même dans la ville, il n'y entrera jamais ».

Le Roi vient, accueilli par les acclamations. Groulard note : « Je laisse à part l'honneur qu'il pleut au Roy me faire et publiquement et particulièrement. *Tacitum pertentant gaudia pectus!* c'est une partie des récompenses que j'ay eues des grands services que j'ay faits, d'avoir eu bon accueil de mon maistre. »

Et c'est à Rouen, le 19 juillet 1588, qu'Henri III signe l'Edit d'Union qui, en excluant du trône le roi de Navarre — le futur Henri IV — n'était qu'une fausse paix entre catholiques et fut tôt

suivi de l'assassinat des Guise à Blois le 23 décembre. La persécution religieuse se réveille; des barricades surgissent dans tous les quartiers de notre ville. Groulard, estimant que la justice ne peut être rendue sereinement dans une cité en proie au désordre, décide d'abandonner au pillage des rebelles sa maison de Rouen, sa douce retraite de Saint-Aubin-le-Cauf, et se retire au Havre, puis à Caen où quelques membres du Parlement le suivent et assurent autour de lui dans la province la survivance de l'Etat pendant *cinq années*.

Survient l'assassinat du Roi, le 1^{er} août 1589. Dans l'extrême effervescence qu'il provoque, Groulard affronte le bouillant gouverneur Pelet de la Vêrune, ligueur impénitent qui ne veut point du roi de Navarre; on lui conseille la fuite : « Fuir devant les factions, répond-il. Jamais! Un soldat est puni de mort pour s'être éloigné de son drapeau; je serais mille fois plus coupable d'abandonner mon poste. » Il ramène la paix, décide Vêrune à aider Henri IV des ressources dont il dispose à Caen en abondance. Mayenne, Argentan, Alençon, Falaise tombent aux mains du Béarnais; belle campagne qui se termine par la victoire d'Ivry; c'est sous les murs de Falaise que les deux hommes se rencontrent pour la première fois, prélude de relations confiantes que le temps n'affadira point. Sur ses instances pressantes, M. de Mathan est délégué vers le Roi en 1591 pour le conjurer d'attaquer Rouen. Mais Henri IV est trop occupé alors par la belle Gabrielle d'Estrées. C'est seulement plus tard, en 1594, que notre bonne ville se ralliera, après la cérémonie d'abjuration à Saint-Denis, à laquelle Groulard fut invité avec les hauts personnages de l'Etat, après avoir travaillé habilement à préparer ce grand jour. Il était allé, répétant partout : « Le Roy a toujours été prince de parole et si homme de bien qu'on doit espérer que Dieu aura particulièrement soin de lui. » Il avait réussi à faire rendre par le Parlement un arrêt reconnaissant Henri quatrième « roy de France et de Navarre », et à maintenir la ville hors de la Ligue. Il n'avait pas craint, même, de reprocher à certains sermonnaires de ce temps-là leurs provocations au meurtre et à la révolte : Mandant le cordelier Blouyn à la barre du Parlement : « Estant appelé, lui dit-il, pour prescher la parole de Dieu vous devriez, au lieu de divaguer par les rues, rester à estudier ce que vous avez à prescher. A ce moyen vous ne diriez point des choses qui ne sentent rien moins que l'Evangile et la parole de Dieu... »

Frère Blouyn ayant poussé l'impertinence jusqu'à demander qu'on

lui voulut « prescrire, préfiger et limiter les formes dans lesquelles il devrait prescher désormais » : « La Cour, lui répliqua Groulard, ne vous veult point limiter et préfiger des formes que vous avez à tenir en vos prédications. Preschez comme un bon et fidèle prédicateur de la parole de Dieu, sans tenir propos qui puissent exciter le peuple à esmotion ou à mal parler ou penser du Roy — ou craignez les rigueurs de la Justice! »

C'est le 19 avril 1594 que le Parlement fit dans Rouen, conquise au Béarnais, une rentrée triomphale; et c'est ici que commence la troisième période de la vie judiciaire de Groulard, où il eut le grand honneur de recevoir le Cardinal de Médicis, légat du Pape Clément VIII :

« L'après-dîner, je le fus voir en particulier, et après quelque peu de paroles latines, je parlay à luy en italien dont il fut aise d'autant que (comme il me dit) jamais ils ne parlaient latin que dans le Consistoire. Après plusieurs discours, prenant congé de luy, il me conduisit jusques à la porte de son antichambre près du degré, plus loin mesme qu'il n'avait fait avec toute la Compagnie. Je l'appellai « *Illustrissime Domine* » et « *Reverendissime Cardinalis* », et quelquefois je mis ce mot : « *Illustrissime princeps* » pour sa grande qualité. »

Mais cette dernière partie de son existence fut marquée, à sa grande peine, par de cruels dissentiments entre les parlementaires royalistes exilés à Caen, et dont tous les biens, en leur absence, avaient été pillés, et tous les membres du Parlement de la Ligue, de l'Anti-Parlement comme on l'avait appelé, demeurés à Rouen. Henri IV, dans un désir d'apaisement, avait ordonné aux premiers d'admettre les seconds à leurs côtés, dans l'oubli du passé. L'estime et l'affection ne se commandent point. Les vieux lares étaient en désarroi et Groulard, accablé de voir son autorité cette fois méconnue, alla s'affaiblissant jusqu'à sa mort, survenue le 3 décembre 1607.

III. — LE CONSEILLER DES ROIS

Qu'un tel homme, qui avait, suivant sa propre expression, « les fleurs de lys gravées au cœur », ait, par ses talents, ses vertus et les services rendus, mérité la confiance de ses rois, qui s'en étonnera ?

Qui s'étonnera davantage qu'il ait su leur tenir, sans servilité, un langage ferme contre les abus?

Il osait dire à Henri III, ruiné par ses largesses à ses mignons : « La Normandie est grevée du tiers des impôts, voire presque de la moitié de tout ce qui se perçoit dans le royaume; on lui demande deux tributs : qu'on double donc les moissons et qu'on lui accorde deux étés! »

Une autre fois, à l'occasion des taxes sur le sel, il disait encore : « Votre pauvre peuple pousse et roule sa pierre sans relâche; on lui ôte jusqu'à son lit, le dormir, *cette trêve contre les douleurs*; il ne reste rien en propre à ces malheureux que leurs âmes, parce qu'on ne peut les mettre à l'encan. »

Henri III s'irrite. Son chancelier Chiverny, créature de Catherine de Médicis et qui justifiait bien l'axiome de François I^{er}, à savoir que « bon courtisan et bon juge sont deux choses incompatibles », Chiverny s'emporte jusqu'à proposer de faire le procès à la Cour de Normandie. Et Groulard de répliquer, indigné : « On a vu des Parlements faire le procès à des chanceliers, et non des chanceliers le faire à des Parlements! »

Quand le Roi le veut faire entrer dans la Ligue, le haut magistrat, qui n'entend pas devenir chef de parti et blâme la conduite de son prince, lui déclare : « En fait d'ordre public et de religion, on ne revient pas d'une fausse démarche; il y a bien des degrés pour monter au trône, il n'y en a pas pour en descendre. »

A Rouen, allant rendre visite au Roi, à la tête de sa Compagnie, il se plaint amèrement à lui des « lettres de jussion » qui ôtent au Parlement la liberté d'opinion, « liberté, dit-il, sans laquelle tout bon sénateur ne doit désirer d'être, ni de parler ».

Avec Henri IV, les relations sont plus cordiales. Les deux hommes se rencontrent pour la première fois — je l'ai dit — devant Falaise, tombée grâce aux secours envoyés de Caen sur les instances de Groulard.

« Vous m'avez rendu, lui dit le Roi, un inestimable service. Je n'ignore pas que le feu roi vous aimait et que vous l'avez loyalement servi. En la perte de votre maître, vous en avez un autre qui vous promet de l'affection davantage, et qui vous le montrera en effet. »

Parce que la liberté de conscience, selon lui, était « une enclume qui userait tous les marteaux », — en quoi il se montrait bien en avance sur son temps — il n'eut de cesse, bien que catholique fervent,

de rallier toutes les bonnes volontés, malgré la Ligue, autour de celui qui représentait le dernier rameau de l'arbre de Saint Louis, et de travailler à la conversion du Béarnais protestant, tout comme il l'engagea par la suite à assurer par l'Edit de Nantes l'état des protestants. Et cependant il conservait vis-à-vis de son Roi une liberté de langage qui éclate dans de multiples traits. J'en citerai deux ou trois seulement, d'après ses *Voyages en Cour* :

Au printemps de 1591 on est à Darnétal, aux portes de Rouen qui ne tombera qu'en 1594. Henri IV mande Groulard à son camp, l'entretient de différentes affaires et, tout à coup, lui propose de l'emmener dans les tranchées. Le président lui rappelle que jadis le Roi lui-même a déclaré qu'il ne trouvait pas bon que les gens de longue robe suivissent son armée. « N'estant de la profession des armes, lui dit-il, je ne pourrais rien dire s'il arrivait que je fusse blessé; je ne servirais que de risée et moquerie à ceux du camp! » Henri IV insistant, Groulard — excédé — riposte et fixant le Roi : « Sire, ne désirez-vous pas être tenu et connu roi de France, et l'être aussi? » — « Bonne question! répond le Roi; et où voulez-vous en venir? » — « Eh bien! reprend Groulard, apprenez donc à un chacun à faire son métier! » Le Roi se mit à rire et ne parla plus à son ami d'inspection militaire. Mais le soir, Groulard parti, il disait à son entourage que le langage de cet homme valait une épée.

Nous sommes à Caen en 1600. Comme sous Henri III, sont promulgués des édits fiscaux qui paraissent injustes au premier président. Il s'oppose à leur vérification. Henri, blessé de ses refus, s'emporte jusqu'à lui adresser des reproches; et Groulard de répondre : « J'ai une grande consolation en moi-même, Sire, car, je m'en puis vanter, vous me parlez là en un lieu où il fut besoin, en 1589, que je vous fisse un signalé service, car si alors j'eusse tant soit peu branslé au manche, vous ne seriez maintenant en peine de me parler, d'autant que vous ne fussiez entré dans la Normandie; j'en rappelle votre souvenir; j'ai cette confiance de m'en pouvoir vanter, et un regret que ce soit le même lieu où mon maistre me montre estre fasché. »

Notre président ajoute discrètement, dans ses Mémoires :

« J'oubliais à dire que quelques-uns de ceux qui approchent plus près du Roy nous advertirent que ledit argent et celui de

Paris était destiné à payer Verneuil que le Roy donnait à Mademoiselle d'Antragues de laquelle il estait, lors, fort passionnément amoureux. Je ne l'ay peu croire, d'autant que ce prince a bien esté sujet à aymer et ardemment, mais il avait toujours préféré ses affaires à ses plaisirs — et puis il est dangereux d'y contredire. »

Il a noté quelque part, sous l'année 1595 :

« Ensuit les sommes de deniers qui ont été accordez pour plusieurs traittez et compositions de provinces, villes et chasteaux, forteresses et hommes qui se sont réduits en l'obéissance du Roy, compris ce qui a été accordé à Mgr le Duc de Lorraine (900.000 escus) :

« Somme toute : 6.480.700 écus,

« Il y en aura encore pour 300.000 écus qui ne sont icy compris. Et si on traite avec M. de Mercœur qui en aura encor bonne somme. O tempora ! »

Il rapporte qu'en 1598 Henri IV lui dit un soir :

« C'est chose estrange. Je ne pense point qu'il y ait eu prince qui plus aye tué de gens de sa main que moi en batailles et rencontres mais qu'il allait se coucher avec tant de repos d'esprit qu'il n'aurait sur luy aucun remords de conscience. »

Une autre fois, le Roi le met au courant de ses projets de rupture conjugale avec Marguerite de France. Il ne s'agit de rien moins pour lui que d'épouser Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse en titre. Après le dîner, il prend la belle duchesse d'une main, de l'autre Groulard, et la promenade dure longtemps dans les jardins. « Je veux faire renouveler la race des princes du sang », murmure-t-il à l'oreille de son conseiller. Et celui-ci de garder le silence, « trouvant trop dangereux de parler de telles choses ».

Plus tard, quand sa mort tragique aura brisé la fortune de Gabrielle, et qu'il s'agira d'assurer un héritier au trône de France, Groulard abandonnera cette réserve prudente et applaudira au mariage d'Henri IV avec Marie de Médicis. Lorsque le Dauphin sera né, il ira rendre visite aux nouveaux époux à Fontainebleau, entendra sa nourrice vanter le grand appétit de bébé, et le verra manger sa première bouillie.

Pareille intimité ne lui donna jamais d'orgueil : « Les vanités de Cour ne m'ont jamais enflé, écrit-il. Je ne nierai pas, cependant, que le bon accueil que j'ai reçu de nos Roys ne m'ait été agréable,

et excité de plus en plus à les bien servir; mais j'ai un naturel franc et indépendant que je conserverai jusqu'à la mort. Ni perte de places, ni de biens, ne me feront fléchir mal à propos. »

C'est avec ce mot « servir », dont il fit la substance d'une vie prodigieusement remplie, que je laisserai la toile tomber sur le premier président Claude Groulard, en souhaitant qu'un jour une bonne plume normande, s'aidant des *Voyages en Cour*, des travaux de M. Floquet et des bonnes esquisses qui lui ont déjà été consacrées par quelques distingués magistrats de notre Cour d'Appel, écrive sur lui le passionnant ouvrage qu'il mérite. Selon le mot de Montaigne parlant de son ami La Boétie : « C'était vraiment une âme pleine et qui montrait un beau visage en tout sens, une âme à la vieille marque. »

C'est sur ce même mot, Monsieur, que tout à l'heure vous acheviez votre beau discours sur la fonction préfectorale. Tant il est vrai que l'habit importe peu à qui tient son âme haute, et que par un singulier privilège la France a possédé, aux nombreux carrefours de son histoire, dans les domaines les plus divers, des hommes qu'animait le seul souci de sa grandeur. Ce sont eux qui, préservant son unité, par leur fidélité au chef, lui ont permis de demeurer elle-même, fidèle à son destin. Puisse-t-elle, aux heures troublées que nous traversons, en Normandie comme en ses autres territoires de la métropole ou d'outre-mer, aux postes les plus humbles comme aux plus enviés, trouver encore et toujours de bons serviteurs, dignes de ceux que nous avons évoqués tous deux, et qui ajouteront à sa gloire et à son rayonnement dans le monde.

Les débuts de Paris-Port-de-Mer au XVIII^e Siècle

DISCOURS DE RECEPTION DE M. PIERRE DARDEL
(6 mai 1953)

PERMETTEZ-MOI de vous dire quelle fut ma surprise et quelle est ma reconnaissance envers la vénérable Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pour l'honneur qu'elle m'a fait de m'admettre parmi ses membres. C'est l'usage, certes, pour le nouvel élu de dire combien il est sensible au *dignus es intrare* qui lui a été adressé ; pour moi, c'est certainement un devoir car je n'étais guère qualifié pour une telle distinction. Ne suis-je pas, en effet, un humble et modeste chercheur dont la passion consiste à feuilleter volumes compacts et in-folios majestueux, à déchiffrer parchemins poussiéreux, noircis par le temps et la main des hommes, au parfum si caractéristique, modeste travailleur, dis-je, qui a commis la suprême imprudence de se glisser furtivement parmi la cohorte des « volontaires de l'histoire », ainsi que les ont nommés, avec une légère pointe d'ironie, les « professionnels » de cette même histoire.

Ne dois-je donc pas être à la fois surpris et reconnaissant ?

Je viens de prononcer à l'instant le mot d' « imprudence ». En réfléchissant bien, je crains fort de retomber ce soir dans la même faute. Je me propose, en effet, de vous exposer ce que furent les débuts de Paris-port-de-mer au XVIII^e siècle. Or, parisien d'origine, havrais de naissance, rouennais d'adoption, ne suis-je pas quelque peu téméraire d'aborder un sujet aussi brûlant que celui de Paris-port-de-mer, pomme de discorde jetée entre les trois grandes villes assises sur les bords de la Seine, le fleuve français par excellence ?

S'il est une question, certes, qui a fait couler beaucoup d'encre au XIX^e siècle, en a fait couler à nouveau il y a peu d'années et en

fera couler encore à l'avenir, qui a suscité et suscitera des controverses passionnées, c'est bien cette question de « Paris-port-de-mer ».

Ce que l'on ignore en général, c'est que l'idée de faire de Paris un port de mer est née au milieu du XVIII^e siècle. Cette idée, les projets élaborés à cette époque sont peu connus, sinon tout à fait oubliés même des spécialistes. J'en ai eu connaissance en lisant un gros in-folio intitulé : *Des Canaux de navigation et spécialement du Canal de Languedoc*, paru à Paris en 1778, et dont l'auteur était Jérôme de la Lande.

Les archives nationales possèdent des plans et plusieurs dossiers relatifs au premier projet qui vit le jour en 1765, et un autre dossier relatif aux tentatives effectuées pendant la Révolution (1).

La bibliothèque municipale de Rouen possède également quelques pièces ayant trait à ces dernières (2).

Au moyen âge, comme à l'époque de la Renaissance, nulle mention nous a été transmise, de quelque tentative que ce soit pour faire de Paris un port de mer. Au cours des longs siècles de cette période, on ne rencontre que les querelles entre les « marchands de l'eau » de Rouen et les nautes parisiens ; c'était à qui de ces deux puissantes corporations aurait le monopole de la navigation entre Rouen et Paris. Ces querelles se terminèrent par une transaction.

Au XVII^e siècle, il n'est pas encore question de « Paris-port-de-mer », mais au milieu du siècle suivant la situation change. Ingénieurs et financiers étudient le problème et s'efforcent de lui trouver une solution pratique.

Pourquoi cette évolution et comment l'expliquer ?

Paris au XVII^e siècle n'était et au XVIII^e siècle ne fut jamais une ville de gros négoce comme Lyon, Rouen, Nantes, Bordeaux, Marseille ou même Orléans. Jérôme de la Lande le reconnaît et écrit en 1778 (notez la date : 1778) : « Paris n'est aujourd'hui qu'une ville de luxe et de plaisirs, sans manufactures, sans navigation, sans commerce. »

Mais la présence de la cour, le développement sans cesse accru de l'administration centrale, et aussi sa situation géographique eurent pour conséquence une augmentation constante, d'année en année, de

(1) Arch. Nat., F¹⁴ 188 ; F¹⁴ 1210 et 1211.

(2) Bibl. munic. de Rouen, Montbret Ms. 960.

sa population ; d'où nécessité de construire de nouveaux immeubles et d'assurer le ravitaillement de la ville en quantités croissantes de denrées alimentaires. N'oublions pas, en outre, que le milieu du siècle, vers 1755, fut réellement une période de grande prospérité économique. Les fortunes augmentaient et avec elles se faisaient jour des besoins nouveaux, purement factices diront les moralistes et les misanthropes ; le goût des produits coloniaux, du café, du sucre, du chocolat, prenait chaque jour plus d'ampleur, goût et besoins qu'il fallait satisfaire coûte que coûte.

A l'embouchure de la Seine, au Havre, la situation s'était, elle aussi, modifiée d'une façon radicale.

Au début du XVIII^e siècle, le port du Havre que les négociants et armateurs de Rouen considéraient certainement alors sans aucun sentiment de crainte et peut-être même avec quelque mépris, se consacrait surtout à la pêche de la morue. C'était un port morutier relativement important. Après la pêche, ce sont, à cette époque, les relations maritimes avec l'Angleterre, les pays du nord et les villes hanséatiques qui jouent le principal rôle dans l'activité commerciale du port du Havre. Le trafic avec les Antilles ne vient qu'au tout dernier rang et pour des chiffres minimes.

Vers 1718 et 1720, on n'armait au Havre chaque année que sept à huit petits navires pour les îles françaises de l'Amérique, — c'est ainsi que l'on désignait les Antilles — y compris ceux qui se livraient à la traite des nègres ; au milieu du siècle, en 1752, ce n'est pas sept navires qui chaque année cinglent vers les Antilles, mais cinquante, et, en 1764, ce nombre passe à quatre-vingt-quatorze. J'insiste sur cette date et ce nombre.

Il s'était donc produit au cours de la première moitié du siècle, notamment après 1730, à Rouen et au Havre, un véritable boom du commerce colonial, une « espèce d'ivresse » pour reprendre l'expression de l'écrivain havrais, contemporain de ces faits, Dubocage, de Bléville (3).

Or, les navires qui allaient aux îles avaient en général un tirant d'eau qui leur rendait très difficile la navigation en Seine, à cause des bancs de sable qui encombraient le lit du fleuve.

Les marchandises dont ils étaient chargés et qui consistaient pour ceux venus des îles, en sucre, café, coton et indigo, étaient trans-

(3) DUBOCAGE DE BLÉVILLE, *Mémoires sur le port, la navigation et le commerce du Havre-de-Grâce*. Le Havre, 1753, p. 67.

bordées sur des allèges, bateaux construits spécialement dans ce but, et acheminées jusqu'à Rouen. A cet endroit, celles qui étaient destinées pour Paris étaient transbordées à nouveau sur d'autres bateaux, sans voiles ni mâture, d'un tirant d'eau plus faible, mais d'un port en lourd plus considérable. Ces bateaux, que nous appelons aujourd'hui « péniches », tirés par douze à quatorze chevaux, quelquefois plus, remontaient la Seine jusqu'à Paris et mettaient de dix-huit à vingt jours, selon la hauteur des eaux, pour faire ce voyage.

Les inconvénients de ce double transbordement qui avait pour conséquence d'augmenter les frais et la durée du trajet, passèrent inaperçus tant que les importations des Antilles furent, au Havre, de minime importance.

Il n'en fut pas de même après le traité de Paris de 1763.

En 1771, six cent deux navires jaugeant 75.416 tonneaux entrent au Havre, dont quarante-trois en droiture des îles; quatre cent cinquante allèges, jaugeant 35.000 tonneaux remontent la Seine jusqu'à Rouen. L'année précédente, deux cent dix-huit péniches faisant environ 40.370 tonneaux avaient quitté Rouen pour Paris (4).

Nous ne devons donc pas nous étonner si des esprits hardis concurent le projet de relier directement le Havre et Paris, sans transbordement onéreux dans notre ville, dans le but de favoriser le commerce en général, mais aussi dans l'espoir de réaliser une excellente opération financière.

C'est pourquoi Claude-Siméon Passemant, ingénieur pour les Instruments de Physique et de Mathématique, qui, après avoir été marchand mercier à Paris, se livrait depuis une vingtaine d'années à la confection d'instruments d'astronomie et de physique, de télescopes notamment (5), forma le projet de constituer avec Bellart, avocat au conseil d'état, une société ayant pour objet d'exécuter les travaux nécessaires pour améliorer le lit et le cours de la Seine et permettre aux navires de haute mer de monter jusqu'à Paris sans rompre charge.

Passemant et Bellart étaient certainement les porte-parole d'un

(4) Bibl. munic. de Mantes, Registre des acquits par eau, CC 166.

(5) Né à Paris en 1702, sa vie est connue et les dictionnaires biographiques, celui de Firmin Didot notamment, lui consacrent des articles assez étendus.

groupe financier qui restait dans l'ombre : les travaux à entreprendre étaient trop importants pour que ces deux hommes pussent en supporter seuls la charge ; or, malgré certaines tergiversations, ils ne demandaient au pouvoir central aucune subvention pour les exécuter. Certains détails de ce projet, certaines démarches prouvent nettement que des intérêts considérables devaient les épauler. Quels étaient ces intérêts, ce ou ces groupes financiers ? Je n'ai pu le découvrir ; d'autres chercheurs seront peut-être plus heureux que moi.

Pour lancer son affaire, Passemant rédigea un premier projet en 1760 (6) et, en homme adroit, en parla d'abord à la marquise de Pompadour qui le remit au roi (7). La célèbre marquise étant favorable au projet, Louis XV s'en montra évidemment partisan, mais à la condition expresse que cette entreprise « ne dépendît pas d'une compagnie », c'est-à-dire d'une compagnie privilégiée. Passemant établit un second projet, accompagné de plans, le 21 mai 1765, et le présenta peu après au roi (8).

Assurés de l'appui royal, Passemant et Bellart croyaient avoir cause gagnée. Quelle n'était pas leur erreur ! Ils avaient compté sans les Ponts et Chaussées !

L'administration centrale était elle-même réticente ; ne pouvant ou ne voulant prendre officiellement parti, elle eut recours au grand moyen qu'est la force d'inertie et, en 1767, deux ans après la remise du projet au roi et à Bertin, contrôleur général des finances, malgré les nombreuses lettres de rappel de Passemant et de Bellart, les demandes de rendez-vous adressées au contrôleur général, le dossier sommeillait toujours dans les cartons du ministère et aucune décision n'avait été prise.

Les instances de Passemant se faisant plus pressantes, le projet fut enfin transmis, en avril 1767, au célèbre Perronet, ingénieur ordinaire du Roi, c'est-à-dire ingénieur des Ponts et Chaussées, directeur de l'École des Ponts et Chaussées, auteur de la place de la Concorde, bref une célébrité en matière de travaux publics.

La réaction de Perronet fut extrêmement rapide. Le 10 septembre suivant, il remettait son mémoire à Bertin : son verdict était impitoyable et il condamnait le projet sans appel. Il considérait Pas-

(6) De la Lande, *op. cit.* p. 296.

(7) M^{me} de Pompadour mourut le 15 avril 1764.

(8) « Ce projet a plu au roy, lorsque feue Madame la marquise de Pompadour a commencé d'en parler à Sa Majesté ». (Lettre de Bellart à Parent du 24 juillet 1765 (Arch. Nat., F¹⁴ 188)).

semant comme un « visionnaire » ou l'avait traité ainsi; c'est du moins ce que prétend ce dernier.

Passemant ne se tint pas pour battu. Aux objections de Perronet il répondit par un nouveau mémoire, puis continua à assaillir l'administration de lettres explicatives, répondant aux objections par d'autres objections. Voyant enfin sa cause irrémédiablement perdue, il eut recours à un moyen déplorable qui ne pouvait que la desservir.

Le 23 août 1768, il adressait une nouvelle et très longue lettre au chef du département des ponts et chaussées, rapporteur du projet de Paris-port-de-mer et la terminait par ces mots :

« ...Le projet accepté, une compagnie sera présentée pour l'exécuter. Je vous prie en grâce, Monsieur, de vous mettre à la tête de cette compagnie et d'y accepter un intérêt sans faire fond; on sera bien satisfait de pouvoir profiter de vos conseils et d'être appuyé de votre crédit. Si vous ne vouliez pas, Monsieur, paroître directement, vous pourriez vous servir du nom de quelque personne de confiance. »

Il y a là, si je ne me trompe, une tentative très caractérisée de corruption de fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

La réponse ne se fit pas attendre. Le fonctionnaire outragé émargea immédiatement cette lettre de l'apostille suivante :

« Répondu le 25 : que M. Bertin a renvoyé le projet à M. le prev[ost] des m[archands] pour avoir son avis; que tout autre que moy ne se mélerois plus de son affaire après l'offre qu'il me fait d'un intérêt qui ne me va aucunement ny comme chef du département et rapporteur au ministre de ces affaires, ny comme magistrat, ny comme député du commerce, mais que sa bonté ordinaire luy fait commettre des fautes auxquelles je veux bien croire que le cœur n'a aucune part. »

L'année suivante, Bignon, prévôt des marchands de Paris, consulté par le ministre comme nous venons de le voir, donnait son avis par une lettre du 30 juin 1769. Lui aussi était hostile au projet et le condamnait en termes formels.

Passemant que rien ne rebutait, répondit aux observations de Bignon par une nouvelle lettre.

C'était la dernière; il ne fut plus désormais question au point de vue administratif de Paris-port-de-mer.

Quels étaient donc ces projets et ces objections?

Dans son premier mémoire de 1765, Passemant proposait de creuser dans le lit de la Seine, de Rouen à Paris, un chenal de 23 m. 40 de largeur (12 toises) et de 10 pieds de profondeur dans les basses eaux (environ 3 m. 24).

Dans son second mémoire, rédigé en 1767 au reçu des objections formulées par Perronet, Passemant proposait seulement d'approfondir les parties du fleuve qui en auraient le plus besoin et d'établir le port, non plus à Paris, à l'île des Cygnes, mais à Poissy. Dès lors la dépense totale des travaux ne s'élevait plus qu'à 2.680.000 livres, au lieu de 6.057.400 livres, qui était l'évaluation primitive.

Les adversaires du projet estimaient, en outre, que les calculs de Passemant étaient erronés quant au coût des dragages et ils se basaient sur ce qu'il en coûtait alors à Paris pour extraire de la Seine le sable destiné au pavé de cette ville.

C'est pourquoi certains estimaient la dépense réelle à 12 millions et non pas à 2.680.000 livres, comme l'avait fait Passemant; d'autres à 40 ou 50 millions de livres « quelque machine... que l'on voulût y employer ».

Les objections d'ordre technique étaient au moins aussi pertinentes : « En supposant qu'un pareil recreusement de la rivière fût possible, disait-on, et fait sur toute la longueur, les mêmes eaux couleraient à la vérité dans un lit plus profond d'environ 6 pieds (1 m. 95), mais sans avoir plus de hauteur; on ne peut pas avec la même quantité d'eau, la même pente et la même vitesse, augmenter la section verticale des eaux-vives; pour avoir plus de hauteur d'eau, il faudroit, — je cite les termes mêmes des objections qui furent faites — il faudroit rétrécir beaucoup le canal de la rivière par des pérés ou des murs de maçonnerie, ce qui feroit une espèce de cuvette; mais elle seroit bientôt comblée lors des grandes eaux. Les parties détachées qui auroient été recreusées au-dessous du lit naturel de la rivière seroient aussi bientôt recomblées par les sables et les vases qui s'y déposeroient; et dans les endroits qui n'auroient pas été recreusés, il n'en resteroit que la hauteur d'eau ordinaire, en sorte que la navigation n'en tireroit qu'un avantage momentané et sujet à des réparations continuelles. »

Les navires que Passemant et Bellart se proposaient de faire remonter ainsi jusqu'à Paris étaient des navires de haute mer, avec

leur mâture, leurs voiles et leurs cordages. Ils devaient faire ce voyage à la voile, sans être hâlés par des chevaux, sauf exception.

Certains estimaient cette navigation à la voile difficile sinon impossible à cause des sinuosités de la Seine. Mais n'en était-il pas de même entre le Havre et Rouen? La Seine y est très sinueuse et cependant les bateaux de haute mer la remontaient journellement à la voile « en suivant tous les contours des bancs de sable dont la rivière est remplie. »

Restait le gros obstacle que constituent entre Rouen et Paris les ponts jetés sur la Seine. Nous sommes bien placés à Rouen pour savoir ce qu'il en coûte quand l'administration se charge d'éliminer cet obstacle!

Mais tandis qu'aujourd'hui les ingénieurs des Ponts et Chaussées ont décidé de surélever tous les ponts sur la Seine pour ménager entre la partie inférieure de leur tablier et le lit du fleuve une hauteur libre de 7 mètres, — à Rouen ceci est déjà exécuté — Passemant et Bellart respectaient les ponts, mais se proposaient de faire creuser autour de l'extrémité de ceux de Pont-de-l'Arche, de Vernon, de Mantes et de Meulan des canaux qui auraient permis aux navires de les éviter.

Ces canaux devaient avoir 200 toises de long, c'est-à-dire environ 400 mètres de long, 23 m. 50 de large et être munis de portes adéquates aux deux extrémités. Un pont tournant les aurait franchis qui aurait donné accès au pont fixe établi sur la rivière. Ces ponts tournants auraient eu 10 m. 40 alors que celui des Tuileries en avait 9. Comme vous pouvez vous en rendre compte, c'était très ingénieux mais un peu compliqué. Grâce à ces canaux, les navires de haute mer devaient pouvoir monter du Havre à Paris sans rompre charge ou simplement allégés, *et en conservant toute leur voilure.*

Je dis : Paris, par un effet de l'habitude, car Passemant, après avoir hésité, limitait le voyage de ses bateaux à Poissy. Il ne voulait pas qu'ils allassent plus haut; il y avait en effet six autres ponts de Poissy à Paris, ponts qui devenaient terriblement gênants.

Poissy serait devenu le grand port de mer parisien, comme Gennevilliers le sera ou essaiera de l'être dans l'avenir.

Les objections que l'on opposait à Passemant sur ce point étaient d'ordre, non pas technique, mais financier. Il avait évalué la dépense des quatre canaux à 6.800.000 livres, mais il n'avait pas compris dans ses calculs le coût des pilotis, de l'épuisement de l'eau, de

l'achat des terrains et des maisons à démolir. Ce à quoi Passemant répondait que tout ceci avait peu de valeur.

Autre reproche : si la navigation à la voile était possible dans les périodes de hautes et moyennes eaux, qu'advierait-il des navires arrivés à Paris et surpris par une baisse importante et subite du régime du fleuve ? Comment feraient-ils pour regagner la mer ? Passemant, qui n'était jamais pris de court, répondait que c'était au contraire dans les basses eaux que la navigation était la plus facile et dans les hautes la plus difficile.

Il prétendait enfin que les vaisseaux de haute mer mettraient, grâce aux travaux projetés, quatre jours pour aller de Rouen à Poissy et un jour et demi seulement en sens inverse, même au plus fort des basses eaux, au lieu de dix-huit à vingt jours.

Je crois qu'il exagérait sur ce point et qu'il était emporté par son imagination.

Il y aurait donc eu une grosse économie de temps à faire naviguer à la voile les bâtiments de mer jusqu'à Paris, si les prévisions de Passemant étaient exactes.

Les adversaires du projet, Bignon, prévôt des marchands, en tête, n'attachaient pas grande importance à cette célérité accrue et insistaient sur les considérations suivantes :

Un bateau tiré par des chevaux ou par des bœufs porte de 300 à 900.000 livres pesant, ce qui représente la charge de trois ou quatre navires. Par conséquent un bâtiment de mer devra faire trois ou quatre fois le voyage de Rouen à Paris pour transporter la même quantité de marchandises qu'un modeste bateau. De plus, il n'en coûte que quinze deniers par quintal pour la décharge et la recharge des marchandises d'un bateau dans un autre ; cette opération serait encore nécessaire pour l'acquit des droits des fermes, soit à Rouen, soit à Poissy. L'entretien d'un navire de mer pendant le trajet sur la Seine serait plus cher que celui d'un bateau à cause de ses agrès. « Le transport des marchandises qui ne coûte que depuis dix jusqu'à dix-huit sols par quintal, suivant la qualité des marchandises, deviendrait plus dispendieux, moins sûr et moins prompt, ce qui obligerait à préférer les bateaux qui ne prennent que depuis trois jusqu'à cinq pieds et demi d'eau (au lieu de dix ou onze pieds qu'il faut pour des navires) et qui peuvent remonter la Seine presque en tout temps, en chargeant plus ou moins. » (9).

(9) DE LA LANDE, *op. cit.*, p. 390.

L'argument du tonnage est encore de nos jours le plus sérieux que l'on puisse opposer à la thèse de « Paris-port-de-mer » entendue au sens large (10).

Sans s'attarder aux objections qui leur étaient faites, piqués au jeu par Perronet qui ne croyait pas ce projet réalisable, les partisans de « Paris-port-de-mer » se dirent : « Le mouvement se prouve en marchant. Pour prouver que « Paris-port-de-mer » n'est pas un mythe et qu'un navire de haute mer peut rallier à la voile la capitale avant même que les travaux prévus par Passemant aient été exécutés, faisons-en dès maintenant l'expérience. »

C'est ce qui eut lieu en effet et nous touchons là l'épisode le plus intéressant de toute cette histoire.

En 1768 et en 1769, le capitaine Berthelot, commandant le navire le *Saint-Ouen*, du port de 160 tonneaux, — dont je n'ai pu encore découvrir l'armateur, — fit quatre fois le voyage du Havre à Paris où il parvint le 1^{er} août 1768, puis le 6 novembre suivant, et enfin le 20 février et le 26 mai 1769. Il s'amarrait près le pont Royal, en face les Tuileries, à la grande joie des badauds qui, n'ayant jamais vu de navires de mer pour la plupart, le contemplaient, émerveillés, des quais ou du haut du pont.

La foule « se félicitait déjà de voir la Seine devenir port de mer », — je cite les propres termes de Passemant.

Ce navire était bien un navire de mer. Il possédait un mât de 90 pieds (31 mètres), brisé pour le passage des ponts, seule modification qu'il eût subie pour tenter la navigation sur notre fleuve. Ce n'était pas au demeurant un petit bâtiment et son tonnage était sensiblement plus élevé que celui des navires de mer abordant à Rouen à cette époque ; le plus grand nombre de ces derniers jaugeait alors entre 100 et 130 tonneaux.

Le *Saint-Ouen* avait mis trois jours pour aller du Havre à Rouen, quatre jours de Rouen à Poissy et trois jours de Poissy à Paris qui n'en est cependant distant que de douze milles. Il s'était servi en principe de ses voiles et ce n'est que lorsque le vent était tombé que quatre petits chevaux l'avaient hâlé depuis les berges du fleuve.

(10) Actuellement les partisans de « Paris-port-de-mer » ne visent que la navigation au grand cabotage de Paris à Londres et aux côtes sud de l'Angleterre, aux côtes de Belgique et de Hollande, Anvers, Amsterdam et Rotterdam en particulier. Il n'est plus question de faire venir les navires des Antilles ou de New-York directement jusqu'à Paris.

L'arrivée de ce navire à Paris n'était certainement pas passée inaperçue dans la capitale, sans qu'il fût besoin d'une publicité plus étendue. Mais les promoteurs de cette tentative tenaient à ne négliger aucun atout ; en négociants avertis, très au fait de la puissance de la publicité, ils firent apposer, sous le couvert du capitaine Berthelot, sur les murs de Paris et sans doute aussi sur ceux du Havre, une grande affiche blanche, in-folio, que vous pourrez voir aux Archives Nationales et dans laquelle ils annonçaient que le *Saint-Ouen* effectuerait chaque mois le voyage du Havre à Paris ; ils y insistaient sur la rapidité de ce voyage, l'absence de transbordement à Rouen et, par suite, le maximum de sécurité offerte au transport des marchandises même les plus fragiles. Ils y indiquaient enfin les noms des négociants auxquels on devait s'adresser pour l'expédition et la réception de celles-ci :

Le sieur Monday, sur le Petit-Quai, au Havre ;

Le sieur Bertheaume, sur le Quai Saint-Nicolas, à Paris.

Ce ne fut pas tout.

La *Gazette du Commerce*, journal bi-hebdomadaire publié à Paris depuis 1763, contient, jour après jour, jusqu'en 1770, pour chacun des principaux ports de France et notamment le Havre-de-Grâce, la liste de tous les navires de mer entrés et sortis ; il indique le nom du navire, celui du capitaine, la direction prise par le navire ou le port d'où il provient, parfois la nature des marchandises chargées.

Or, dans le supplément n^o 86 de l'année 1768, page 857, à l'article consacré aux navires sortis du Havre du 11 au 14 octobre 1768, figure parmi l'énoncé de ceux qui ont mis à la voile pour Londres, Amsterdam, Rotterdam, les Antilles, Cadix, Kœnigsberg, etc., etc. : « Le *Saint-Ouen*, capitaine Berthelot, du Havre, allant en droiture à Paris, chargé de café, sucre, bois de Fernambourg, syrops et curiosités naturelles. »

Pour un lecteur non prévenu, Paris était, bel et bien, devenu un véritable port de mer, au même titre que Londres, Amsterdam, Rotterdam, le Cap français, Cadix, Kœnigsberg ou Hambourg.

Paris devenait le rival des grands ports en attendant qu'il devint... leur égal !

L'insertion d'une telle nouvelle, dans une feuille aussi sérieuse et aussi répandue que la *Gazette du Commerce*, l'affiche apposée sur les murs de Paris par le capitaine Berthelot pour annoncer ses

voyages, sont l'indice évident d'une campagne savamment orchestrée, dirions-nous aujourd'hui, pour acclimater dans le public l'idée que Paris pouvait et devait être un véritable port de mer, et amener ce public à peser sur les décisions des autorités responsables : le prévôt des marchands n'avait pas encore, à cette date, fait connaître son opinion.

Ce n'était peut-être pas la première fois qu'un navire de mer se risquait à Paris : un mémoire des armateurs havrais Lesueur, Gauvain et Allègre du 5 nivose an VIII, que je vous citerai dans un instant, mentionne le voyage du Havre à Paris en 1767, donc une année avant celui du *Saint-Ouen*, d'un autre navire, *Le Soude*, du port de 150 tonneaux.

Quant au *Saint-Ouen*, les quatre voyages qu'il fit en 1768 et 1769 ne furent pas les derniers.

En 1773, ce même navire, qui avait alors comme capitaine le sieur Martin, du Havre, fait à nouveau le voyage de Paris et passe à Mantes le 13 mai. Nous connaissons la composition exacte de son chargement grâce aux registres de péage de Mantes (11). Il était chargé uniquement de café dont les quantités sont exprimées en sacs, barriques, boucaux, etc., et en livres pesant. Il transportait au total 156.523 livres pesant de café et 46 livres de sucre, ce qui représente un peu moins de la capacité totale de ce navire. Celui-ci, son déchargement effectué, quitte Paris le 12 juillet et passe à Mantes le 16, ayant à bord diverses marchandises pour Rouen : vingt-cinq caisses de « divers », quatre barriques, trois malles, une commode emballée, douze fauteuils, douze caisses de mercerie, une « partie » de meubles et une « partie » de carton brûlé. C'était bien peu pour un navire de 160 tonneaux et l'on peut dire qu'il descendait la Seine sur lest, comme la grande majorité des bateaux à cette époque.

Le 20 octobre de la même année 1773, un autre navire de mer, la flette ou plutôt la flûte (12), la *Désirée*, capitaine Guillemette, venant du Havre, passe à Mantes avec un chargement de

(11) Arch. munic. de Mantes, Registres des acquits par eau, CC 167.

(12) A l'aller, ce bâtiment est nommé « vesseau », qualificatif réservé aux navires de haute mer ; au retour le greffier écrit « flette ». « Flûte », bâtiment de transport aux flancs rebondis et larges, au fond presque plat utilisé par les Hollandais. (P. Boissonnadé et P. Charliat. *Colbert et la Compagnie de Commerce du Nord*. Paris 1930, p. 22 ; fig. dans cet ouvrage).



AVIS AU PUBLIC.

N est averti que le Capitaine BERTHELOT, commandant le *SAINTOUEN*,
par Messieurs les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris, se
propose de mettre à la voile son Navire pour l'utilité du Public, sur lequel il
offre de charger au Havre toutes sortes de Marchandises pour se rendre directement
à Paris, avec la plus prompte diligence, & rechargera à Paris pour le Havre. Il ne
chargera aucunes Marchandises à Rouen ni ailleurs qu'au Havre; mais il prendra des
Personnes dans toutes les Villes où il passera, en supposant qu'il y ait des places.

Son Bâtiment est disposé de façon qu'il peut transporter huit personnes, qui seront
nourries & logées commodément.

Il peut faire chaque mois un Voyage à Paris, sauf les contrariétés.

Toutes les fois qu'il sera en charge & prêt à partir, il mettra son Pavillon à la tête
du Mat.

Le prix du port des Marchandises pour rendre à leur destination, sera convenu de gré
à gré avec les Personnes qui lui confieront leurs Marchandises.

Le Capitaine BERTHELOT donne avis que les premières Marchandises qui seront rendues
en les dépôts, & inscrites sur les Registres, partiront les premières jusqu'à son charge-
ment, & que celles qui resteront, partiront les premières le Voyage suivant.

On s'adressera au Havre chez le Sieur MONDAY, sur le Petit Quai, pour y déposer les
Marchandises de transport.

Et à Paris sur le Quai Saint Nicolas, au Sieur BERTHEAUME, où il y aura une
Affiche à chacun des Bureaux.

Paris, le 15 Mars 1718.
BIGNON.

DE L'IMPRIMERIE DE P. IN HERBES, 1718.

AFFICHE ANNONÇANT LES VOYAGES DU *SAINTOUEN*
DU HAVRE A PARIS ET RETOUR
(Arch. Nat., F14 188)

70.275 livres pesant de café, de 24 pièces d'huile d'olive, de 2.500 livres pesant de cacao, de 1.900 livres pesant de planches d'acajou ; ce chargement comportait encore en quantités minimales : grature de glace, liqueurs, biscuits, meubles, canefice, carol, noix d'acajou, confiture, coquillages, etc. Ici encore, les produits coloniaux dominaient.

Le 30 novembre, la *Désirée* passe à nouveau à Mantes, mais en direction du Havre, chargée de marchandises nommément désignées pour l'Amérique : il s'agissait surtout de meubles, de tableaux et de « figures de plâtre ».

Les partisans de Paris-port-de-mer signalaient enfin pour appuyer leurs prétentions que plusieurs bâtiments de haute mer avaient été construits à Paris, notamment le navire le *Marquis-de-Puységur*, en 1760, sous les murs des Invalides. Ce navire qui fut, paraît-il, l'un des meilleurs voiliers de notre marine marchande, effectua plus tard les traversées du Havre à la Martinique, à Cayenne et à Saint-Domingue, de 1763 à 1775. Il jaugeait 250 tonneaux et je note entre autres son départ du Havre pour Le Cap français (13) le 12 août 1764. Son armateur était La Maignière, négociant au Havre.

L'ensemble de ces témoignages, leur concordance établissent d'une façon péremptoire, selon moi, qu'il y eut dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, une campagne active pour faire de Paris un port de mer.

Après 1773, toutefois, je ne trouve pas de tentatives analogues à celles que je vous ai signalées.

Sous la Révolution, la situation change : il est probable que les partisans de « Paris-port-de-mer » crurent le moment venu de reprendre leurs efforts avec l'espoir que le gouvernement révolutionnaire serait mieux disposé à leur égard que le pouvoir royal.

Ils furent écoutés et le 21 vendémiaire an III, un arrêté du Comité de Salut public ordonnait que « pour faciliter le transport des denrées et marchandises de Rouen à Paris et de Paris à Rouen, il serait construit des bateaux propres à monter et à descendre la Seine en tout tems et à naviguer à la voile ; qu'il en serait construit un sur-le-champ et dans le plus bref délai possible pour en faire l'expérience et, le plan arrêté après ladite expérience serait suivi pour la construction des autres bateaux ; qu'un ingénieur-constructeur

(13) Ville principale de Saint-Domingue.

de la Marine et un des Travaux publics monteraient ensemble et sur bateau la Seine depuis Rouen jusqu'à Paris, afin de connoître les diverses positions de la rivière pour le perfectionnement des bateaux qui devront être construits. »

Cet arrêté était signé notamment par Prieur de la Marne et par Merlin.

Ainsi fut fait et la commission de la Marine et des Colonies informait en floréal an III la commission des Travaux publics que le bateau en question était construit et devait être mis à l'eau le 4 floréal.

Ce bateau fut nommé le *Saumon*; c'était un lougre de 150 tonneaux, tirant 2 m. 10, mesurant 25 mètres de long, armé de 14 canons, ayant deux mâts, un mât de misaine et un tapecul. Il fut chargé de farine pour le ravitaillement de Paris.

Le citoyen Forfait, ingénieur en chef des constructions de la Marine, et le citoyen Sganzin, ingénieur en chef du Havre, furent chargés de surveiller la navigation du *Saumon* du Havre à Paris et de présenter les observations que celles-ci leur suggérerait.

Leur journal de bord nous a été conservé (14), mais il serait oiseux de relater tous les détails qu'il contient : bancs de sable, force du vent, manœuvres délicates des mariniers au passage des ponts.

Qu'il me suffise de noter que le *Saumont* échoue dans les parages de Quillebeuf, qu'après avoir quitté le Havre le 3 prairial an IV (22 mai 1796) sous le commandement du citoyen Thibault, lieutenant de vaisseau, il arrive à Rouen cinq jours plus tard, le 7 prairial; il y séjourne jusqu'au 19, passe à Poissy le neuvième jour et atteint Paris le 29 prairial après onze jours de traversée depuis Rouen.

Le passage des ponts nécessitait des manœuvres parfois délicates et toujours assez longues.

Dans l'une de leurs lettres au ministre, les citoyens Forfait et Sganzin lui indiquent que le passage du pont de Pont-de-l'Arche avait duré environ une heure, le remâtage et la réinstallation du gréement à peu près autant.

Ce pont était, il est vrai, l'un des plus difficiles à franchir. A Mantes, les mâts furent amenés en trente-six minutes; le passage du pont fut effectué en quatre minutes, le mâtage et le gréement en trente minutes, soit au total une heure dix minutes.

(14) Bibl. munic. de Rouen, Montbret Ms. 960.

Comme il y avait cinq ponts entre Rouen et Poissy, et six autres entre Poissy et Paris, ceux-ci constituaient réellement un obstacle majeur à la rapidité des communications fluviales.

Le rapport de Forfait se terminait par l'énoncé des travaux dont il préconisait l'exécution : il s'agissait surtout de canaux parallèles à la Seine, entre autres de l'embouchure de l'Eure à Portejoie, et de la Roche-Guyon à Mousseaux.

Il abandonnait l'idée de creuser des canaux autour de chaque tête de pont, mais il prévoyait l'établissement de ponts-levis sur chacun de ces ponts, ce qui dispenserait de l'obligation d'amener les mâts.

Forfait estimait qu'après l'exécution de ces travaux, les navires marchands ne mettraient que cinq jours pour aller de Rouen à Paris en hiver, quatre jours en été, en naviguant de jour, et trente-six heures seulement en naviguant de jour et de nuit.

Il pensait que tous les navires de cabotage, quel que soit leur gréement, pourraient se livrer à cette navigation sans que leurs mâts fussent à charnières.

Il s'engageait enfin à construire dès maintenant des navires jaugeant 200 tonneaux, tirant 6 pieds d'eau, montés par six hommes, équipage suffisant pour manœuvrer leurs mâts à charnières, et capables de tenir la mer par tous les temps.

Le gouvernement de la République avait alors d'autres soucis plus urgents que celui de creuser des canaux latéraux à la Seine et d'en transformer les ponts fixes en ponts mobiles. Aussi les travaux prévus par Forfait ne furent pas exécutés.

Cette affaire resta en sommeil pendant quatre ans ; elle fut reprise en l'an VIII à l'instigation des citoyens Lesueur, A. Gauvain et Allègre, négociants et armateurs au Havre, qui, avant la Révolution, armaient pour les îles.

Dans un mémoire adressé au citoyen Forfait, devenu ministre de la Marine et des Colonies, ceux-ci proposaient de constituer une société qui ferait construire des bateaux spéciaux propres à la navigation de la Seine. Ils s'engageaient à mettre en chantier immédiatement dix bâtiments, puis cinquante de 100 tonneaux chacun dès que la paix (la future paix d'Amiens) serait signée.

Bien entendu les armateurs demandaient, en contre-partie, au gouvernement l'allocation d'une prime de 3 francs par tonneau de mer pour chaque bateau de la compagnie montant à Paris et

d'une autre prime de 100 francs par an et par navire, et ce pendant douze ans.

Ce projet resta lui aussi lettre morte et ne fut suivi, à ma connaissance, d'aucune exécution immédiate. Je vous le signale malgré cela et malgré sa date tardive, à cause du caractère de ceux qui le présentaient. Pour la première fois, nous nous trouvons en présence de négociants havrais qui, ostensiblement, se disent partisans de « Paris-port-de-mer », demandent l'exécution des travaux nécessaires pour faciliter dans ce but la navigation en Seine et sont prêts à exposer leurs capitaux à cet effet.

Auparavant, aussi bien lors des mémoires de Passemant que lors des voyages effectués par le *Saint-Ouen*, la *Désirée*, le *Saumon*, on peut supposer que les négociants havrais étaient les promoteurs de ces tentatives ou de ces campagnes, mais ils ne s'affichaient pas, ils ne se dévoilaient pas. On peut tout au plus le supposer, en vertu de cet adage juridique : *Id fecit cui prodest*, mais nous ne pouvons aller plus loin.

Quelle fut la réaction des négociants rouennais en présence de ces tentatives? On ne peut le discerner. Ces projets furent certainement très mal accueillis, car leur réalisation ne pouvait que porter préjudice au port de Rouen et à tous ceux qui en vivaient du haut en bas de l'échelle sociale.

Mais, pas plus dans les archives de la chambre du commerce de Normandie que j'ai longuement compulsées avant leur destruction en 1944, que dans les archives de l'amirauté de Rouen, dans les archives de la ville, dans les mémoires conservés à la bibliothèque nationale ou aux archives nationales, il n'est question d'une prise de position officielle et publique des négociants de notre ville contre ces projets.

Il est vraisemblable qu'adoptant l'attitude de leurs confrères du Havre, les armateurs de Rouen firent valoir leur point de vue en sous-main et par des voies détournées.

D'autre part, ces projets ne paraissent pas avoir été portés jusqu'au conseil du commerce qui était alors l'organe souverain en matière commerciale. S'il y avait danger, il n'était donc pas immédiat et, si, en fait, les négociants de Rouen attaquaient ces projets de façon occulte et sans se démasquer, ils pouvaient officiellement les mépriser et paraître n'en tenir aucun compte.

Et, cependant, ces projets présentaient au XVIII^e siècle des dangers

pour le port de Rouen beaucoup plus grands qu'à notre époque. Il s'agissait alors de faire venir jusqu'à Paris des navires de 200 et de 250 tonneaux, ce qui était le tonnage le plus fréquent à cette époque pour les navires de haute mer et même au long-cours. Les navires de 300 et 500 tonneaux étaient au Havre extrêmement rares. Avant la guerre de l'Indépendance américaine, on y avait vu deux ou trois navires négriers de 500 et 600 tonneaux; après cette guerre, il n'en fut plus question. Or, il n'a jamais été question à notre époque de faire venir à Gennevilliers des victory-ships, des liberty-ships, des cargos des Chargeurs Réunis, et à plus forte raison des transatlantiques ou les navires de la Cunard, de la Holland Amerika-Line, etc.

L'exécution complète de ces projets au XVIII^e siècle aurait eu pour résultat de vider en grande partie le port de Rouen.

Quels buts voulaient donc atteindre les promoteurs de ce projet?

Passemant, porte-voix de ses collaborateurs, voyait très grand. Permettez-moi de le citer à nouveau :

« Le grand objet qu'on se propose n'est point le cabotage, mais c'est l'avantage que nos riches négociens de Paris auront d'avoir des vaisseaux à eux comme les autres négociens des différends ports de l'Europe, qu'ils enverront dans les tems convenables en Amérique, au Levant, aux païs du Nord, à la pêche de la morüe en Islande, où les Hollandois ont envoyé au mois de juin dernier 147 vaisseaux. On se propose encore d'avoir au nouveau port un concours considérable de vaisseaux qui viendront des différentes parties de l'Europe pour commercer avec les négociens de Paris, lesquels sans les canaux porteroient leurs marchandises dans des ports étrangers. »

En écrivant ceci, Passemant pensait à Londres et rêvait de faire de Paris un port aussi important que ce dernier. Il était en cela quelque peu présomptueux, car Londres recevait dès 1732 des navires de 750 tonneaux; quant à ceux qui jaugeaient de 300 à 500 tonneaux, ils furent au cours de cette année 1732 au nombre de cent trente! Dans la suite, on en vit de 800 à 900 tonneaux, alors qu'au Havre on ne comptait que deux ou trois navires de 500 tonneaux chaque année vers 1765-1770, et ces 500 tonneaux étaient un maximum! Rêver de faire du port de Paris l'égal du port de Londres, c'était pure folie.

Les vues du gouvernement révolutionnaire furent plus modestes : il s'agissait seulement d'établir un cabotage entre Paris, les autres ports français et les ports du nord-ouest de l'Europe : Londres, Amsterdam, Rotterdam, Hambourg, Stockholm, Gothembourg, etc. C'est en quelque sorte le projet que l'on s'efforce actuellement de réaliser.

Quant aux avantages qui résulteraient d'une telle création, tous les mémoires, aussi bien en 1765-1767, qu'en l'an VI ou en l'an VIII, sont unanimes pour les faire valoir.

« Il n'est aucun administrateur dans le service de la Marine, il n'est aucun commerçant expérimenté, — écrivent les citoyens Lesueur, Gauvin et Allègre, du Havre — qui ne sentent quel avantage la capitale retireroit d'une communication ouverte à la mer, non seulement avec divers ports de l'Océan, mais même avec une grande partie de ceux des nations commerçantes amies, neutres ou alliées avoisinant le territoire français. »

Il en résulterait une extension considérable du commerce non seulement de Paris, mais même des régions voisines qui ont peu ou prou de communications avec la mer. Il en résulterait encore de plus grandes facilités pour les expéditions que les marchands de Paris ont à faire dans l'ouest de la France.

La vue quotidienne de ces nombreux navires de mer accostant aux quais de Paris éveillerait dans l'âme de ceux qui les contemperaient le désir de devenir marins et leur communiquerait la passion de la mer et des choses de la mer. Le nombre de marins de la marine marchande augmentant, le gouvernement aurait à sa disposition un nombre toujours plus grand d'hommes exercés pour la marine de guerre.

Le développement du commerce maritime entre Rouen et Paris aurait encore, disait-on, comme conséquence la création de chantiers de construction maritime de tous genres, tout au long du cours de la Seine, d'où augmentation du prix des immeubles dont la valeur doublerait et même quadruplerait dans certains lieux, — nous sommes là en plein rêve ou en plein mirage, comme vous voudrez, — puis encore, autre conséquence, une augmentation proportionnelle du produit des impôts indirects.

Ce dernier argument était destiné à faire vibrer une corde sensible, car nos divers gouvernements, à quelque époque que ce fût, ont

toujours souffert de cette maladie chronique que l'on pourrait nommer « le mal d'argent ».

Les auteurs de ce projet voyaient encore deux avantages à son exécution : le soulagement des grandes routes entre Rouen et Paris « qui seroient moins broyées par le roulage » puisque la plus forte partie du trafic emprunterait la voie fluviale, et enfin une forte diminution du coût du fret entre le Havre et Paris. Forfait évaluait à 10.500 livres ce qu'il en coûtait en 1788 pour le transport à Paris avec transbordement à Rouen de 200 tonneaux de marchandises, et seulement à 3.078 livres s'il n'y avait pas transbordement. La réalisation de Paris-port-de-mer aurait donc, d'après lui, procuré au commerce en général une économie de 70 %.

Les adversaires du projet contestaient toutefois la réalité de cette économie : ils prétendaient que l'obligation d'avoir des négociants et commissionnaires correspondants à Paris ou à Poissy augmenterait leurs frais généraux, que l'entretien d'un navire de mer pendant le trajet fluvial serait plus dispendieux que celui d'une péniche à cause du maniement des agrès, que l'absence de vent ou la présence de vents contraires auraient pour effet de ralentir, sinon d'arrêter, la navigation, que tous ces motifs réunis amèneraient inévitablement les négociants à préférer aux navires de mer les vieilles et traditionnelles péniches pour porter leurs marchandises de Rouen à Paris.

Bref, les partisans de « Paris-port-de-mer », après avoir donné en exemple Londres devenu une très grande cité maritime et commerçante et où les droits de douane perçus en 1767 s'étaient élevés à 2 millions de livres sterling, c'est-à-dire 46 millions de livres de France, et la Hollande qui, grâce à ses canaux et malgré ses marais, était « l'entrepôt général des productions de tout le globe », faisaient entrevoir que, si le gouvernement le voulait, la France deviendrait un jour, comme la Hollande, l'entrepôt général des productions de l'univers.

In cauda venenum : les négociants havrais écrivent « la France », mais c'est le mot « Paris » qu'il faut lire. C'est Paris qui, dans leur esprit, deviendrait l'entrepôt général des productions de l'univers, avec le Havre comme intermédiaire.

Or, à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e, tous les auteurs qui se sont occupés de la géographie économique de la France, Savary des Bruslons en particulier, considèrent Rouen

comme l'une des quatre villes d'entrepôt de la France : le Havre n'est pas nommé ; quant à Paris, cité en dernier lieu, il ne remplit ce rôle que pour les marchandises venues de Flandre, d'Amiens, de Reims, de Châlons et de la Champagne, rôle bien modeste.

Les négociants havrais de la fin du XVIII^e siècle entrevoyaient donc le transfert de Rouen vers Paris du rôle d'entrepôt de notre ville pour toutes les marchandises venues par mer de Hollande, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal, des Antilles, du Sénégal et de la Guinée, des villes hanséatiques, de Suède et de Norvège, des pays baltes, de Finlande et de Russie.

Certes, ceci n'est pas dit explicitement, mais c'est la conclusion implicite qu'il faut en tirer.

Comme je l'ai déjà dit, les Rouennais réagirent peu, au moins ouvertement, assurés en quelque sorte de l'impossibilité pratique de la mise en œuvre immédiate de ces projets par suite de l'anémie financière de nos gouvernements successifs. Et puis, ne comptaient-ils pas, en leur for intérieur, sur la répugnance qu'auraient leurs confrères du Havre à détériorer leurs navires en en brisant les mâts pour le passage des ponts et à les exposer, sur un fleuve peu profond, à des échouages d'autant plus pernicious que les membrures des navires de mer n'étaient pas aussi fortes, à beaucoup près, que celles des vulgaires péniches d'alors.

Je vous prie d'excuser la longueur de mon exposé, mais j'ai cru qu'il serait intéressant pour nous autres Rouennais, et même pour nos concitoyens Havrais, de remémorer rapidement les premiers essais, effectivement réalisés, pour faire de Paris un port de mer et les discussions courtoises qui s'en suivirent entre partisans et adversaires de ces projets. Ces discussions furent en quelque sorte les premières escarmouches entre négociants et armateurs de Rouen défendant une position acquise, tenue par eux depuis de longs siècles, et d'autre part négociants et armateurs du Havre pressant les belles destinées auxquelles leur port semblait déjà promu.

ADDENDA

I

Ces lignes étaient écrites et ce discours prononcé lorsque les riches archives de l'inscription maritime du Havre furent réintégrées, en juillet 1953, dans leur dépôt normal. Elles avaient été mises en

lieu sûr pendant les hostilités et étaient restées depuis la libération dans les caves d'un château du pays de Caux où elles étaient inaccessibles.

Grâce à ce retour, il me fut possible d'obtenir quelques renseignements complémentaires, notamment sur le *Saint-Ouen*.

Ce « bateau » fut construit au Havre en 1768. Il jaugeait 100 tonneaux et non pas 160 ou 180 comme Passemant veut bien l'écrire. Il avait un pont et son tirant d'eau était de 5 pieds 1/2 chargé et de 2 pieds (15) non chargé. Il fut enregistré le 8 juillet 1768 sur le registre matricule des bâtiments de mer attachés au port du Havre, dans la section des heux, galiottes, smacks, bateaux et autres allèges se livrant au petit cabotage ou à la navigation entre le Havre et Rouen. Les données ci-dessus quant au tirant d'eau sont très caractéristiques des allèges, bâtiments tirant très peu, à fortes membrures, mais à grande capacité. Au contraire, les « navires » au long-cours et au grand cabotage tiraient à cette époque entre 10 et 15 pieds chargés, 5 et 10 pieds non chargés.

Le *Saint-Ouen* n'était donc pas du type employé habituellement à faire le voyage des Antilles, ce qui ne veut pas dire qu'il en eût été incapable; nous avons des exemples de bâtiments plus petits accomplissant des voyages aussi longs sinon même plus longs.

En tout état de cause d'ailleurs, le *Saint-Ouen* était bien un bâtiment de mer, car la navigation du Havre à Rouen était considérée comme maritime. Tout navire venant de Rouen et ayant dépassé la « pierre du poirier » (16), située en aval de Villequier, était censé avoir navigué en mer, ce qui était important au point de vue des assurances maritimes. La navigation du Havre à Rouen était d'ailleurs redoutée, passait pour plus dangereuse que beaucoup de voyages en haute mer, même à longue distance, et donnait lieu à des primes d'assurance élevées.

Le *Saint-Ouen* appartenait à la veuve Decaen, du Havre, pour 16/32^e; à un sieur Mondais, de Bourneville pour 6/32^e; à un sieur Bucher, de Paris, pour 4/32^e; à M^{lle} Bourdet, l'aînée,

(15) Rappelons que le pied valait 0 m. 324.

(16) « La pierre au poirier est une roche, scituée à un petit demy quart de lieüe sous Villequier, sur son territoire, au rivage de la Seine, vers le sud-ouest, et vis-à-vis et entre le moulin et l'église de Vatteville qui est au sud de la rivière. » (Mémoire de Sicard, v^o Villequier. Arch. nat. Marine C4 159).

de Pont-Audemer, et à un sieur Manuet, de Toutainville, pour 3/32^e chacun (17).

Le registre matricule, auquel j'emprunte ces renseignements, indique également les dates d'armement et de désarmement de ce bâtiment, ainsi que le nom des capitaines successifs. En voici le texte intégral :

- « 1768. 8 juillet, M^r Berthelot, pour Rouen. N^o 65.
 1769. 18 juillet. Retour. Désarmé. N^o 80.
 1771. 15 mars. M^r Auzou, pour Rouen. N^o 22.
 1771. 21 septembre. Retour et désarmé. N^o 30.
 1772. 6 avril. M^r Loisel, pour Paris. N^o 36.
 1773. 24 avril. Désarmé. N^o 49.
 1773. 27 may. M^r Martin, pour Paris. N^o 60.
 1774. 8 juin. Retour. Désarmé. N^o 80.
 1774. 4 juillet. M^r Berthelin, pour Paris. N^o 73.
 1775. 2 may. Retour. Désarmé. N^o 85. »

Il résulte très nettement de ce registre que le *Saint-Ouen* avait été construit et d'abord utilisé pour servir d'allège entre le Havre et Rouen. Le volume 27 porte en ce qui le concerne la simple mention suivante :

- « 1776. Dépecé. » (18).

C'était la fin. Le *Saint-Ouen* avait vécu sept années.

Le registre de perception des 6 deniers pour livre perçus aux armements des bâtiments marchands pour la caisse des Invalides de la Marine porte les mêmes indications. Il note en plus que ce bâtiment avait six hommes d'équipage (19).

Quant au *Marquis-de-Puységur* auquel nous avons fait allusion, il figure parmi les « navires » enregistrés au Havre le 25 mai 1763, comme construit à Paris en 1758, jaugeant 200 tonneaux, ayant un tirant d'eau de 13 pieds chargé et de 7 pieds non chargé et possédant deux ponts. Il était la propriété de « Lamaignère, seul

(17) Arch. de l'Inscription maritime du Havre. Série E. Vol. 16. f^o 88. N^o 64. Bourneville, canton de Quillebeuf; Toutainville, canton de Pont-Audemer (Eure).

(18) Arch. cit. Série E. Vol. 27. f^o 87. N^o 29.

(19) Arch. de l'Inscription maritime du Havre. Série G. 1764-1778 et sq.

intéressé » (20). Ce dernier était un des négociants-armateurs du Havre. Le *Marquis-de-Puységur* est également noté comme ayant fait le voyage des Antilles de 1763 à 1774, chaque année, sauf en 1765, 1766, 1768 et 1773.

Nous n'avons pas trouvé mention parmi les bâtiments immatriculés au port du Havre du *Soude* (1767), ni de la *Désirée* (1773).

II

Depuis la séance de l'Académie où fut lue l'étude qui précède, M. Etienne Guillemot a publié, dans le tome II des mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, paru à la fin du deuxième trimestre 1953, un article intitulé : *Le premier projet de Paris-port-de-mer; les plans et les mémoires de Claude-Siméon Passemant (1765-1769)*. Cet article contient une bibliographie abondante, et bien qu'il ait pour objet exclusif l'étude de la vie de Passemant, ses mémoires et ses plans, il contient en annexe quelques renseignements sur le dernier projet de Paris-port-de-mer, exécuté depuis la libération : Gennevilliers.

III

Le premier bateau qui ait réalisé effectivement, en droiture, le voyage de Londres à Paris, paraît être l'*Aaron-Mamby*, navire à vapeur, en fer, dont la machine, ou la pompe comme on disait alors, mettait des rames en mouvement. Parti de Londres le 17 mai, il parvenait à Paris le 10 juin 1822, après avoir fait escale à Boulogne-sur-Mer, le Havre et Rouen.

Je dois ce renseignement à M. W.-H. Chaloner, professeur d'histoire économique à l'université de Manchester, auquel je suis heureux de témoigner ici toute ma gratitude.

(20) Arch. de l'Inscription maritime du Havre. Série E. Vol. 8, N° 217.

L'ASCENSION SOCIALE ET L'ANOBLISSEMENT DES NÉGOCIANTS ET COMMERÇANTS ROUENNAIS

REPONSE AU DISCOURS DE RECEPTION
DE M. PIERRE DARDEL

Par M. RENÉ ROUAULT DE LA VIGNE

MONSIEUR,

L'ACADÉMIE avait accueilli, il y a quelques années, un notaire poète et littérateur; elle reçoit aujourd'hui un notaire, historien et économiste.

Le nombre et surtout la valeur de vos études d'histoire économique et sociale vous désignaient depuis longtemps à l'attention de notre Compagnie.

C'est sans doute parce que je les ai particulièrement suivies à la *Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure* et à la *Société de l'Histoire de Normandie* que nos collègues m'ont confié l'honneur de vous recevoir en leur nom.

Votre thèse de doctorat en droit sur *Les Communautés et Indivisions de Famille en France et en Suisse* vous valut, outre une mention, un article aussi flatteur qu'inattendu dans la *Réforme sociale* de Le Play.

Puis c'est votre *Histoire de Bolbec des origines à la Révolution* dans laquelle vous avez réservé une grande place aux différentes activités économiques de la localité. La fabrication des toiles et velours de coton, en effet, y laissa loin derrière elle, au XVIII^e siècle, celle des serges, appelées *frocs*, qui avait été jusque-là la spécialité de Bolbec.

La question des *toiles peintes* vous a paru assez importante pour faire l'objet d'une publication spéciale enrichie de planches documentaires, plans et graphiques. Vous l'avez d'ailleurs étudiée à

la fois à Rouen et à Bolbec. La plupart des fabricants, que l'on doit considérer comme des artisans plutôt que des industriels, étaient à la tête d'établissements de faible importance ; aussi, beaucoup firent de mauvaises affaires : les faillites furent nombreuses ; rares étaient ceux dont la fabrication resta prospère.

La *Société libre d'Emulation*, que vous avez présidée de 1947 à 1953, a eu la rare fortune de publier dans ses Bulletins, depuis 1934, vos *Etudes d'Histoire économique et sociale*, qui, remarquées par les critiques spécialisés de la *Revue historique* ou des *Annales* de Lucien Febvre, ont fait l'objet de maintes demandes tant de la France que même de l'étranger. Vous nous faites connaître avec tous leurs rouages les sociétés des puissants manufacturiers de Rouen dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et leurs diverses industries : toiles peintes, mousselines, velours et draps de coton, apprêts à la manière anglaise, teinture en rouge d'andrinople, négoce, armement, voire même la traite des nègres.

Ensuite, vous vous êtes appliqué à recueillir les renseignements statistiques que pouvaient vous fournir les archives sur le *Trafic maritime de Rouen aux XVII^e et XVIII^e siècles*.

Une série de tableaux et de graphiques traduisent en clair les résultats de votre enquête. L'abondant commentaire qui les précède en fait ressortir les points les plus intéressants. On y trouve des aperçus sur les différentes directions du commerce extérieur de la France saisi dans un de ses principaux foyers océaniques.

Vous avez découvert les éléments de la statistique rouennaise dans les registres, rapports et congés du Fonds de l'Amirauté, non encore inventorié, des *Archives de la Seine-Inférieure*, malheureusement en séries discontinues présentant d'énormes lacunes.

Vous avez utilisé aussi fort heureusement avant leur destruction les *Archives de la Chambre de Commerce de Rouen*.

A un excellent exemple méthodique s'ajoute une documentation aussi sûre qu'abondante.

« On frémit, a noté Stendhal, quand on songe à ce qu'il faut de recherches pour arriver à la vérité sur le détail le plus futile. »

Les juristes m'en voudraient de passer sous silence vos communications aux *Semaines du Droit normand* (*Un Conflit de Jurisdiction à Bolbec et Lillebonne* ; *Les Faillites à Rouen au XVIII^e siècle* ; *Les Courants du Commerce intérieur de Rouen*) et les membres de la *Société de l'Histoire de Normandie*, qui ont remis entre vos mains

les destinées de leur Compagnie, ne me pardonneraient pas de ne pas mentionner la savante publication que vous avez faite dans leurs derniers « Mélanges » : *L'Aveu et dénombrement du Comté d'Harcourt en 1380.*

*
**

Cherchant un sujet présentant quelque rapport avec les travaux substantiels de M. Pierre Dardel, j'ai pensé vous entretenir de l'ascension sociale de toute une catégorie de familles rouennaises : celles qui, enrichies par le commerce, eurent l'ambition — plus facile à satisfaire alors qu'on ne le suppose aujourd'hui — de parvenir à la noblesse.

En deux générations en effet, si ce n'était en une seule, la famille la plus modeste pouvait accéder à la noblesse et aux charges, offices et fonctions qui lui étaient réservés.

Les lettres d'anoblissement furent créées au XIII^e siècle par le roi Philippe le Bel dans le double dessein de porter atteinte à la puissance redoutable de la noblesse féodale et de remplir le trésor royal. Il n'était personne dans une position aisée qui ne pût en obtenir. Elles obligeaient à une « finance » dont le roi exemptait rarement ; mais cette somme d'argent n'était pas, comme on l'a dit trop souvent, le prix de la noblesse : c'était une indemnité payée à l'Etat. Le roturier, par suite de son anoblissement, cessait de payer au roi divers impôts auxquels il avait été assujéti jusque-là. La Chambre des Comptes l'obligeait alors à verser une somme d'argent qui représentait en quelque sorte le capital des subsides annuels dont le trésor était privé. Une seconde indemnité lui était imposée au profit de la paroisse de son domicile, parce que l'exemption de la « taille », dont jouissait l'anobli, entraînait pour les autres habitants une aggravation des charges.

Une nouvelle source d'anoblissement fut l'édit des *Francs-fiefs*, par lequel, en 1470, Louis XI anoblit tous les roturiers qui possédaient en Normandie des héritages que seuls les nobles pouvaient posséder à l'origine.

Mais la source principale des anoblissements fut surtout les *offices*.

On désigne sous ce nom, qui vient du latin *officium*, devoir, et qui nous a donné cet autre mot : *officier*, l'ensemble des charges parlementaires ou des charges de la Grande Chancellerie, dite Maison et Couronne de France.

Les offices conféraient deux sortes de noblesse : l'une immédiate, héréditaire, *la noblesse au premier degré*; l'autre personnelle, qui ne se transmettait à la descendance légitime qu'après vingt ans de charge et à la seconde génération : c'était *la noblesse graduelle ou du second degré*.

De tous les offices qui anoblissaient au premier degré, les plus nombreux étaient, depuis la fin du XV^e siècle, ceux de *secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances*, ou *secrétaire du Roi au Grand Collège*, au nombre d'environ trois cents à la veille de la Révolution.

Dans un ouvrage considérable (1), qui a valu l'an dernier à son auteur la plus haute récompense décernée par notre Compagnie, M. Michel Mollat a consacré un chapitre à l'étude de ces marchands normands qui s'enrichirent dans le commerce maritime à la fin du moyen âge.

J'y ai ajouté quelques considérations sur l'ascension de leurs familles.

Ce sont à Rouen, entre plusieurs autres, les Le Lieur, les Alorge, les Dufour, les Caradas, les Le Cornu et les Le Pelletier.

Jacques Le Lieur, maire de Rouen en 1358, fut anobli en 1360. Il est l'ancêtre direct de cet autre Jacques Le Lieur qui, au XVI^e siècle, dote Rouen de ses fontaines, protège les arts et les lettres et dont le nom reste attaché au recueil manuscrit de plans et vues cavalières de notre ville, exécuté pour lui et connu sous le nom de *Livre des Fontaines*, un des bijoux de la Bibliothèque de Rouen.

Guillaume Alorge, négociant en vins, aussi maire de Rouen, fut anobli en 1394. « Le grand commerce des vins, écrit M. Michel Mollat, l'adjudication des grosses fermes urbaines, avaient accumulé un capital qui avait fructifié grâce à de nombreux placements hypothécaires et fonciers aux dépens de la noblesse rurale endettée ». Les fils et petit-fils de sire Guillaume, nommés tous deux Robert, portèrent à son comble l'opulence de leur maison, mais le second, après avoir essayé de s'accommoder de la présence des occupants anglais, se retourna contre eux et le paya de sa vie.

Pierre Dufour, échevin en 1452, avait reçu de Charles VII des lettres de noblesse. Il appartenait à une famille de drapiers puissants, paroissiens généreux de l'église Saint-Maclou, qui faisaient non seu-

(1) *Le Commerce maritime normand à la fin du moyen âge*. Paris, Plon, 1952.

lement le commerce des draps, mais aussi de toutes les matières premières qu'ils employaient pour leur préparation. On compte dans sa descendance un curé de Saint-Maclou célèbre dans l'histoire du jansénisme, trois conseillers au Parlement de Rouen, et, au XVIII^e siècle, un aimable érudit, l'abbé de Longuerue.

Louis XI anoblit, en 1463, Louis Le Cornu, armateur, plusieurs fois échevin de Rouen, seigneur d'Epreville-sur-Ry, qui fut inhumé dans l'église Saint-Vincent de Rouen, la paroisse du port, pour laquelle il avait fait une fondation de messes; aussi rencontre-t-on ses armoiries — *d'azur au griffon d'or* — dans le très beau livre des fondations de cette paroisse, manuscrit enluminé du XVI^e siècle.

Les Caradas, dont le logis rouennais, disparu dans l'incendie de juin 1940, évoquait la fortune considérable et le goût, furent anoblis grâce à l'édit des francs-fiefs. L'un d'eux, avocat général au Parlement de Normandie, se fit, en 1517, l'interprète des Rouennais auprès du roi François I^{er} pour demander la création du Havre. Un autre acquit, entre autres seigneuries, le domaine du Héron qu'il transmit à ses descendants.

Cardin Le Pelletier, bourgeois de Rouen en 1445, établit un trafic important avec Paris et Lyon, avec l'Angleterre et la Bretagne et, par l'intermédiaire de cette dernière, avec l'Espagne et le Portugal. Son fils Richard Le Pelletier continua le commerce et, en outre, investit d'importants capitaux en rentes foncières qui se transformèrent en propriétés définitives lorsque les emprunteurs ne purent les racheter, ce qui arriva le plus souvent.

Comme les Caradas, il fut anobli à la faveur de l'édit des francs-fiefs. Vers 1481, il acquit la seigneurie de Martainville et construisit le beau château qui subsiste encore actuellement, marquant la transition entre le style gothique et celui de la Renaissance.

Dès lors, il n'est plus question de négoce. Son petit-neveu reçoit en 1567 des lettres de provisions d'office de gentilhomme de la Maison du Roi, et, en 1571, des lettres royales l'autorisant à substituer le nom de Martainville à celui de Le Pelletier.

Des nombreuses familles de marchands espagnols qui s'installèrent à Rouen à la fin du XV^e siècle, retenons seulement celles qui ont joué un rôle de premier plan, les Civile, les Saldaigne et les Quintanadoine. La première, seule, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Anoblies toutes les trois, presque dès leur arrivée chez nous, elles ont occupé de hautes charges et on rencontre leurs noms à maintes

pages de notre histoire. Un fils de Fernand de Quintanadoine, consul des marchands de Rouen en 1566, fut le célèbre Père de Brétigny, l'un des introducteurs du Carmel en France.

Lors de sa venue à Rouen, au mois d'août 1517, le roi François I^{er} anoblit deux marchands de la ville : Pierre Le Clerc, sieur de Croisset, ancien échevin, et Jean de Bonshoms, sieur de Hautonne et de Petit-Couronne.

Les Le Clerc trafiquaient sur le blé et sur le sel. Ils comptaient parmi les plus riches paroissiens de Saint-Vincent de Rouen où ils avaient leur enfeu dans le chœur. Ils donnèrent à cette église deux grandes verrières sur lesquelles rutilait leur blason : « D'azur à trois lions issants d'or, armés et lampassés de gueules. » On trouve aussi ces armoiries dans le chartrier de Saint-Vincent, à côté de l'inscription de la fondation d'une messe, le 16 mars 1505, par Pierre Le Clerc. Et en 1620 ce sont encore des Le Clerc de Croisset qui donnent à leur paroisse les belles tapisseries de la *Flagellation* et de la *Mise en Croix* qui font partie du trésor — sauvé — de cette église détruite lors de la dernière guerre.

La famille des Bonshoms pratiquait le commerce depuis le milieu du XV^e siècle et l'anobli de 1517 semble avoir été l'un des principaux animateurs du commerce méditerranéen à Rouen. Il fut l'associé de l'un des Verrazano pour l'expédition de la *Bonne-Aventure* au Brésil et son retour par le Levant.

En 1528, il fut élu prince des Palinods, dignité que l'on ne conférait qu'aux plus notables de la cité. Puis c'est le processus habituel : son fils est reçu conseiller au Parlement, son petit-fils devient président en la Chambre des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et son arrière-petit-fils président à mortier au Parlement de Rouen.

Les Le Seigneur trafiquaient de tout : cuirs, toile, draps, mercerie, bonnets, blé, vins, épices et fruits d'Espagne. Adam Le Seigneur, échevin de Rouen en 1502, est le premier Rouennais dont on connaisse les relations avec Madère, dès 1509. Adrien Le Seigneur, prieur des Consuls de Rouen, fut anobli à Dieppe, en mars 1592, par Henri IV, avec trois autres Rouennais, en reconnaissance des sommes considérables qu'ils avaient prêtées au roi. « On remarqua, lit-on dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale (fonds français 32.318 : *Mémoires pour servir à l'histoire du Parlement de Rouen*, écrits vers 1740), on remarqua que Sa Majesté, au camp

devant Dieppe, les faisait manger à sa table et que, si tôt qu'ils eurent leurs lettres (de noblesse) ils n'eurent plus cet honneur, Sa Majesté leur ayant dit elle-même : Hier vous étiez les premiers négociants de mon royaume, aujourd'hui vous n'en êtes que les derniers nobles. » (2).

Deux des fils d'Adrien Le Seigneur furent conseillers secrétaires du roi au Grand Conseil et un autre conseiller au Parlement de Rouen.

Celui-ci, Jacques, seigneur de Vicquemare, qui appartenait à la Religion réformée, fut l'objet d'un arrêt peu banal rendu le 23 avril 1610 par la Chambre de l'Edit, du Parlement de Paris. Cet arrêt oblige le dit Vicquemare « à épouser la fille qu'il avait fiancée par parole et présents, les annonces ayant été faites et le contrat passé, ou qu'il aurait incontinent, à faute de ce faire, la tête tranchée ». Bien entendu, après s'être fait prier par ses amis, Vicquemare céda à leurs supplications et se laissa marier par le ministre du Moulin, mais il exigea que l'acte de mariage mentionnât qu'il y était contraint par la Cour et il tint même son chapeau du côté où était son épouse pour ne point la voir...

Il n'y eut pas d'enfants de ce mariage...

Louis XIV, après son voyage à Rouen en 1650, voulant reconnaître la fidélité à sa cause des membres du Parlement de Normandie, leur accorda de nouvelles faveurs. Un édit de novembre 1650 stipula que la noblesse leur serait acquise à eux, à leurs veuves demeurant en état de viduité et à leur postérité lorsque deux membres de la même famille, en ligne directe, auraient occupé leur office pendant vingt ans chacun ou seraient morts en fonctions. Depuis cette époque, tous ceux qui, n'étant pas nobles, entrèrent au Parlement de Rouen, se qualifièrent d'écuyers et ceux qui étaient déjà nobles se firent appeler chevaliers.

Un autre édit d'octobre 1704 étendit ce privilège de l'anoblissement aux magistrats des deux autres cours souveraines, soit la Chambre des Comptes et la Cour des Aides, qui furent réunies en une seule en 1706.

C'est ainsi que passèrent du commerce à la Cour des Comptes ou au Parlement les Pavyot, les Auber, les Hébert de Beauvoir et de la Pleignière, les Petit, les Robert de Saint-Victor, les Hallé

(2) Cité par G.-A. Prévost : *Notes du Premier Président Pellot sur la Normandie (1670-1683)*, page XXVIII et pp. 116-117, note 4.

de Rouville et d'Amfreville, les de Moy, les Mouret du Pont, les Languedor, marquis du Bec-Thomas, les Le Pesant de Boisguilbert, les Coignard, les Papavoine de Canappeville, les Scot de la Mésangère, les Guenet de Franqueville.

On trouvera maints détails curieux sur l'ascension de ces familles dans une étude de l'érudit G.-A. Prévost publiée dans le *Précis des Travaux de l'Académie de Rouen pendant l'année 1928*.

Au mois de mars 1685, Louis XIV se plut à donner des lettres personnelles d'anoblissement au grand négociant rouennais Thomas Le Gendre, issu d'une lignée de marchands, dont l'aïeul avait été, à la fin du XVI^e siècle, associé dans son commerce d'armement avec les Quintanadoine. « Etant bien informé, spécifient les lettres de noblesse, que Thomas Le Gendre, bourgeois de notre ville de Rouen, est un de ceux de notre royaume qui fait le plus grand commerce de mer et qui l'augmente considérablement en notre ville de Rouen par son intelligence et la grande connaissance qu'il en a, nous voulons bien lui donner une marque d'honneur qui puisse passer à sa postérité et le rendre égal aux nobles avec lesquels il peut avoir société : laquelle toutefois ne l'empêche pas de continuer son commerce. »

Cette grande figure du commerce rouennais a fait l'objet d'une étude de notre érudit concitoyen M. Georges Vanier (3). Le tableau généalogique qui l'accompagne permet de suivre la descendance des Le Gendre dans les maisons les plus huppées de l'ancienne noblesse : les Montmorin, les du Hallay-Coetquen, les Cossé-Brissac et par eux les Noailles et les Béthune-Charost.. M. Jourdain peut toujours marier sa fille à un homme de qualité...

C'était une plaisanterie classique sous l'ancien régime de dire que si notre premier père Adam avait eu pour deux sous d'esprit, il aurait acheté une charge de secrétaire du roi et alors tous les hommes seraient nobles. Faute de quoi il leur fallait acheter cette fameuse charge que l'on appelait ironiquement la « savonnette à vilains », parce qu'elle avait pour unique raison, but et effet d'effacer la tache roturière originelle.

Une grande partie de la noblesse actuelle tire son origine d'un secrétaire du roi, aussi l'*Annuaire de la Noblesse de France* a-t-il entrepris, dès 1876, de publier des listes chronologiques des acqué-

(3) *Bulletin de la Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie de la Seine-Inférieure*. Exercices 1947 et 1948.

reurs de ces charges, enrichies de nombreuses notes biographiques, voire même d'un *Armorial des Secrétaires du Roi*.

On y trouve les noms des principaux négociants de Rouen et de la Normandie qui usèrent de ce moyen rapide d'acquérir la noblesse.

Une de ces familles, parmi les plus puissantes, les plus nombreuses et les plus riches, était celle des Le Couteux, issue d'un marchand de la rue Malpalu (4), et qui compta de nombreux juges consuls et échevins de Rouen, à partir du début du XVII^e siècle. Le premier qui fut anobli, Barthélemy, le fut en 1706 par une charge de secrétaire du roi. Son père, natif de Rouen, était marchand de draps à Paris. Son neveu, prénommé aussi Barthélemy, auteur des branches de Canteleu et de la Noraye, reçut des lettres de noblesse en 1756.

A ce propos, l'avocat rouennais Le Chevalier écrit dans ses *Mémoires inédits* (5) : « Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a vu donner des lettres de noblesse à de fameux négociants. Nos rois, pénétrés depuis longtemps des grands avantages que le commerce procure à l'État, ont souvent tâché de le mettre en honneur et d'exciter l'émulation par des récompenses glorieuses. Tel est encore l'esprit du ministère et tel est le vœu de la nation qui souhaite ardemment de voir ceux qui s'adonnent au commerce aussi distingués chez nous qu'ils le sont chez nos voisins, travailler chaque jour à augmenter les richesses et les forces de l'État. Peut-être que nous approchons de ce moment heureux. Les lettres de noblesse que le roi vient de donner librement à MM. Le Coulteux ne peuvent que le hâter. Ces lettres sont si belles et elles leur font tant d'honneur que j'ai cru devoir les rapporter en entier... »

» Ces lettres, conclut Le Chevalier, sont d'autant plus honorables que l'on n'y a rien avancé que de conforme à la plus exacte vérité. Aussi toute la ville y a-t-elle applaudi. Elle a mis une grande différence entre des lettres données au seul mérite et celles que MM. Planterose, de Rouen, et Dubocage de Bléville, du Havre, ont obtenues à prix d'argent l'année dernière... »

Les discussions sur l'ancienneté des familles n'étaient pas rares à cette époque. L'ont-elles jamais été? Ainsi note Le Chevalier : Il a été reproché dans des factums publics à la famille Bigot

(4) G.-A. PRÉVOST : *Notes du Premier Président Pellot sur la Normandie*, p. 125, n^o 6.

(5) Bibliothèque de Rouen, ms mm 75, pp. 357 et suivantes.

(la grande famille parlementaire des Bigot de Thibermesnil, de la Turgère, de Graveron, de Sommesnil, de Monville et de Sassetot) de sortir récemment d'orfèvres de Rouen qui avaient pour enseigne la rose (que l'on retrouve dans leurs armoiries). Le président Bigot de Monville fit supprimer ces factums, mais en 1771 le président Bigot de Sassetot perdit devant la Grande Chambre du Parlement le procès qu'il avait intenté au conseiller Bigot de Sainte-Croix, qui se prétendait de la même souche que lui et avouait en même temps pour aïeul un Etienne Bigot reçu en 1530 sur chef-d'œuvre, maître dans la communauté des orfèvres de Rouen.

Anoblis également par charges de secrétaires du roi, les Quillebeuf, seigneurs de Béthencourt, Canteleu, Bapaume et Yonville, issus d'un épicier de la rue Ganterie qui ferma sa boutique en 1740 lorsqu'il se fit recevoir secrétaire du roi; et les Leduc, marquis de Lillers et seigneurs du Mesnil-sous-Lillebonne, dont l'ancêtre qui se fit recevoir à la même charge en 1741, était marchand pelletier à Rouen, rue Grand-Pont, à l'enseigne de l'Ours. « C'était le plus riche particulier de la ville, note Le Chevalier, il laissa une fortune de dix à douze cent mille livres dont il avait été le seul artisan... »

Les Belhomme de Glatigny, dont était la mère du marquis Deshommets de Martainville, maire de Rouen sous la Restauration, et dont descendent les Belhomme de Franqueville, encore représentés dans notre région, sont issus d'un armateur rouennais dont le fils fut reçu secrétaire du roi en 1743.

La descendance de Pierre-Jacques Le Moyne, négociant rue aux Ours, directeur dans notre ville de la Compagnie des Indes, reçu secrétaire du roi en 1746, est représentée aujourd'hui à Rouen et dans la région par la famille Le Picard.

Une autre famille de négociants rouennais, elle aussi éteinte aujourd'hui, ne donna pas moins de cinq secrétaires du roi. Ce sont les Midy, dont le dernier descendant mâle, né à Rouen en 1790, fils naturel de Midy de la Grénerais, procureur syndic de la juridiction consulaire, et de Catherine Allain, dite Surville, de la paroisse de Saint-Pierre-l'Honoré de Rouen, fut inscrit à l'état civil sous le nom de guerre de sa mère, Surville, et épousa Laure de Balzac, sœur du grand romancier.

Le roi Louis XV, ayant fait son entrée solennelle à Rouen le 19 septembre 1749, anoblit les deux premiers échevins, Deschamps et Cabeuil et le procureur du roi Mulot. « Le maire de la ville,

Laurent de la Bunodière, n'eut point de part à cette grâce parce qu'il n'était pas dans le cas d'en avoir besoin », note le mémorialiste Le Chevalier.

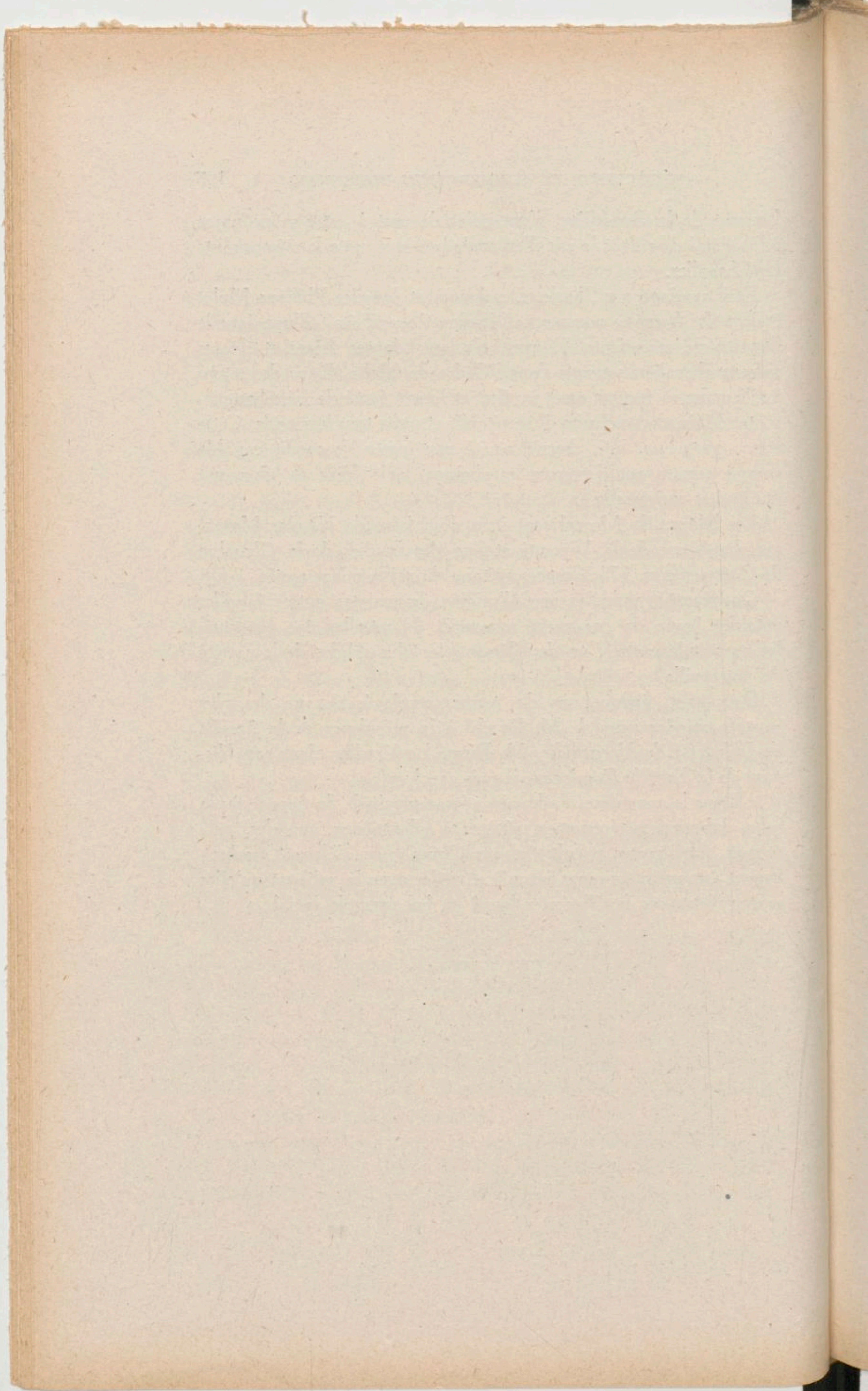
Et il continue : « Charles Deschamps et Jacques-Philippe Mulot étaient des hommes nouveaux ; Nicolas Cabeuil était d'une famille honnête de négociants. Il avait plusieurs de ses frères et de ses enfants chevaliers-servants dans l'Ordre de Malte. Dans des temps malheureux sa fortune avait souffert et l'avait forcé de faire banqueroute. Mais, dans la suite, il se rétablit et paya tout le monde. Cette action vertueuse, qui, depuis, a été peu imitée, le rendit capable comme auparavant d'exercer les charges de la Ville et lui acquit une estime universelle. »

Les Marye de Merval sont issus d'un frère de Nicolas Marye, marchand rue de la Vicomté et l'un des syndics de la Chambre de Commerce en 1712, reçu secrétaire du roi la même année.

On pourrait rappeler ainsi l'origine de maintes autres familles notables issues du commerce rouennais. N'ont-elles pas constitué, les unes et les autres, un des éléments les plus solides de la société de notre ville ?

Reprenant quelques-uns des termes employés par un des plus savants prédécesseurs de M. Dardel à la présidence de la *Société de l'Histoire de Normandie*, M. Pierre Le Verdier, dans son *Histoire de la Famille Rondeaux*, je puis conclure :

« Dans le commerce, l'administration municipale, la finance ou la robe, laborieuses, économes, sévères à elles-mêmes, morales, vertueuses, intelligentes et cultivées, prolifiques aussi, s'élevant graduellement aux premiers rangs jusqu'à se mêler avec la noblesse qu'elles renouvellent, ces familles ont donné un bel exemple social. »



Les Normands Navigateurs

DISCOURS DE RECEPTION DE M. MAURICE HEUZEY

(13 juin 1953)

MADemoisELLE,
MESSIEURs,

LORSQU'EN 1784, le Marquis de Montesquiou-Fezensac, lieutenant-général, fut reçu à l'Académie française — celui-là même qui devait connaître, quelques années plus tard à la tête d'une armée révolutionnaire, de pénibles infortunes — on lui lança des épigrammes, dont celle-ci :

*Montesquiou-Fonzesac est de l'Académie
Quel ouvrage a-t-il fait ? Sa généalogie.*

Suard qui le reçut montra qu'il avait quelques autres titres, mais les pamphlets restèrent. Or, il se trouve que, quand je me suis retiré de la vie active, j'ai occupé mes premiers loisirs à un essai généalogique sur ma famille, qui m'a pris beaucoup de temps et si quelques modestes études diverses ont, depuis, complété ce début qui n'avait qu'un intérêt personnel, l'analogie — *mutatis mutandis* — avec cet exemple aurait dû m'inciter à faire réflexion sur la légèreté de mes titres au moment où je suis accueilli dans votre docte Compagnie et sur les risques que je pouvais courir. Le catalogue de vos membres comprend tellement de noms qui ont illustré la Science, les Lettres, les Beaux-Arts, l'Archéologie normande que j'en reçois pour moi une leçon d'humilité. Mais la faiblesse de mes mérites ne m'empêche pas de ressentir le grand honneur que vous me faites et je tiens à vous en exprimer toute ma gratitude. C'est pour moi un réel plaisir

d'être admis dans un cénacle où la liberté de l'esprit et l'indépendance du caractère sont assurées de ne rencontrer aucun obstacle à leur manifestation. J'apprécie hautement ce privilège que bien peu d'institutions conservent de nos jours.

Puisque la règle impose à l'impétrant, avant d'être admis à siéger parmi vous, un discours sur un sujet qu'il choisit à sa guise, j'ai pensé que l'industrie que j'ai pratiquée ici pendant près de trente ans, dans cette grande cité qui a reçu dans le passé et qui reçoit encore par la Seine, c'est-à-dire en somme par la mer, une bonne partie de sa richesse et de son lustre, m'amenait tout naturellement à remémorer le souvenir de tant de navigateurs qui sont partis de notre pays normand pour des terres lointaines sur toutes les mers du globe. Des drakkars des conquérants scandinaves aux caravelles du XV^e siècle, des galions dieppois ou honfleurais aux grands voiliers long-courriers, disparus il y a une trentaine d'années, chassés par l'hélice, que de rudes existences, que d'admirables exemples d'endurance, de ténacité, de science nautique, de sacrifices, que de tragiques épisodes aussi parmi les plus douloureux, puisque la mer capricieuse emporte si souvent au fond de ses abîmes ceux qui se fient à elle. Et pour nous, terriens, c'est toujours le *suave mari magno...* de Lucrèce que nous entendons résonner au fond de nous, l'effroi que nous ressentons devant la fureur des flots et le contentement intime et quelque peu égoïste de n'avoir pas eu à en souffrir nous-mêmes. Nous lisons dans les gazettes le récit d'un naufrage avec le nombre des victimes, puis, après une minute d'émotion, nous tournons la page, emportés comme dans un tourbillon par ce diorama mouvant de la vie moderne qui ne nous laisse plus guère le temps de réfléchir. Il faut des catastrophes exceptionnelles comme celle de *La Bourgogne* en 1898, du *Titanic* en 1912 ou du *Lusitania* en 1915, avec leurs milliers de victimes et les récits terrifiants qui en furent faits, pour nous émouvoir plus longtemps.

L'histoire de nos navigateurs normands fait partie du glorieux patrimoine de notre belle province et nous fournit une leçon d'énergie toujours profitable.

*
**

Il faut d'abord évoquer brièvement les exploits maritimes des hommes du Nord, puisque ce sont eux qui ont dominé la Neustrie au IX^e siècle. En cent ans ils entreprendront une vingtaine d'expéditions sur la Seine, dont celle de 885 sur Paris comportera sept

cents navires et quarante mille hommes. A la même époque, ils atteindront l'Islande, le Groënland et la Côte d'Amérique dans la baie de Rhode-Island, où ils semblent n'avoir fait que camper sans pénétrer à l'intérieur du pays. Cette navigation au-dessus du 60° degré de longitude avec les moyens dont ils disposaient nous apparaît prodigieuse et nous révèle, dès cette époque lointaine, une science nautique qui explique les progrès de leur expansion.

Assagis en Normandie depuis plus d'un siècle, fusionnés avec les autochtones, ils ont implanté sur nos côtes le goût de la mer, de l'aventure, du risque. Au XI^e siècle, les fils de Tancrède de Hauteville partiront de La Hague, s'installeront en Sicile et en Calabre et il s'en faudra de bien peu que l'un d'eux, Robert Guiscard, ne parvienne à Constantinople et ne s'empare de l'Empire d'Orient. A la même époque, Guillaume le Conquérant, avec trois mille navires et cinquante mille hommes, réussira en quelques semaines la conquête de l'Angleterre. Mais quand, cinquante ans plus tard, les Plantagenet parviendront au trône, après le malencontreux naufrage de la *Blanche-Nef* à Barfleur, les liens entre Normands et Anglais se détendront peu à peu au point que, lorsque Edouard III revendiquera la Couronne de France, les Normands proposeront à Philippe VI de refaire seuls la conquête de l'Angleterre et, à la bataille navale de l'Ecluse en 1340, la flotte française, sur un total de cent quatre-vingt-dix-sept navires, en comptera cent quarante-huit armés dans les ports normands.

*
**

Dieppe, dès cette époque, prendra la tête des expéditions maritimes lointaines et Louis XIV passant par là, en 1668, dira « qu'il est sorti de tout temps de cette ville, les capitaines les plus expérimentés, les pilotes les plus habiles et les plus hardis navigateurs de l'Europe ». Les grandes nefes vénitiennes de 1.000 à 2.000 tonneaux y apportaient les produits de l'Orient qu'elles échangeaient avec des produits du Nord : étain, laines, salaisons. Ce trafic fit connaître la boussole en France et Dieppe conserva longtemps le monopole de sa construction ; longtemps aussi ses cosmographes et son Ecole de Navigation eurent une très grande réputation. Des navires dieppois abordent en Guinée avant tout autre peuple en 1364, le Petit-Dieppe est fondé à l'embouchure du Rio Sestos, le fort de la Mine construit pour protéger la colonie. Des marchands de Rouen

y expédient un navire en 1380. Mais le trafic s'arrête en 1410 par suite des troubles de la guerre de Cent ans et les Portugais en profitent pour prendre la place des Dieppois.

En 1420, Jean de Béthencourt, gentilhomme cauchois de Grainville-la-Teinturière, part avec quatre navires et deux cent cinquante hommes pour les Canaries. Il occupe Lancerote et deux autres îles. Le Roi d'Espagne lui octroie le titre de Roi des Canaries, vassal de la Castille. Béthencourt organise sa conquête. Il mourut en 1425 à son retour en France. Son neveu Maciot se maintint dans les îles avec sa famille jusqu'au XVII^e siècle, et un trafic important se développa entre les ports normands et les Canaries.

*
**

Jusque vers 1545, on croyait encore que l'extrémité du continent asiatique se trouvait dans l'Amérique du Nord, que l'Amérique du Sud était une péninsule asiatique et que les fleuves de Chine se déversaient dans la mer des Antilles. Etrange conception après les voyages de Marco Polo et de John de Mandeville qui, aux XIII^e et XIV^e siècles avaient séjourné dix-huit et trente-quatre ans en Chine et avaient dû y acquérir des connaissances géographiques exactes de l'Extrême-Asie. Magellan, en 1520, avait rapporté que les deux Amériques étaient réunies par un isthme et séparées de l'Asie par le Pacifique. Diaz tenta le premier, en 1486, de parvenir aux Indes par l'est. Il ne dépassa pas le Cap de Bonne-Espérance. Vasco de Gama double le cap en 1497 et arrive aux Indes. Colomb, en 1492, avait cherché à les atteindre par l'ouest. C'est de lui que date l'appellation des Indes occidentales pour les Antilles.

Nos navigateurs normands furent parmi les tout premiers qui se lancèrent sur la route des Grandes Indes par l'est. Le capitaine Jean Cousin, de Dieppe, aurait entrepris, en 1488, deux ans seulement après Diaz, un voyage dans cette direction, mais, déporté vers l'ouest par les alizés du sud, il aurait atterri à l'embouchure du Maragnon (l'Amazone), au Brésil. Il lui serait arrivé la même aventure qu'à Cabral qui, parti douze ans plus tard de Lisbonne pour les Indes, atteignit les côtes du Brésil après quarante-quatre jours de navigation. Au cours d'un deuxième voyage, en 1490, Cousin aurait doublé le Cap de Bonne-Espérance et serait parvenu aux Indes. Il aurait donc devancé de sept ans Gama. Malheureusement, aucune preuve certaine n'existe de ces voyages qui ne nous sont connus que par une tradition orale.

Le premier voyage que nous connaissons est celui du capitaine honfleurais Paulmier de Gonneville dont on a le rapport à l'Amirauté. Parti en 1503, sur l'*Espoir*, de 120 tonneaux et soixante hommes, il avait emmené deux Portugais qui avaient déjà fait le voyage soit avec Gama, soit avec Cabral. Arrivé au Cap de Bonne-Espérance après quatre mois et demi de navigation, il est assailli par le gros temps et les vents contraires, perd sa route après avoir été contraint de fuir vers l'ouest. Il découvre une grande terre, débarque dans un estuaire, probablement à San-Francisco-do-Sul, radoube son navire qui avait beaucoup souffert et remonte vers le nord, l'équipage refusant de repartir pour les Indes. Il aborde probablement à Porto-Seguro où il apprend que les Dieppois et les Malouins viennent chercher du bois de teinture depuis plusieurs années. Or, nous sommes en 1504. C'est donc que depuis 1500 environ des Normands et des Bretons venaient déjà au Brésil alors que Cabral n'y est venu pour la première fois que cette année-là. Même si le voyage de Cousin ne s'est pas réalisé, il ne s'ensuit pas moins que des navigateurs normands sont venus en Amérique du Sud pour le moins en même temps que les Portugais. Gonneville, constatant que les sauvages sont anthropophages et ayant eu trois marins tués et quatre morts de fièvres, décide de repartir plus au nord, s'arrête à Bahia où il prend un chargement. Rentrant en France en mai 1505, il est attaqué près de Jersey par un pirate anglais auquel vient se joindre un pirate breton. Il jette son navire à la côte, perd douze hommes. D'autres sont laissés malades à La Hougue, si bien qu'à l'arrivée par terre à Honfleur, il ne lui restait plus que vingt-sept survivants de cette expédition mémorable, dont le profit était nul.

Bien qu'il soit très probable que d'autres voyages aient eu lieu sur les Indes, le premier que nous connaissons sûrement est celui de Jean et Raoul Parmentier. Partis de Dieppe en avril 1529 sur deux navires d'Ango, la *Pensée* (200 tonneaux) et le *Sacre* (120 tonneaux), ils avaient emmené avec eux deux interprètes de langue malaise et ils suivirent la route la plus sûre et la plus directe, ce qui prouve qu'ils la connaissaient déjà par d'autres navigateurs qui l'avaient suivie. Le départ de Dieppe, raconté par le journal du pilote Grignon fut très émouvant; parents et amis se pressaient sur le quai. La femme de Jean Parmentier, ses deux jumeaux de moins d'un an dans les bras, était dans un profond désespoir. « Je

ne te reverrai plus, disait-elle, tu veux aller dans un pays d'où l'on ne revient jamais, quelle cruauté! » — « Je reviendrai, je te rapporterai la gloire et la fortune. » — Le renom que tu as ne te suffit donc pas? Non, je sens que la mort te guette. » — « Je t'aime plus que ma vie, répond Parmentier, mais mon devoir m'oblige à te quitter, mon devoir envers la patrie. Je veux trouver un chemin vers les terres nouvelles et les donner à la France. Je suis lié avec Ango qui m'a confié ses navires sur ma demande. Je ne puis abandonner, je serais indigne de toi. » Et, sautant dans sa barque, après un dernier embrassement, il lança ce dernier mot : « Adieu! » Les navires doublent le Cap en juin, ils mouillent à Madagascar pour avoir de l'eau et des vivres frais; plusieurs hommes sont égorgés par les sauvages. Dans l'Océan Indien, l'équipage souffre des fièvres. En octobre, ils arrivent à Ticou (Sumatra). Les Portugais sont aux îles de la Sonde depuis 1510; les transactions avec les indigènes sont difficiles. Jean Parmentier et plusieurs hommes meurent de la dysenterie. Peut-être les indigènes ont-ils empoisonné l'eau. Raoul Parmentier meurt aussi quelques jours plus tard. On décide de rentrer sans avoir pu commercer. Partie en janvier 1530 d'Indrapour, l'expédition rentre en juillet à Dieppe où la désolation fut grande.

Une autre expédition sur les Indes qui mérite d'être mentionnée est celle du capitaine rouennais Augustin Beaulieu, en 1619. Parti de Honfleur avec trois navires de 450, 400 et 75 tonneaux, il arrive à Achem, y trouve les Anglais et les Hollandais qui y sont depuis 1592 et 1595. Ils lui font d'abord bon accueil puis cherchent à l'empoisonner au cours d'un dîner. Pendant que Beaulieu est dans un port voisin avec deux de ses navires, le roi d'Achem emprisonne tout l'équipage du troisième navire puis l'incendie. Beaulieu revient, se fâche et menace de bombarder la ville. Le roi se calme alors et lui facilite ses opérations commerciales. Au retour au Havre, en 1623, après trente-huit mois de navigation, Beaulieu ne ramenait qu'un seul navire et soixante hommes sur les deux cent soixante-treize avec lesquels il était parti. Il avait emmené avec lui Pierre Berthelot, fils d'un capitaine honfleurais. Envoyé à Bantam (Java), son navire fut pris et incendié. Il resta à Bantam puis, en 1626, il alla à Malacca se mettre au service des Portugais. Chassés par une révolte des indigènes, les Portugais confièrent à Berthelot le commandement d'une flotte de trente navires avec

laquelle il reprit la ville. En 1638, il conduisit une ambassade portugaise à Achem, mais les indigènes la firent prisonnière et Berthelot fut massacré avec quatre-vingts autres prisonniers.

A la même époque, le capitaine Lelièvre, de Honfleur, partit de Dieppe sur *La Madeleine* pour les îles de la Sonde. Il fut pris à son retour par un pirate flamand. Avant d'être poignardé avec son lieutenant, on leur serra la tête avec des cordes jusqu'à ce que les yeux sortissent des orbites. Treize marins furent pendus aux haubans, et tous les autres eurent les pieds et les jambes brûlés jusqu'à ce qu'ils rendissent l'esprit.

En 1667, le capitaine La Feuillade, sur un navire de 500 tonneaux armé à Rouen, partit pour les Indes. Au retour des Moluques, il fit voile vers l'est. C'est le premier voyage connu d'un navire français dans les mers du sud. Il se mit au sec à la côte à l'entrée du détroit de Magellan, mais, fait extraordinaire, il réussit par ses seuls moyens, dans cet endroit désertique et en utilisant les restes de son navire brisé à en reconstruire, en cinq mois, un autre de 90 tonneaux. Après avoir embarqué ce qu'il put récupérer de plus précieux de sa cargaison, il rentra sain et sauf au *Havre*.

*
**

Au XVI^e siècle, la course et la piraterie prirent une extension considérable. Les Normands s'y distinguèrent au tout premier rang, atavisme certain des aïeux scandinaves. Les fabuleuses richesses qu'on ramène du Nouveau-Monde, après Colomb, poussent les aventuriers à s'emparer des navires qui les transportaient. C'est la loi du plus fort qui règne. La lutte sévère entre François I^{er} et Charles-Quint justifie trop souvent, sous le prétexte de combattre les ennemis du roi, des actes de piraterie pure et simple. Enfin, les bulles des papes Nicolas V, en 1454, et Alexandre VI, en 1493, attribuant l'Afrique et les Indes aux Portugais et l'Amérique aux Espagnols, amenèrent des contestations avec les autres pays qui entendaient pouvoir naviguer librement même au delà de « la ligne des amitiés », qui était une ligne arbitraire passant à cent lieues du Cap Vert. Il fallait obtenir une lettre de marque du roi pour pouvoir se livrer à la course, mais, bien souvent, on s'en passait. Les risques pourtant étaient énormes, dont celui d'être tué ou torturé ou emmené captif était courant. Et puis toute prise ou déprédation en mer était jugée devant l'Amirauté qui décidait souvent que la prise n'était pas

justifiée, condamnait à la restitution, à des dommages-intérêts, parfois même à des peines corporelles. L'engouement pour la course n'en était guère diminué et à la fin du XVI^e siècle, Henri IV constatera que dans les seuls ports de Rouen, Honfleur, Dieppe et Le Havre, il y avait plus de huit cents navires armés à la course. François I^{er} et Jean III de Portugal avaient constitué à Bayonne une Cour des Prises chargée de statuer sur toutes les plaintes. Il y eut tout de suite plus de trois cents dossiers déposés par les seuls Portugais. En 1542, les Espagnols capturèrent une centaine de navires français revenant de Terre-Neuve. En 1584, les marchands de Rouen informent Henri III que, depuis deux ans, ils ont perdu vingt-cinq navires saisis et incendiés par les Espagnols et les Portugais. On imagine aisément l'exaspération qui résultait de tous ces actes de brigandage et on comprend, sans l'excuser, la férocité des représailles que les querelles religieuses issues de la Réforme vinrent encore aiguïser.

*
**

Les navires et les pilotes d'Ango se taillèrent la part du lion dans cette lutte opiniâtre. Son père qui était banquier à Rouen vint s'établir à Dieppe vers 1464 pour trafiquer outre-mer. Jean Ango navigue sur les premiers bateaux pour s'initier au commerce maritime. Tous les esprits sont exaltés par les nouvelles qui courent sur les découvertes des Portugais et des Espagnols, sur la nouvelle carte du monde qui se modifie profondément. La relation du premier voyage de Colomb qui rentre en mars 1493 avec un riche chargement et déclare avoir abordé à l'extrémité de l'Asie, met le comble à l'exaltation. Les Ango arment déjà pour les Canaries, Terre-Neuve, le Brésil. Mais ils ont des navires pillés, incendiés ou capturés; la réplique ne se fera pas attendre. Sur une cinquantaine de navires qu'ils auront, quinze ou vingt seront toujours destinés à la course et ils trouveront des capitaines et des pilotes remarquables pour les commander. Jean Fleury, Jean Fain, Sylvestre Gilles, Pierre Mauclerc, Jacques de Saint-Maurice se spécialiseront dans la course et feront subir des pertes énormes aux Espagnols et aux Portugais. Le Florentin Verazzano vient offrir ses services à François I^{er} pour découvrir un passage vers la Chine : le roi le renvoie à Ango qui l'expédie avec quatre navires en 1524; Verazzano commence par prendre plusieurs navires aux Espagnols pour couvrir les frais de

son expédition. Il reconnaît les côtes d'Amérique depuis la Caroline jusqu'à la Nouvelle-Ecosse et au Saint-Laurent. Il rentre sans avoir trouvé le passage cherché. Il repart en 1528 sur un navire de 70 tonneaux, débarque au Brésil, est pris par les sauvages et mangé. En 1529, Ango obtient une lettre de marque contre les Portugais qui ont saisi un navire de ses associés Morel. Il arme aussitôt *La Rose*, mais les Portugais négocient le rachat de la lettre de marque pour 60.000 ducats, dont la moitié doit revenir aux Morel. Un procès interminable s'ensuivra qui sera une des causes de la ruine d'Ango. En 1543, des Flamands ont attaqué plusieurs de ses navires. Ango arme aussitôt cinq navires qui rencontrent, en Manche, un convoi de neuf navires flamands. Trois sont capturés après un rude combat et ramenés à Dieppe où ils furent jugés de bonne prise.

En 1544, les Anglais qui sont en guerre avec la France débarquent à Boulogne. François I^{er} fait armer une flotte de cent vingt navires et vingt-cinq galères sous les ordres de l'amiral d'Annebaut. Ango arme quinze navires qui se joindront à la flotte royale et est chargé de l'avitaillement de cet énorme rassemblement. Il y engloutira son immense fortune, car il n'arrivera jamais à se faire rembourser complètement de ses avances.

Ce fut lui seul, lui seul qui fit armer
La grande flotte expresse mise en mer
Pour faire voir à l'orgueil d'Angleterre
Que François était roi et sur mer et sur terre.

Ango mourra à peu près ruiné en 1551. Il a donné à la navigation un essor prodigieux, aidé à la découverte des nouvelles routes maritimes et rendu à son pays de très grands services.

*
**

Après Colomb, les voyages d'exploration se multiplient. Les frères Cabot, Vénitiens au service de l'Angleterre, auraient reconnu l'île du Cap-Breton en 1497. Les Basques et les Bretons pêchaient la morue à la même époque sur la côte sud de Terre-Neuve. Le premier Normand qui alla dans ces parages est le capitaine honfleurais Jean Denis, en 1504, puis le capitaine dieppois Thomas Auber, sur *La Pensée* d'Ango, en 1508. Dès 1542, plus de soixante navires de 70 à 100 tonnes partent de Rouen, Le Havre, Honfleur, Dieppe pour la pêche et le trafic des pelleteries sur le

Saint-Laurent. En 1560, trente-huit navires partent de Jumièges, Vatteville et La Bouille, car cette charmante bourgade armait au XVI^e siècle des navires pour la Guinée, le Brésil et Terre-Neuve, ce qui surprendra sans doute les habitués de *L'Élan* qui y allaient excursionner le dimanche au début de ce siècle. La même année, le capitaine Jean Ribaut, de Dieppe, part avec cinq navires pour établir une colonie calviniste en Floride. Il fut pris et pendu par les Espagnols. En 1603, le Saintonguais Champlain, qui a formé une compagnie de commerce avec des marchands de Rouen, s'embarque à Honfleur pour Tadoussac. Il remonte en chaloupe le Saint-Laurent jusqu'à Montréal et jette les premiers fondements de Québec. Les troubles de la Réforme nuisent au développement de l'entreprise. L'avènement de Richelieu va modifier la situation. Il fonde en 1627 la Compagnie de la Nouvelle-France : cent associés où figurent beaucoup de Normands et d'où les calvinistes sont exclus ; elle aura le monopole du commerce et s'engagera à transporter quatre mille colons en quinze ans, à les établir et à leur concéder des terres. Les Anglais s'efforcent de contrecarrer cette politique avec l'appui des calvinistes. Les trois frères Kirk, de Dieppe, nés d'un père écossais et d'une mère dieppoise, ainsi que le capitaine Jacques Michel, se mirent à leur service. David Kirk s'empare de Tadoussac, barre le Saint-Laurent et prévient Champlain qu'il prend possession du Canada et de l'Acadie au nom du roi d'Angleterre. De nouveaux navires anglais arrivent en 1629, Québec succombe grâce à la trahison de ces religionnaires. L'année suivante, Richelieu décide d'envoyer six navires sur le Saint-Laurent, sous les ordres du chevalier de Razilly. Les Anglais demandent l'arrêt de l'expédition et signent un traité avec la France en 1632. Québec et l'Acadie où Biencourt s'était toujours maintenu, sont remis à la France. Le Canada va ainsi rester français pendant cent trente ans jusqu'au funeste traité de Paris qui sera pourtant applaudi par Voltaire.

Cette période française du Canada sera marquée par une lutte incessante contre les Iroquois, lutte dans laquelle Charles Le Moyne et ses huit fils, originaires de Dieppe, se distingueront. Cavelier de la Salle, fils d'un marchand de Rouen, part pour le Canada afin de chercher un passage vers la Chine et le Japon par le nord. En 1682, il descend le Mississipi jusqu'à l'embouchure. Il retourne en France et obtient de Seignelay l'autorisation de reconnaître l'es-

tuaire du fleuve par la mer et d'y former une colonie. Il repart avec quatre navires et deux cent quatre-vingts hommes; un des navires est pris par les Espagnols à Saint-Domingue. Arrivé sur les côtes de la Floride, La Salle passe devant l'estuaire du Mississipi sans le reconnaître et débarque à l'embouchure du Rio Colorado; il perd un second navire et les sauvages en pillèrent et détruisirent le troisième, tuant plusieurs hommes. Le découragement et l'indiscipline se mettent dans la compagnie. La Salle construit un fort et il est tué au cours d'une reconnaissance par un de ses hommes. Le restant de la colonie est anéanti par les sauvages. La Salle fit la découverte d'une immense région et ajouta la Louisiane à la Nouvelle-France.

En 1690, la France et l'Angleterre sont en guerre. Les Anglais envoient trente-quatre navires et deux mille soldats sur le Saint-Laurent. Québec est bombardé. Grâce surtout à l'héroïque résistance des frères Le Moyne, ils abandonnent et la paix de Ryswick conserve intacte la colonie. En 1755, nouvelle attaque anglaise; Louisbourg est assiégé. C'est à cette occasion que le capitaine dieppois Jean Vauquelin se distingua magnifiquement. Il a navigué tout jeune sur les bateaux de son père, capitaine et armateur à Dieppe. Sur la frégate *L'Aréthuse*, il franchit plusieurs fois le blocus anglais pour porter des nouvelles en France. Quand il revient sur *L'Atalante*, il trouve vingt navires anglais devant Québec; il fait face résolument à ceux qui le serrent de trop près — en détruit plusieurs — mais il finit par être désarmé, perd quarante-trois hommes. Il jette son épée dans le fleuve et se tient, en grand uniforme, sur le pont de son navire à moitié disloqué, au milieu des morts et des blessés. Il obtient les honneurs de la guerre. C'est maintenant la fin de la Nouvelle-France. Québec et Montréal succombent en 1760. Nos régiments, après avoir brûlé leurs drapeaux, sont ramenés en France. Au moment du traité de Paris, qui abandonnera définitivement à l'Angleterre les « arpents de neige » tant moqués des philosophes, le Canada a une population de soixante-cinq mille habitants de race française. Cette triste fin d'une splendide épopée ne doit pas nous faire oublier la très grande part, la principale même, que les Normands navigateurs, explorateurs et colonisateurs y ont prise.

Aux Antilles, c'est Blain d'Esnambuc, gentilhomme cauchois d'Allouville, qui fut le créateur de la puissance française. Ayant eu des revers de fortune et ébloui par les récits des corsaires dieppois, il décida de tenter sa chance sur mer. Parti de Dieppe en 1624,

avec le capitaine du Roissey, sur un brigantin de huit canons et quarante hommes, il arrive à Saint-Christophe après avoir combattu et mis en fuite un galion espagnol de trente-cinq canons. Il trouve des Anglais débarqués dans le nord de l'île et fait un accord avec eux pour délimiter leur zone réciproque et lutter contre les Caraïbes qui veulent les expulser. Revenu à Dieppe avec un chargement de tabac, d'acajou et d'épices, Richelieu le nomme gouverneur et l'autorise à créer une compagnie de commerce. Il repart du Havre en 1627 avec deux vaisseaux et trois cents hommes. Il trouve à son arrivée à Saint-Christophe les Anglais installés dans sa zone, contrairement à l'accord signé. Il repart aussitôt pour la France et obtient de Richelieu l'envoi d'une escadre de six vaisseaux sous les ordres de M. de Cusac. A son retour, les Anglais refusent d'évacuer et Cusac qui vient d'arriver attaque les cinq navires anglais et en prend quatre. A peine la paix était-elle rétablie entre les Français et les Anglais qu'une escadre de vingt-quatre navires espagnols arrive et débarque. Cusac est reparti dans les autres îles. Dyel du Parquet, neveu de d'Esnambuc, s'élance contre les Espagnols. Il est tué. Les Anglais lâchent pied et du Roissey s'enfuit. A son arrivée en France, il sera emprisonné à la Bastille. D'Esnambuc qui est à Saint-Barthélemy pendant ces événements revient à Saint-Christophe après le départ des Espagnols. Il y retrouve encore les Anglais installés dans sa zone et les expulse. Dès lors, il pourra consolider ses conquêtes et une très grande prospérité se développera. Un de ses lieutenants, L'Olive, s'établit à la Guadeloupe en 1635. D'Esnambuc prend possession de la Martinique et de la Dominique au nom de Louis XIII. Il meurt en 1636 laissant ses droits à ses neveux Dyel qui poursuivront son œuvre. En apprenant sa mort, Richelieu dira que le Roi a perdu un de ses meilleurs et plus fidèles serviteurs. Eloge bien mérité puisque, grâce à lui, nous possédions en 1650 une douzaine d'îles aux Antilles. Au XVIII^e siècle, c'est encore un Dieppois, de Clieu, qui introduira le premier caféier aux Antilles. Capitaine d'infanterie à la Martinique, il avait eu l'intuition que le climat serait favorable à cette plantation. Il obtint au Jardin du Roi, à Versailles, un plant que lui avait offert la Hollande et qui dépérissait. Il s'embarqua à Nantes en 1723 avec le précieux arbuste. Attaqué près de Madère par un pirate arabe, il lui trancha la tête d'un coup de hache. Dans la mer des Antilles, une tempête causa une voie d'eau : on dut jeter à la mer une partie de la cargaison

et de la provision d'eau douce. Un calme plat succéda au mauvais temps et, pendant quinze jours, on n'avance plus. L'équipage souffre de la chaleur et du manque d'eau, réservée par priorité au caféier. Il y a des murmures et Clieu, le pistolet à la main, doit veiller constamment sur la plante. Enfin, on arrive à Saint-Pierre, le caféier était sauvé et sa fécondité sous le ciel des Antilles sera une source de prodigieuse prospérité pour les îles.

Il est impossible dans ce palmarès des Normands navigateurs de les citer tous. La liste en est déjà longue, mais elle resterait incomplète et privée d'un de ses plus beaux exemples si Jean Doublet n'y figurait pas. C'était un Honfleurais, l'un des douze fils de François Doublet, capitaine et armateur. Dans le journal de ses aventures, il apparaît comme un marin de très grande classe, d'une témérité extraordinaire, attentif à ses devoirs, méticuleux dans l'examen d'une situation difficile, d'une extrême habileté dans l'exécution d'entreprises hasardeuses, rigoureusement honnête, jamais abattu par l'infortune et toujours guidé par un sens très strict de l'honneur. Sa réputation était telle que Jean Bart et d'autres chefs de la Marine royale se disputaient pour l'embarquer à leur bord. Il fait d'abord partie d'un voyage sur le Canada, sur un bateau de son père. Au retour, pris dans un énorme amas de glace, le navire sombre, tout l'équipage se réfugie sur un glaçon et y reste quatorze jours. Beaucoup meurent de froid et de privations. Ils sont enfin sauvés par un terreneuvier. En 1672, au retour de la Guyane, il est capturé par les Hollandais à Ouessant, puis par les Anglais dans le Pas-de-Calais. Dès lors, il prend goût à la guerre de course. En 1684, engagé sur un navire qui va à Madère et au Maroc, il est blessé dans un combat contre des pirates marocains. Il arme lui-même un navire pour la course, capture plusieurs navires espagnols, fait naufrage aux Açores. En 1685, il est à Dunkerque et apprenant qu'une pinasse hollandaise est au mouillage près de Plymouth, il part la nuit avec vingt hommes, s'empare du bateau et ramène sa prise à Dunkerque avec une cargaison de 450.000 florins. Il repart avec quatre corvettes pour surveiller la côte anglaise, car la France et l'Angleterre sont en guerre, il aperçoit une flotte de soixante navires à Torbay et rentre à Cherbourg informer l'amirauté. Il voit Seignelay qui envoie chaque jour des reconnaissances pour savoir la position de la flotte anglo-hollandaise. Il offre à Tourville de lui ramener des Anglais. Il va s'embusquer près de Lizard, arbore le pavillon

d'Ostende; une chaloupe anglaise vient à bord. Doublet garde l'officier et le ramène en France. On lui promet promotion, mais Seignelay mort, notre corsaire « passa aux oubliettes ». Quelques mois après, il rencontre un navire anglais de quatorze canons près de Madère, monte à l'abordage avec vingt hommes, quatorze sont tués, mais le navire se rend. Envoyé en mission à Elseneur, il capture un navire de 700 tonnes et s'échoue, en revenant, sur le banc des Flandres; son navire est détruit et lui-même jeté à la mer. Il est sauvé par un pêcheur. Il arme alors pour la course, à Granville, une frégate de dix-huit canons, prend près des Açores un garde-côte anglais de quarante canons. En 1697, il est pris près de Lizard par des Anglais, mais renvoyé au bout d'un an à l'occasion d'un échange de prisonniers. Il se livre ensuite pendant quatre ans à la pêche à la morue, va à Saint-Domingue pour tenter de récupérer 40.000 piastres qu'un forban avait volé à un marchand d'Honfleur. Après huit mois de discussions, il ne peut rien obtenir, mais son navire s'échoua et fut perdu. Il repart sur un navire qui va à La Rochelle, mais celui-ci est démâté dans une tempête; ballottés pendant vingt-sept jours et vivant de rats et de biscuits salés, ils arrivent à Saint-Thomé en piteux état et rentrent en France. Il fit encore avec cinq navires un voyage au Dahomey et à Saint-Domingue pour la traite des nègres et un grand voyage de quatre ans dans les mers du Sud et au Chili. Il prit alors sa retraite qu'il avait bien gagnée et mourut à Honfleur en 1728. En rappelant ses exploits, on a évoqué Surcouf avec lequel il mérite, certes, d'être comparé.

Avant d'en venir à la période moderne des grands voiliers long-courriers, je ne voudrais pas omettre de mentionner parmi nos gloires maritimes normandes, Tourville et le grand Duquesne qui ont porté si haut le renom de notre pavillon.

*
**

A la fin du XVIII^e siècle, la navigation de découverte diminue et tend plutôt à des voyages scientifiques. L'Anglais Cook, Lapérouse et Bougainville firent de longs voyages en Océanie et autour du monde; leurs récits eurent un grand retentissement. C'est sans doute à leur lecture que Dumont d'Urville, sous la Restauration, prit le goût des expéditions maritimes, car, étant né sur les bords du Noireau, ce n'est pas l'ambiance des ports — qui, pour tant d'autres, a déterminé leur vocation — qui a pu influencer sur la sienne.

Bien qu'officier de la Marine royale, il mérite d'être cité parmi nos navigateurs, ses voyages n'ayant pas eu de but militaire. Dès le premier qu'il fit en Méditerranée et en Mer Noire, il découvrit dans l'Archipel la Vénus de Milo, un des plus précieux ornements du Louvre. Dans un autre voyage de plus de trois ans dans le Pacifique, il découvrit des îles nouvelles et retrouva à Vanikoro les restes du naufrage de Lapérouse. Dans une nouvelle expédition aux mers australes, il découvrit la terre Louis-Philippe et la terre Adélie. Par une cruelle infortune, après avoir navigué pendant vingt ans sur les sept océans, il périt dans un accident du nouveau chemin de fer de Versailles en 1842.

La navigation au long-cours à la voile commença à se développer vers 1847 avec Le Quellec et Bordes qui entreprirent des voyages suivis de Bordeaux sur le Chili avec de petits navires en bois ne dépassant pas 1.000 tonneaux. Jusque vers 1880, le tonnage n'excède pas 1.200 tonneaux, puis subitement, de 1880 à 1890, les premiers quatre-mâts en fer apparaissent, portant de 3.900 à 4.000 tonnes. A partir de 1895, il n'y a plus que des trois-mâts de 3.000 à 3.600 tonnes et des quatre-mâts de 3.900 à 4.200 t. C'est qu'à la suite de l'ouverture du canal de Suez en 1869, qui faisait craindre une fâcheuse répercussion sur la navigation à voile, une première loi en 1881, suivie d'une autre en 1893, avait accordé des primes à la construction et à la navigation. Ce fut la cause déterminante de l'extension de la grande navigation à voile pendant vingt-cinq ans. Ces primes basées sur le tonnage et sur le nombre de milles parcourus incitèrent les armateurs à construire de plus en plus gros et à effectuer de préférence des voyages au delà des caps. Les chantiers produisirent des navires solides et de belle ligne. Mais il faut se rendre compte des difficultés à manœuvrer de pareils bateaux portant 4.000 mètres carrés de voilure, des fatigues pour l'équipage quand il fallait changer d'amures, par suite d'une saute de vent, ramasser les toiles puis les remettre parfois à plusieurs reprises dans la même journée, dans le même quart. Cette navigation fut ainsi une grande école d'énergie et de science nautique et toute une lignée de grands capitaines en est sortie. Le capitaine Lacroix a écrit l'histoire si intéressante de cette navigation dans ses *Derniers Grands Voiliers* et ses *Derniers Cap-Horniers*. Que d'exploits étonnants, que de drames aussi! On ne saurait laisser tomber

dans l'oubli de beaux exemples et je voudrais en citer quelques-uns dont j'ai entendu parler ou que j'ai connus directement.

L'armement normand au long-cours à la voile est concentré au Havre avec Corblet et Génestal, à Rouen avec Prentout. De 1880 à 1938, Prentout a exploité dix-huit voiliers long-courriers de 1.500 à 3.800 tonnes, le quatre-mâts à citernes *Quevilly* de 4.200 tonnes et le cinq-mâts mixte *France* de 7.875 tonnes qui fut le plus grand voilier du monde. Les voyages avaient lieu surtout sur le Chili, l'Australie, la Calédonie et San-Francisco. Ils duraient en moyenne de neuf à douze mois, ou même quinze mois sur la côte Est de l'Amérique. Parmi les capitaines de grande classe qui ont commandé ces navires, et sans distinguer les Bretons des Normands, les Loisel, Cousin, Ladonne, Lagnel, Guérpin, Gaudé, Kervégan, Blondel, Sicot, Pédron, Nicolle, Thoumire, Guillam, Rault, Bugault, Lemaréchal ont laissé parmi nous un inoubliable souvenir. De tous ces voiliers, quatre se sont perdus corps et biens, huit ont été détruits par incendie ou fortune de mer, six par torpillage pendant la grande guerre; on peut ainsi juger des risques de cette navigation.

Le capitaine Bugault sur trois-mâts *Anne-de-Bretagne*, en 1905, dans un voyage de Swansea à San-Francisco, est assailli par de violentes tempêtes dans les parages du Cap Horn et perd son gouvernail. Le maître d'équipage et deux matelots parviennent aux prix d'efforts inouïs à installer un gouvernail de fortune. Le navire remonte à Montevideo en relâche et n'arrive à destination qu'un an après son départ.

Le capitaine Rault sur trois-mâts *Olivier-de-Clisson* perd son navire en 1905, au retour de Calédonie, à la suite d'une voie d'eau. L'équipage embarqué sur les deux baleinières aborde, exténué, aux Açores, après huit jours de navigation en grande partie à la rame. Ce même capitaine, en 1907, sur trois-mâts *Biessard*, dans un voyage de Glasgow à Gatico (Chili), éprouve une série de mauvais temps. Il met soixante jours pour atteindre le Cap Horn et reste vingt-sept jours dans les parages du Cap sans pouvoir le doubler. Treize jours avant d'arriver à Valparaiso, sa jeune femme qu'il a emmenée avec lui, malgré les conseils de Prentout, succombe d'une pleurésie. Il m'a raconté ce drame affreux. Au moment où l'agonie commençait, la malheureuse, dans un intervalle de lucidité, s'écria

faiblement : « Maman, maman, où es-tu ? » Ce furent ses derniers mots et le lendemain, sur la planche à plomb, elle fut immergée.

Le capitaine Guerpin, sur trois-mâts *Hautot*, dans un voyage de retour de Calédonie sur Glasgow, en 1906, se perdit corps et biens. Marié juste avant le départ du Havre, cet infortuné capitaine avait demandé aussi à emmener sa jeune femme. Prentout le lui avait formellement déconseillé, mais, sur son insistance, l'avait laissé libre de décider lui-même. Hélas !

Le capitaine Kervégan, sur trois-mâts *Croisset*, en 1908, revenant de Calédonie, rencontre des glaces fin août en doublant le Cap Horn ; une nuit, une glace gigantesque plus haute que la mâture, est à 30 mètres du navire par très gros temps ; le ressac submerge par moments complètement le pont. On parvient à franchir de justesse l'iceberg, mais le navire ébranlé fait eau et il faut pomper chaque jour. Arrivé dans la mer d'Irlande par temps bouché, le navire s'échoue à South-Rock et se casse.

Le capitaine Blondel, sur trois-mâts *Elisabeth*, rentrant de Calédonie en 1913, doit relâcher à Pernambouc, le tiers de son équipage malade du scorbut, trois matelots décédés en mer. Ce même capitaine embarqué sur trois-mâts *Bidart*, au retour de Calédonie en 1915, s'échoue par gros temps à Faya-Grande (Açores) ; neuf hommes sont tués, les autres parviennent à terre à la nage. Le capitaine se jette le dernier à la mer ; il porte quelques papiers entre ses dents, mais englouti par les vagues pendant quelques secondes, il lâche ses papiers et arrive à terre à bout de souffle, blessé par les chocs contre les roches.

Le capitaine Lemaréchal, sur trois-mâts *Biessard*, part du Havre pour la Calédonie en février 1914 et se perd corps et biens ; c'était un Granvillais timide et calme, marin dans l'âme. J'avais assisté à son départ. Les marins arrivent pour embarquer ; ils ont copieusement bu. Deux sont amenés en fiacre, hissés à bord, ensanglantés par des rixes à terre. « J'aime mieux, me dit le capitaine, voir mon équipage ému par le vin que sombre et taciturne. La plupart de mes matelots ont fait le dernier voyage ; ils ont eu tout juste quinze jours à passer dans leur famille et ils repartent pour une campagne de neuf à dix mois. L'alcool qu'ils prennent en excès avant d'appareiller les empêche de trop penser aux petites ou aux grandes misères qui les attendent. Dans vingt-quatre heures, ils seront redevenus d'excellents marins. » Au moment de déhaler, le capitaine me serra

la main, plein de confiance en son navire et en son étoile. En lui souhaitant bon voyage, je lui promis d'être présent à son retour. Cruelle destinée!

Le capitaine Nicolle, un timide aussi, mais très bon marin, eut malchances sur malchances. En 1917, sur trois-mâts *Jules-Gommès*, allant d'Angleterre à Bahia, il est torpillé peu avant la sortie de la Manche; les deux embarcations portant l'équipage parcourent 200 milles par gros temps et froid intense; ils arrivent à la côte anglaise à demi gelés. Le même capitaine, sur trois-mâts *Biarritz*, repart quelques mois après d'Angleterre sur Bahia. A la sortie de la Manche, il constate un échauffement de la cargaison de charbon, il parvient à l'arrêter. Un mois plus tard, passé l'Equateur, nouvel échauffement, mais cette fois le navire brûle et coule à 250 milles de l'Argentine où les embarcations arrivent après quatre jours pénibles de navigation, en partie à la rame. Enfin, le même capitaine prend en 1922 le commandement du trois-mâts *Dieppedalle* en déchargement à Brême. Le navire est détruit par un incendie. C'était le dernier survivant des voiliers de Prentout.

Le capitaine Thoumire, sur trois-mâts *Bayonne*, après avoir été torpillé en Manche en 1917, en revenant de New-York, embarque deux mois après sur le trois-mâts *Normandy*, ancien clipper américain en bois de trente-neuf ans. A cette époque, on utilisait tout ce qui pouvait flotter. La Marine nationale le transforme en bateau-piège contre les sous-marins allemands. Le Commandant Chack a raconté dans son livre *Branle-bas de Combat* le glorieux combat du 25 juin 1917. Dès que le sous-marin fut signalé, le navire venant à peine de dépasser les Casquets, l'équipage quitte le bateau sur des embarcations. L'enseigne Schillemans et les douze canonnières restent à bord à plat ventre. Le capitaine Thoumire surveille derrière les écubiers. Le sous-marin se rapproche en plongée jusqu'à 100 mètres et fait le tour du navire, puis émerge à 500 mètres et ouvre le feu. Sans doute a-t-il aperçu quelque chose d'anormal. Schillemans est tué derrière l'écubier juste au moment où il venait de donner l'ordre d'ouvrir le feu, le maître d'équipage est tué également. Thoumire prend le commandement et une bordée de 75 atteint en pleine coque le sous-marin qui pique du nez, son arrière complètement émergé. Encore quelques obus et il s'enfonce verticalement dans les flots. Thoumire rentre à Cherbourg; un mois après il en repart sur son navire transformé différemment. Attaqué

à nouveau près d'Aurigny, le *Normandy* reçoit vingt-six projectiles, dont un au-dessous de la ligne de flottaison. Les embarcations sont mises à la mer, mais un torpilleur anglais est en vue et le sous-marin disparaît. Cet exploit n'est-il pas digne de ceux des corsaires d'Ango ?

En terminant, je voudrais rappeler le souvenir du quatre-mâts *Quevilly*, si connu à Rouen. Construit en 1897 aux Chantiers de Normandie, c'était un magnifique navire. Il a effectué quatre-vingt-cinq voyages, la plupart de Philadelphie sur notre port, dont cinquante-quatre uniquement à la voile, d'une durée moyenne de soixante-huit jours. Une fois, il mit quatorze jours pour atteindre la rade du Havre, suivant pendant plusieurs jours un transatlantique. Le capitaine Loisel effectua vingt-trois voyages consécutifs et quand on sait que le navire restait à peine une semaine à Rouen, d'un voyage à l'autre, on se rend compte de son mérite. Le capitaine Ladonne réussit une fois ce tour de force d'effectuer cinq voyages en un an, en 1906. En 1909, Prentout décida d'installer deux moteurs Diesel. *Quevilly* fut ainsi le premier voilier mixte. Les avantages qu'il en espérait ne se réalisèrent pas complètement. Les moteurs à combustion qui devaient, par la suite, connaître une si brillante carrière, en étaient à cette époque à peu près au même point que l'avion de Blériot. C'est le capitaine Rault, un rude marin, avec lequel j'avais toujours plaisir et profit à m'entretenir, qui commanda sans discontinuer le navire transformé pendant onze ans et trente et un voyages. En décembre 1911, par très gros temps, une partie de la voilure est emportée. La houle énorme avec des vagues de 10 mètres de creux déferle sur le pont à tout instant; quatre hommes sont enlevés par une lame, la lame suivante en ramène trois à bord, le quatrième parvient à saisir la ligne du loch, mais elle casse et l'équipage impuissant assiste à l'engloutissement du malheureux. En mars 1914, par gros temps et roulis violent, un matelot qui était à l'extrémité de la grande vergue, en train de serrer la voile, fut immergé quelques instants. Quand le navire se redressa, on vit l'homme cramponné sur la vergue toujours à son poste; il termina son travail et redescendit sans hâte. En 1917, à 25 milles de l'entrée de la Gironde, un sous-marin lui lança une torpille qui passa par le travers milieu du navire, sans le toucher, sans doute lancée de trop près. Mais le capitaine et l'équipage ont eu quelques instants d'angoisse terrible, car, chargé de pétroles et d'essence, tout le bateau eût sauté. En 1918, il est envoyé aux Açores comme

dépôt de mazout pour le ravitaillement des navires alliés. En quittant La Pallice, convoyé par le sous-marin *Diane*, une forte explosion est entendue la nuit à quelque distance. On n'a jamais su ce qui s'était passé, mais le sous-marin *Diane* n'est pas rentré à sa base. Après la guerre, affrété par l'Etat, il s'échoua en 1920 sur un banc de sable près de Dunkerque; renfloué, on constata en cale sèche qu'il n'avait pas une tôle ni un rivet à changer. Cette vieille coque était décidément invulnérable. Désarmé à Rouen, il fut vendu aux Norvégiens qui le démâtèrent et le transformèrent en navire à moteurs. Il devait fournir encore une belle navigation jusqu'à 1939 où il fut torpillé.

*
**

Nous pouvons maintenant nous rendre compte à quel point la Normandie peut être fière des exploits de ses navigateurs. Ils ont été au tout premier rang des découvreurs de terres nouvelles inconnues, des explorateurs et des colonisateurs en Afrique, aux Indes, aux Antilles, en Amérique. Ils ont écrit de belles pages dans les annales de notre vieille province. La mer, cette grande éducatrice, a été trop souvent leur tombeau et toujours l'occasion d'un rude labeur, de souffrances, de sacrifices. C'est le moment de redire avec le poète des *Rayons et des Ombres* :

Oh! combien de marins, combien de capitaines,
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines,
Dans ce morne horizon se sont évanouis!
Combien ont disparu, dure et triste fortune,
Dans une mer sans fond, par une nuit sans lune,
Sous l'aveugle océan à jamais enfouis.
Où sont-ils les marins sombrés dans les nuits noires?
O flots, que vous avez de lugubres histoires!

Et de nos jours où nous voyons un hédonisme sans frein constituer la base de la philosophie de l'existence, n'est-il pas salubre de se retremper quelques instants dans le souvenir des fastes de nos navigateurs pour y puiser de grands exemples de volonté, de discipline, d'énergie, de dévouement à leur noble métier et à leur pays dans les bonnes comme dans les pires circonstances?

GARNERAY

*Marin, Peintre de Marine
et Conservateur du Musée de Rouen*

REPOSE AU DISCOURS DE RECEPTION
DE M. MAURICE HEUZÉY

Par M. RENÉ ROUAULT DE LA VIGNE

MONSIEUR,

L'HISTOIRE magnifique de nos navigateurs normands n'a plus de secrets pour vous, vous venez de nous le montrer en des pages que seul pouvait écrire un homme qui a longuement fréquenté les marins, qui sait reconnaître leurs mérites et glorifier leurs exploits.

Entré comme associé en 1910 dans la vieille maison d'armement rouennais Prentout et C^{ie}, où vous fûtes l'associé de M. Jacques Chastellain, combien en avez-vous rencontré de ces capitaines de grande classe dont vous venez d'évoquer le souvenir, en confondant dans un même hommage leurs provinces d'origine, la Normandie et la Bretagne, l'une et l'autre également chères à beaucoup d'entre nous ?

Au cours de près de trente années d'activité professionnelle, vous avez pu donner toute votre mesure, aussi les électeurs consulaires vous désignèrent-ils pour siéger au Tribunal de Commerce, en 1927 comme juge, puis en 1936 comme président. Exceptionnellement, vous deviez exercer cette présidence jusqu'en 1946, pendant les années les plus sombres et les plus difficiles de la guerre et de l'occupation allemande. Avec quelle compétence, quelle clairvoyance, quelle culture — les textes de vos discours et allocutions, heureusement réunis et publiés, sont là pour le prouver. Et comme vous restiez profondément attaché à l'institution que vous aviez servie avec tant de distinction, vous avez publié sur *le Tribunal de Commerce de Rouen* ce que vous appelez trop modestement « quelques

libres réflexions dictées par l'expérience ». « Plus particulièrement, écrivez-vous dans la page liminaire, il nous a paru utile, après les rudes atteintes qui ont été portées à la justice au lendemain de la fin des hostilités, d'exalter les méthodes qui sont restées en honneur dans la juridiction des marchands et qui contribuent au maintien d'une saine moralité commerciale et, partant, du bien public. » Cette étude, dont les illustrations nous rappellent le charme classique du Palais des Consuls et sa ruine fumante après le bombardement d'avril 1944, cette étude complète heureusement les travaux de George Faucon et de notre regretté collègue Henri Lafosse, sur l'origine et le développement de la juridiction consulaire, les modes d'élection des juges, les serments et les discours, la Chambre du Conseil, les approbations et les improbations, parfaite mise au point toute prête pour le quatrième centenaire de la juridiction en 1956, l'année des grandes commémorations rouennaises.

Assidu des *Semaines de Droit normand*, — ne nous sommes-nous pas rencontrés à l'un de ces congrès à Guernesey en 1938? — vous avez présenté à celui de Rouen, en juin 1950, une communication très remarquée sur un point particulier de l'armement normand au XVI^e siècle, le *Contrat de Tiercement*, sorte d'association entre les trois éléments nécessaires à la navigation : le bourgeois propriétaire, l'avitailleur et l'équipage. Vous avez rappelé les grandes expéditions maritimes et la guerre de course et donné d'intéressants détails sur les divers types des navires marchands, les us et coutumes de la mer, l'ordonnance de François I^{er} sur l'Amirauté, puis celle de 1681 et enfin sur l'armement actuel. Vous avez, en outre, pris soin d'illustrer votre étude des principaux types de navires du XVI^e siècle, reproduits d'après des documents contemporains.

Et maintenant que nous savons que vous avez écrit d'autres ouvrages, nous pouvons, sans craindre les épigrammes, — mais en commet-on encore aujourd'hui? — dire un mot de votre généalogie.

Elle constitue un travail remarquable, fruit de longues recherches, dépouillements de titres anciens et investigations de toutes sortes conduites avec science, patience et méthode.

Destiné en principe uniquement à la famille, votre essai, qui est un coup de maître, est resté à l'état de manuscrit, un très beau manuscrit en un fort volume in-4^o illustré, que j'ai eu le privilège de pouvoir examiner à loisir.

Un tel travail ne ressortit plus seulement à la généalogie mais à l'histoire économique et sociale qui est l'un des fondements les plus certains de l'histoire elle-même.

Votre famille est bien normande, comme son nom, et originaire de la Hague, où elle possédait au XIV^e siècle les fiefs de la Haulle et du Valferrand. Elle essaima dans le Bessin et la plaine de Caen, puis vint à Rouen au début du XIX^e siècle. Parmi ses illustrations je citerai seulement Léon Heuzey, qui a fait ses études à Rouen, où il a été l'élève de Chéruel, qui a siégé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et à l'Académie des Beaux-Arts et a créé le département des Antiquités orientales au Musée du Louvre. J'ajouterai cependant que par son aïeule maternelle, M^{me} Le Machois, née Heuzey, le compositeur Charles Gounod se rattache directement à votre lignée.

Si on peut considérer une lignée comme une entité dont tous les membres sont solidaires, où chacun a le devoir de faire lui-même honneur à l'arbre qui l'a produit et d'apporter à l'héritage commun son écot de travail, de considération, de dévouements privés ou publics, vous avez depuis longtemps, Monsieur, acquitté cette dette sacrée.



J'ose espérer que vous ne trouverez pas hors de propos que je vous parle d'un marin, peintre et historien de la marine, qui fut pendant quelques années, sous le règne de Louis-Philippe, conservateur du Musée de Rouen, Louis Garneray. Nous ne pouvons cependant inscrire son nom sur la liste des navigateurs normands, car il naquit et mourut à Paris.

M^{me} Oursel, qui lui consacra une étude biographique abondamment documentée, eut sans doute quelque regret de ne pouvoir le faire figurer dans sa si utile *Nouvelle Biographie normande*, mais il eut fallu pour cela qu'il naquît dans notre province, inflexible critérium qu'elle s'était fixé.

« Si Garneray n'est qu'un personnage de second plan. écrit en 1927 M. André Vovard, dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (Section de Géographie)*, soit qu'on le considère comme historien de la marine, soit que l'on envisage en lui surtout l'artiste, il a cependant laissé une œuvre fort honorable qui présente un réel intérêt. »

Ces éloges ne sembleront-ils pas trop mesurés après le rapide examen que nous nous proposons de faire de l'œuvre de Garneray ?

Ses deux livres : *Voyages, Aventures et Combats* et *Neuf années en Angleterre, Mes Pontons*, ont été réédités mainte fois et les meilleurs épisodes sont encore à l'heure actuelle édités dans des collections populaires à l'usage de la jeunesse. Ses tableaux, en revanche, sont un peu oubliés, comme beaucoup d'œuvres de cette époque, dans la paix silencieuse des musées ; mais le méritent-ils ? Ce sont surtout ses gravures des *Ports de France* qui rappellent son nom à l'attention des amateurs lorsqu'il leur en est offert dans les ventes publiques.

« Mon père, peintre de genre, écrit-il au début de ses mémoires, me destinait à suivre sa carrière. Un penchant irrésistible que je ressentais pour les aventures et les voyages, un enthousiasme pour la gloire, partagé, au reste, par la jeune génération de cette époque, enthousiasme qui me brûlait le sang et me présentait sans cesse, pendant mes journées et mes nuits, des pensées et des rêves de combats, s'opposèrent à la réalisation de ses désirs. »

« ...Des événements s'accomplirent en 1792 : je partis pour l'Inde en qualité de mousse. En 98 ou à peu près, j'avais terminé mes classes de matelotage. En 1803, je commandais pour le commerce... Excepté la piraterie, j'ai fait à peu près tous les genres de navigation. Excepté l'Amérique et la nouvelle Hollande, j'ai vu à peu près le monde entier. J'ai parlé plusieurs langues orientales et africaines. Les accidents de mer ne m'ont pas manqué, j'en ai vus de toutes sortes... J'ai fait la course avec Surcouf, Malerousse, Dutertre. J'étais à bord de la frégate *La Forte* dans le combat livré par l'amiral Linois à deux vaisseaux de 80 ; j'étais à bord de *La Preneuse* dans sa dernière croisière ; à bord de *L'Atalante* quand elle fit naufrage au Cap de Bonne-Espérance. En 1806, je fus fait prisonnier dans la division de l'amiral Linois. Je subis une captivité de près de dix ans sur les pontons de Portsmouth. »

Ce sont toutes ces années d'aventures qu'il raconte dans ses deux ouvrages, avec autant de simplicité que de modestie, mettent en relief la noblesse et parfois l'héroïsme de ses chefs.

Pendant sa longue captivité, Garneray tente de s'évader, tentative infructueuse ; mais doué d'une rare énergie, il s'occupe aussi activement que possible, fait des mathématiques, prend des leçons d'escrime, de danse. Comme il parle anglais, on le nomme

interprète. Pour traduire le journal il touche chaque jour six sous et il en réserve deux pour acheter crayons, papier, pinceaux et couleurs, car il dessine et fait des portraits, « Pour 6 pence, je donnais une ressemblance de fantaisie; pour 1 schilling je la garantissais. » Un marchand de tableaux de Portsmouth, Smith, lui fait des commandes... puis en 1811 obtient son transfert sur un ponton où les prisonniers jouissaient d'un semblant de liberté, si bien qu'il s'évade et reste caché une année entière chez le bon Smith.

Au printemps de 1813 il trouve l'occasion de rentrer en France. Déjà il est en vue de Cherbourg quand, trahi par les contrebandiers qui le conduisaient, il est repris par les Anglais et réintégré sur *La Vengeance*, où l'existence, sans aucun privilège désormais, lui fut aussi dure que possible.

La paix le délivra enfin et le 18 mai 1814 il revint à Cherbourg à bord d'un brick de guerre. Le voilà démobilisé. Il avait trente et un ans et n'était pas officier. Il ne lui restait plus qu'à passer son examen de capitaine au long-cours; mais il ne pouvait se présenter qu'en 1815. « Dans cette attente, je n'avais d'autre occupation que d'inspecter tous les établissements de Paris, de suivre les cours scientifiques et de visiter mes amis. De ce nombre était un personnage haut placé aux Tuileries — Garneray ne le nomme pas — qui me mit en tête de faire un tableau dont il se chargerait d'assurer le sort. »

Ce tableau, *La Descente des Emigrés français à Quiberon*, fut exposé au Salon de 1815 et acquis par « Monsieur », le futur Charles X. Louis XVIII l'ayant vu, voulut en avoir un du même genre. Garneray se vit alors encouragé par le comte de la Ferronnays, les ducs d'Aumont et de Duras, entre autres. « Enfin je prenais! » écrit-il. Bientôt il retrouva Etienne dit de Jouy, qu'il avait connu officier de la garnison de l'Ile-de-France; les tableaux de mœurs contemporaines publiés par celui-ci d'abord dans la *Gazette de France* puis réunis en volumes sous le titre de *L'Hermite de la Chaussée d'Antin* venaient de lui ouvrir les portes de l'Académie française. Jouy le mit en rapports avec M^{me} de Staël, Chateaubriand et La Fayette.

« Je flottais, écrit-il, entre le désir de poursuivre la navigation et celui de me livrer à la peinture... A la même époque (c'est en 1817) il fut question de mettre au concours la place de peintre de marine du duc d'Angoulême, alors grand-amiral de France. Je

concourus avec MM. Hue et Crépin; le choix tomba sur moi, ce qui me donnait mes entrées aux Tuileries.., Après mille hésitations, je me décidai provisoirement pour la peinture, et ce provisoire dure encore; tel est le destin. Du reste, ma nouvelle profession m'appelait toujours sur les ports, je n'ai jamais manqué depuis lors de naviguer tant que j'ai pu... Après avoir appris la gravure avec le célèbre Debucourt j'entrepris avec Jouy de visiter toutes nos côtes et nos ports maritimes, d'où il résulta un ouvrage in-folio dont mon ami l'académicien fit le texte et dont je fis les dessins et les gravures. »

Je vous engage vivement à consulter à la Bibliothèque de Rouen ces belles *Vues des Côtes de France* gravées à l'aquatinte. Les ports du littoral normand y sont largement représentés, voire même Quillebeuf, Caudebec et Rouen qui ne sont pas tout à fait sur la côte. Cette collection remporta un succès considérable et qui n'eut rien d'éphémère puisque chacune de ces vues est encore aujourd'hui très recherchée.

Garneray a beaucoup travaillé : tantôt peignant des sujets isolés, tantôt consacrant plusieurs toiles à une série de sujets de même nature. M^{me} Oursel a catalogué cent vingt et une toiles, cent soixante-quinze gravures et quelques aquarelles et dessins. Ses tableaux sont épars dans un certain nombre de musées de province (Avignon, La Rochelle, Nice, Rochefort, Arras, Douai, Versailles). Nous parlerons de Rouen tout à l'heure. On peut en voir plusieurs aussi à Paris, au Musée de la Marine. Depuis 1817, jusqu'à 1857, l'année de sa mort, il exposa chaque année au Salon. En 1819, il avait obtenu une médaille d'or de 2^e classe pour sa gravure de *la Toilette de la Mariée* d'après J.-B. Mallet.

Le 20 octobre 1827, la flotte turco-égyptienne fut détruite à Navarin par les escadres combinées de la Grande-Bretagne, de la France et de la Russie. Le Gouvernement chargea Garneray de peindre ce combat. Ce tableau, qui devait, par la suite, entrer au Musée de Versailles, fut exposé au Salon en 1831, mais Rouen en eut la primeur dès juillet 1829. Hyacinthe Langlois en fit alors, dans le *Journal de Rouen*, une description enthousiaste : « M. Garneray, écrit-il, sait peindre jusqu'au moral des peuples. »

*
**

Le Musée de Rouen, ouvert au public en 1809, avait alors pour conservateur depuis 1806 un vieillard de quatre-vingt-sept ans,

Descamps, fils du créateur de l'École gratuite de Dessin et de Peinture de Rouen en renom au XVIII^e siècle. Autant dire que l'on pouvait envisager que la place serait bientôt vacante, et c'est peut-être en y songeant que Garneray avait exposé son tableau à Rouen.

La place de conservateur fut mise au concours dans l'été de 1832. Garneray posa sa candidature dans les premiers jours de septembre, par une lettre où il énumère les titres qui justifient sa demande : commandes du Gouvernement ; médailles obtenues à Paris et à Douai ; publication des *Vues des Côtes de France*, etc.

Les autres concurrents de Garneray étaient tous des Normands ou même des Rouennais : Hippolyte Bellangé, qui devait lui succéder en 1837, les dessinateurs Biard et Brière et les peintres Legal et Le Boulanger de Boisfremont.

Le tableau de concours qu'il envoya fut la *Pêche à la Morue sur un banc de Terre-Neuve*, qui fait heureusement partie des collections du Musée.

Sa nomination comme conservateur date du 29 octobre 1832. Le titre lui était accordé, il devait en plus de ses fonctions au Musée, assurer chaque jour la direction et la surveillance d'une classe d'élèves des Beaux-Arts. En contrepartie aucun traitement, tant que vivrait son prédécesseur, ni même aucun logement.

Malgré cela, Garneray se donna tout entier à ses nouvelles fonctions. Il entreprit et mena à bien le catalogue descriptif des trois cent cinquante tableaux du Musée, s'occupa activement de l'accroissement des collections, tant par voie d'achats que de dons et envois de l'Etat, et répartit les tableaux en trois grands groupes : l'École française, les Ecoles du Nord et les Ecoles du Midi, ce qui n'avait pas encore été tenté jusque là. C'est à sa proposition faite au Conseil municipal, le 2 février 1833, quelques semaines après son entrée en fonctions, que nous devons les expositions annuelles des ouvrages des artistes appartenant au département et qui remportèrent dès le début et chaque année le plus brillant succès.

Il parvint également à constituer, par actions, une Société des Amis des Arts, dont le concours lui facilita de précieuses acquisitions. Il en fut le vice-président.

Le budget municipal n'allouait au Musée qu'une somme annuelle de 2.000 francs pour l'entretien et l'acquisition des tableaux, l'entretien du mobilier et même les menues réparations locatives. Garneray obtint, en 1833, que la somme fût portée à 4.000 francs.

Reçu à l'Académie de Rouen le 16 janvier 1835, il prit pour thème de son discours « le bonheur d'être artiste ». A vrai dire, ces quelques pages présentent peu d'intérêt, infiniment moins que ses livrés de souvenirs maritimes.

La *Revue de Rouen*, où le savant conservateur de la Bibliothèque municipale, André Pottier, rendait compte longuement des expositions annuelles du Musée, publia en 1834 et 1835 les premiers récits de Garneray : *La Reine de Bombétoc*, la *Frégate « La Preneuse »*, *Lutte à bord d'un Ponton*, et l'année suivante le *Journal de Rouen* donnait : *Le Feu à bord d'un Ponton anglais « Le Protée »*.

Dans un rapport adressé à la Municipalité, en février 1836, nous voyons que Garneray avait fait pour 7.000 francs d'achats d'objets d'art et publié à ses frais un catalogue descriptif et critique du Musée. La lecture de ce rapport prouve que le maire, Henri Barbet, appréciant l'élan artistique donné par le nouveau conservateur, avait ouvertement secondé ses efforts, lui avait fait rembourser la presque totalité des dépenses du catalogue et avait obtenu de notables améliorations dans le personnel et le mobilier du Musée. Garneray, après en avoir exprimé sa gratitude, parle des inimitiés dont il est victime et détaille les ennuis multiples qui lui sont incessamment suscités.

La *Revue de Rouen*, qui avait donné, sous les initiales d'André Pottier, le conservateur de la Bibliothèque municipale de la Ville de Rouen et futur conservateur du Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure de 1848 à 1867, une critique très élogieuse de ses tableaux à l'Exposition rouennaise de 1836, publia, dans son numéro d'octobre, un article non signé, mais que nous savons pertinemment du même André Pottier, intitulé : « Musée de Rouen. De la nouvelle classification et de la suppression de soixante-quatorze tableaux. » Si on y approuvait la nouvelle classification des tableaux par écoles, on y contestait violemment une proposition, un peu surprenante, en effet, du conservateur du Musée, concernant la vente d'un certain nombre de tableaux de peu de valeur (soixante-trois tableaux et onze dessins) pour en acquérir d'autres présentant plus d'intérêt. Le Conseil municipal, saisi, invita le maire à confier à une commission d'artistes le soin de statuer sur la convenance et l'opportunité des suppressions envisagées.

Dans le numéro de novembre de la *Revue*, le directeur Charles Richard, répondant à une réclamation de Garneray au sujet de cet article, concluait heureusement : « L'assurance que l'Administration

ne vendra aucun des tableaux offerts sera agréable à tous ceux qui en ont donnés. Ces tableaux, ôtés du Musée pour les exigences de la nouvelle classification, dont nous approuvons d'ailleurs le système, seront sans doute placés ailleurs, ou dans une salle à part. C'est précisément ce que nous demandons pour tous les autres tableaux réformés. Nous pensons que, dans aucun cas, ni pour aucun motif, une ville comme Rouen ne doit faire une vente des tableaux. S'ils sont mauvais, on n'en tirera rien ; s'ils sont bons, il faut les garder. » Et l'article se termine par des compliments à l'adresse de Garneray pour son achat à un prix très avantageux (950 francs) du beau tableau de Castiglione, *La Caravane*, qui orne aujourd'hui le grand salon de notre Musée.

De toute évidence, la Commission, composée de Hyacinthe Langlois, directeur de l'École de Peinture et de Dessin de la Ville, et des peintres rouennais Hippolyte Bellangé, de Malécy, et Parelle, l'avait emporté et avec raison.

A partir de ce moment, les difficultés se précisent et s'accroissent. Garneray témoigne d'un zèle persévérant pour son musée et pour les expositions annuelles ; mais il dépasse le budget trop restreint qui lui est alloué et, devant des accusations injustes et malveillantes, ses plaintes se font chaque jour plus amères.

M^{me} Oursel, qui a eu en main des dossiers aujourd'hui détruits dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Rouen, écrit : « On a voulu voir Garneray sérieusement fautif alors qu'il semble n'avoir été que maladroit. » Il eut du moins l'adresse de déguiser les motifs de sa démission, le 30 mai 1837. Il prétextait l'éloignement de sa famille, des raisons de santé, de climat. Il remercie encore Henri Barbet de la grande bienveillance qu'il lui a fidèlement témoignée. Au mois de juillet suivant, à l'Exposition des Beaux-Arts, la Ville de Rouen lui décernait la grande médaille d'or pour ses *Marines* et témoignait officiellement sa reconnaissance à un conservateur qui avait assuré ses fonctions pendant trois ans et trois mois sans émarger en aucune façon au budget et pendant un an et quatre mois pour le traitement annuel de 4.000 francs. Pendant ces quatre années il a accompli une excellente besogne de mise en ordre et de classement qui s'imposait après l'administration d'un vieillard de quatre-vingt-dix ans, conservateur depuis la création du Musée.

Après un intervalle de deux mois, pendant lequel Hyacinthe Langlois, miné par la maladie et la neurasthénie, assure tant mal

que bien l'intérim (il devait mourir le 29 septembre), son rival Bel-langé est nommé conservateur du Musée de Rouen, fonction qu'il occupera pendant seize ans, jusqu'à la nomination du peintre Court, le 1^{er} juillet 1853.

A la fin de 1841 ou au début de 1842, Garneray fut attaché comme peintre de marine à la Manufacture royale de porcelaine de Sèvres. Pendant dix ans il composa pour elle un grand nombre de sujets maritimes peints sur porcelaine : assiettes, vases, coffrets, plaques, glacières.

Comme tous les anciens soldats ou marins de l'Empire, il ambitionnait la suprême récompense créée par Napoléon I^{er}. Il s'adressa à la Grande Chancellerie et, le 27 janvier 1852, il obtint la distinction si désirée. Le décret qui le nomme chevalier de la Légion d'honneur est ainsi libellé : « Garneray (Ambroise-Louis), ancien marin, peintre de marine : il compte dix-huit ans de service ; a assisté à huit combats ; prisonnier pendant huit ans sur les pontons en Angleterre. »

La même année, la *Revue de Rouen* reproduisit une lettre (1) de son ancien collaborateur, sur une question d'un haut intérêt pour les artistes peintres : la substitution du blanc de zinc au blanc de plomb. Cette substitution n'était pas seulement avantageuse au point de vue de l'art, c'était encore une précieuse innovation sous le rapport sanitaire, puisque le blanc de zinc ne produit aucun des effets fâcheux que le blanc de plomb exerce sur la santé de ceux qui en font un usage continu.

En 1853, il obtint du Ministère de la Marine la commande d'un tableau sur la bataille de Navarin : ce fut *Le Combat de « L'Armide »* qu'il présenta au Salon de 1853 et qui est maintenant au Musée de Nantes.

En 1855, l'invention d'une toile à peindre dite *extra-souple* et *imputrescible* lui valut les félicitations de l'Académie des Beaux-Arts, une médaille d'argent de la Société d'Encouragement à l'Exposition universelle et une indemnité annuelle.

Deux ans plus tard il mourait, à Paris, le 11 septembre 1857, après avoir reçu à son lit de mort la lettre officielle qui l'invitait à venir retirer la médaille de Sainte-Hélène à laquelle, écrivait *La Patrie* dans ces jours-là, « sa vie si pénible et si honorable lui avait donné tant de droits. »

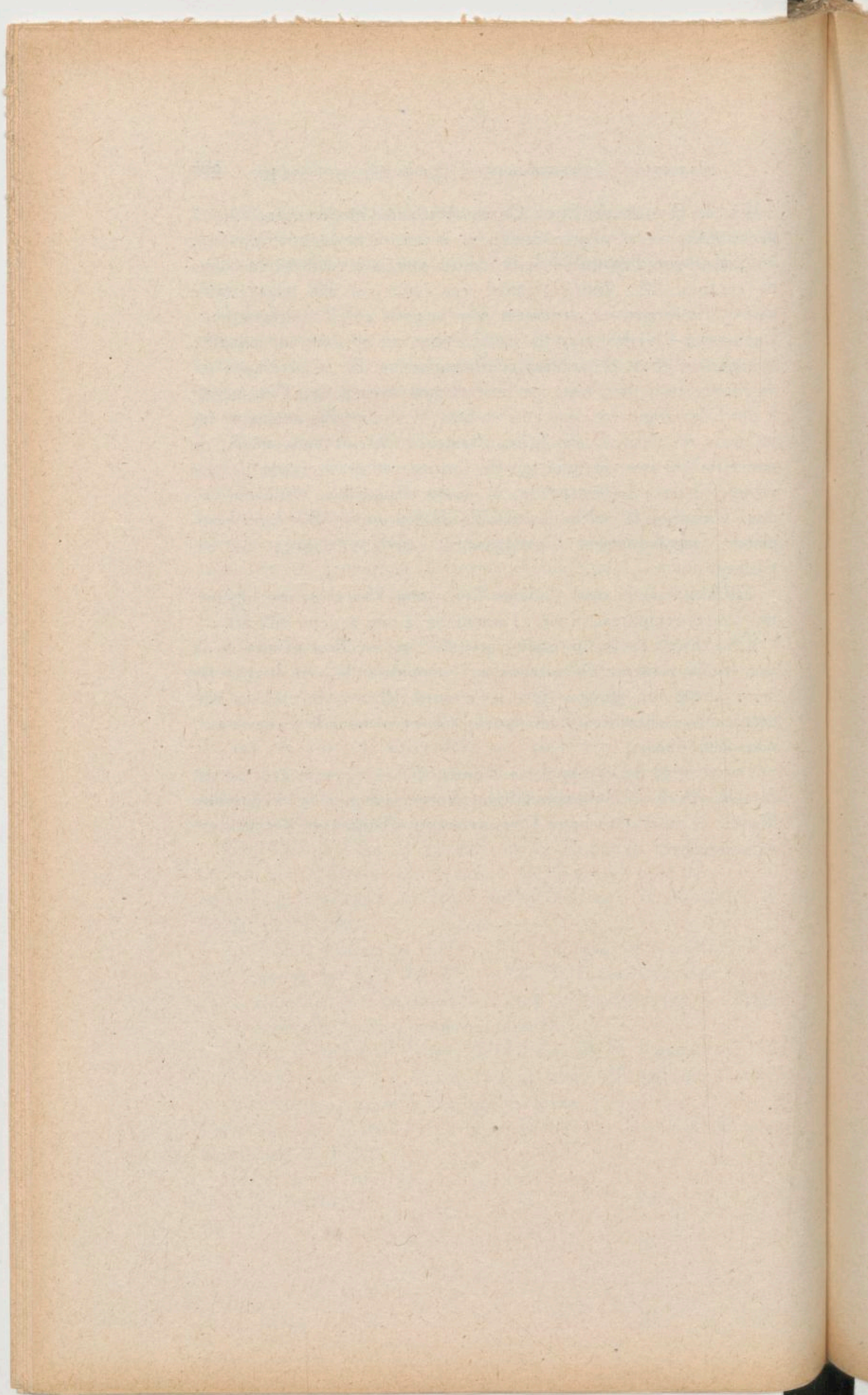
(1) Pp. 669-672.

En tête d'un de ses livres, Garneray réclame modestement l'indulgence pour sa « pauvre œuvre » et son « style goudronné ». « Comme vue d'ensemble de la vie des marins à cette époque, note au contraire M. André Vovard, ces écrits ont une incontestable valeur. Ils forment un document dont la perte aurait été regrettable. La marine à voiles, c'est le passé. Nous ne pouvons la connaître que par un effort d'érudition et d'imagination. Or, Garneray a été un marin : il a vécu cette vie rude et mouvementée que l'on menait à bord des grands et des petits voiliers ; il a couru les aventures sur les mers où chaque jour presque amenait de nouveaux périls, de nouvelles chances de ruine ou de fortune ; et de la façon la plus vivante, il trace le portrait de ces marins d'autrefois. Voilà qui fait pour l'historien la valeur inestimable de son œuvre. Ses écrits complètent admirablement l'enseignement qui se dégage de ses tableaux. »

Deux passions aussi entières l'une que l'autre se partagèrent son âme et remplirent sa vie : l'amour de la mer et celui de l'art.

Elles firent de lui un marin intrépide, un excellent peintre de la mer et mieux encore des navires, qu'il connaissait si bien dans toutes leurs parties, un graveur dont les œuvres délicates et précises sont encore très recherchées et un conteur tout en or pour la jeunesse et... pour les éditeurs.

Il convenait de le rappeler à Rouen où il se dépensa avec autant de zèle que de désintéressement pour l'organisation et la vie de notre Musée, et aussi dans notre Compagnie qui s'honora en l'accueillant dans son sein.



UN ARCHEVÊQUE DE ROUEN AU XIX^e SIÈCLE

Le Cardinal-Prince de CROY

(1824-1844)

DISCOURS DE RECEPTION DE M. ROBERT EUDE

(7 novembre 1953)

MADemoiselle,

MESSIEURS,

ON ferait une « anthologie » bien curieuse, en réunissant les formules de « remerciements » prononcées, depuis plus de deux siècles, par ceux qui eurent le privilège d'entrer dans votre Compagnie.

La gratitude et l'humilité en sont les thèmes ordinaires; leur expression revêt cependant les formes les plus diverses, comme furent divers les talents qui ont été ici accueillis...

Je n'ajouterai certes pas une page digne d'être retenue à ce recueil de « civilités », et mon remerciement sera à la mesure de ma simplicité...

C'est avec joie que j'ai connu le vote qui m'ouvrait les portes de l'Académie de Rouen. Je vous en exprime ma très vive reconnaissance; et je souhaite justifier votre bienveillance par une contribution active et assidue à vos travaux, dont j'ai, depuis longtemps, apprécié l'importance, la variété et l'utilité, dans le triple domaine des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts.

Cet honneur, vous me permettrez de le reporter sur ma famille, dont j'aime souligner les origines modestes et laborieuses. Je le dois peut-être aussi, pour une part, aux sages conseils, à la clairvoyante direction de mon ancien curé, M. le Chanoine Joseph Glatigny, esprit fin et cultivé, poète et orateur distingué, qui m'orienta vers les études historiques, en commençant par celle de mon pays natal : Déville!

Déville... J'ai toujours aimé cette petite cité de la banlieue rouennaise ; sa vallée ternie par les fumées d'usines, où serpente la rivière tranquille du Cailly ; encadrée par la forêt ; grouillante de vie laborieuse... Et je me suis penché avec passion sur son passé.

J'ai été heureux de contribuer à l'étude et au choix de ses armoiries, et de rendre hommage au Révérend Père Delattre, le « découvreur » de l'antique Carthage, et l'une des gloires de Déville.

Ayant vécu toute ma jeunesse à l'ombre des ruines du Manoir des Archevêques de Rouen, autrefois seigneurs-barons de Déville, je n'ai jamais pu m'éloigner de son église, d'apparence si modeste, qui a été le cadre de tant d'événements de ma vie familiale. Et c'est, sans doute, cette ambiance qui m'a amené à étudier, plus particulièrement, l'histoire religieuse de notre région, et spécialement la vie des prélats qui ont illustré le siège de Rouen dans les temps modernes.

La Providence a ses desseins, même lorsqu'Elle inspire nos goûts, nos tendances et nos déassements intellectuels!...

C'est à l'un de ces archevêques que j'ai songé à consacrer mon discours de réception. En retraçant la physionomie et les malheurs de Son Altesse Eminentissime Monseigneur le Cardinal-Prince de Croy, archevêque de Rouen de 1824 à 1844, c'est un chapitre oublié de notre histoire diocésaine que je me propose d'évoquer...

*
**

Avant lui — depuis le Concordat qui avait mis fin aux ravages de la Révolution — le cardinal Cambacérès avait, d'une main ferme et peu souple, réorganisé le diocèse ; puis un prélat d'ancien régime, Mgr de Bernis, n'avait fait que passer, fidèle à sa devise : « Armé pour le Roy ». Son épiscopat fut attristé par l'incendie qui anéantit la flèche de sa cathédrale, en 1821. L'un comme l'autre avaient su s'entourer de prêtres éminents, administrateurs vigilants et attentifs au tempérament normand ; ce diocèse n'a jamais manqué de sujets d'élite.

En novembre 1823, le roi Louis XVIII nomma, pour leur succéder, Mgr Guillaume-Maximilien-Juste, prince de Croy, évêque de Strasbourg et grand-aumônier de France.

Il appartenait à une très grande famille, originaire de Crouy en Picardie. Une tradition, confirmée par de nombreux diplômes éma-

nant de souverains divers, fait descendre les seigneurs de Croy du roi Etienne IV de Hongrie. Celui-ci avait été exilé de son pays; son fils aurait épousé l'héritière de Croy vers 1170. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui encore, cette famille porte l'écu de la Maison de Hongrie « sur le tout » de ses armoiries.

Gilon I de Croy combattit à Bouvines en 1224, et Gilon II fut tué à la bataille de Courtrai (dite « des Eperons d'Or ») en 1302.

A partir de Jean de Croy (1346-1415), grand-bouteillier de France, la Maison de Croy se scinda en plusieurs branches : celles des ducs d'Aerschot, des marquis d'Havré, des comtes de Rœulx, des comtes puis des princes de Solre : c'est la seule branche qui subsiste aujourd'hui et compte encore des représentants en Belgique et en France.

La Maison de Croy a entretenu, de tous temps, des relations étroites de parenté avec les Maisons souveraines de l'Empire, de France, de Bourgogne et des Pays-Bas. Ses membres ont joué un rôle prépondérant dans le clergé, la politique, la diplomatie et l'armée de la plupart des grands pays d'Europe. Deux cardinaux, huit évêques, un premier ministre et chancelier de Charles-Quint, un autre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, plusieurs feldmaréchaux de l'Empire, un maréchal de France, un généralissime de Pierre le Grand, plusieurs grands d'Espagne, et aussi — note plus moderne — l'un des fondateurs des mines d'Aniche (Nord) en 1750, ont illustré cette Maison, dont le « Gotha » donne l'état actuel dans sa deuxième partie consacrée aux princes médiatisés, qui ont les droits d'égalité de naissance avec les maisons souveraines.

Né au château de l'Ermitage, à Vieux-Condé, diocèse de Cambrai, le 12 septembre 1773, le jeune prince entra dans les Ordres et était chanoine du Grand Chapitre de Strasbourg au moment de la Révolution... On était bien tôt chanoine en ce temps-là!

Dès 1791, il se réfugia en Autriche et devint titulaire d'un des quatre canonicats de la fondation de Lichtenstein. Il resta à Vienne jusqu'en 1817. Cette année-là, le roi Louis XVIII ayant négocié un nouveau Concordat, le nomma à l'évêché de Strasbourg. Mais le Concordat n'eut pas de suite en raison de l'opposition parlementaire; aussi Mgr de Croy ne fut-il préconisé qu'en 1819 et sacré le 9 janvier 1820, en l'église Saint-Sulpice de Paris.

Le 11 mai suivant, il faisait son entrée solennelle à Strasbourg, où sa distinction et sa bonté lui acquirent vite l'estime générale.

En 1821, il était nommé Grand-Aumônier de France, tout en restant évêque de Strasbourg. Dès lors, il s'installa aux Tuileries et ne revint que rarement dans son diocèse. En 1822, il fut élevé à la dignité de Pair de France. Il sera créé cardinal en 1825.

La charge de Grand-Aumônier n'était pas une sinécure. Outre le service de la chapelle royale et l'aumônerie privée de la famille royale, qu'il assistait dans toutes les cérémonies religieuses officielles, c'est à lui que revenait la présentation aux évêchés et l'attribution des bourses dans les séminaires; il avait encore le titre de Supérieur de la Maison royale d'Education de la Légion d'honneur et le service des militaires de Vincennes.

Ayant longtemps résidé hors de France, Mgr de Croy connaissait peu le clergé français; aussi fut-il assisté, pour les nominations épiscopales, par Mgr Frayssinous et par des vicaires généraux, parmi lesquels il eut l'abbé Jean-Marie-Robert de La Mennais, le frère du célèbre et malheureux écrivain Félicité de La Mennais.

Transféré à l'archevêché de Rouen le 4 juillet 1823, et préconisé dans le consistoire du 17 novembre 1823, le prince de Croy ne fit son entrée solennelle à Rouen que le 7 juin 1824. Il n'avait pas voulu y venir avant que le palais archiépiscopal n'eût reçu des aménagements somptueux. Il arrive à Rouen avec un cortège tout autant militaire qu'ecclésiastique. Il amène avec lui plus de vingt laquais à livrée rouge, plusieurs carrosses et quatorze chevaux. Avec lui, les salons du manoir historique reverront des réceptions brillantes, où figureront les jeunes officiers de la Garde royale, appartenant aux familles de l'aristocratie. Ses traitements cumulés lui assurent 300.000 francs de rentes et sa fortune personnelle est considérable. Sa générosité aussi est très grande. Il perdra d'ailleurs une large partie de ses revenus à la Révolution de 1830.

Il a cinquante-deux ans, une belle prestance, des manières distinguées. Mais il est timide et n'ose parler en public, peut-être parce qu'il s'exprime avec un fort accent germanique, ce qui choque ses auditeurs normands. Il est très pieux, mais, par scrupule, il ne célèbre pas sa messe quotidienne; il se contente de la dire le dimanche, car il ne monte jamais à l'autel sans s'être confessé...

Comme à Strasbourg, il continuera de partager son temps entre sa ville épiscopale et Paris, où l'appellent ses fonctions de Grand-Aumônier. A ce titre, il assistera le roi Louis XVIII lors de sa mort et présidera ses obsèques à Saint-Denis. En 1825, devenu

cardinal, il figurera au premier rang au sacre de Charles X, dans la cathédrale de Reims.

Il était arrivé à Rouen avec une profonde défiance à l'égard du clergé de ce diocèse, que des informations recueillies à la Grande-Aumônerie lui avaient représenté comme attaché au gallicanisme, d'une piété assez réservée et resté quelque peu bonapartiste. Or, lui est foncièrement romain et très attaché aux Bourbons. Cette défiance influera sur tout son épiscopat ; elle explique, à l'avance, les difficultés qu'il rencontrera.

Elle s'exprime, dès avant sa venue, par le choix de ses vicaires généraux. Il ne renouvelle pas leurs pouvoirs à ceux de son prédécesseur, MM. Malleux et Holley, qui venaient d'administrer le diocèse en qualité de vicaires capitulaires, et dont les mérites eussent dû pourtant lui être bien connus. M. Malleux était demeuré à Rouen pendant les années dangereuses de la Révolution, maintenant au péril de sa vie la tradition capitulaire et représentant secrètement le cardinal de La Rochefoucauld exilé. M. Holley avait réorganisé avec succès le séminaire diocésain et mérité d'être l'exécuteur testamentaire du cardinal Cambacérès. Tous deux étaient des prêtres d'élite, comme on en rencontre tant dans les rangs du clergé rouennais du XIX^e siècle...

Jusqu'à sa mort, Mgr de Croy prendra ses collaborateurs hors du clergé diocésain, et à part le poste de troisième grand vicaire, parfois confié à un prêtre rouennais, tous ses vicaires généraux seront des « horsains ». Ce fut, sans nul doute, la grave erreur de son épiscopat.

Avant même de prendre possession de son diocèse, il a fait choix, pour premier grand vicaire, de M. Le Surre, originaire de Calais. Homme de haute conscience, d'une forte doctrine, rompu aux affaires, l'ami de M. Emeri ; il a été le secrétaire du cardinal Caprara dans les négociations concordataires, puis grand vicaire de Mgr de Maillé, évêque de Rennes, et de Mgr de Broglie, évêque de Gand, dont il partagea la disgrâce sous Napoléon. C'est un homme tranchant, qui croira rendre service à l'archevêque en rédigeant ses mandements, et qui sera son « mauvais génie ».

Le Prince a appelé aussi M. Libert, qui vient également du Nord ; beaucoup plus souple, plus modéré, plus accueillant. Chacun reçut une stalle de chanoine en arrivant à Rouen, plusieurs mois avant l'archevêque ; l'accueil, on s'en doute, fut très réservé de la

part des anciens vicaires généraux évincés, ainsi que du clergé rouennais!

Grâce à l'*Ami de la Religion*, le seul périodique religieux de l'époque — qui est l'ancêtre des futures *Semaines religieuses* et dont la collection est si intéressante à consulter — grâce aussi à la série de ses Actes épiscopaux, il nous est facile de retracer l'épiscopat de Mgr de Croy. Les premiers mois ne laissent présager pourtant aucune difficulté. L'archevêque visite aussitôt toutes les églises et les communautés de sa ville résidentielle, puis se rend, en grand cortège, dans les principales villes de son diocèse. Partout, on l'accueille avec empressement et sa bonne grâce lui conquiert tous les cœurs. Il fera ainsi, chaque année — sauf de 1830 à 1834 — la visite de plusieurs cantons, et ce sera toujours le même accueil.

En arrivant dans les villages, l'archevêque quitte sa voiture et monte un beau cheval blanc, tout équipé de rouge, accompagné de deux hommes d'armes et de plusieurs de ses gens à cheval. L'arrivée du cortège, avec ses dix chevaux, ses voitures et ses gens, fait une impression singulière sur les habitants des campagnes. « C'était, dira-t-on plus tard, comme une procession dans les villages, où beaucoup n'avaient jamais vu un cardinal ». Le souvenir en restera gravé dans l'esprit de plusieurs générations...

Mais le prince de Croy, qui met une extrême attention à la visite canonique des églises, observe, dès le début, qu'il y a beaucoup de relâchement dans son diocèse...

Son service de la Grande Aumônerie le rappelle souvent à Paris, pour des séjours assez longs. Pendant ce temps, M. Le Surre « administre », et apporte des modifications profondes dans le clergé. Il renvoie le digne M. Holley de la direction du Séminaire et fait nommer à sa place M. Le Boulleux, supérieur de l'Institution d'Yvetot, promu aussi troisième vicaire général. Grand émoi dans le diocèse : l'orage ne va pas tarder à éclater!

Le 19 mars 1825, de Paris, Mgr de Croy adressait à son clergé une « Instruction pastorale et Ordonnance pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique dans son diocèse ». Cette lettre, fort longue, sévère dans sa forme, dans ses prescriptions et dans les sanctions qu'elle annonce, allait soulever les violentes attaques de la presse libérale, et provoquer contre l'archevêque des ressentiments qui n'étaient pas près de s'atténuer! Elle avait été écrite par son

vicaire général, M. Le Surre, mais le Prince en accepta courageusement la responsabilité.

Que disait ce document ?

Après un préambule sur la situation du diocèse, l'Instruction — qui multipliait les citations apostoliques, les actes des anciens Conciles et les statuts synodaux remontant à plusieurs siècles en arrière — s'adressait d'abord aux prêtres eux-mêmes :

« Nous n'avons pas appris, disait-elle, sans une profonde douleur qu'il y a dans notre diocèse des prêtres dont l'habillement est peu digne de la gravité, de la dignité de leur ministère. » Se référant à un décret du Concile de Trente, l'archevêque défendait à tous les prêtres, sous peine de suspense, de porter à l'avenir, même en voyage, des vêtements qui ne seraient pas de couleur noire, ou au moins brune foncée...

Le prélat rappelait encore aux prêtres les sentiments dans lesquels ils devaient célébrer la messe : il les engageait à lire souvent les rubriques, pour s'assurer de leur fidélité à les observer ; à faire, avec l'attention, la gravité et la dévotion convenables, toutes les prières et cérémonies de la messe, dont la célébration ne pouvait demander, disait-il, « moins de la troisième partie d'une heure » (c'est-à-dire vingt minutes). « Il nous sera, ajoutait-il, bien difficile de nous défendre d'un sentiment défavorable envers tout prêtre qui emploierait moins de temps à la célébration du Saint Sacrifice. »

L'administration des sacrements faisait également l'objet de sévères monitions.

L'archevêque rappelait aux parents qu'ils doivent faire baptiser leurs enfants aussitôt après leur naissance et déclarait que ceux qui différeraient de plus de huit jours pour le faire seraient excommuniés par le seul fait. En outre, les curés étaient invités à ne plus recevoir pour parrains et marraines « ceux qui sont connus pour ne point faire leurs Pâques ».

Cette question de la communion pascale était développée ensuite et une légende tenace raconte encore que Mgr de Croy avait prescrit l'affichage, aux portes des églises, de ceux qui ne faisaient pas leurs Pâques. Il est bon de se reporter au texte même de l'Instruction pastorale, qui est beaucoup plus nuancé. L'archevêque, après avoir souligné l'importance du devoir pascal pour un chrétien, rappelait que, dans le diocèse de Milan, au XVI^e siècle, saint Charles Borromée faisait afficher aux portes des églises le nom de ceux qui y man-

quaient et leur refusait la sépulture ecclésiastique. Puis, il ajoutait : « Il convient que, dans les grandes paroisses surtout, Messieurs les Curés et desservants aient un registre qui contienne les noms de tous leurs paroissiens qui n'ont pas fait leurs Pâques ».

L'Instruction citait une autre prescription sévère d'un Concile de Rouen, « ordonnant aux curés d'observer avec grand soin si leurs paroissiens assistent fidèlement, les dimanches et fêtes, aux offices divins; de s'informer des causes de leur absence et de les faire surveiller par quelqu'un, afin que si, après leur avoir fait les remontrances convenables, ils persistent à ne point y assister, ils les dénoncent à leur évêque... »

A propos des mariages, il était recommandé aux curés de « noter sur un registre particulier les noms des unions illégitimes aux yeux de l'Église », registre qui serait représenté au prélat dans ses visites pastorales.

Bien que cette Instruction ait été adressée uniquement aux prêtres, qui ne devaient communiquer à leurs paroissiens que les articles les concernant spécialement; — qu'il ait, en outre, été recommandé à l'imprimeur de la délivrer seulement aux ecclésiastiques, sa diffusion ne tarda pas à se répandre dans les milieux laïques. La presse parisienne s'en empara, et le journal libéral *Le Constitutionnel*, hostile au Roi et au gouvernement, publia, au début d'avril 1825, plusieurs articles violents contre l'Ordonnance de Rouen. Le *Journal des Débats* fit chorus. Sans tenir compte qu'il s'agissait d'un règlement de discipline intérieure, les adversaires du Grand Aumônier — car, au fond, c'était plutôt le titulaire de cette charge que l'archevêque de Rouen qui était visé — le représentaient comme rétrograde, et l'on ameuta les esprits en criant au despotisme, à l'inquisition, à l'obscurantisme, etc...

M. Libert, second grand vicaire de l'archevêque, dont la correspondance avec sa famille nous renseigne de façon si intéressante sur les événements de l'époque, indique l'extrême effervescence que suscita cette polémique. Il écrit : Il y a, en ce moment, à Rouen, un mécontentement, un trouble, une frénésie dont on n'a jamais vu d'exemple. Certains changent tout, exagèrent tout, et ne manquent pas de tout rejeter sur M. Le Surre, qu'on suppose être l'auteur de cette Ordonnance. On invente mille choses mauvaises contre nous, et presque contre le bon sens. On parle de nous chasser, de nous pendre, de nous étrangler, etc...; mais je n'en suis pas effrayé... »

Il ajoute : « Déjà, ils ont écrit à Paris à des libéraux et à des impies comme eux, et ces Messieurs du *Constitutionnel*, du *Journal des Débats*, n'ont pas manqué d'en donner de suite plusieurs articles dans leur gazette. Même la Chambre des Pairs et la Chambre des Députés en sont informées. Il paraît qu'on va chercher à faire un procès à l'archevêque ou tenter de le forcer à se défaire de ses grands vicaires, pour leur en donner de leur goût, c'est-à-dire des hommes qui laisseront tout faire et qui ne contrediront pas les gens dans leurs mauvais principes et leur conduite scandaleuse... »

A Rouen, on attaquait surtout M. Le Surre, qui s'était réfugié à Paris. On distribuait et on chantait dans toute la ville des chansons contre lui; on lui envoyait des lettres anonymes; on faisait courir partout le bruit qu'il ne reviendrait pas et que, s'il l'essayait, « il lui faudrait la protection de cinquante mille hommes armés ».

C'est, le croirait-on, au théâtre de Rouen que se manifesta la plus vive effervescence. Le 18 avril, on affichait une représentation de *Tartuffe* ou *L'Imposteur*. Le spectacle fut, à la dernière minute, remplacé par la comédie *Valérie*, sous le prétexte de l'indisposition d'un acteur. Le public ne fut pas dupe, et lorsqu'on fit l'annonce du changement, insista pour que l'on jouât la pièce annoncée. Devant le trouble qui se manifestait, le directeur décida la suppression de la représentation, fit évacuer la salle et rembourser les spectateurs.

Le lendemain 19, la presse indiquait que « par ordre, la représentation de *Tartuffe* était ajournée, en raison du tumulte qui avait eu lieu la veille. On devait donner, à la place : *L'Héritière*, comédie en un acte; *Le Rossignol*, grand opéra en un acte; *Le plus beau jour de la vie*, vaudeville en un acte, et les « exercices gymnastiques de M. Mathevel »... (Je souligne, en passant, la grande variété des spectacles d'alors, au Théâtre des Arts : il y en avait pour tous les goûts!...) Mais, le tumulte ayant recommencé, il fallut encore évacuer la salle, et l'on arrêta quelques perturbateurs.

La clôture annuelle de la saison théâtrale, qui se faisait alors pendant la quinzaine pascale, et qui était très courte, survint opportunément le 20 avril. La réouverture se fit le samedi 7 mai. L'affiche annonçait la reprise de *Tartuffe*, avec un opéra accompagné d'un vaudeville en un acte, et les débuts de plusieurs artistes. Nous lisons dans le compte rendu publié par le *Journal de Rouen* :

« Jamais peut-être aucune année théâtrale n'a commencé à Rouen sous de plus heureux auspices. Ce qui excitait plus particulièrement

l'intérêt et l'empressement dans cette soirée, c'était la comédie de *Tartuffe* dont les représentations se sont trouvées, comme on sait, momentanément interrompues. Malgré le malaise extrême qu'éprouvait la foule immense qui encombrait toutes les parties de la salle et du théâtre, le chef-d'œuvre de Molière a été écouté avec une attention soutenue; et des applaudissements unanimes, mais sagement distribués, ont suivi chacun des passages dans lesquels Cléante cherche à détromper Orgon, aveuglé sur le compte d'un imposteur qui se couvre du manteau le plus respectable pour porter le deuil et le désespoir dans la famille de celui qui le comble de bienfaits... Les mêmes applaudissements ont accompagné tous les passages où, par opposition, le même personnage dépeint d'une couleur favorable, les hommes véritablement religieux, dont la conduite commande le respect et l'estime de tous les gens de bien et des amis des mœurs et de la morale publiques... »

L'agitation extérieure finit par s'apaiser. Mgr de Croy avait adressé, le 3 mai 1825, une Lettre pastorale publique, destinée cette fois aux fidèles de son diocèse, et qu'il avait lui-même rédigée, pour expliquer et justifier l'Instruction du 19 mars, qui avait soulevé tant de fièvre.

Le Prince se défendait vivement d'avoir conseillé à ses prêtres des procédés inquisitoriaux, peu dignes d'un ministre de la religion. S'arrêtant spécialement sur le principal grief reproché à son Ordonnance, il écrivait :

« Nous concevons à peine qu'on ait pu nous imputer d'avoir ordonné d'afficher aux portes des églises les noms de ceux qui ne remplissent pas le devoir pascal; comme s'il n'était pas évident que Nous n'avons fait que *citer* les peines canoniques dont saint Charles et les évêques de sa province punissaient les coupables, sans les remettre en aucune manière en vigueur, mais seulement pour leur faire comprendre jusqu'à quel point l'Eglise se montrait autrefois sévère à leur égard... »

Sur un ton doux et paternel, qui contrastait avec l'allure sévère et dogmatique de l'Instruction, il s'efforçait d'atténuer le mauvais effet de celle-ci.

« En supposant, ce qu'à Dieu ne plaise, que plusieurs d'entre vous souffrent avec impatience, les avis, les exhortations, les menaces même, qui partent, Dieu le sait, du cœur d'un père qui donnerait volontiers jusqu'à sa personne pour le salut de vos âmes; — que

loin d'en profiter, ils en murmurent, ils s'en irritent; — ces tristes résultats, si nous avons été fondés à les prévoir, auraient-ils dû nous empêcher de remplir nos devoirs envers vous?... »

Après avoir, au début, déclaré qu'il donnerait sa démission si on exigeait celle de son vicaire général, M. Le Surre, le cardinal, sûrement conseillé par le Roi lui-même, comprit que le retour à Rouen du trop rigoriste grand vicaire ranimerait les passions, et il se résigna à s'en séparer. Il n'obtint pas non plus le déplacement du préfet de la Seine-Inférieure, M. de Vanssay, qui, disait-il, « ne les avait pas appuyés, lui et son vicaire général, à Rouen, et les avait combattus à Paris ». Le premier ministre, M. de Villèle, tint ferme pour le préfet, estimant l'archevêque de tendances exagérées...

Il semble, en effet, qu'en 1825 les souvenirs de la Révolution étaient encore trop récents pour justifier une Instruction qui apparaissait comme un retour à l'ancien régime, et qui ne contribuait pas à l'apaisement désiré par le gouvernement de la Restauration...

Le cardinal de Croy garda, toute sa vie, un souvenir attristé de ces incidents. Ses mandements ultérieurs, qui constatent presque toujours l'affaiblissement de la pratique religieuse dans le diocèse, sont beaucoup plus résignés, et l'on n'y rencontrera plus les inquiétantes menaces d'excommunication!

*
**

De nouveaux incidents devaient se produire l'année suivante, à l'occasion du Jubilé de l'Année Sainte, qui se célèbre tous les quarts de siècle. Le 3 mai 1826, le Grand Aumônier avait présidé, à Paris, les cérémonies, accompagnant le roi Charles X dans ses visites jubilaires, et posant la première pierre du monument expiatoire de Louis XVI. On avait ironisé, dans les milieux libéraux, la grande procession parisienne, où le Roi avait revêtu un costume violet en signe de deuil, ce qui avait paru humiliant aux adversaires de la religion...

Après bientôt un an d'absence, le cardinal retourna à Rouen pour l'ouverture de la mission qu'il avait ordonnée à l'occasion du Jubilé.

Les missions demeurent, de nos jours encore, l'une des méthodes utilisées par l'Eglise pour ranimer la pratique religieuse. Nous avons peine à imaginer, aujourd'hui, quelles fureurs ces pieux exercices soulevèrent à l'époque qui nous intéresse. Déjà, à Brest, en 1819, des troubles avaient accompagné la mission donnée en cette ville.

Il en avait été de même à Paris en 1822. A Rouen, celle de mai 1826 faillit tourner à l'émeute.

Elle s'était ouverte dans le calme, à la Cathédrale, en présence des autorités, avec une procession générale des paroisses dans le quartier de la Métropole. Mais, les jours suivants, des perturbateurs soulevèrent des troubles dans plusieurs églises, et surtout à la Cathédrale, où des pétards et des boules infectantes furent lancés, des chaises brisées, au milieu d'un désordre indescriptible et des cris les plus indécents... La force publique dut intervenir.

Un autre soir, un des missionnaires, M. Lœvenbruck, fut attaqué rue Damiette, roué de coups, et ne dut son salut qu'à l'intervention courageuse de trois ouvriers qui se portèrent à son secours et le firent entrer dans une boutique en attendant l'arrivée de la police.

En l'absence du maire, M. Picard, adjoint, lança un appel au calme; on avança l'heure des prédications. Cependant, d'autres troubles survinrent à l'église Saint-Patrice, et, le 24 mai, il y eut encore une vive effervescence autour de la Cathédrale. Grâce au sang-froid du colonel de la Garde royale, il n'y eut pas de collusion sanglante.

Comme l'année précédente, la presse libérale s'empara des incidents de Rouen pour attaquer les missionnaires : « — Que viennent-ils faire à Rouen, où tout le monde est religieux?... » A quoi *L'Ami de la Religion* répliqua : « — Mais, Messieurs, si ces exercices vous déplaisent, personne ne vous force à les suivre! Laissez-nous, à nous autres gens simples et paisibles, la liberté de prendre part à ces instructions et à ces cérémonies... »

L'enquête prouva que des meneurs parisiens avaient été envoyés à Rouen pour provoquer ces troubles. On répandait un pamphlet intitulé : *La Missionide*, suivi d'une *Epître aux Missionnaires*, dans lesquels le cardinal était violemment pris à partie...

La mission se termina, sans nouveaux incidents, le dimanche 25 juin. Le ministre, M. de Villèle, avait recommandé au cardinal pour la cérémonie de clôture, de ne pas faire de procession générale, ni de plantation de croix, comme il était d'usage aux fins de mission.

Le Roi lui-même s'en était préoccupé et avait écrit au chef du Gouvernement : « Merci, mon cher Villèle, de la lettre sage et rassurante de Rouen. Mes idées sont les mêmes, soutenir ferme la mission dans les églises, mais point de cérémonie à l'extérieur ».

Le cardinal de Croy célébra la messe de clôture, à la Cathé-

drale, où communièrent plus de 5.000 personnes. L'après-midi, il remercia les missionnaires, évoqua les incidents du début, qui avaient « déchiré son cœur », et lut une formule de réparation qui était également dite dans les autres églises.

Le *Journal de Rouen* donna un compte rendu de la cérémonie (où l'on croirait lire une *Semaine religieuse*) en assurant que cette journée « restera à jamais mémorable dans les fastes de l'Église de Rouen... »

Quatre années passeront, et le *Journal de Rouen* ne tiendra plus le même langage...

*
**

La Révolution de juillet 1830 survient. Sa répercussion fut assez sensible à Rouen. M. Libert en parle dans sa correspondance et attribue l'effervescence à l'action du *Journal de Rouen* qui avait soulevé la population en protestant contre les Ordonnances du Ministère Polignac.

« On a, écrit-il, imprimé le journal toute la journée et on l'a distribué et vendu dans les rues; on le payait jusqu'à vingt sous la feuille. Les libéraux sont comme des enragés; ils traitent le prince de Polignac de fanatique, M. de Peyronnet de fanfaron, etc.. Ils ont fait des menaces terribles au préfet (M. de Murat) et au maire (M. de Martainville) et n'ont pas craint de les imprimer dans leur journal. Je ne sais ce qui se passera aujourd'hui », conclut M. Libert.

Ce qui se passa, ce fut, à Paris, une révolution, amenant la chute de Charles X et de ses ministres, l'avènement du roi bourgeois Louis-Philippe, le triomphe momentané des libéraux; et, à Rouen, quelques rassemblements aux cris de « Vive la charte! » et le remplacement du préfet et du maire. Les éléments les plus dangereux étaient partis sur Paris, se contentant de faire beaucoup de bruit en quittant Rouen. M. Libert, après quelques jours de silence — la poste n'était pas sûre et l'on voyait des complots légitimistes partout — rassura sa famille : « Il ne s'est rien passé de désagréable, écrit-il. On a craint pour l'archevêque, on a dit qu'il avait quitté Rouen, mais cela n'est pas. On a arboré le drapeau tricolore à sa porte, et il y a toujours, dans la cour de l'archevêché, jour et nuit, un peloton de quarante à cinquante gardes nationaux pour empêcher la malveillance de lui faire du mal. Ils ont crié hier avec tout le peuple qui s'était massé à la porte de l'archevêché; ils ont crié plus de

vingt fois : Vive la Charte ! Vive l'archevêque ! Le Prince a été au balcon de sa salle à manger, pour saluer le peuple, et ensuite, pour les contenter entièrement, il est descendu dans la cour et a été à la grande porte où les gardes nationaux contenaient le peuple et l'empêchaient d'entrer... » Jusqu'au 10 août, la troupe resta à l'archevêché.

Malgré ces témoignages rassurants, le cardinal jugea prudent de quitter Rouen momentanément, et il se rendit en Belgique, au château familial de Rœulx. Sa santé, fatiguée par les émotions, avait besoin de repos. Il venait de perdre son titre de Grand Aumônier, et tous ses traitements, sauf celui d'archevêque, soit 180.000 francs de ses revenus.

En novembre 1830, le pape Pie VIII mourait. Avant de se rendre au Conclave, le cardinal de Croy revint à Rouen pour quelques jours ; à peine était-il rentré qu'un rassemblement se fit devant l'archevêché : la Garde nationale le dispersa rapidement. Après l'élection de Grégoire XVI, l'archevêque prolongea son séjour en Italie et ne rentra à Rouen qu'en mai 1831.

Le nouveau régime avait vu, partout, se multiplier les incidents antireligieux. En février 1831, l'archevêché de Paris avait été saccagé. Dans plusieurs diocèses, les évêques avaient dû s'éloigner. A Rouen, pendant le carême de 1831, à la Cathédrale, le prédicateur, l'abbé Ferrand, chanoine d'Avignon, avait failli être arrêté. Il avait consacré son sermon du mercredi des Cendres à « l'utilité de la pensée de la mort ». Après avoir cité plusieurs traits relatifs à son sujet, il avait rappelé celui de Philippe, roi de Macédoine, qui chargeait un esclave de lui répéter de temps en temps cet avertissement : « Philippe, tu mourras ! » Propos imprudent. Le chanoine fut dénoncé par un dévot patriote, et invité à présenter son cahier de sermons. Il eut heureusement affaire à un juge qui connaissait l'histoire ancienne et qui n'était pas capable de confondre le nouveau Roi des Français avec le père d'Alexandre le Grand !... Mais l'abbé fut invité à modérer le ton de ses prédications...

Le curé de Darnétal, M. Lefèvre, fut l'objet d'un procès pour avoir fait un sermon séditieux en paraphrasant les versets du *Magnificat* : « *Deposuit potentes de sede* », et pour avoir acheté... un drap mortuaire de velours parsemé de fleurs de lys ! Il fut acquitté, mais cela n'arrêta pas les haines qui devaient se renouveler plus tard contre ce prêtre zélé.

A Fécamp, la procession de la Fête-Dieu étant sortie avec des bannières... blanches, un garde national s'en fut chercher un drapeau tricolore, qu'il porta en tête du cortège, en criant : « Vive Louis-Philippe! Vive la liberté! », et la musique exécuta des airs patriotiques.

Tout cela n'était pas bien grave, mais révélait un état d'esprit irreligieux de plus en plus marqué. Il se manifestait, sans doute, dans la classe ouvrière, fort nombreuse dans les banlieues des villes et exploitée indignement par les chefs d'industrie. Cet esprit se manifestait aussi dans certains milieux bourgeois, très éloignés du véritable sens chrétien. On le trouve à l'origine du malentendu social dont le XIX^e siècle a été marqué.

La fidélité dans le malheur est un des plus nobles sentiments de l'âme humaine. Le cardinal de Croy resta fidèle à Charles X et garda ses préférences pour la monarchie traditionnelle. Il ne se rallia pas à Louis-Philippe, mais donna cependant l'exemple de la soumission et du respect dus au pouvoir établi. En 1831, il se rendit à la préfecture, le 1^{er} mai, pour la fête de Louis-Philippe; lorsque le Roi des Français vint à Rouen, les 17-18 mai 1831, l'archevêque assista à la réception officielle, et le Roi eut des égards envers lui. « Monsieur le Cardinal, vous pouvez compter sur moi pour tout ce qui concerne le bien de la religion et votre bien personnel. Je connais votre position. » Le souverain assura que l'un des buts de son voyage était précisément de « rassurer le clergé ».

Dans la suite, le prince de Croy resta à l'écart de la Cour, et s'il assista, en 1841, au baptême du comte de Paris, héritier du trône, il revint à Rouen aussitôt après la cérémonie. N'ayant plus la charge de Grand Aumônier, il fut, après 1831, tout entier au Gouvernement et la visite de son diocèse.

Vers la fin de l'hiver 1831-1832, le choléra fit son apparition à Paris et se développa dans les départements voisins. L'épidémie atteignit surtout la classe populaire, en raison de l'insalubrité de nombreux logements et du manque d'hygiène. En avril 1832, le fléau se répandit à Rouen et dans la Seine-Inférieure, et jusqu'au mois de septembre il y eut de nombreux cas et de nombreux décès.

Dès le début de l'épidémie, le cardinal de Croy fit de larges dons en faveur des victimes et offrit son palais archiépiscopal pour en faire un hôpital en cas de besoin. La Municipalité l'en remercia, mais

il ne fut pas nécessaire d'en venir là. Le 25 avril, la procession de Saint-Marc, supprimée depuis 1830, était sortie des églises et cela avait irrité les adversaires de la religion. Le *Journal de Rouen* — devenu en 1830 l'organe des libéraux ou plus exactement des bourgeois anticléricaux — publia une lettre de protestation contre les processions.

Un mois plus tard, l'archevêque ayant annoncé une procession solennelle, à l'occasion des Rogations, pour demander la cessation de l'épidémie de choléra, les passions se déchaînèrent. Le 28 mai, on distribua au Théâtre des Arts des billets invitant les « amis de l'ordre légal » à se trouver à 9 heures du matin sur la place de la Cathédrale, pour accompagner la procession au chant de *La Marseillaise*. En l'absence du maire, Henry Barbet, les adjoints invitèrent l'archevêque à contremander la procession. Le cardinal s'y résigna et la remplaça par les prières des « Quarante Heures » dans les églises.

L'agitation ne cessa pas pour cela. La tentative d'insurrection légitimiste de la duchesse de Berry, en Vendée, avait surrexcité les esprits. Dans la soirée du 28 mai, à la sortie du spectacle, des bandes de manifestants se répandirent à travers la ville et firent des « charivaris » à coups de cymbales et de sifflets, devant le domicile du maire (Henry Barbet), boulevard Cauchoise, et des autres députés, ainsi que devant l'archevêché. Ils avaient pour cri de ralliement une devise que je n'ose citer textuellement dans cette enceinte académique et qui joignait au mot « liberté » celui qu'on attribue au général Cambronne... M. Libert raconte ainsi l'incident : « Ils ont fait leur charivari la nuit. Toute la Garde nationale à pied et à cheval a parcouru les rues jusqu'au matin. Il y avait partout de grands rassemblements. Ils sont venus à l'archevêché vers minuit ; mais la Garde nationale a formé une haie vis-à-vis la grande porte, de sorte qu'ils n'ont rien pu faire. Ils ont crié : « A bas la calotte ! A bas l'archevêque ! A bas Philippe ! Vive la République ! » A présent, tout est calme. On en a emprisonné quelques-uns, et les autres se tiennent tranquilles. Ils en ont fait autant chez M. le Maire, qui est pourtant un protestant et bien bleu... »

Une polémique s'engagea alors dans la presse rouennaise. *L'Echo de Rouen*, sous la plume de Louis Veuillot, — qui, à peine âgé de vingt ans, débutait dans le journalisme et, déjà, ne ménageait

pas sa plume — accusa le *Journal de Rouen* d'avoir provoqué ces manifestations, quitte à les désapprouver ensuite...

Le directeur du *Journal de Rouen*, M. Visinet, répliqua vivement et provoqua en duel le jeune rédacteur de l'*Echo*. La rencontre eut lieu le 1^{er} juin, dans les prairies du Grand Cours. Louis Veillot, à qui le sort réserva le choix des armes, choisit le pistolet. Deux coups furent échangés sans résultat. Veillot, ayant refusé de tirer le premier, eut sa redingote traversée par une balle et les témoins ne permirent pas que l'affaire fût poussée plus loin...

Un léger incident, que j'emprunte encore à l'histoire des théâtres de notre ville, confirme à quel point, à cette époque, les passions étaient exacerbées. Une dame choriste du Théâtre des Arts, M^{me} Clément, étant morte d'une attaque d'apoplexie foudroyante en rentrant du spectacle (juillet 1832), la famille demanda au vicaire général et au curé de Saint-Vincent l'inhumation religieuse, qui lui fut refusée. Les amis et voisins firent alors passer le char funèbre devant la Cathédrale et entrèrent le corps dans l'église, d'où ils ne sortirent qu'après avoir fait dire « cinq *Pater* et cinq *Ave* » par un sacristain, « seul homme d'église qui se trouvât là », lisons-nous dans le *Journal de Rouen*... Le sacristain répliqua qu'il n'avait pas dit de prières et l'on peut penser que ce fut quelque assistant du cortège funèbre qui s'acquitta de cette formalité...

Les processions extérieures furent dès lors supprimées à Rouen.

Un timide essai de reprise, le 5 juin 1841, à l'occasion d'une ordination : la procession alla, sans grand éclat, de la Cathédrale au Séminaire, mais provoqua une nouvelle polémique de presse. Le *Journal de Rouen* soutenait les adversaires : « Le clergé veut les processions ; eh bien ! qu'il les fasse, mais à ses risques et périls ! » et il lui fait entendre que si l'on autorisait la procession extérieure de la Fête-Dieu, des troubles se produiraient. Les autres journaux rouennais, *Le Mémorial* et *Le Courrier*, prenaient la défense de la liberté. La presse parisienne — et cette fois encore le vieux *Constitutionnel* — s'en prit à l'archevêque de Rouen, de nouveau accusé de fanatisme ! Le 12 juin 1841, un groupe de manifestants s'en vint faire, à 10 heures du soir, un « charivari » contre le cardinal, devant l'archevêché. Ils étaient munis de sifflets, de cornets à bouquin et de chaudrons et chantaient *La Marseillaise*. Il fallut l'intervention de la Garde nationale qui procéda à de nombreuses arrestations, parmi

lesquelles celles de trois compositeurs du *Journal de Rouen*. Mais les perturbateurs eurent gain de cause et, jusqu'au Second Empire, les processions extérieures restèrent interdites à Rouen.

On n'en vit qu'une — sensationnelle — le 3 mai 1843, lorsque le cardinal de Croy, précédé du clergé des quatorze paroisses de la ville, fut invité à bénir solennellement le débarcadère de la ligne du chemin de fer Paris-Rouen, à Saint-Sever, en présence des fils du Roi, les ducs de Nemours et de Montpensier, qui entourèrent le cardinal de grands égards.

A cette date, le prince de Croy, depuis longtemps atteint d'infirmités, n'avait plus que quelques mois à vivre.

*
**

Le récit de ses malheurs, sur lesquels nous nous sommes beaucoup étendu, pourrait laisser penser que son épiscopat ne fut qu'une suite d'épreuves. Ce serait une grave erreur. En regard de ces pages qui relatent les difficultés d'un épiscopat de vingt années — le plus long, au XIX^e siècle, avec celui du cardinal de Bonnechose — il nous faudrait citer les pages heureuses, glorieuses quelquefois; mais ce n'est pas aujourd'hui notre propos.

Nous avons surtout voulu évoquer une époque et montrer que la Restauration et la Monarchie de Juillet ne furent pas aussi calmes qu'on le dit souvent. Il ne faut pas oublier, en effet, que cette époque fut celle du Romantisme, des grands courants d'idées où se manifestèrent, même dans les milieux catholiques, des audaces dangereuses; une période où l'Eglise, sous des dehors brillants, eut beaucoup à lutter contre l'indifférence, le scepticisme et l'abandon même de certains de ses enfants...

Le prince de Croy a laissé des œuvres qui demeurent aujourd'hui et qui suffiraient à illustrer son épiscopat : la création des doyennés — la fondation de la maison de retraite des vieux prêtres — l'érection de l'église Notre-Dame de Bonsecours. Il a été l'un des premiers à dénoncer les abus du travail dans les manufactures et ateliers, et c'est lui qui s'écriait, à propos de la jeunesse, livrée trop tôt aux excès du machinisme :

«... Pauvres petits enfants! Que les lois se hâtent d'étendre leur protection sur votre existence, et que la postérité lise avec étonnement sur le front de ce siècle, si content de lui-même : En ces

jours de progrès et de découvertes, il fallut une loi de fer pour défendre de tuer les enfants par le travail! »

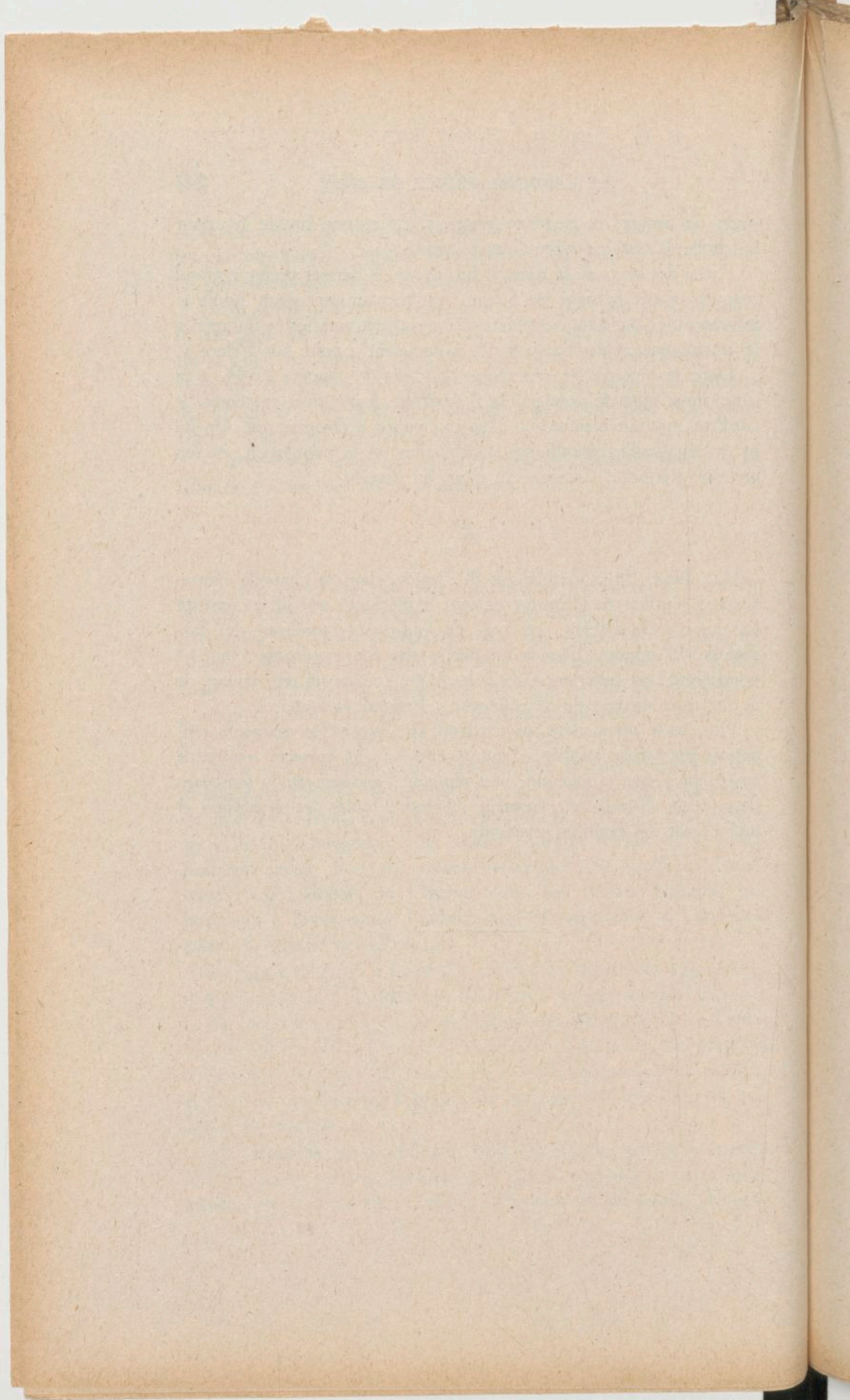
Riche des biens de la terre, il fut, certes, le dernier prélat « grand seigneur » sur le siège de Rouen; un homme cependant faible et influençable; pourtant, sa générosité, si souvent manifestée, lui mérita la reconnaissance des humbles qui l'appelaient « notre bon Prince ».

Dans la nuit du 31 décembre 1843 au 1^{er} janvier 1844, à la suite d'une crise de goutte dont il souffrait depuis très longtemps, le cardinal mourait pieusement dans son palais archiépiscopal. On lui fit des funérailles grandioses et officielles, et la population, en son immense majorité, s'associa au deuil du diocèse.



Au chevet de la Cathédrale de Rouen, dans la chapelle Notre-Dame, le prince de Croy repose sous le mausolée que lui a construit l'architecte Barthélémy, en face de l'admirable tombeau des cardinaux d'Amboise. Depuis un siècle, son chapeau rouge, fané et poussiéreux, est resté suspendu à la voûte, comme un témoignage de la fameuse maxime de l'Ecclésiaste : *Vanitas vanitatum!*...

Qui pense maintenant au cardinal de Croy? Ses malheurs sont depuis longtemps oubliés; d'autres que lui ont éprouvé semblable amertume... Sur sa mémoire s'est répandu l'apaisement du tombeau, dans cette chapelle où viennent s'éteindre toutes les grandeurs et tout l'éclat des pontifes rouennais...



La Querelle de la Restauration
de
l'Escalier du Palais de Justice
en 1902

REPONSE AU DISCOURS DE RECEPTION
DE M. ROBERT EUDE

Par M. PIERRE CHIROL

L'ACADÉMIE des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, au cours de son existence deux fois séculaire, s'est toujours fait un point d'honneur de distinguer particulièrement les chevaliers de l'histoire locale.

Très adonnée au culte de nos traditions provinciales, rien de ce qui peut en éclairer les arcanes ne saurait la laisser indifférente : Elle honore certes les nobles synthèses et les traités copieux, mais elle tient en dilection particulière les prospecteurs intellectuels ignorés de la foule et analogues aux pionniers du nouveau monde. Les uns et les autres s'acharnent à la tâche : remuer des monceaux de gravois ou d'archives afin d'y découvrir quelques pépites d'or, celles-ci précieuses aux yeux des financiers, celles-là inestimables pour les érudits sérieux. Ces derniers, méticuleux à en faire sourire les ignorants, colligent des petits faits, ils les fixent sur des fiches comme d'autres piqueraient des papillons sur des cartons. Ne sourions pas de leur enthousiasme, disproportionné peut-être avec l'intérêt de la trouvaille ; ils contribuent ainsi, par des découvertes modestes, sans publicité, à nourrir les grands livres des spécialistes qui, sevrés de dates précises et de généalogies sans fissures, pourraient certes aligner des phrases harmonieuses, mais, comme on eût écrit au XVII^e siècle, bien souvent « dépourvues d'efficace ».

C'est vous dire, Monsieur, l'accueil sympathique réservé par l'Académie à la présentation de vos travaux et comment d'abord, elle s'est montrée empressée à vous en remercier, puis à vous ouvrir ses portes.

Vous y apparaissez un prospecteur-né pour les archives normandes; votre labeur butine ces menus faits, il permet leur analyse et redressera maintes légendes fallacieuses. D'ailleurs, cette besogne fut vôtre dès votre adolescence, car vous n'avez pas tardé à vous faire le pourvoyeur de ces bulletins des sociétés savantes, ou de groupements sociaux dont l'anémie puis la disparition progressive n'est pas un des signes les moins graves de notre malheureuse époque; feuilles légères, ces modestes opuscules apparaissent le pain intellectuel des classes populaires dont vous vous honorez de monter.

Né en 1899 à Déville, vous ne pouvez nier avoir été fortement marqué par l'époque et le terroir. Le siècle s'achevait alors dans une atmosphère fiévreuse; jeunes et vieux n'hésitaient pas à se classer sous les bannières les plus étranges, sinon même à s'agrèger dans des formations acerbes ou angéliques. Quant au terroir, il répond au type de la vallée industrielle, dépouillé de tout attrait romantique, encombré d'usines et d'humbles demeures. Leur continuité sans répit, dépourvue de frondaisons, constitue un accès bien monotone à la noble capitale de la Normandie.

Mais au fidèle Dévillois que vous êtes, qu'importe cette carence de saveur esthétique? Vous l'avez toujours aimée cette petite patrie; malgré sa grisaille, vous vous attendrissiez devant son paysage: aussi, par vos investigations, vous revigorez ses traditions, et vous ne désespérez pas de reconquérir pour son histoire l'estime et l'audience du monde savant.

La tâche était courageuse, car, avouez-le, dans la bibliographie générale, la place tenue par Déville est plutôt modeste.

L'abbé Cochet l'a nommé pour y avoir pratiqué des fouilles heureuses; un concile s'y tint en 1304, sous l'épiscopat de Guillaume de Flavancourt. Tant qu'à Eudes Rigaud, notre célèbre archevêque et votre plus respectable homonyme, il y parut et procéda même à des ordinations dans ce manoir que nos prélats y possédaient, mais qui sera pratiquement délaissé au XVI^e siècle par Georges d'Amboise et ses successeurs, pour les « délices de Gaillon ».

Des eaux minérales y connurent une vogue réelle au XVII^e siècle, moins que le pèlerinage de saint Siméon toujours en faveur, malgré

l'indifférence des indigènes. Mais vous veillez et voici où apparaît l'utilité du chroniqueur dans la cité.

« *Colligite ne pereant* » aimait à répéter Gaston Le Breton, grand apôtre de l'art et des traditions parmi ses contemporains matérialiste de 1900.

Comme il avait raison ! Car en période de disette — et intellectuellement pourrions-nous jurer ne pas la vivre ? — on prépare ainsi la nourriture de demain.

Vos brochures dévilloises nous annoncent une histoire générale de cette commune, bien utile au moment où celle-ci risque de se voir englobée, avant de se dissoudre, dans ce grand Rouen auquel le XXI^e siècle n'échappera pas. Historiographe local, vos pages apparaissent des pierres d'attente : voici vos études consacrées à l'enseignement public, au Cahier de Doléances des Etats généraux, aux transformations de l'église paroissiale. Enfin, pour couronner tous ces documents, vous y ressuscitez la figure du Père Delattre, universellement connu du monde savant pour ses fouilles en terre carthaginoise.

Saluons au passage ce correspondant de notre Compagnie depuis 1896. Il me semble apercevoir son ombre à mon côté pour vous attirer parmi nous, tant vous avez su déployer de zèle afin d'épargner à ses concitoyens oublieux un lourd péché d'ingratitude. Vous avez réussi et, par votre ténacité, vous êtes parvenu à placer sa silhouette sur une stèle dans la maison commune.

A son endroit, nul n'a osé proférer — malgré sa soutane — le *Delenda Carthago*, honte de l'histoire romaine !

Cette intellectualité dévilloise portait en elle-même sa récompense : elle vous apprenait à apprécier la poussière âprement enivrante des archives. Vous en demeurerez à jamais imprégné, et je vous défie de ne plus sourire largement, tel un petit gourmand, devant une ample liasse de poudreux documents. Ainsi naîtront dans la joie toutes vos brochures si précieuses, quoique passablement austères, sur *l'Origine et l'Evolution du Conseil général* ; celle-ci est agrémentée, si je puis dire, de la liste complète de ses membres depuis la fondation.

Les spécialistes traitant de la fonction publique lui firent un succès qui vous a incité à renouveler l'expérience sur les préfets de la Seine-Inférieure et les maires de Rouen.

La sécheresse apparente du sujet n'est pas sans distiller quelque

profit moral, car à retrouver dans ces obituaires certains noms, jadis auréolés de gloire au temps de notre jeunesse et aujourd'hui outrageusement ignorés, on se prend à murmurer le *Vanitas Vanitatum* de l'Ecclésiaste, mais avec quelle modestie toujours insuffisante ! Vous venez vous-même de l'appliquer à des personnages justement chevronnés...

Bientôt, au delà du plan urbain, voire départemental, vous êtes attiré par les Elections générales en Seine-Inférieure depuis 1789 ; puis, votre appétit devient insatiable, car vous vous attaquez maintenant à la préparation des Etats généraux dans le bailliage de Rouen et de Caux ; actuellement vous n'êtes pas remonté plus avant dans notre histoire parlementaire, mais je tremblerais de vous voir prétendre débrouiller jusqu'aux temps mérovingiens, si je ne savais toutes les catastrophes d'archives qui vous interdisent cette effrayante ambition.

On comprend votre succès à la Société d'Emulation qui a toujours aimé, elle aussi, ces investigations, et qui vous en a récompensé, tant par le prix Bouctot que par votre participation à son Bureau et enfin par le fauteuil présidentiel.

Votre curiosité ne se limite pas à la vie civile, vous avez subi l'attrait de l'histoire ecclésiastique et j'y relève des essais bien curieux : *L'Eglise Saint-Ouen durant la Révolution* ; *L'Eglise Saint-Ouen, cathédrale provisoire après l'incendie de la flèche* ; *la Paroisse de Pascal, Sainte-Croix-Saint-Ouen*, et enfin un copieux manuscrit consacré à la biographie des archevêques depuis le Concordat, car, notons-le, on parle volontiers des personnages antérieurs à 1789, quitte à négliger les successeurs comme trop modernes, sans mystère et dépourvus de panache.

Quelle erreur, et combien nos derniers pasteurs, sous votre plume, sont attachants, quoique objectivement observés.

Le seul chapitre sur Mgr de la Villerabel mériterait de paraître en brochure.

Tous ces travaux offrent une allure d'investissement autour de ce magnifique sujet : une histoire du diocèse de Rouen. Sujet de très grande envergure, certes, digne même des efforts conjugués de plusieurs auteurs si cette ampleur risquait d'effrayer un seul spécialiste : Pourquoi est-il, jusqu'à ce jour, injustement négligé, malgré son intérêt et l'hommage qui est bien dû à ce grand centre de civilisation chrétienne ?

Mais je devine votre objection : le prix exorbitant de l'impression. Il vous a déjà causé une grande déception, l'obligation de garder en manuscrit un autre travail sur l'armorial épiscopal français au XX^e siècle. On y peut consulter trois cent cinquante notices biographiques et héraldiques, un véritable état civil de nos évêques depuis 1900.

Mais, à m'entendre, vous risquez d'apparaître exclusivement enlisé en ces recherches méthodiques, en cette froide résurrection d'un passé lointain dans une ambiance claustrale. Grave erreur en vérité ! Vous prenez une part très active à la vie journalière, par la presse et la conférence avec projections, dont vous êtes l'habile réalisateur, car j'allais oublier en votre personne l'ancien secrétaire du Photo-Club.

Mieux que cela, vous militez aussi dans ce Comité pour la Renaissance du Théâtre des Arts, qui se consacre avec un beau zèle à nous rendre cette scène fameuse entre les scènes de province.

Tous ces traits vous composent un personnage peu banal, semblable en une certaine manière à cet Ange de l'Apocalypse qui posait un pied sur la terre et l'autre sur la mer. Votre plume, en effet, passe avec aisance du sacré au profane, au risque, s'ils vous lisaient aujourd'hui, d'effaroucher vos héros ecclésiastiques des années 1840...

Dans cette nomenclature, il ne manque même pas l'activité académique pour laquelle vous n'avez pas attendu la présente journée.

Je veux en effet louer spécialement l'imposant répertoire de nos membres depuis notre fondation en 1744. Quelle mine précieuse pour nourrir des éloges rétrospectifs ! elle vous méritera d'être cité au premier rang par les présidents chargés de célébrer les futurs centenaires de l'institution, et je devine nos successeurs lointains se référant au docte académicien de 1953. Vous êtes un auteur heureux, Monsieur, auquel je puis promettre au moins un lecteur assidu tous les cent ans... Les uns et les autres nous serions, je le crains, bien présomptueux de nous flatter d'une faveur aussi insigne.

Ce travail, serait-il l'unique fruit de votre ardeur, vous aurait mérité notre reconnaissance et nos suffrages. Mais si je l'apprécie à sa valeur (car pour préparer le second centenaire, en 1944, il m'eût été bien utile), j'avoue ressentir plus encore un penchant marqué pour vos plaquettes bourrées d'anecdotes locales : Parmi tous leurs mérites, elles nous font toucher du doigt les faiblesses,

parfois même les vices des époques antérieures, ce qui nous incite à supporter notre temps plus allègrement. Nous sommes en progrès : on ne se dérange plus en troupe pour organiser des « charivaris » rue des Bonnetiers..

Soyez donc remercié, Monsieur, pour ce réconfort que vous nous apportez.

• Puisque ce parfum est si tonique, je voudrais me mettre à votre école et, moi aussi, évoquer un épisode local bien oublié, mais qui excita violemment l'opinion il y a un demi-siècle.

Il s'agit de l'affaire dite du Perron du Palais de Justice dont l'écho résonna dans toute la France artistique en 1902. Au surplus, demain, ce sujet pourrait revenir d'actualité lorsque des crédits, enfin dignes du monument, permettront de pousser plus activement une restauration réclamée en un silence trop conformiste par les hommes de goût.

Et, je l'espère, l'Académie jugera cet apport d'histoire locale dans la ligne de sa tradition, car Lucien Lefort, le principal auteur, rudement et injustement incriminé par une opinion aveugle, siégeait parmi nos anciens où sa science et sa culture étaient unanimement prisées. Comme j'avais, en ce temps lointain, l'honneur d'appartenir à son agence et de participer à la préparation des dossiers officiels, il m'est possible de fournir quelques précisions inédites et de rendre témoignage à la loyauté artistique d'un maître sous lequel je demeure fier d'être entré dans la profession.

N'en déplaise aux guides qui le proclament un édifice du XV^e siècle, notre magnifique Palais de Justice se présentait, en 1902, avec une surface de planchers et de façades que n'avaient jamais imaginé ses premiers bâtisseurs.

Le noyau primitif s'était généreusement développé sous la nécessité des temps, en un édifice romantique, alors qu'à l'origine il se concrétisait seulement en deux éléments plantés d'équerre et couvrant à peine le tiers de la surface actuelle.

Ces deux bâtiments, le *Parloüer aux Bourgeois* et le Palais royal, quasi contemporains, tenaient de leurs origines différentes, des variétés de hauteur et de décoration qui eussent dû décourager les fervents d'unité archéologique.

En effet, le *Parloüer aux Bourgeois*, ou Salle des Pas-Perdus avait été mis à l'étude en 1493 par la rédaction d'un devis présenté au bailli : nous possédons encore cette pièce fort curieuse .

Mais les Bourgeois, invités à payer « leur parloüer », firent traîner l'affaire; celle-ci prit corps seulement en 1498, sur un programme quelque peu modifié, notamment aux pignons extrêmes, où les roses circulaires tout d'abord prévues furent remplacées par de simples fenêtres.

La destination en effet avait varié quelque peu : la nouvelle juridiction de l'Echiquier ou Cour d'Appel, rendue permanente à Rouen par la munificence de Louis XII, allait s'y installer. En 1515, elle devait se transformer en Parlement de Normandie.

Le nouveau Palais royal, destiné aux séances de l'Echiquier, s'éleva en s'accolant perpendiculairement au Parloüer encore en construction : son plan est bien caractéristique de l'époque : deux grandes salles juxtaposées bout à bout et desservies à leur jonction par des escaliers en tourelle.

Ces vastes constructions, entre les branches de leurs équerres, déterminaient une cour intérieure où elles prenaient jour : force fut bien d'assurer quelque sérénité aux audiences comme aux délibérations parfois fort tumultueuses toutes deux : voilà l'origine du mur crénelé le long de la rue aux Juifs, dressé en 1516, contre les exubérances populaires. Il était percé d'une poterne et d'un ample passage surmonté d'un immense cartouche où deux cerfs s'affrontaient autour du blason royal.

La nouvelle juridiction se révélait d'une telle utilité sociale qu'elle débordait de ses locaux chaque jour trop étroits. L'agrandissement s'imposait; aussi, de part et d'autre, le Palais commença de pousser ses services soit vers le Marché neuf en 1543 — ce fut pour la Chambre des Requêtes, — soit vers le Levant. Il n'a pas fini encore de s'étendre puisque le dernier plan d'urbanisme lui réserve du terrain au delà de la rue Boudin.

En 1609, l'achat d'un immeuble vers la rue de la Poterne a pour but d'installer les services de la Tournelle.

Quel désarroi général dans l'édifice, avec ces accroissements successifs au gré des occasions!

Au XVIII^e siècle, ces proliférations s'accrochèrent : dès les premières années, les maisons bordant la grande cour vers l'est disparaissent pour laisser place à une façade d'ordre ionique avec fronton. Cet élément, en s'écroulant en 1810, écrasera un énorme plafond de Jouvenet dont l'esquisse est conservée au Musée de Grenoble.

Bientôt, en 1740, sur le marché neuf (place Foch), on édifie la Chambre des Requêtes; c'est une façade Louis XV, calée aux extrémités par de beaux trophées qui achèvent maintenant de périr dans le jardin du Musée d'Antiquités.

L'ensemble du Palais apparaissait donc, en 1789, singulièrement hétéroclite.

La réforme des institutions judiciaires, leur extension, l'écroulement de l'aile est de la cour, dont les services émigrent alors à la Première Présidence, rue Saint-Lô, tout semblait se conjuguer pour rendre inhabitables les anciens locaux et appeler des agrandissements importants et non plus des remises en état fragmentaires. Il fallut attendre jusqu'en 1830 pour voir la question examinée de haut par l'architecte du département, Grégoire, et sous le romantisme triomphant, créer une véritable composition en gothique ressuscité.

Quelques-uns s'étonneront peut-être de ne pas me voir écrire « gothique troubadour ». Ce terme péjoratif serait déplacé en abordant l'esquisse des transformations subies par le Palais au XIX^e siècle; car il importe tout d'abord de rendre justice à la science éprouvée de tous ses architectes. Dans quelques générations, les importants travaux de M. Lefort, notamment, se distingueront difficilement des éléments remontant à Louis XII.

Cette unification commença en 1830 par la démolition du mur crénelé et son remplacement par une grille gothique en fonte, « d'un modèle riche » précise le rapport officiel. Nous y reconnaissons une trace de l'engouement pour la fonte très prisée qui avait trouvé son exaltation suprême dans la flèche de la Cathédrale alors en construction.

En 1839, la somptueuse façade, à droite de la tourelle, tant sa dégradation était effroyable, fut pratiquement refaite, et il s'en suivit, en 1843, l'aile de la Cour d'Appel, conférant ainsi par sa symétrie avec la Salle des Pas-Perdus cette ordonnance régulière qui séduisait tant de gens par son équilibre quasi académique.

De très bonne foi, en une époque peu fournie en traités spécialisés sur l'art gothique, Grégoire voulut obtenir une unité et parvint presque à son but. Il ne songeait pas à remarquer comment le XVI^e siècle avait, sans hésitation, accolé deux éléments dissemblables par leurs hauteurs d'étage et de corniche. Quant à l'ornementation des baies, à ce foisonnement des pinacles, ils eussent dû, outre les

profils eux-mêmes et les linéaments des balustrades, alerter les amateurs de grandes compositions. Une symétrie savante, en ce cas, était un leurre, même si l'on imaginait pour la charmante tourelle centrale l'obligation de créer un axe.

Grégoire voulut lui rendre cette fonction et dans ce but il n'hésita pas, après avoir sacrifié le mur crénelé et le perron polygonal son soutien, à reporter au centre son nouveau degré répondant ainsi à celui de la Cour d'Appel.

Partis sur cette pente de l'équilibre absolu, il n'était plus guère possible de s'arrêter. Il s'en suivit la démolition d'un charmant pavillon d'angle qualifié de verrue, puis la remise en état de la Salle des Pas-Perdus et de la Salle des Assises par Desmarests.

Enfin, en 1882, les dernières séquelles de l'art classique furent effacées par L. Lefort avec sa belle création du Tribunal civil sur la place Foch. Sauf le cadran d'horloge, modèle bourgeois qui se niche sous une profusion de gables avec lesquels il jure quelque peu, le succès fut complet auprès de l'opinion publique comme chez les spécialistes. L'autorité de notre collègue fut consacrée en matière de restaurations, surtout s'il s'agissait du Palais de Justice.

Nul ne pouvait s'étonner de la réussite s'il approchait cet homme, de taille médiocre, avec une pointe d'embonpoint, mais dynamique, aux yeux pétillants, au verbe imagé, par-dessus tout, cœur généreux et main tendue. Né à Sens, fils d'architecte, Lucien Lefort, après de solides études dans le cabinet de M. Lisch, inspecteur général des Monuments historiques, et à l'atelier André de l'Ecole des Beaux-Arts, était venu à Rouen en 1877 pour être le coadjuteur de M. Démarest, architecte en chef du Département.

Fait curieux, M. Démarest lui-même avait tenu ce rôle auprès de son prédécesseur Grégoire, et à ce titre avait pratiquement dirigé l'édification du portail de Saint-Ouen.

Lucien Lefort fit mieux encore; après sa grande réussite du Tribunal civil, il se classait spécialiste en matière de restauration. Aussi, en 1898, quand les balustrades de fonte eurent disloqué les perrons au point d'obliger à une réfection complète, le Conseil général vota les propositions de son architecte sans bien comprendre à quel bouleversement d'horizon le dossier déposé proposait de souscrire.

Le projet Lefort visait un but intellectuel : retrouver l'ambiance ancestrale et, pour cela, reconstituer le perron d'angle donnant accès

à la Salle des Procureurs par son extrémité; ainsi, le visiteur, dès l'entrée, obtenait la perspective la plus favorable sur la célèbre voûte en bois. Notons-le sans tarder : il ne se rencontrait en ce parti aucune fantaisie de folle imagination.

L'emplacement de cette porte et la forme polygonale du perron d'accès résultaient de nombreux documents, tels les dessins de Pugin, Mansson, les relevés de Grégoire.

Mais un degré d'angle postulait un mur d'échiffre pour s'y appuyer; c'était le mur crénelé signalé par les mêmes documents et dont on connaît des exemples analogues à l'Hôtel de Ville de La Rochelle et au Musée de Cluny, jadis à Rouen même, au Manoir abbatial de Saint-Ouen.

Comme le plan de la Cour d'Appel s'opposait à tout déplacement de son escalier central, celui-ci devait être reconstitué sur place avec un léger changement concernant une rampe en pierre découpée, judicieusement substituée à la fonte.

Les deux perrons cessaient donc d'être symétriques et cette juxtaposition de deux solutions aussi différentes brisait l'unité factice imaginée par Grégoire en 1830, et qui ne correspondait ni à l'esprit primitif, ni à la réalité historique du Palais.

Tout le monde, sauf quelques spécialistes, ignorait ce fait.

Le dossier déposé au Conseil général, pour exact et complet qu'il se présentât, offrait un aspect hermétique, sans éléments clairs et attrayants capables de séduire le Français moyen et plus encore ses élus. Le vote fut acquis avec quelque méfiance puisqu'il fut stipulé de s'en remettre, pour le perron d'angle, à la Commission des Monuments historiques. Celle-ci, déjà informée, donna son approbation et, sans tarder, les travaux commencèrent. Hélas! à peine les premières assises eussent-elles dessiné la disposition générale que l'opinion regimba, avec une virulence rarement atteinte en pareille matière.

Les défenseurs du projet — il en existait quelques-uns — prêchaient la patience. Par un raisonnement judicieux, ils estimaient préférable d'attendre la réalisation complète avant de porter un jugement. Hélas! l'œuvre achevée fut loin de juguler les critiques; malgré l'excellente sculpture des voussures et les petits angelots imités du pont de Bapeaume, on reprochait une certaine lourdeur à cet ensemble qui heurtait par la blancheur des murs et le ton sombre du granit (employé pour obtenir des emmarchements inusables).

Mais il y avait pis : afin d'éviter des chutes possibles, le pas des marches était faible. L'escalier comportait donc vingt-six degrés au lieu des vingt-quatre primitifs ; il était axé différemment du premier tracé, lequel d'ailleurs ne se dégagait pas nettement des documents invoqués.

La réaction s'amplifiait dangereusement, les salons commençaient d'en jaser, et la clameur de plus en plus aigre submergea bientôt les défenseurs de M. Lefort malgré les avis favorables obtenus auprès des groupements officiels : Commission départementale des Antiquités, Académie de Rouen, Société d'Emulation, Amis des Monuments rouennais, Société des Architectes. Ne se rencontrait-il pas au sein de ces groupements quelques « Chers Collègues » un peu las d'entendre toujours appeler Aristide « le Juste » et que sa présente mésaventure ne chagrinait pas outre mesure ?

En effet, parmi l'élite de ces groupements, deux membres seulement eurent le courage de parler net et d'écrire avec fermeté : M. Loriquet, conservateur de la Bibliothèque, et M. Louis Deglagny, pour lors président des Amis des Monuments rouennais.

A ce titre, il avait organisé au Palais des Consuls une exposition documentaire d'où il ressortait avec évidence combien le parti adopté reconstituait bien l'état ancien. Nul esprit lucide et objectif ne le nierait aujourd'hui, mais en 1902, après les travaux achevés et les articles virulents dont je vais parler ultérieurement, tout avocat se levait manifestement trop tard.

Les adversaires tirèrent de l'exposition quelques faibles arguments historiques un peu troublants, sans vouloir entendre combien le parti adopté était judicieux, malgré son aspect momentanément désavantageux.

Raisonnements, argumentations, rêveries, commençaient à créer une exégèse du Palais, où beaucoup de sottises étaient exposées le plus sérieusement du monde.

Au cours de leur revue annuelle, les Folies-Bergère, elles-mêmes, couvrirent de lazzis peu élégants ce travail qui ne relevait pas de leur esthétique ! Alors, M. Lefort, sortant de sa discrétion publia en juillet 1902, une brochure de onze grandes pages, copieusement illustrées. A les relire aujourd'hui, la cause semble entendue : restituer le plus ancien état connu, disait-il, était le seul parti qui excluait toute fantaisie. Ainsi pouvait-on échapper à cette accusation si souvent portée contre l'Ecole de Viollet le Duc. Mais les adver-

saires n'en avaient cure et il semble qu'alors, on eût tout préféré à la vérité apportée par l'architecte départemental.

Ainsi les ennemis ergotèrent : le perron polygonal était-il primitif ou datait-il seulement de 1607, le devis initial, avec son degré parallèle, a-t-il été plus ou moins suivi dans le bâtiment ? On reculait devant une conclusion logique. Par dessus tout, l'ensemble déplaisait et une question d'histoire se tranchait par un argument subjectif d'esthétique ou plutôt d'habitude invétérée.

La presse locale, en 1902, y consacra au moins trente-cinq articles ou notes importantes. L'alerte maintenant avait gagné l'opinion française et le monde de l'érudition. La presse parisienne : M. Henry Lapouze au *Gaulois*, M. André Hallays au *Journal des Débats*, commençaient d'y pousser des cris d'alarme et quels cris !

Ce dernier fut le coryphée du mouvement, sa personnalité lui imprima une ampleur extraordinaire.

Gentilhomme de lettres, s'il en fut, par son indépendance sociale, selon un type fréquent chez la haute bourgeoisie au XIX^e siècle, nanti d'une haute culture dont un des premiers fruits fut une thèse de doctorat sur Marivaux, de plus, excellent écrivain à la clarté toute classique, de rapports aimables, quelque peu protecteurs dans l'accueil et légèrement hautains vis-à-vis des conceptions adverses, André Hallays, à la belle prestance, tenait aux *Débats* le sceptre de la défense des traditions provinciales. Rapidement il en devint l'oracle et ses campagnes contre le vandalisme, hélas trop réel, devaient connaître un énorme et fructueux retentissement. Ses jugements auraient presque toujours été reçus sans appel, si une tournure d'esprit assez fâcheuse ne suspendait parfois l'adhésion des artistes. Cet esprit, pourtant si délicat, nourrissait une horreur profonde, instinctive, à l'encontre des architectes. Il les jugeait les responsables les plus fréquents de ce vandalisme reconstructeur dont il déplorait tant les méfaits. Le bataillon des restaurateurs, Viollet le Duc en tête, et tous les tenants des Monuments historiques, notamment le pauvre Marcel Lambert à Versailles, le mettaient en transe, ce qui le poussait à déclarer lors d'une conférence à un public d'amateurs particulièrement distingués : « Défendez les vieilles demeures contre les atteintes de l'architecte et de l'entrepreneur qui voudraient les restaurer. »

Les adversaires du mur crénelé et du perron lui exposèrent leurs

doléances. Il en frémit et les adopta. Après plusieurs voyages à Rouen, son humeur bilieuse se répandit dans un de ses feuillets hebdomadaires du *Journal des Débats*, dont le retentissement était certain.

Le 15 août 1902, la phrase liminaire de sa chronique fera imaginer l'aigreur du ton : « Un des plus admirables monuments de France, le Palais de Justice de Rouen, vient d'être défiguré par la fantaisie d'un architecte, avec l'assentiment de l'Administration des Beaux-Arts. »

Et les périodes se suivent vinaigrées à souhait; j'y cueille une collection d'épithètes d'où l'art des nuances a totalement disparu : « formidable escalier de forme pyramidale », « terribles ressauts de pierre », « tas de granit abominable » et, en manière de conclusion : « le pan de mur crénelé semble d'une laideur accablante, bien que pour en égayer la monotonie, l'architecte ait eu l'ingénieuse pensée d'y pratiquer une logette dont on devine la destination : elle attend encore sa défense en tôle. Et cela n'est qu'un commencement, une amorce. L'architecte entend prolonger son mur sur toute la largeur de la cour. »

Et après un petit coup de griffe aux Rouennais « lents, dit-il, à s'émouvoir pour les questions d'art », notre polémiste conclut : « C'est un concert de malédictions contre l'architecte ». Toutefois, le chef d'orchestre de ce concert reconnaissait à sa victime « d'avoir jadis été moins mal inspiré et d'avoir produit à Rouen même des ouvrages moins désastreux ».

Ne soyons pas dupes de cette condescendance quelque peu méprisante. Elle se présente telle la bouchée de groseille où l'on prétend diluer l'amertume d'une purge, j'entends l'analyse désobligeante et ironique de la brochure publiée par Lucien Lefort, et dont il fallait bien parler.

Après cinquante ans, les passions sont aujourd'hui éteintes et la lecture de ce réquisitoire, même signé d'un nom dont le prestige n'est pas évanoui, est loin d'entraîner une adhésion totale.

La critique de A. Hallays peut ainsi se résumer : Légitimes ou illégitimes, ces travaux ont enlaidi le Palais. L'escalier nouveau est manqué; sa masse jure avec la légèreté des façades voisines. Cette impression, aucun raisonnement d'archéologue ne prévaudra contre elle.

Nous touchons au point crucial de la discussion entre ces deux

hommes, le critique et l'architecte ; incapables de se rencontrer avec sérénité sur un terrain neutre : le bâtisseur, au nom d'une méthode rigoureuse, se rattache à la solution la plus anciennement connue, c'est le perron polygonal dont la première mention est de 1606 et qui oblige au mur crénelé.

Cette solution est d'un homme de science.

Au contraire, le critique d'art, exclusivement subjectif, ne veut rien entendre si son goût personnel, si sa sensibilité de lettré ne sont pas satisfaits. Il minimisera les données historiques consignées dans le rapport Lefort et, pour des guipures de pierres qui font défaut, il rejette le mur *a priori*.

Au fond, et je le regrette pour lui, André Hallays, sans le savoir, rejoignait ainsi le bataillon de ces bourgeois et de ces ignorants pour lesquels gothique égale folle découpeure et beauté s'exprime par richesse et profusion.

La virulence de la diatribe appelait une réponse. Louis Deglagny, ex-président des Amis des Monuments rouennais, eut le noble courage de l'adresser, publiquement, en un style calme et quasi-lapidaire, comme il convenait à ce stoïcien égaré dans l'atmosphère émollissante de la Belle Epoque. André Hallays la publia et prétendit y répondre « spirituellement », selon le terme de G. Dubosc, qui, pour une fois, ne s'était pas rangé du bon côté et soutenait son ami André Hallays. Rien ne paraissait évoluer dans les sentiments des antagonistes puisque j'en détache l'aphorisme suivant : « Les vieilles villes de France ont deux ennemis également redoutables : le démolisseur et l'architecte. Contre ce dernier, il faut défendre les grands monuments du Passé. »

A ce devoir qu'il jugeait impérieux, André Hallays ne devait jamais faillir, et son action très souvent bienfaisante — rappelons son sauvetage des remparts d'Avignon — eût connu sans doute de plus grandes réussites s'il avait imposé silence à sa hargne anti-restauratrice.

En cette affaire rouennaise, il obtint momentanément un succès éclatant. Le Conseil général persistait à en discuter sous l'aiguillon du député M. Borgnet — un espoir législatif rapidement évanoui — qui tranchait volontiers de toute question avec l'allure et les illusions de Don Quichotte. A la session d'août 1902, il réclama la démolition, repoussée par Gustave Robert, ce dernier obtenant un vœu pour conserver l'escalier, tout en supprimant le mur crénelé. La

solution était économique, mais elle aurait abouti à un aspect lamentable, anti-historique ; elle fut repoussée avec raison par le Ministère des Beaux-Arts.

Sur l'avis d'une délégalion parisienne où ne figurait aucun spécialiste local et qui trancha *in abstracto*, la démolition totale fut ordonnée aux frais de la Caisse centrale des Monuments historiques. Comme un escalier était indispensable, un nouveau projet devait être proposé par le président de la dite Commission, M. Solmersheim, inspecteur général.

Celui-ci n'était pas Normand, il n'avait jamais exercé en Normandie. Cette ignorance apparut une qualité, le plaçant au-dessus de la mêlée. Hélas, il le fit bien voir. Rejetant toutes les objections sérieuses contre le texte du devis de 1493, il choisit ce document pour point de départ de sa nouvelle composition. Nonobstant les traces évidentes des voussures encadrant la porte, il remplaça celle-ci par une entrée mesquine pour la Salle des Procureurs ; dans le détail, il fit pire : il imposa des profils, des moulures, des tracés de balustrades, des pinacles inspirés de l'art champenois et de Saint-Urbain de Troyes dont il achevait alors la restauration. Il repoussa même les sages propositions du sculpteur Foucher qui voulait glaner dans le Palais les éléments décoratifs. Il imposa des crochets et des grotesques provenant de l'Hôtel de la Trémoille et déposés à l'École des Beaux-Arts de Paris.

C'est dire qu'il remplaça une prétendue fantaisie par une fantaisie certaine ; où se relèvent même dans la construction des voûtes de bien singulières infiltrations de stéréotomie classique.

Vraiment, pour qui acceptait de faire la leçon à un collègue déclaré insuffisant, il eût été correct d'aboutir à un autre résultat, car les nouveaux pinacles parurent si pauvres qu'ils durent encore — eux aussi — être démolis pour recevoir quelques enjolivements.

Le plus étrange, devant ce résultat, ne fut pas le silence du public débarrassé de ce mur incompris, mais bien l'autre silence, celui d'André Hallays lui-même, auquel M. Selmersheim apportait un véritable condensé de tous les défauts toujours reprochés aux architectes par ce critique. Celui-ci eut bien un dernier sursaut, mais contre M. Lefort ; il fit observer comment détourner des crédits pour la réfection rouennaise entraînerait sans doute en une autre province, faute de crédit, la ruine de quelque charmante église. Dans

son triomphe, il découvrait encore quelque délit à inscrire au débit de son adversaire désarçonné.

Jamais notre corporation ne trouva grâce à ses yeux ; certes, il devint plus amène, l'âge aidant, et malgré mon appartenance à cette profession, il acquiesça fort aimablement à la demande d'écrire une préface pour mon ouvrage sur *Rouen disparu*. Je tiens à préciser comment les notices qui y commentent des vues anciennes sur le perron du Palais, où je maintenais mon point de vue, n'appelèrent de sa part aucune réserve.

En vérité, dans cette affaire, André Hallays eut à cœur d'écraser un personnage symbolique, l'architecte restaurateur en soi. Je ne saurais le nier, des hommes des Monuments historiques eurent parfois la main lourde, mais leurs erreurs apparaissent secondaires auprès des immenses services dont l'art français reste redevable à Viollet le Duc et à ses émules.

En tout cas, si une disgrâce était escomptée pour la victime, ses adversaires durent être déçus.

Grâce à sa dignité parfaite, à la conviction de son bon droit, malgré la froideur de quelques habiles et de quelques prudents qui, en cas de chute, l'eussent peut-être, d'un ton dolent, assuré de leur sympathie, Lucien Lefort garda sa place d'architecte départemental treize ans encore, avec noblesse et compétence. Il mourut en 1916 et les mêmes journalistes locaux, si sévères jadis à son endroit, célébrèrent son talent avec prolixité.

Et maintenant, les antagonistes ont disparu et leurs passions se sont apaisées. Il semble possible d'examiner l'affaire en toute objectivité. La réaction brutale d'une opinion, trop souvent somnolente en ces questions, se trouvait-elle justifiée et, puisqu'un escalier monumental était indispensable, quelle solution devait prévaloir ?

Il me semble possible de pouvoir émettre quelques réponses, basées sur l'expérience des faits et des hommes.

Tout d'abord, la pensée de reconstituer la plus ancienne disposition connue (et, peut-être, datait-elle même de l'origine), c'est-à-dire le perron polygonal et son corollaire, le mur crénelé apparaît légitime, mieux que cela, justifiée, elle s'imposait sous peine de mériter l'accusation de haute fantaisie.

Voilà qui valorise la première approbation des Monuments historiques.

Mais cette décision, judicieuse en soi, connut une application

qui suffoqua le public. Quoique légère, l'erreur consistait à sous-estimer les réactions fatales, nées d'une admiration puérile et d'une habitude moutonnaire.

Bien que d'autres restaurations aussi révolutionnaires soient parvenues à s'imposer sans susciter tant de rancœurs, cette fois, l'opinion publique était trop peu préparée à ce brutal changement. Les coryphées crièrent sus à l'architecte et la masse flottante, dans le souci de se montrer informée, adopta leurs théories et leur vocabulaire excessif.

On vit même les esprits les plus rassis assister, avides de vérité, à une conférence fuligineuse du fantaisiste Merovack, un fils de notaire en rupture de bonne société; ce pauvre hère, toujours vêtu d'oripeaux XV^e siècle, s'intitulait « l'homme des Cathédrales » et prétendait expliquer poétiquement l'art médiéval. Ses rêveries n'apportèrent évidemment aucune solution pratique.

L'opinion publique — le Conseil général en tête — se crut bernée parce que placée devant le fait accompli : un mur outrageusement blanc et inachevé, un perron de granit gris, des masses sans ornement, accolées à ce décor ancien, riche de pinacles et de balustrades ouvragées.

Toutes les explications fournies, même les plus judicieuses, toutes les preuves d'authenticité les plus éclatantes, arrivaient trop tard et furent écartées, même par la Commission des Monuments historiques, qui se déjugea devant l'émeute intellectuelle.

La rapidité de l'étude, puis du vote et enfin de l'exécution faisaient figure de coup monté. Que n'avait-on préparé lentement l'opinion en apportant, dès 1898, dessins et maquettes aux expositions rouennaises? Ces éléments en eussent été le principal attrait. Des réactions eussent éclaté, peut-être, mais les réponses étaient faciles, on les pouvait résorber les unes après les autres, et, au cas improbable d'un refus total, l'architecte n'eût pas connu l'amertume de voir, de ses yeux, jeter bas son œuvre et son remplacement confié à un autre technicien.

En outre, le temps et les discussions auraient incité l'architecte à creuser certains problèmes, tels le nombre de marches, la hauteur exacte du mur, le volume des créneaux.

Si cette stratégie eût été adoptée, le mur crénelé se dresserait aujourd'hui rue aux Juifs, restituant la cour intérieure. Peut-être

même serait-il réparé pieusement, comme l'aile de la rue Boudin, aux applaudissements de tous les amateurs.

La grille a sombré aux jours de la libération. Serait-il souhaitable de voir renaître l'idée de reconstruire le projet Lefort? Malgré mon adhésion intellectuelle, je ne le pense pas, il apparaît trop en marge du règlement et de l'esprit régnant à l'Urbanisme; ces clôtures opaques dressées en pleine ville ne conviennent guère devant le siège de la Justice.

Qu'on nous rende d'abord tout notre Palais et les spécialistes discuteront ensuite s'il y a lieu de l'enclorre jalousement au nom d'une restitution certaine, ou de le ceinturer de parterres fleuris.

*
**

Vous me croyez bien loin de vous, Monsieur, et pourtant je côtoie votre activité dans ses éléments les plus précieux. Comment l'évocation de ces bouillonnements locaux ne souligne-t-elle pas l'utilité de votre mission?

Ce rôle de chroniqueur, perpétuellement à l'affût avec son bloc-notes et son objectif devient de plus en plus l'auxiliaire indispensable de l'historien officiel. Par quel miracle les architectes privés de votre concours se documenteraient-ils pour restaurer respectueusement les monuments? Vos petits faits, ramassés, nous éclairent et à combien d'aventures, fâcheuses pour leur bon renom, les évocateurs du passé par la plume et la truelle, ne sauraient-ils échapper, s'ils font fi de ces brochures, voire même de ces notules, dont quelques snobs persifleurs ont parfois le tort de sourire?

Continuez donc, Monsieur, de remuer, mieux que cela, de cribler la cendre immense du Passé; rectifiez les dates erronées, anéantissez les anecdotes fantaisistes, au risque de déboulonner quelques prétendus grands hommes.

Il existe, en effet, trop de conformistes dans les générations d'intellectuels qui reculent devant l'aveu sincère d'une longue erreur transmise de génération en génération.

Vous avez le courage de vous consacrer à la besogne ingrate de les redresser, nous vous en félicitons aujourd'hui, car, plus indispensables encore à nos petits-enfants qu'à nous-mêmes, vous vous assurerez de leur part une reconnaissance des plus flatteuses et des plus méritées.

PLATON a-t-il encore

quelque chose à nous dire ?

DISCOURS DE RECEPTION DE M. L'ABBE PAUL GRENET

(28 novembre 1953)

REMERCIER toutes sortes de personnes, tel sera l'unique et multiple propos de ce discours.

La première personne que je dois remercier est cette vieille dame rouennaise que l'on n'a guère occasion de saluer dans la rue, mais qui, de temps en temps, invite chez elle bien du bon monde. Savante et bienfaisante, mais point grincheuse, elle n'a qu'un défaut qui est la condition de son immortalité : la volonté de se rajeunir. J'ai nommé l'Académie de Rouen. De m'avoir fait sortir des urnes, une après-midi de mars 1952 et de m'avoir considéré comme un élément de sa jeunesse future, je la remercie.

La seconde personne que je remercierai sera M. Troude. Je connaissais le regard indulgent qu'il abaisse à travers ses grosses lunettes sur les apprentis philosophes. Mais j'ai appris à mes dépens jusqu'où peut aller cette indulgence, lorsqu'avec une persévérance inlassable, il me fit signe de le rejoindre ici.

La troisième personne que je remercierai sera M. le chanoine Coutan. Académicien par habitude de famille autant que par mérite personnel, c'est lui qui me transmit les songes de M. Troude, me pressa de les réaliser et m'offrit le moyen de le faire vite et bien. Dans une voiture automobile frétée par ses soins et pilotée par ses ordres, je me trouvai certains soirs catapulté aux points névralgiques d'un front électoral où, sans discours et même parfois sans parole — et pour cause — je me faisais de tous mes futurs confrères autant de chauds partisans. Cher M. le Supérieur, il y a là un symbole. Je n'étais qu'un potache de dix-sept ans, quand votre enseignement

solide et souple, sobre et nuancé, me révéla dans la vieille scolastique l'alliance la plus intrépide de la raison et de la foi. Dans cette vieille guimbarde jamais poussive, que dépassent de temps à autre les nouvelles marques à la mode, mais qui a bientôt fait de les laisser derrière elle au premier virage dangereux..., vous m'avez fait monter jadis. J'y suis encore. C'est votre faute. Merci tout de même.

La quatrième personne que je désire remercier sera bien étonnée d'entendre parler d'elle. C'est un cœur modeste et délicat, en même temps qu'un esprit cultivé, informé, artiste. J'eus la chance, avec beaucoup d'autres, qu'il se trouvât là, à la fin de mes études secondaires, pour nous ouvrir l'esprit aux problèmes philosophiques. M. l'abbé Ephrem Legros honorerait plus que moi l'Académie, si sa modestie pouvait souffrir de demander à l'Académie de l'honorer. Du moins qu'il me pardonne d'avoir osé dire en pleine Académie l'affectueuse admiration que lui ont vouée ses anciens élèves.

La cinquième personne que je tiens à remercier sera M. le chanoine Letellier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen. A l'accueil chaleureux qu'il fit à ma candidature, à la patience avec laquelle il attendit que fût rédigé ce discours, il ajouta une marque exceptionnelle de bienveillance en autorisant les dialogues de Platon à venir égayer mon plat monologue.

C'est qu'en effet, Mesdames et Messieurs, la sixième et dernière personne qu'il me faut remercier, c'est une personne à plusieurs têtes et à plusieurs cœurs qui, voilà six ans déjà, mit plusieurs mains à plusieurs portefeuilles pour en tirer plusieurs billets qui payèrent une part de l'impression de ma thèse sur *L'Analogie dans Platon*. A vrai dire, cette personne morale se concrétise dans la personne de mon ami M. Charles Bellanger, professeur agrégé de première au Lycée Corneille et à l'École des Lettres. C'est lui qui conçut le projet de cette quête, qui me convainquit de la lui laisser faire, qui rédigea la lettre de demande, qui réunit les fonds et me les remit sonnants et trébuchants (plus trébuchants que sonnants, car c'était exactement l'époque de l'échange des billets) pour que je pusse les remettre à l'imprimeur. Aujourd'hui, je voudrais, avec la permission de l'Académie, que ce soit quelque chose comme la reddition des comptes. Vous venez me demander ce que j'ai fait de votre argent. Et comme je vous répons : un livre sur Platon, une seconde interrogation vous monte aux lèvres : « Qu'avons-nous à faire de Platon ? Platon a-t-il encore quelque chose à nous dire ? »

*
**

Oui, Mesdames et Messieurs, Platon a toujours quelque chose à nous dire. Il ne faut pas avoir peur de le proclamer, en un temps où l'on médite beaucoup de la pensée grecque. On l'oppose à la pensée hébraïque. On insinue que celle-ci est seule à s'harmoniser avec la pensée divine. On oublie que ni la pensée hébraïque ni la pensée grecque ni aucune pensée humaine ne s'identifie à la vérité absolue, car Dieu seul est la Vérité (*Sermo tuus veritas est*) : ni Abraham, ni Socrate, ni le Bouddha n'étaient nécessaires à Dieu pour parler aux hommes ; et si Dieu a choisi Abraham de préférence à Socrate et au Bouddha, c'est par une décision absolument libre et gracieuse qui ne doit rien aux humaines machines à peser les pensées. Il est vrai que le contenu révélé et l'inspiration des livres saints garantissent à la pensée de ceux des Hébreux qui ont écrit la Bible la possession de vérités fondamentales que ni les Grecs, ni les Hindous, ni même les Hébreux sans la Révélation n'auraient pu découvrir. Mais il ne s'ensuit aucunement qu'il n'y ait ni chez les Grecs, ni chez les Hindous aucune vérité qui s'harmonise avec la Révélation, ni aucun procédé de pensée qui puisse nous aider à mieux saisir le contenu de la Révélation. L'Eglise catholique, animée par l'Esprit de Jésus, a toujours admis la nécessité d'une théologie qui ne se réduise pas à l'étude minutieuse d'un texte hébreu, et la nécessité d'une philosophie chrétienne qui ne se réduise pas aux procédés de pensée naturels aux sémites. Les Pères de l'Eglise ne furent jamais suspects de méconnaître la Bible quand ils demandaient à Platon de les aider à systématiser leur foi. Les scolastiques reçurent la plus haute approbation pour avoir demandé le même service à Aristote. Certes, saint Bernard nous avertit qu'« à force de trouver Platon tout chrétien, on finirait par devenir soi-même tout païen ». Et Bellarmin déconseillait à Clément VIII de faire enseigner à la Sapience la philosophie de Platon, « dangereuse, disait-il, justement parce qu'elle semble ne pas l'être ». Mais saint Thomas d'Aquin nous a montré par un illustre exemple comment un chrétien pénétré des enseignements de la Bible devient capable de refaire l'œuvre que Platon et Aristote ont laissée imparfaite. Un théologien, s'il est tout chrétien, parvient ainsi à faire mieux que les Grecs et, par surcroît, mieux que les Hébreux.

Que ceux d'entre vous qui sont chrétiens ne s'étonnent donc pas

d'entendre un prêtre leur répéter que Platon a encore quelque chose à nous dire.

Mais quoi au juste ?

Ecoutez Platon lui-même vous le dire. Il vous présente Socrate qui veut convaincre son disciple Ménon que toute découverte est une réminiscence. Il choisit de le montrer par l'expérience. Et, pour ce faire, il va choisir comme cobaye un des esclaves de Ménon.

Ménon 82 b-85 c

Vous n'avez vu que trois personnages discuter : Socrate, Ménon et l'esclave de Ménon. Un quatrième était là pourtant, invisible : le Logos. Logos est un mot grec intraduisible en français parce qu'il veut dire à la fois : parole, discours, notion, argument, calcul, rapport et raison. C'est le Logos qui est le personnage principal de tous les dialogues de Platon, parce qu'il est la raison commune à tous les autres personnages, qu'il leur fait percevoir les rapports entre les êtres, et les oblige, malgré eux bien souvent, à engendrer des discours nécessaires. Le plus remarquable d'ailleurs est qu'en présence du riche Ménon, le pauvre Socrate ne trouve pas de meilleur témoin du Logos qu'un esclave. Seul fondement naturel de la communauté des esprits, le Logos humain doit pourtant confesser son impuissance en bien des domaines. Quand il s'agit de l'âme ou de Dieu, bref, de l'au delà de notre expérience, le Logos doit céder la place au Muthos, c'est-à-dire au mythe. Mythe veut encore dire parole, mais parole chantée ou enchanteresse. Le Mythe, c'est encore, comme le Logos, un système de rapports semblable aux rapports des êtres et des choses ; mais la certitude y est l'acte d'une espérance ou d'un pari plutôt que l'enregistrement d'une conclusion, ou encore elle est confiance en une tradition ancestrale plutôt qu'évidence d'une enquête personnelle. Ainsi Platon nous apprend à distinguer et à unir le calcul et le mythe, nous disposant par là à toujours raison garder, sans jamais tomber dans le rationalisme.

Avez-vous remarqué, dans cette discussion, comment procédait le Logos, lien vivant des trois personnages ? Comme l'étincelle électrique qui passe d'un pôle à l'autre engendrant dans l'air intermédiaire une étincelle de chaleur et de lumière, ainsi du Logos de Socrate au Logos de Ménon et au Logos de l'esclave, des étincelles successives engendraient la lumière finale. C'est la dialectique, étreinte et lutte des esprits. Platon a reçu de Socrate l'exemple d'une

méthode pour faire l'accord des esprits dans la vérité. Au lieu de faire de longs discours où chacun s'efforce de briller, de séduire ou d'entraîner (toutes opérations qui ont ceci de commun qu'elles étouffent le Logos), confier au représentant d'une opinion le soin d'interroger et au représentant de l'opinion adverse le soin de répondre. Alors seulement, dans ce mutuel accouchement des esprits, un progrès est possible vers la vérité. Aujourd'hui, certains voudraient nous faire croire que la mêlée confuse des peuples et des classes produit au long de l'histoire une dialectique qui mène sûrement vers plus de vérité et de bonheur. D'autres vont jusqu'à faire jaillir cette dialectique historique, de la matière seule. Platon aurait souri de tant de naïveté, lui, l'inventeur de la dialectique. « La dialectique, nous dirait-il, n'existe qu'entre esprits, et n'est féconde qu'entre deux esprits dont l'un est assez patient pour interroger et l'autre assez humble pour répondre. » Ne vous en remettez ni à la matière ni à la foule, aussi opaques toutes les deux. Dans le monde des esprits comme dans celui des corps, il n'est de fécondité que dans le mariage entre individus.

Comme tout mariage, la dialectique (mariage par lequel les esprits se fécondent et s'accouchent mutuellement) suppose l'amour. Mais l'amour est un mot équivoque. Aussi reçoit-il chez Platon deux noms : Eros et Philia. Eros, c'est le désir, où le besoin a plus de part que le vœu. Philia, c'est l'élection où le vœu a plus de part que le besoin. Eros, c'est le fils de Pauvreté et d'Expédient; Philia, c'est la fille de Richesse et de Science. Eros, c'est un manque ressenti douloureusement et que l'on essaie de combler en s'emparant d'autrui; Philia, c'est un trop-plein ressenti généreusement, et que l'on entreprend de communiquer à autrui en s'associant avec lui, c'est-à-dire en composant avec autrui un tout qui dépasse ses deux moitiés. Par l'Eros, je ne vise que mon plaisir, et pour me satisfaire je suis prêt à satisfaire tous les désirs d'autrui; par la Philia, je ne vise que le Bien commun à autrui et à moi, et, pour procurer ce Bien commun, je suis prêt à refuser à moi-même et à autrui toutes sortes de plaisirs apparents. Mais cela suppose que j'aie la science du Bien.

*
**

Avec Platon, maintenant, délaissons les questions de méthode et mettons-nous en quête des êtres.

Derrière le Logos, qui n'est qu'un acte, Platon, au fond de

l'homme, mais aussi au fond de l'Univers, aperçoit le Nous, c'est-à-dire l'Esprit. L'Esprit universel, seul capable de tout mettre en ordre, suivant la grande parole d'Anaxagore. L'Esprit individuel, seul capable de mettre de l'ordre dans notre « petit monde » intérieur. En face de l'Esprit, Platon reconnaît bien la présence d'un double obstacle : d'une part, le jaillissement spontané de la Nature ; d'autre part, l'aveugle mécanisme de la Nécessité. Mais, au cœur de l'homme comme au sein de l'univers, Nature et Nécessité sont faites pour être réglées par l'Esprit.

Quel est donc cet Esprit ? C'est le nôtre d'abord, dont Platon, en face de tous les matérialismes, affirme et prouve l'immatérialité et l'immortalité. Alors que la pensée hébraïque, même guidée par la Révélation, hésite et tâtonne avant de formuler sa croyance en l'immortalité, Platon, à la suite de Socrate, ne craint point d'envisager l'au delà de la mort sans crainte ni terreur. Pour qui toute sa vie a pratiqué la justice, la mort est un beau risque à courir, disait Socrate sur le point de mourir pour la justice. Et Platon met les ressources de sa dialectique à montrer que c'est là un risque raisonnable.

L'Esprit, enfin, c'est l'Esprit divin. Les Grecs ont toujours été religieux. Bien avant que saint Paul ait constaté sur l'Acropole leur besoin de contact avec les Etres supérieurs, le peuple des plus belles statues avait toujours été le peuple des plus équivoques légendes et des plus troublants mystères. Theos, dieu, était chez eux un nom commun de chose. Tout ce qui était serein, lumineux et permanent (comme les astres), à plus forte raison tout ce qui était beau, harmonieux et intelligible (comme le monde), tout cela leur semblait divin. « Tout est plein de dieux », disait Thalès, et Platon ne le démentit pas. Depuis que dans la révélation judéo-chrétienne, Dieu a bien parlé de Dieu, nous savons que « dieu » n'est pas un nom commun de chose, mais un nom propre de personne, et même le nom de famille de trois personnes. Platon ne le savait pas. Pourtant le mouvement de sa pensée l'amenait logiquement à découvrir plus haut que tous les êtres divins un Etre plus divin que tous les autres, et dont les attributs devaient être ceux d'une existence impérissable, d'une excellence indépassable, et d'une justice irréprochable. Les dieux de la poésie et de l'art ne trouvent grâce à ses yeux, qu'une fois débarrassés des impuretés de la légende et des anthropomorphismes de l'art, parce qu'au-dessus de la légende et de l'art

il y a l'absolu de la Justice. C'est du côté de la justice absolue que Platon cherche Dieu.

C'est ce que Socrate essaye de faire entrevoir à Euthyphron qui se prétend pieux, parce qu'il vient d'intenter un procès à son père, auteur involontaire de la mort d'un ivrogne :

Euthyphron, 5 d-8 e

*
**

Le dernier mot que Platon ait encore à nous dire est peut-être celui qu'il nous importe le plus d'écouter. Il s'agit de la Politique, science de la cause du Bien commun.

Or, ce que Platon discerna tout d'abord dans le chaos de la politique athénienne, ce fut la cause du Mal commun. Le mal de la Patrie, entraînant par voie de conséquence le mal de chacun des citoyens, avait pour cause les Orateurs. Dans la démocratie athénienne, en effet, tout est conduit par la foule, mais la foule est conduite par les orateurs. Pas de députés à qui la foule remettait son pouvoir, pas de gouvernement à qui les députés confieraient l'exercice du pouvoir; c'est la multitude tout entière, réunie sur l'agora, qui fait les lois, rend la justice, décide de la paix et de la guerre, nomme les généraux et contrôle leurs décisions militaires. Mais la multitude qui s'imagine délibérer et gouverner, est en réalité à la merci de ce personnage tout puissant, mi-artiste, mi-magicien, sans autre science que celle des phrases prometteuses ou menaçantes : l'orateur. Rien n'est plus opposé au Logos rationnel de Platon que le Logos sentimental des orateurs. A l'opposé de la dialectique, la rhétorique n'est qu'un instrument de domination par le plaisir. Comme la toilette singe la gymnastique, comme la cuisine singe la médecine, ainsi la sophistique et la rhétorique singent l'œuvre du législateur et du juge. La gymnastique donne la beauté, la toilette ne donne que les fards; la médecine rend la santé, la cuisine ne donne qu'une euphorie trompeuse. Ce sont des techniques du plaisir, en un mot des flatteries. L'orateur, armé de sophistique et de rhétorique, fait de même : il ne se soucie pas du Bien, mais de l'agréable : mettez-le devant un tyran ou devant une foule, il flattera leurs instincts, leurs passions; il endormira leurs scrupules et, leur présentant dans ses discours une parfaite imitation d'eux-mêmes, il leur conseillera de suivre tous leurs désirs. Ainsi Platon a-t-il diagnostiqué la cause du Mal commun.

Quelle serait donc la cause du Bien commun? Extirper les Orateurs et les remplacer par des Dialecticiens. La cité qu'ils édifieront ne sera plus sous la domination du nombre et sous l'attraction du plaisir, mais sous la domination de la raison et sous l'attraction du Bien. La vie sociale ne sera plus infectée par l'Erôs qui porte la foule à satisfaire tous ses désirs; elle sera réglée par la Philia qui porte les classes sociales à s'unir pour que des vertus propres à chacune résulte le Bien de l'ensemble. Le rapport des classes reproduira dans la Cité le rapport des parties de l'Ame : la force amoureuse et la force combative réglées par la force contemplative, c'est-à-dire : la classe des travailleurs (seule productrice et reproductrice, seule féconde) et la classe des guerriers (seule protectrice), soumises l'une et l'autre à la classe des gardiens. Que l'idée de cette classe des gardiens soit une utopie, personne ne l'a senti plus que Platon. Reste à savoir si le portrait idéal qu'il brosse des gouvernants, sous le nom de la classe des gardiens, ne contient pas une leçon toujours valable, et que la doctrine, plus réaliste, des *Lois* n'a pas rétractée.

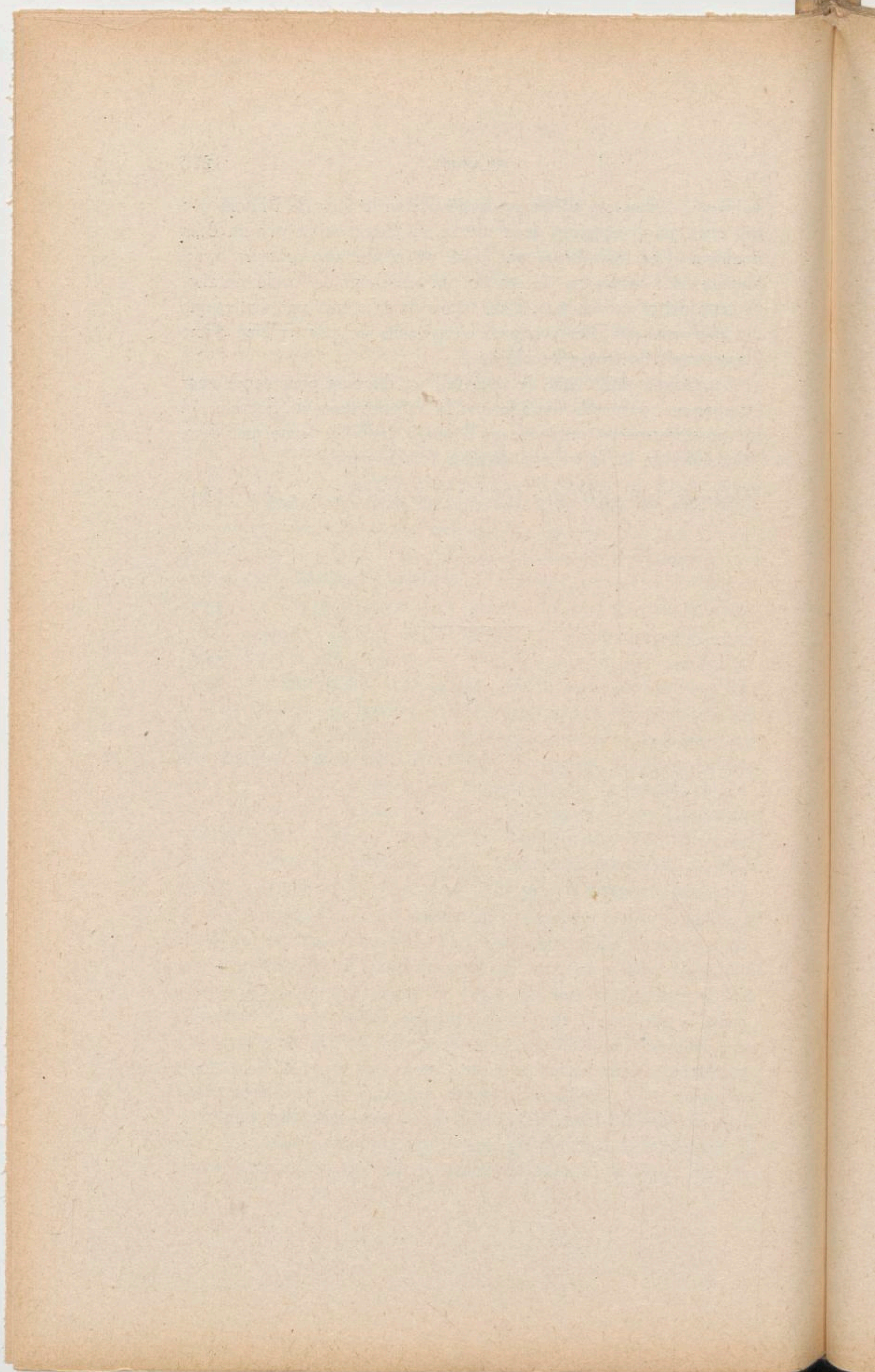
On a vite fait de dire que le système de Platon est communiste. Au sens que ce mot a pris de nos jours, Platon n'est pas communiste. Certes, il préconise un communisme radical, puisque c'est aussi bien le communisme des femmes et des enfants que le communisme des biens matériels. Mais c'est un communisme restreint à la seule classe des gardiens (gouvernants et soldats) et surtout, c'est un communisme essentiellement spiritualiste puisque ce qui le justifie, ce n'est pas l'organisation économique de la production, mais l'animation spirituelle de la Cité par un ordre de contemplatifs. Véritable ordre religieux dont les membres, pour contempler librement le Bien suprême, renoncent à la vie de famille et à la propriété privée.

A une époque où il est évident que le système social et politique fondé sur le capitalisme et le libéralisme doit céder la place à une structure nouvelle, il s'agit de savoir si les classes dites dirigeantes et qui ont longtemps mérité de l'être par leur compétence et leur dévouement, sont restées capables d'imaginer et de créer l'avenir. Alors que les classes laborieuses sont excédées de travailler sans profit pour le profit des possédants, il est temps que les possédants s'interrogent sur la légitimité de leur possession. Une possession s'explique sans doute par les services qu'elle rend à l'individu, mais elle se justifie surtout par les services qu'elle rend à l'ensemble du corps social. Quel que soit le régime de demain, la classe des tra-

vailleurs n'acceptera d'être gouvernée, selon le vœu de Platon, que par ceux qui accepteront de se mettre totalement au service du Bien commun. Les travailleurs ont cessé de croire aux orateurs, qu'il s'agisse de campagne électorale ou d'assemblée parlementaire. A cette rhétorique libérale, il est temps de substituer une dialectique qui soit cause du Bien commun, c'est-à-dire non pas du bien d'une classe, mais de toutes les classes.

Cependant, tandis que je vous fais un discours pour condamner les discours, j'entends derrière moi la voix ironique de Socrate qui me pose les mêmes questions qu'il posait jadis au jeune ambitieux Alcibiade. Je lui laisse une dernière fois la parole :

Alcibiade, 106 c-107 d et 109 b-111 b et 112 a, b, c, d et 113 b.



Un Philosophe oublié :

Le Père ANDRÉ

(1675-1764)

REPOSE AU DISCOURS DE RECEPTION
DE M. L'ABBE PAUL GRENET

Par M. ROBERT TROUDE

EN m'obligeant à élever la voix alors que chantent encore à nos oreilles les paroles ailées du divin Platon, vous me mettez, Monsieur l'Abbé, dans une situation difficile; et si je ne connaissais votre parfaite courtoisie, je serais tenté de dire que vous me jouez un vilain tour. Et je pourrais me venger en vous demandant si ce bel éloge, vibrant et substantiel, du Père de toutes les Académies n'a pas été de votre part un habile subterfuge pour vous faire pardonner votre entrée dans la nôtre malgré votre jeunesse.

Car en dépit de vos précoces cheveux blancs (est-ce encore un subterfuge?) vous allez être, Monsieur l'Abbé, notre benjamin! Il n'y a pas beaucoup plus de quarante ans que vous êtes né, de l'autre côté de la Manche, où réside encore celle qui vous a donné le jour. C'était à la veille de la première Grande Guerre, et vous n'aviez pas trois ans que votre père mourait glorieusement sur le champ de bataille : terrible coup à l'orée d'une vie, et qui marque à jamais l'âme d'un enfant! Dès le retour de la paix, vous veniez résider à Rouen, et vous deviez y poursuivre toutes vos études secondaires au Petit Séminaire, où M. l'abbé Legros, auquel vous rendiez tout à l'heure un juste hommage, vous initiait aux mystères de la philosophie, ou du moins d'une philosophie qui était — à ce que j'ai entendu dire — plus imprégnée de Bergson que d'Aristote. C'est au Grand Séminaire que notre cher collègue et ami, M. le chanoine Coutan, devait ensuite vous faire connaître les sévères beautés d'un thomisme authentique, que vous alliez achever d'ap-

profondir à Rome, à l'Université grégorienne, sous la direction de maîtres comme le P. Hölner et le P. Boyer. Après ces deux années romaines, d'où vous rapportiez le diplôme de licencié en théologie, il vous restait à conquérir vos grades universitaires, ce que vous avez fait à Paris avec des professeurs comme Jean Laporte à la Sorbonne et Jacques Maritain à l'Institut catholique. Aussitôt muni de votre licence, vous reveniez au Grand Séminaire de Rouen pour y dispenser un enseignement dont maîtres et élèves sont unanimes à louer la vigueur et la précision. La renommée s'en étendait hors des frontières de notre diocèse puisque l'an dernier, à la suite de votre brillante soutenance de thèse de doctorat en Sorbonne, l'Institut catholique vous confiait sa chaire d'Histoire de la Philosophie ancienne. Elle ne vous empêche pas de continuer votre tâche au Grand Séminaire, ce qui nous laisse espérer que nous aurons longtemps encore l'avantage et le plaisir de vous compter parmi nos membres résidants : les fonctions académiques ne sont pas si accablantes qu'elles puissent effrayer un travailleur de votre envergure...

Vous n'avez jamais fait mystère de vos convictions philosophiques : résolument fidèle aux consignes répétées des Souverains Pontifes, vous vous êtes toujours fait un devoir d'enseigner la pure doctrine de saint Thomas, mais une doctrine puisée directement aux sources, une doctrine repensée et revivifiée au contact des réalités d'aujourd'hui et des problèmes urgents qu'elles nous posent. Pour reprendre un mot célèbre bien qu'un peu usé, saint Thomas n'est pas pour vous une borne où l'on accroche toujours son bateau, c'est un phare dont la claire lumière guide vos explorations souvent hardies à travers le monde actuel. Les nombreux exposés que vous avez publiés dans diverses revues, notamment dans le Bulletin des Etudiants caennais, et tout récemment l'admirable synthèse que vous avez présentée dans la collection *Que sais-je?* nous ont permis d'apprécier la netteté et la profondeur de votre pensée. Nous avons pu en juger aussi l'originalité par certaines conférences où vous ne craigniez pas de confronter Jean-Paul Sartre avec la petite sœur Thérèse, et d'aborder à la suite d'Edith Stein les méandres obscurs de la Phénoménologie de Husserl. Vous n'avez pas craint non plus, à l'occasion, de dire votre mot sur les sujets les plus brûlants de la philosophie politique.

Mais où vous avez pu donner vraiment toute votre mesure, c'est dans la monumentale thèse de doctorat que vous avez consacrée aux

Origines de l'analogie philosophique dans les dialogues de Platon.
Les thèses sur Platon, rien qu'en Sorbonne, on les compte à la centaine! Il fallait une certaine audace pour s'attaquer après tant d'autres à pareil sujet; il fallait des qualités d'esprit peu communes pour réussir à en tirer un travail aussi remarquable par la solidité et l'ampleur de l'information que par la sobriété de la forme et la nouveauté des aperçus. Je voudrais pouvoir m'attarder à en détailler les mérites, si le temps et le lieu me le permettaient. Disons seulement qu'après un frontispice quelque peu sibyllin dont les finesses allégoriques sont réservées aux seuls initiés, cette thèse peu banale s'ouvre par un beau poème qui en condense tout le suc, et dont je ne citerai que la dernière strophe :

Homme et Dieu, Terre et Ciel, Ame et Corps, tout s'imite ;
Par un même rapport tout à chacun convient ;
L'Infini se marie à l'Un, qui le limite ;
L'Ombre, fille du feu, au Soleil, fils du Bien.

Platon lui-même eût été touché de cet hommage liminaire, lui qui, pourtant, n'aimait guère les poètes! Ou plutôt je soupçonne que, s'il en dit tant de mal, c'est pour les avoir trop aimés; c'est aussi qu'il redoutait son propre génie poétique, contre lequel son maître Socrate de bonne heure l'avait mis en garde. En tout cas, votre livre apporte des preuves nouvelles de la fécondité et de l'impénétrable richesse de sa pensée. Vous n'avez pas de peine à montrer que, selon le mot de l'un de vos juges, « l'analogie, c'est tout Platon », qu'elle est pour lui la loi suprême de la connaissance et de l'action. Mais vous vous donnez la peine de le démontrer en deux cent soixante-six pages grand format, farcies de citations, de notes et de références, comme il se doit. La Sorbonne a de ces exigences, et vous vous êtes plié à ses règles sans douleur, à ce qu'il semble, et comme en vous jouant.

Vous avouerez-vous une petite déception? J'attendais, au moins en conclusion ou en appendice, une mise au point. Je l'attendais surtout d'un thomiste qui, par définition, se doit de compléter et rectifier Platon par Aristote. Car enfin ce raisonnement par analogie, dont vous étalez les multiples usages et l'incontestable fécondité, il n'est pas sans danger. Source de mille découvertes, il a été jadis, il est encore souvent à l'origine de multiples erreurs. J'y vois pour ma part l'une des principales causes des assimilations hâtives qui ont pesé si longtemps sur le développement des sciences. Pensons seu-

lement à ce rapport étrange qu'admettaient la plupart des Anciens et qui s'enseignait jusqu'en notre XVIII^e siècle finissant, entre nos quatre tempéraments : sanguin, bilieux, etc., les quatre humeurs fondamentales, les quatre saisons, les quatre éléments, les quatre planètes rectrices, etc. Pour nous en tenir à Platon, il ne serait pas difficile de relever dans la physique du *Timée* ou dans la morale de la *République* cent exemples de ces « correspondances » abusives qui peuvent réjouir le cœur d'un poète comme Baudelaire, mais qui ne laissent pas d'inquiéter le logicien.

Et, pour ne citer que celui-ci, rien de plus dangereux à mon sens que d'identifier les règles de la justice internationale avec celles de la justice interindividuelle, ou de construire l'Etat sur le modèle d'un organisme dont la moindre partie est subordonnée à la vie du tout. Et j'y verrais volontiers la raison pour laquelle le divin Platon, prince des philosophes, a pu être appelé aussi à bon droit prince des utopistes.

Mais vous savez cela, Monsieur l'Abbé, aussi bien et mieux que moi. Et si vous ne l'avez pas dit, je ne doute pas que c'était pour vous plier aux lois du genre universitaire. Notre *Alma Mater* n'aime pas que l'historien se pose en juge et laisse percer ses convictions personnelles, qu'il manque aux règles strictes de l'objectivité. Sinon votre admiration pour Platon ne vous aurait certes pas empêché de rappeler ses lacunes, et qu'à le prendre pour patron on a chance de verser dans quelque grave hérésie philosophique ou théologique : l'histoire du plotinisme et celle de l'augustinisme au moyen âge en font foi, celle aussi du cartésianisme. Et voilà ce qui m'amène à vous entretenir — sans nulle malice, croyez-le bien — d'un farouche adversaire de la Scolastique, qui fut un de mes prédécesseurs, ici même, il y a quelque deux cent quarante ans : j'ai nommé le Père André.

LE R. P. ANDRÉ

En l'année scolaire 1711-1712, la chaire de philosophie du Collège de Joyeuse était occupée par un jeune père jésuite — il n'avait pas quarante ans — dont l'enseignement, très goûté de ses élèves, l'était beaucoup moins de ses supérieurs et n'allait pas tarder à provoquer quelque scandale.

Yves-Marie de l'Isle-André était né en Bretagne, à Châteaulin, le 22 mai 1675. D'une honorable famille bourgeoise, il avait fait

de brillantes études au Collège des Jésuites de Quimper, où il avait eu pour régent de philosophie un Rouennais, le P. Brèvedent. Entré au noviciat de Paris, il suivait encore ses cours de théologie, tout en remplissant les fonctions de préfet des études au Collège de Clermont, lorsqu'il fit dans un salon, celui de M^{lle} de Vailly, une rencontre qui devait être décisive pour l'orientation de sa pensée et de sa vie : celle de l'oncle de son hôtesse, le P. Malebranche. Il s'intéressait déjà depuis quelque temps aux idées du grand oratorien et avait osé prendre sa défense contre ceux de ses confrères qui, écrit-il, « ne l'avaient pas lu ou ne l'avaient lu que dans le dessein de le combattre ». Il eut la joie de trouver le philosophe « tel que ses livres le dépeignaient : plein de foi, de raison, de christianisme ». Il s'attacha à lui d'une amitié qui devait rester indéfectible, et dont témoigne assez la correspondance échangée entre eux et publiée en 1843 par Victor Cousin. Il se voua délibérément à l'étude et à la propagation de sa doctrine, quoi qu'il dût lui en coûter. L'audace était grande car, sauf quelques rares exceptions (comme le P. Vatier et le P. Mesland, morts déjà depuis de longues années, ou quelques autres qui ne le suivaient que sur le terrain de la physique) et malgré le vif désir de son fondateur, le Cartésianisme n'avait guère fait d'adeptes dans la Compagnie de Jésus. En ce début du XVIII^e siècle, elle maintenait fermement contre tous les novateurs les positions traditionnelles du thomisme, ou plus exactement de la scolastique suarézienne. Aussi, dès l'année suivante, en 1706, à peine ordonné prêtre, notre jeune Père André est dénoncé à ses supérieurs et exilé à La Flèche, où d'ailleurs il s'empresse de convertir au malebranchisme deux de ses collègues, les PP. du Tertre et La Pillonnière. On l'envoie alors surveiller les pensionnaires à Rouen, puis faire une classe élémentaire à Hesdin (Pas-de-Calais). Comme on lui refuse la « profession » solennelle, il menace de démissionner. En octobre 1709, il est nommé régent de philosophie à Amiens, et en octobre 1711 à Rouen. Il y compose un « Cours complet de Philosophie chrétienne » où, selon ses propres termes, « il choisit de la philosophie ancienne toutes les opinions qui lui paraissent capables d'un sens vrai, et n'adopte de la moderne que les vérités qu'il ne croyait pas proscrites par le nouveau règlement de la Compagnie. Il réfute même assez souvent M. Descartes et le P. Malebranche, dont il a plus suivi les méthodes que les sentiments. Mais, ajoute-t-il, il n'y a point de précautions à l'épreuve des soupçons du faux zèle... »

Fausse ou non, les accusations ne tardèrent pas à s'accumuler contre le jeune professeur. Son *cours* soulevait d'autant plus d'inquiétudes qu'il avait plus de succès : on le recopiait un peu partout, on l'enseignait à Caen, à Amiens, à Quimper, à Alençon. Les supérieurs s'émurent ; ils exigèrent une rétractation publique. Le P. André s'y refusa d'abord. Il écrivit à son Père provincial une lettre pleine d'habileté, de vigueur et de noblesse, mais qui ne pouvait que gêner sa cause. En voici quelques passages :

MON TRÈS-RÉVÉREND PÈRE,

...En même temps que je vous déclare que je suis prêt à vous obéir sans réserve en enseignant les opinions de la Compagnie, permettez-moi de vous représenter, avec tout le respect que je dois à votre dignité et à votre personne, qu'il ne me paroît aucunement à propos que je fasse une rétractation aussi publique et aussi solennelle que votre révérence me la demande :

1) C'est un éclat qui ne peut avoir, dans le monde, que de fort mauvais effets. Tout ce que j'ai enseigné jusqu'ici n'y a presque fait aucune sensation, et il semble qu'il n'est pas juste d'exiger une réparation publique pour un scandale qui n'a pas été public ;

2) C'est une espèce de formulaire que vous me donnez à publier, et qui réveillera dans les esprits, déjà prévenus contre nous, des idées qui ne peuvent nous être que fort désavantageuses, surtout dans les matières en question. Je vous prie donc, mon révérend Père, d'épargner mon honneur pour celui de la Compagnie — qui en est inséparable dans cette conjoncture. Cependant, si c'est une chose absolument arrêtée que je dicte une rétractation publique des opinions que je n'ai jamais enseignées ni eu dessein d'enseigner, je veux bien, mon révérend père, abandonner mon honneur et en faire un sacrifice à l'obéissance, mais je ne puis abandonner ni sacrifier la sincérité chrétienne. Vous m'ordonnez de faire une protestation publique que je tiens pour très vraies des opinions que je tiens pour évidemment fausses, et pour suspects dans la foi des auteurs que je tiens pour très orthodoxes. Je ne trouve dans leurs écrits que des erreurs philosophiques, et vous voulez que je déclare que j'y trouve des hérésies. Pardonnez-moi, mon révérend père, si j'ose vous le dire : que l'on m'accable, que l'on me flétrisse, j'y suis prêt ; mais je ne ferai point un pareil mensonge à la face du public, et je n'irai point censurer sans aucun droit des philosophes très catholiques, contre la persuasion intime où je suis de la pureté de leur foi. Je les combattrai s'ils ont des erreurs, mais je ne flétrirai jamais des auteurs dont la vertu et la religion paroissent à chaque page de leurs écrits, du moins à mes yeux. Je mériterois par un mensonge si abominable les mauvais traitements que j'ai soufferts, et je n'aurois plus de quoi me consoler dans toutes les disgrâces que je vois prêtes à fondre sur moi si je les avois méritées par un mensonge et par une calomnie...

(*Œuvres du P. André, Cousin, 1843, p. CXXXIII-CXXXV.*)

Le Père provincial ne se laisse pas émouvoir par cette mâle éloquence et exige une profession de foi concernant chacun des articles du formulaire. Le Père André réplique par une longue lettre où

il s'explique en détail sur chacun des points qu'on lui reproche, notamment sur la question des « accidents absolus », sur celle de l'union de l'âme et du corps, sur la nature des idées, etc. Finalement, il se résoud à signer le formulaire, ou du moins, par un artifice dont il avoue n'être pas très fier, il signe *qu'il a dicté le formulaire* à ses élèves en classe. Tout cela nous est raconté dans une belle lettre à Malebranche du 25 avril 1713, dont voici quelques passages :

Rien ne m'a été plus sensible, en toute ma vie, que de me voir tout d'un coup devenu suspect dans une matière pour laquelle nous devons tout sacrifier, et pour laquelle, en effet, Dieu m'a fait la grâce de me mettre dans une disposition conforme à mon devoir. Je croyais même en avoir donné, en toute occasion, des preuves assez convaincantes, surtout depuis que j'enseigne la philosophie. Nos pères en ont jugé autrement. Je parle trop de Dieu et de son Evangile dans les écrits philosophiques pour ne point être suspect de nouveauté, de fanatisme, d'hérésie.

Et après avoir raconté les faits que je viens de rappeler, il conclut :

J'ai cru vous donner par là occasion à une juste défense ; et, si vous me permettez de le dire, je la crois nécessaire dans la conjoncture présente. Le mal augmente tous les jours. Les amateurs de la vérité sont flétris et persécutés ; ses ennemis triomphent, et envoient de tous côtés les écrits injurieux qu'ils font ou qu'ils font faire contre elle et contre ses défenseurs : on la rend suspecte, on les rend odieux.

Et plus loin :

Je voudrais que l'on demandât, par forme de problème ou de cas de conscience, si des particuliers comme les jésuites, qui n'ont aucune autorité juridique dans l'Eglise, peuvent sans crime jeter des soupçons d'hérésie et d'impiété sur des auteurs tenus pour orthodoxes par tout ce qu'il y a de bons catholiques dans l'Eglise, etc. ; si les collèges ne leur ont été donnés que pour leur donner le droit de décrier publiquement, comme hétérodoxes, toutes les personnes et toutes les opinions qui n'ont pas le bonheur de leur plaire, etc.

(*Ibid.*, CXII-CXIV.)

On imagine facilement qu'avec un pareil état d'esprit, le P. André ne pouvait être très bien noté par ses supérieurs. En octobre 1713, ils l'envoyèrent à Alençon comme « père spirituel », c'est-à-dire comme confesseur de la communauté. Mais notre entêté Breton n'était pas homme à renoncer pour si peu à ses convictions. Il continue à Alençon sa propagande procartésienne. Apprenant la mort de son maître Malebranche, il écrit aussitôt à son ami le P. Lelong une longue lettre qui est un éloge ému de l'homme et du penseur

(Ingold, 378), et il commence à rédiger une biographie du grand méditatif, qui devait tourner à la glorification de sa doctrine. Puis, à propos de la bulle *Unigenitus* qui venait de paraître, il prend la défense des Jansénistes persécutés, tant et si bien qu'il est menacé d'un nouveau déplacement et soumis à une nouvelle enquête. Les habitants d'Alençon ont beau pétitionner en sa faveur, il a beau invoquer la protection de l'Intendant de Normandie et du chancelier d'Aguesseau, le P. Tamburini, général de l'Ordre, lui adresse une lettre de blâme et l'expédie, en février 1718, au Collège d'Arras comme « ministre des pensionnaires », puis en octobre 1719 comme préfet des études à Amiens. Ici, deux ans plus tard, les choses se gâtent. On était en pleine controverse avec les Jansénistes. Une brochure ayant paru où les Jésuites étaient violemment attaqués, on l'attribua au P. André. Pour mieux s'en assurer, on fouilla ses papiers et ses livres. « Alors se révéla, écrivent MM. Charma et Mancel, le grand crime dont le Révérend Père était bien réellement coupable. Une *Vie de Malebranche*, où le cartésianisme était donné comme la seule philosophie raisonnable et chrétienne, où les doctrines de l'Ordre, sa morale pratique, son personnel enfin étaient sévèrement jugés, se trouve presque achevée au nombre des ouvrages auxquels il consacrait ses loisirs. On ne peut plus s'y méprendre : c'est un faux frère ; c'est un serpent que la Société porte dans son sein et qu'il est temps d'écraser. On le livre donc, sous un prétexte quelconque, à la justice du siècle, et il est, comme un criminel, enfermé à la Bastille. Là, le cœur lui manque. Effrayé de l'avenir dont il se voyait menacé, songeant sans doute à cet abbé Blache que des causes analogues avaient amené, quelques années auparavant, entre ces mêmes murs où il venait de mourir, il écrivit à son Provincial une lettre touchante où il confesse ses fautes et implore son pardon :

« J'ai eu le plus grand tort du monde ; je l'avoue et suis prêt à subir toutes les pénitences qu'on me voudra imposer... Me voilà, mon révérend père, entre vos mains. Vous me tenez sur la terre la place du Souverain Juge. Parlez, ordonnez, pardonnez, punissez : je suis prêt. Je ne veux plus avoir d'autre intérêt dans le monde que ceux de Dieu, de l'Eglise et de la Compagnie » (1).

(1) *Le P. André*, jésuite. Documents inédits pour servir à l'histoire philosophique, religieuse et littéraire du XVIII^e siècle, publiés par A. Charma et G. Mancel, Caen, 1844, tome I^{er}, p. 425.

Hélas! Cette lettre n'était qu'à demi sincère, et son auteur devait la désavouer par la suite en affirmant qu'elle lui avait été arrachée par violence. Cependant elle attendrit ses juges, qui le renvoyèrent à son collègue d'Amiens, puis à celui de Caen où, à partir de 1726, il fut chargé de l'enseignement des mathématiques : enseignement de tout repos, semblait-il, et qui garantissait professeur et élèves contre tous risques d'hérésie..

Là s'arrête, en effet, la partie agitée de la vie du P. André. Il va passer à Caen les trente-huit années qui lui restent encore à vivre dans le travail, tout absorbé par son métier professoral et la composition de ses ouvrages, très estimé de ses supérieurs et spécialement de son jeune évêque, M. de Luynes, petit-fils de Colbert, homme d'esprit fin et de grand savoir, futur membre de l'Académie des Sciences et de l'Académie française, qui s'engage à « le défendre envers et contre tous » et qui entretient avec lui un commerce épistolaire dont nous avons quelques échantillons savoureux. Dans l'une de ces lettres, datée de mai 1742, à propos de la mort d'une dame qui était leur commune amie, M^{me} de Saint-Luc, l'évêque écrit : « Je perds en elle une amie sur laquelle je comptais et qui avait des qualités solides, *chose rare dans une femme.* » Tant il est vrai que la misogynie est souvent le revers compensateur des vertus ecclésiastiques... et aussi parfois l'art de la flatterie. Le P. André composa pour un portrait du prélat ce charmant distique :

*Fronte sedet virtus, crux pectore, gratia libris :
Totus in Alberto praesule Christus adest.*

Ce qu'il traduit librement lui-même en ces vers assez heureux :

La vertu sur son front paraît en souveraine,
Les ris sont dans ses yeux et la croix dans son cœur.
Quand la grâce aux mortels veut commander en reine
Elle prend de sa voix la force et la douceur.

Il eut un autre ami et correspondant illustre en la personne de notre Fontenelle, avec qui il échangeait des lettres dont une quinzaine ont été retrouvées et publiées par Charma et Mancel. Ce ne sont guère que des échanges de compliments et de politesses, assaisonnées de mots d'esprit comme on peut s'y attendre. Parmi ses autres correspondants citons le chancelier d'Aguesseau, ainsi qu'un médecin et philosophe rouennais, M. Larchevêque, qui fut quelque temps répétiteur au Collège de Joyeuse et l'un des fondateurs de notre Académie. Admis à l'Académie des Belles-Lettres de Caen, le P. André

en devint « un des membres les plus assidus et les plus laborieux » (CHARMA), et ses discours académiques forment une partie importante de son œuvre. Prédicateur apprécié, on l'entendait souvent dans les églises de Caen et de la région.

N'allez pas croire cependant que l'âge l'ait assagi ni que ses opinions philosophiques aient beaucoup changé, car à plusieurs reprises il eut encore maille à partir avec ses supérieurs. En 1732, il doit se justifier devant le Général de son Ordre contre certaines accusations infamantes, et c'est son Provincial qui intervient en sa faveur. En 1749, pour des motifs demeurés obscurs, il reçoit une sévère admonestation du nouveau Provincial, le P. de la Granville, qui exige une lettre d'excuses. Ce n'est qu'en 1759, parvenu à l'âge respectable de quatre-vingt-quatre ans, que notre bon Père abandonne sa chaire professorale, tout en restant au Collège. Trois ans après, par suite de la suppression de la Compagnie de Jésus, le Collège étant dissous, il se retire chez les chanoines de l'Hôtel-Dieu de Caen. Chose remarquable, c'est une décision du Parlement de Rouen qui pourvoit à sa subsistance. Il devait y mourir deux ans plus tard, le 26 février 1764, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Il fut enterré dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu. (Chapelle et tombeau ont été détruits en 1830.) Une longue épitaphe résumait sa vie et son œuvre en termes un peu trop grandiloquents :

Malebranchio tutior

Cartesio felicior

Utrique laude ac genio propior...

C'est beaucoup dire!... Cependant, Fréron, l'adversaire courageux et la bête noire de Voltaire, fit du P. André, peu de temps après sa mort, en 1766, un portrait non moins élogieux. En voici quelques lignes :

J'ai connu particulièrement le P. André et j'ai vécu pendant une année entière avec lui. (Né en 1719, Fréron fut quelque temps professeur au Collège de Clermont à Paris. Le fut-il aussi à Caen?...) Comme j'étais de la même province et pour ainsi dire de la même ville où il reçut le jour (Fréron était né à Quimper), il m'avait pris en amitié. M. l'abbé Guyot (dans sa préface aux œuvres du P. André) le peint tel qu'il était : un très-bel esprit, un galant homme, un philosophe honnête, un chrétien régulier, un prêtre exemplaire, un bon religieux aimant les lettres et les sciences, encourageant par ses éloges les jeunes gens de son Ordre qui les cultivaient avec succès (...). Il me semble que je le vois encore,

plein de feu, de sagacité, de raison, de sagesse, de christianisme, d'un caractère égal, d'une humeur enjouée, d'une conversation agréable, l'honneur, l'exemple, l'ami de tous ses confrères. »

(In *Année littéraire*, 1766, t. IV, pp. 77-78; cité par Cousin, *loc. cit.*, CCXXIV.)

Complétons un peu ce portrait. Au physique, c'était un homme de petite taille, affligé d'une grave myopie et d'une voix très faible, ce qui le gênait beaucoup pour la prédication et ce qui explique sa timidité. Car comme tous les grands timides il cachait son embarras sous une morgue apparente, voire insolente à l'occasion, et il était capable de maladresses qui confinaient à la gaffe. Ainsi à l'intendant de la Briffe qui, l'ayant invité à dîner et s'étant fait attendre quelque peu, lui demande poliment s'il a bon appétit, il répond sèchement : « Monsieur, il est passé ! » Comme tous les timides, il craint le public, redoute les honneurs et prétend ne se plaire que dans la solitude, mais son audace intellectuelle l'entraîne à des controverses interminables, il est prêt à se faire hacher pour ses idées, il recherche le scandale, il compromet sans cesse comme à plaisir sa carrière et son repos. Son zèle est si intempestif qu'il semble avoir alarmé son sage et doux maître Malebranche qui, à plusieurs reprises, dans ses lettres, lui prêche le calme, le mépris des injures et l'inutilité des discussions publiques. Réclamant pour lui-même la plus grande tolérance, il est souvent féroce pour ses adversaires, voire pour ses confrères. Voici comment il apprécie l'enseignement donné au Collège de Joyeuse dans une lettre adressée à son collègue M. Larchevêque en 1715 : « Je vous plains non pas tant d'être un écho que d'être un écho de sottises, et d'être gagé pour apprendre à des enfants des fadaises qu'il faut oublier pour être honnête homme (...), des rapsodies mal cousues où il n'y a ni esprit ni bon sens ni religion. » (CHARMA-MANCEL, t. I^{er}, p. 364.)

Il répète à tout venant qu'en philosophie « hors de Descartes et de Malebranche il n'y a point de salut », et, usant d'une distinction trop commode, il écrit que « l'autorité de saint Thomas, très grande en théologie dans les écoles, n'est en matière de philosophie d'aucun poids dans l'Eglise » ! (*Vie de Malebranche*, p. 338.) A l'un de ses amis, le P. Viquart, il écrit tranquillement : « La franchise est une qualité d'honnête homme rare parmi les Jésuites » ! (CHARMA-MANCEL, t. I^{er}, p. 410.) Quand ceux-ci lui accordent sa grâce et le font sortir de prison, il écrit à son ami Larchevêque qu'il s'agit d'un *beneficium latronum* (un cadeau de brigands, COUSIN,

CCXIII). Et dans sa *Vie de Malebranche* on peut lire ceci (p. 343) : « La thèse (du P. Lebrun) donnait quelque atteinte à la forme substantielle et à l'âme des bêtes, pour laquelle on sait que les bons Pères s'intéressent tendrement, comme s'il était question de la leur propre. » Après cela, comment s'étonner qu'il ait été mal vu de ses supérieurs? On s'étonne plutôt qu'il ait pu rester dans une Compagnie pour laquelle il affichait un tel mépris, et qui avait bien le droit d'exiger de ses membres un minimum d'obéissance et de respect!

Victor Cousin, qui a longuement raconté sa vie et réédité une partie de ses œuvres, voudrait nous apitoyer sur ses malheurs; il nous le présente comme une victime innocente de la discipline inquisitoriale des Jésuites, comme un héros de la libre pensée. Je ne soutiendrai pas, bien sûr, que ses écarts de langage et ses opinions, même les plus hétérodoxes en apparence, justifient son emprisonnement, et je ne suis pas disposé à minimiser ce bien inestimable qu'est la liberté des professeurs de philosophie dans leur enseignement! Mais il faut tenir compte des mœurs du temps : combien d'autres écrivains, avant et après lui, pour des motifs souvent moins graves encore, ont été gratifiés d'un séjour plus ou moins prolongé à la Bastille! Et quand on sait comment se comporta Victor Cousin durant le temps qu'il gouverna l'Université de France, et comment il prétendait mener ce qu'il appelait lui-même « son régiment d'agrégés » (voir les *Souvenirs* de Cournot, p. 171), on aurait facile d'ironiser sur la valeur de ses indignations!

Au surplus, pour en revenir à notre P. André, reconnaissons qu'il avait de l'esprit, et du plus fin. A une dame inconnue, probablement une religieuse, à propos de la bulle *Unigenitus*, voici comme il conseille de se soumettre aux décisions de l'Eglise : « Bienheureux les cœurs souples, parce qu'ils ne rompent jamais! Je vous prie de méditer cette 9^e Béatitude en présence du Seigneur! » (CHARMA et MANCEL, t. II, p. 108.) Sa devise, fort belle, était : « Qui n'est bon qu'à soi n'est bon à rien. Je ne me souviens pas du bien que j'ai fait aux autres, je me souviens seulement du bien qu'ils m'ont fait. » Ce devait être un admirable professeur, puisque ses élèves du Collège de Joyeuse avaient juré, nous dit-on, de se faire tuer pour lui. C'était incontestablement une intelligence supérieure, étonnamment réceptive et large. Son érudition est peu commune. Il possède à fond les langues et les littératures anciennes, compose des poèmes

grecs et latins, lit la Bible dans le texte hébreu. Quant à ses poèmes français et ses pièces de théâtre, le P. de Tournemine prétendait y retrouver le génie de Corneille. Ils ne m'ont pas paru dépasser une honnête médiocrité; mais c'est sans doute que nous sommes devenus plus difficiles, ou que nous apprécions mieux Corneille à sa valeur... En fait de sciences, les mathématiques, — qu'il enseigna, je l'ai dit, pendant quarante ans — les sciences physiques et naturelles, l'astronomie n'ont guère de secrets pour lui. Il a composé des traités de géométrie, d'arithmétique, de mécanique, d'optique, de géographie, voire d'architecture. Il s'intéresse même à l'histoire et à l'archéologie, tout en manifestant, en bon cartésien, quelque mépris pour « ces sciences de faits, sciences de mots, sciences de mémoire, les plus petites sciences du monde, écrit-il, et pourtant les plus estimées, parce qu'on aime beaucoup ce qui ne coûte rien à penser ». (CHARMA et MANCEL, t. II, p. 351.)

Mais c'est à la théologie et à la philosophie que vont surtout ses amours, c'est à elles qu'il a consacré le plus clair de son temps et ses principaux efforts. On lui doit d'abord un *Essai sur le Beau*, publié sans nom d'auteur à Paris en 1741, réédité trois fois de son vivant et deux fois après sa mort, loué par Diderot et par Victor Cousin, qui n'a pas craint de le rééditer en 1843. Peu après sa mort, en 1766, son ami l'abbé Guyot publiait quatre volumes d'*Œuvres diverses*, où l'on trouve huit discours sur des sujets philosophiques et huit discours sur des sujets scientifiques, plus vingt-neuf pièces de vers. De nombreux manuscrits sont restés inédits et conservés à la Bibliothèque municipale de Caen. Il y a là des poèmes, des sermons, des traités de théologie, parmi lesquels un traité *De l'usure*, où le prêt à intérêt se trouve encore condamné, un autre *De l'excommunication*, un autre sur les possédées de Landes, en Calvados, auprès desquelles le P. André avait été appelé comme expert; un traité de solfège, une *Instruction pour un enfant qui est dans les études*, petit manuel de pédagogie; enfin, une *Métaphysique ou Théologie naturelle* en latin, dont le P. Sortais a donné une bonne analyse, ainsi que des *Extraits commentés des œuvres de Descartes et de Malebranche*, où le commentaire tourne ordinairement à l'apologie.

Je n'entreprendrai pas d'étudier devant vous cette œuvre considérable au moins par son volume. Nous n'en avons pas le loisir. Franchement, je dois dire qu'elle n'en mérite guère la peine. Ce que

j'en ai lu laisse l'impression d'un écrivain clair et agréable, mais enclin (c'est le mal du siècle) à une déplorable prolixité; d'un penseur habile, mais que son éclectisme amène trop souvent à se contenter de solutions verbales. On comprend qu'il ait plu à Victor Cousin. Nous sommes aujourd'hui un peu plus exigeants. D'ailleurs la tâche était difficile qui consistait à rétablir, en face d'Aristote, les droits de Platon, et à concilier saint Thomas avec la science cartésienne, et (M. l'abbé Grenet ne me démentira pas) je ne suis pas sûr qu'elle ne soit pas toujours à reprendre... Quoi qu'il en soit de la valeur propre de son œuvre, le P. André restera, je crois, devant l'histoire d'abord et avant tout le biographe consciencieux, sinon toujours exact et précis, de son maître Malebranche, et aussi l'un des témoins les plus remarquables du discrédit de l'enseignement scolastique et de la pénétration lente des idées cartésiennes dans les milieux ecclésiastiques du XVIII^e siècle commençant, — un témoin dont l'ardeur prosélytique peut prêter parfois à sourire, mais qui tout de même, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs, puisqu'il a souffert pour ses idées, mérite le respect et avait bien droit à cette trop rapide commémoration.

HOMMAGE A NOS MORTS

M. PAUL LABOUNOUX

(1871-1951)

Originaire du Limousin, Paul Labounoux, après de bonnes études primaires qui le conduisirent à l'École normale d'Instituteurs de Tulle, prépara seul le concours d'entrée à l'Institut national agronomique. Reçu en 1892, il en sortit deux ans plus tard dans un excellent rang lui permettant d'entrer dans les cadres administratifs du Ministère de l'Agriculture.

Sa première Direction départementale fut celle de la Manche (1909) d'où il passa en 1918 à Rouen, et c'est dans notre ville qu'il termina sa carrière de fonctionnaire (1934).

Non seulement Paul Labounoux fut un administrateur de grande classe, mais aussi un technicien fort savant qui publia, seul ou en collaboration, de nombreuses études sur le châtaignier, le cidre, le lin, ainsi que deux ouvrages d'agriculture comparée : *Le Bray de Seine-Inférieure* et *L'Agriculture de Seine-Inférieure*.

C'est en raison de tous ses travaux et aussi de ses qualités de cœur et d'esprit que Paul Labounoux fut accueilli dans notre Compagnie en 1935; son discours de réception sur *La Vie rurale dans la Seine-Inférieure* a constitué une remarquable étude sur les mœurs de nos paysans dont il avait, grâce à ses dons d'observation, une connaissance approfondie.

La tourmente de 1939-1944 l'éloigna de notre ville et c'est dans sa petite propriété familiale d'Onzain (Loir-et-Cher), où il se retira dès lors définitivement, qu'il s'éteignit à quatre-vingts ans, cependant qu'il avait conservé jusqu'à la fin une remarquable vitalité.

M. PELLET.

M. EDOUARD DELABARRE

(1871-1951)

Il suffit de peu de lignes pour retracer la vie longue et bien remplie d'Edouard Delabarre. Elle est essentiellement marquée par quarante-cinq ans consacrés à l'enseignement de l'architecture à Rouen. Ce dévouement inlassable et journalier ne se détaille pas au long des années. Du début jusqu'à la fin de la carrière du maître, c'est le ferment qui éveille l'intelligence de l'élève, le « sésame ouvre-toi » d'un art difficile.

*
**

Né à Rouen en 1871, Edouard Delabarre fit ses études classiques au Lycée Corneille. Il obtient le titre d'architecte diplômé du Gouvernement

après avoir suivi l'enseignement de l'École des Beaux-Arts de Paris. Et sans doute serait-il resté dans la capitale où la carrière d'architecte était facile en ces années 1900, si Lucien Lefort, architecte départemental, qui venait d'obtenir la création d'une École régionale d'Architecture à Rouen, ne l'avait invité à revenir dans sa ville natale pour y prendre la direction des études.

L'enthousiasme qu'il apportait dans l'enseignement, Edouard Delabarre l'apportait dans toutes ses activités. Il savait allier le goût des réalisations de son époque à l'étude des choses du passé. Si certaines œuvres architecturales, marquées de « Modern Style » ne sont guère appréciées aujourd'hui, la Ville de Rouen lui confia la restauration de ses fontaines qui lui doivent d'avoir été discrètement sauvées du délabrement. Président de la Société des Amis des Monuments rouennais, Edouard Delabarre avait lutté pour la conservation, au pied de la Tour Saint-Romain, de cette « maison de l'architecte » que le bombardement de 1944 devait anéantir. Son album sur les *Vieux Hôtels de Rouen* est un document archéologique d'une rare qualité, d'autant plus précieux que le vandalisme des antiquaires a porté bien des atteintes à ce patrimoine d'art rouennais. En 1911, il joua un rôle prépondérant dans la création du « Musée d'Art normand » fondé à l'occasion du Millénaire normand.

D'un voyage dans les pays scandinaves, il avait rapporté la conviction de l'ascendance Viking des populations normandes. Peut-être le beau type blond qui était le sien, le faisait-il s'identifier à ses frères nordiques. Il habitait une villa scandinave qu'il édifia au Val-des-Cottes.

Lié d'amitié avec Charles Nicolle, il fut appelé par le grand biologiste pour aménager les laboratoires de l'Institut Pasteur. Les lettres de Charles Nicolle à Edouard Delabarre dont l'Académie eut naguère communication montrent la hauteur de pensée qui marquait la correspondance de ces deux hommes, leur recherche de la vérité et leurs préoccupations religieuses.

Est-il indiscret de rappeler le rêve caressé par Edouard Delabarre d'édifier un grand sanctuaire de pèlerinage à « la Petite Sœur Thérèse », dans un faubourg populeux de Caen? Si ce rêve s'évanouit, Edouard Delabarre avait gardé de l'exemple de la sainte une égalité d'âme qui éclaira le soir de sa vie.

Edouard Delabarre avait été décoré de la Légion d'honneur en 1940. Il mourut le 2 février 1951.

PIERRE CHIROL.

M. EDMOND SPALIKOWSKI

(1874-1951)

Edmond Spalikowski, né à Rouen le 1^{er} juin 1874, est décédé dans sa minuscule maison des Friquets, à Clères, le 3 août 1951.

Sa vie a été toute simple, comme lui-même. Après avoir commencé ses études de médecine, il avait, pour raisons de santé, renoncé à cette carrière, ce qui ne l'empêcha pas, cependant, de remplir pendant la guerre de 1914-1918 les fonctions de médecin militaire à l'Hôpital auxiliaire du Château des Pénitents, à Vernonnet (Eure). Ayant obtenu la licence ès lettres, il se consacra à l'enseignement, sauf durant dix

années où il fut économiste de l'Établissement départemental de Grugny.

La littérature qui l'avait toujours attiré lui inspira une œuvre considérable. De même que, dans ses cours, il aimait à toucher à tout : latin, grec, anglais, espagnol, italien, allemand, histoire, il tenta dans les Lettres les voies les plus diverses, Tour à tour conteur, poète, chroniqueur, archéologue, dessinateur, — ses « crayons » étaient évocateurs et charmants — il tint surtout à exalter le passé normand :

*Dans la corbeille au jonc infléchi par le Rêve
J'amasse le trésor des pieux souvenirs,
Tel le pêcheur courbé sur l'inconnu des grèves
Fouille le sable amer où le flot vient mourir,
Disputant au jusant la conque ou coquillage
Qu'un caprice du flux délaissa sur la plage.*

E. Spalikowski, au service de la Province, a écrit toute une œuvre multiple, impossible à dénombrer exactement parce qu'elle comprend, outre un nombre infini d'articles de presse, de multiples manuscrits illustrés ou des tirages à très petit nombre. Je me contenterai donc de signaler ici son si curieux ouvrage sur *La Normandie rurale et ignorée*, son histoire du *Palais de Justice de Rouen*, de jolis volumes sur *Caudebec-en-Caux*, *La Bouille*, *Clères* et le *Pays des Trois Abbayes*.

Une érudition solide, voilée discrètement par la délicatesse poétique de la présentation remplit ces livres qui demeureront chers aux Normands épris de leur terroir.

Pendant un quart de siècle, E. Spalikowski a présidé aux destinées de cette *Société des Écrivains normands* qu'avait fondée en 1923 le poète Charles-Théophile Féret. Après avoir été élu membre correspondant de notre Compagnie, il avait enfin pris place parmi nous le 12 novembre 1936 à titre de membre résidant et j'avais eu, ce jour-là, l'honneur de répondre à son discours de réception, consacré à l'évocation du *Village*. Je n'avais pas cru pouvoir mieux faire, pour l'accueillir, que de ranimer un instant les cendres trop refroidies de nos petits poètes, dont l'œuvre, parfois si passionnante cependant, n'est plus guère feuilletée. En 1950, la croix, bien tardivement accordée, de chevalier de la Légion d'honneur était venue rougir sa boutonnière et je sais que la fête alors organisée en son honneur fut une de ses dernières joies.

E. Spalikowski a toujours mené, aux côtés d'une épouse très aimée, la vie la plus digne. Bien qu'il fût peu fortuné, jamais on ne l'entendit se plaindre. Toujours prêt à aider ses compagnons de lettres, il ignorait l'envie et ne dédaignait personne. Il laissera parmi nous le souvenir d'un homme probe et d'un écrivain des plus sympathiques.

RENÉ HERVAL.

M. le Chanoine CHARLES FARCY (1875-1951)

Né à Saint-Martin-en-Campagne, près d'Envermeu, le 26 juillet 1875, Charles-Joseph-Emile Farcy fit ses études au Petit Séminaire du Mont-aux-Malades, puis au Grand Séminaire de Rouen. Dès cette époque, il manifesta des dispositions heureuses pour les études littéraires, en composant des poésies pleines de fraîcheur et d'une riche sensibilité.

Ordonné prêtre le 23 décembre 1899, il fut d'abord nommé professeur au Petit Séminaire. En 1904, il devint vicaire de Saint-Ouen de Rouen et resta dix-neuf années dans cette importante paroisse, où il déploya une féconde activité, notamment dans les patronages de jeunesse. En 1923, il fut nommé curé de Saint-Sever, où il devait exercer son ministère jusqu'à sa mort, ayant entre-temps été promu chanoine honoraire en 1926.

Dans ce grand quartier de la rive gauche de Rouen, où les foyers sont nombreux, les misères aussi, il devint vite très populaire — au meilleur sens du mot — et prodigua à tous, avec une grande bonté et une inlassable charité, les bienfaits de son sacerdoce.

Excellent musicien, il eut le souci des « beaux offices » et du chant liturgique. Il contribua à la réfection des grandes orgues de l'église Saint-Sever et inaugura leur nouvelle tribune en 1926. Sa maîtrise, réputée, était l'une de ses fiertés.

Pendant et après la guerre de 1939-1945, où il se dépensa sans compter, il fit restaurer ou remplacer les vitraux endommagés de son église.

Il était l'aumônier de la Prison de Rouen, fonction délicate, où son action discrète et courageuse auprès des inculpés ou des condamnés fut hautement appréciée.

Ces diverses activités lui firent décerner la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Il était aussi officier de l'Instruction publique.

Les multiples occupations de son ministère ne l'empêchèrent pas de s'intéresser aux études historiques, et spécialement à celles concernant sa paroisse, sur laquelle il a écrit un livre remarquable, modèle de monographie paroissiale.

Reçu à l'Académie de Rouen le 15 juin 1934, il consacra son discours de réception à *L'Evolution historique de Rouen*, en évoquant avec érudition ses enceintes successives et ses transformations au XIX^e siècle. Le discours en réponse fut prononcé par M. le Commandant Quennedey, qui parla des anciens faubourgs de Rouen.

Tant que sa santé le lui permit, le chanoine Farcy s'intéressa vivement aux travaux de l'Académie. A la fin de sa vie, une laryngite chronique vint contrarier ses activités; un accident l'immobilisa de longs mois, à la veille de ses noces d'or sacerdotales, qu'il célébra en l'église Saint-Sever, le 23 avril 1950, sous la présidence de Mgr Martin. Ce jour-là, le président du Conseil paroissial, M. Delivet, avait loué « le prêtre dont le courage jamais défaillant s'était affirmé dans l'humilité des tâches quotidiennes comme dans l'accomplissement des plus délicats ministères ». M. Chastellain, député-maire de Rouen, et M. le Premier Président Savagner lui apportèrent l'hommage de la Cité et du Palais. Le R. P. Hermel, son condisciple, avait, dans un discours délicat, retracé « le poème de la vie de M. le chanoine Farcy, séduit par la beauté de Dieu, par la beauté des âmes et par l'abîme de la misère ».

Il ne survécut pas longtemps à cette fête jubilaire : le 12 août 1951, après quelques jours de maladie, il mourait pieusement en son presbytère, et le 18 août, la paroisse Saint-Sever lui fit des funérailles simples et émouvantes.

ROBERT EUDE.

Bibliographie :

1. *Aperçu général de l'Histoire de Rouen*, série d'articles publiée dans *L'Echo paroissial de Saint-Sever*, 1929.
2. *Le Pèlerinage à Saint Marcoul, en l'Eglise Saint-Sever*.
3. *Un Monastère inconnu : les Bénédictins « Hors-le-Pont »* (rue d'Elbeuf, à Rouen), publié dans la *Revue catholique de Normandie*, et à Evreux, Imp. de l'Eure, 1931.
4. *La Paroisse Saint-Sever sous la Révolution* (*Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, 1928-1931, et *Revue catholique de Normandie*, 1933).
5. *La Chapelle Saint-Yon à Rouen*, publié dans la *Revue catholique de Normandie*, et à Evreux, Imp. de l'Eure, 1932.
6. *La Succursale de Saint-Yon*, *Bulletin des Amis des Monuments rouennais*, 1932-1934.
7. *Histoire ancienne et moderne de la Paroisse Saint-Sever*, Edit. H. Defontaine, Rouen, 1933.
8. *Le Prieuré de Grandmont, des origines à nos jours*, Edit. H. Defontaine, Rouen, 1934.
9. *L'Evolution historique de Rouen, Précis de l'Académie de Rouen*, 1934.
10. *Le Manoir de Saint-Yon au Faubourg Saint-Sever de Rouen*, Edit. H. Defontaine, Rouen, 1936.
11. *L'Institut des Sœurs du Saint-Enfant-Jésus, dites de la Providence de Rouen, des origines à nos jours*, Imp. du *Journal de Rouen*, 1938.
12. *La vie spirituelle d'après le R. P. Barré, Minime, 1621-1686*, Rouen, Imp. Lainé et de la Vicomté, 1947.

M. PAUL LAIGNEL-LAVASTINE

(1871-1951)

Né à Elbeuf le 2 mai 1871 de parents industriels drapiers, M. Paul Laignel-Lavastine fit au Lycée Corneille de solides études qu'il alla terminer en Sorbonne. Agrégé des lettres, il enseigna d'abord à Chaumont, puis à Montluçon et à Nantes, d'où il revint à Rouen où pendant vingt-cinq ans il forma de nombreuses générations d'élèves, tout en donnant à l'Ecole supérieure des Sciences et des Lettres des cours publics de littérature très suivis, notamment sur Voltaire, M^{me} de Staël, Chateaubriand, George Sand et Balzac. Beaucoup de ces conférences auraient mérité d'être imprimées, mais l'auteur s'y refusait avec une excessive modestie, de même qu'il ne se souciait de publier les petits poèmes qu'il ciselait avec amour pour son propre divertissement et pour le régal de quelques privilégiés.

Entré à l'Académie de Rouen en 1938, il en fut bientôt nommé archiviste, fonctions dont il s'acquittait avec toutes ses qualités d'ordre, de finesse et de bonhomie souriante et ironique. Il nous donna de remar-

quables rapports pour le concours annuel de littérature régionaliste. Peu de semaines avant sa mort, il nous lisait une étude très fouillée et pleine d'aperçus nouveaux sur la composition de l'une des plus célèbres nouvelles de Maupassant.

Professeur de premier ordre, lettré sensible et délicat, humaniste de la vieille école, M. Laignel-Lavastine laisse à tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un des hommes les plus dignes de leur estime et de leur admiration.

R. TROUDE.

Le Docteur FERDINAND COUTAN

(1852-1952)

La Normandie intellectuelle est en deuil : M. le D^r Coutan, parvenu à sa centième année, vient de s'éteindre en patriarche de l'archéologie régionale, mieux que cela, en doyen et en exemple vivant de toutes les sociétés savantes dont, depuis soixante ans, il demeurait l'orgueil, le conseil et l'ornement.

En effet, dès ses premiers écrits, lorsqu'il exerçait encore au Tréport, M. le D^r Coutan apparut un savant de qualité indiscutée.

Pas de société où sa culture, si solide et devenue aujourd'hui si rare, n'imposât sa prééminence et ne lui ouvrit les accès du Bureau ; il connut ainsi les plus grands honneurs, telle une seconde présidence à l'Académie, pour célébrer dignement le jubilé de M. de Beaurepaire, ou bien, durant vingt-cinq ans, la succession de M. Gaston Le Breton et de l'abbé Cochet à la vice-présidence des Antiquités.

D'ailleurs, ce qu'il apportait à ces groupements tranchait singulièrement sur la rhétorique, alors de règle dans quelques cercles, où l'éclat du verbe dérobaient parfois le néant de la pensée.

On le vit bien lors de son discours de présentation à l'Académie, consacré à quelques questions épineuses de notre Cathédrale, tel l'âge de la Tour Saint-Romain.

Un style dépouillé, aux lueurs de scalpel débridant une plaie eut tôt fait d'apprendre au public rouennais comment l'archéologie sortait enfin des effusions poétiques et se cantonnait dans l'ambition de rester une science à tendances exactes.

Le succès fut flatteur, il dure encore, depuis lors, je ne sache pas une publication sur notre Primatiale où ne se lit, à la bibliographie, le nom du D^r Coutan, même si l'auteur ne croit pas devoir se rallier à ses conclusions.

C'est là une consécration et non pas un début, puisque depuis plusieurs années l'éditeur de *La Normandie monumentale* avait confié à cette plume avertie les importantes notices sur les églises d'Auffay et de la Ville d'Eu.

Un singulier Chemin de Damas avait jadis conduit vers l'archéologie cet étudiant en médecine : par la Société de Saint-Vincent-de-Paul où il fréquentait au Quartier Latin, il avait pris contact avec Anthyme Saint-Paul et toute une cohorte de jeunes chartistes où émergeaient déjà Camille Enlart et Eug. Lefèvre-Portalis. Sous leur influence, le

néophyte embrassa la cause du moyen âge sans pourtant se cantonner jalousement dans une tranche historique, quoiqu'il goûtât particulièrement l'éclat du XIII^e siècle.

Armé de leur méthode, féru de leur discipline, il se complut, repoussant le lyrisme des romantiques, à l'analyse impassible des monuments, comme au classement de leurs éléments anatomiques; avant tout il procédait à l'impitoyable récolement des sources manuscrites susceptibles d'éclairer les origines.

Au gré de ses promenades, parfois singulièrement étendues, le D^r Coutan découvrait ces églises injustement oubliées que ses travaux parvinrent parfois à sauver : la chapelle Saint-Julien à Quevilly, l'église Saint-Paul de Rouen, l'archevêché et le château de Dieppe, les églises du Bourg-Dun et Saint-Michel du Tréport, sans compter les notices dont il enrichit les publications officielles des sociétés savantes.

Plaquettes volontairement minces, pourrait-on répondre à qui s'étonnerait du petit nombre des feuillets, car il s'agit ici d'un elixir archéologique; tout mot inutile est impitoyablement biffé; ses allocutions à la Commission des Antiquités semblaient frappées en médaille.

A lire cette prose chatiée et sans sourire on eût pu redouter d'en approcher l'auteur, cet auteur paré des titres les plus flatteurs. Quelle erreur d'appréciation et comme les préventions tombaient dès que le seuil de la bibliothèque était franchi. Dans la pièce, à la clarté quasi monacale, tapissée de livres impeccablement rangés, on respirait immédiatement l'air du large, tant il se rencontrait d'aménité dans le sourire de l'hôte, tant éclatait sa bienveillance envers la jeunesse.

Tous les problèmes les plus actuels étaient parfois évoqués, non sous l'angle du gémissement ou d'une tendresse à retardement envers les temps révolus, mais bien dans le culte de l'humain, mieux même, de l'humanisme chrétien si cher aux générations les plus françaises : Faits sociaux ou conquête scientifique, recherches même dangereuses pour d'antiques théories, ou abus à réformer alternaient avec les problèmes plus spéciaux qui, de la préhistoire aux futuristes, assaillent aujourd'hui la pensée d'un véritable lettré et tourmentent singulièrement sa sensibilité.

« Je ne suis qu'un amateur », me disait-il une fois; admirable humilité à laquelle répondait la très longue amitié des maîtres de la science officielle qui se référaient toujours à ses œuvres imprimées et réclamaient son jugement sur maintes questions controversées.

Cette autorité eût dû lui mériter depuis longtemps une récompense nationale; ses pairs l'avaient jadis demandée; un esprit étroit, quelque peu mesquin, l'avait fâcheusement arrêté. Cette erreur allait être réparée en juillet prochain, grâce à des bienveillances et à des amitiés dont on ne saurait trop louer l'opportunité, hélas! devancée par la mort.

A qui n'aurait osé se prononcer sur le savant faute d'expérience personnelle, il restait à juger l'homme et l'opinion publique fut toujours unanime envers ce caractère de noble croyant.

« Franchise et loyauté envers Dieu, son prochain et soi-même », telle semblait la devise de ce chrétien à la foi sans fissure. Avec une énergie sans défaillance, il sut présenter aux quatre générations d'un siècle le salutaire exemple d'une vertu aimable et forte dans son

propre foyer, couronné par sa descendance où brillèrent les plus ardentes vocations religieuses par l'holocauste de la prière incessante ; l'exposé dogmatique de la doctrine ; l'exemple affiché de la vie familiale à sa plus noble puissance. Ces mêmes vertus se retrouvèrent dans sa vie civique où son calme sut être si ferme en face de l'envahisseur et si net devant les tares sociales.

Aussi, notre évocation le reverra toujours, tel ces figures de docteurs universitaires, gravées les mains jointes sur les vieilles pierres tombales et cernées d'une inscription, les yeux baissés soulignent l'attitude, cette sobriété dans le geste. Cette discrétion du texte conviendrait bien pour perpétuer le souvenir du D^r Coutan, président d'honneur de la Commission des Antiquités, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, un des plus notables parmi les Amis des Monuments rouennais et l'Académie de Rouen.

En notre temps de vie trépidante, d'études trop souvent sans profondeur et d'idolâtrie humaine, il a su maintenir et défendre sans répit tout ce qui est capable de dilater l'âme et l'intelligence ; aussi, tel un patriarche de l'Ancienne Loi, il s'est endormi dans le Seigneur, chargé d'années et d'œuvres justifiant une fois de plus la parole biblique : « La mémoire de l'homme juste sera éternelle. »

PIERRE CHIROL.

M. PIERRE ABBAT

Pierre Abbat, président en exercice, mort accidentellement, n'était pas seulement l'ingénieur prestigieux qui apportait aux Ateliers et Chantiers de la Seine-Maritime un dynamisme sur lequel reposait, pour une large part, la prospérité de son industrie. Il n'était pas seulement le chef, aimé du personnel, qui avait tant aidé à faire du Trait une cité modèle. Par la vivacité de son intelligence, par son mode de penser, il savait se détacher des contingences immédiates de son art, le regarder de haut avec la sérénité de l'historien.

C'est ainsi qu'il fit à l'Académie l'exposé de la construction navale sur les bords de la Seine, depuis les lointains siècles barbares, jusqu'au lancement du *Shéhérazade*, pétrolier de 18.800 tonnes, gloire de ces chantiers du Trait. C'est ainsi qu'au lendemain de la Libération, répondant à l'amiral Durand-Viel qui avait dit *Nos Raisons d'espérer*, il traçait une large fresque : *De la Guerre de Troie à la Campagne de Normandie*, discrètement intitulée : *Vues fragmentaires sur quelques Opérations de Débarquement*. C'est ainsi que, au retour des Etats-Unis, il nous faisait un tableau de l'Amérique chez elle, cette Amérique que nous venions de découvrir chez nous par le contact de ses armées victorieuses.

Mais là ne s'arrêtait pas sa tâche. Parce qu'une Académie a des charges, parce qu'elle doit fidèlement répartir les fondations charitables, Pierre Abbat assumait cinq années durant le rapport sur la Fondation Braquehais-Verdrel, en faveur des « familles nombreuses » ; il y montra ses rares qualités où la méthode n'excluait pas la sensibilité.

S'il n'eut pas le temps de réaliser la séance académique exceptionnelle qu'il espérait tenir au Trait, avec une visite des Chantiers, il était heureux de nous convier à cet événement qu'est le lancement d'un bateau.

Et je garde le souvenir de notre dernière rencontre à la proue du *Nossi-Bé*, quand l'évêque, près de lui, ayant mêlé le blé et le sel, adressait à Dieu une prière pour ceux qui lançaient le navire.

R.-C. FLAVIGNY.

Le Docteur ANDRÉ CAUCHOIS

Né en 1880, le D^r Cauchois était entré à l'Académie en 1926.

Certes, son activité médicale aurait suffi à justifier le choix de l'Académie, mais c'est au titre d'une science spéciale, d'une science qui était en quelque sorte sa science — la démographie — qu'il avait été élu.

Partant des recensements, des statistiques qui sont documents bruts, il a cherché à comprendre les réactions et comportements humains qu'ils expriment. Le développement des villes, l'exode rural, l'alcoolisme, tous les phénomènes connexes à la naissance du machinisme, ont été étudiés par lui et ce fut l'objet de son « discours-mémoire » consacré à la démographie de la Seine-Inférieure lorsqu'il fut accueilli par votre Compagnie.

Le D^r Cauchois étudiait les chiffres avec une objectivité totale qui est la marque du savant, sa science n'étant cependant que le support d'une attitude humaine. Cette attitude, il n'existe qu'un mot pour l'exprimer : l'apostolat.

L'apostolat développe une conviction d'absolu... et c'est bien l'absolu de la vie que le D^r Cauchois a défendu toute sa carrière. Pour lui, l'absolu de la vie se confondait avec l'absolu de sa foi chrétienne, mais il pensait que, même en dehors de la foi, la vie doit être magnifiée dans tous les milieux, dans toutes les confessions, dans toutes les idéologies ou systèmes. « Plus haut, écrivait-il, que le souci du naturaliste préoccupé de la survivance d'une espèce intéressante, au-dessus même des intérêts collectifs de la solidarité nationale, s'élève le devoir magnifique de l'appel à la vie, le grand précepte qui rayonne sur l'humanité depuis l'aube de l'histoire : « Croissez et remplissez la terre. »

Il savait, selon ses propres termes, que, pour se lancer dans l'aventure d'une famille vraiment nombreuse, il faut un grand idéal ou une folle hardiesse. Aux conseils de prudence, il répondait : « Donner les familles moyennes comme système idéal est pour la collectivité comme pour les ménages, une pauvre formule. » Pour lui, pas plus qu'il n'y a option à naître, il n'y a option à transmettre la vie, c'est là la fonction même de l'homme.

Mais en cette fonction sa science de médecin n'était pas loin de voir une finalité : « La Sagesse est ici au-dessus de l'arithmétique, elle n'est autre que la docilité au plan de la Nature. » Il se plaisait avec enthousiasme à en dire la grandeur et la joie.

Père de treize enfants, j'imagine que le D^r Cauchois a vécu ces heures d'inquiétude qu'il décrit, « les difficultés croissantes, les fatigues, disons même l'angoisse de certains jours : vie trop active, bruyante et étourdissante qui demanderait moins de hâte et d'à peu près ».

« C'est, écrivait-il, la joie de la vie intérieure, la grande vie physique et sentimentale, mais cette joie (il faut bien le reconnaître) développe et intensifie la faculté de sentir et d'aimer, donc de souffrir... »

Parce qu'il était certain du bon droit du chef de famille, — bon droit qui résultait des obligations même du père — le D^r Cauchois s'est fait l'ardent défenseur des prestations familiales. Acceptant pour lui et les siens, joyeusement, la vie frugale que les circonstances imposent à une lourde maisonnée, il ne voulait pas que la misère familiale favorisât les théories contre lesquelles il luttait de toute son âme.

Sa lutte contre l'alcoolisme n'était que le développement de son apostolat social : « L'alcoolique, sa vie durant, jouit quelquefois et apparemment d'une sorte d'impunité, mais il tue ses descendants plus tôt et plus sûrement que lui-même. »

Après sa mort, les *Etudes normandes* nous ont apporté l'écho posthume de sa lutte contre le taudis en un mémoire aussi détaillé que ses précédentes études démographiques.

L'absolu de sa foi religieuse joint à l'absolu de ses convictions familiales avaient amené le D^r Cauchois à la plus pure expression de l'humanisme fait d'optimisme indéfectible au service de l'épanouissement total de la personne humaine. On ne l'a pas vu présider une réunion des mouvements familiaux qu'il ne dise la joie profonde et intense que lui avait apportée la vie ; le dernier article que j'ai lu de lui dans *Famille normande*, il y a un an à peine, redisait son enthousiasme et protestait contre la fausse pitié dont on accablait les foyers nombreux.

Au terme d'une longue vie, intégralement remplie, le D^r Cauchois est parti sans avoir rien perdu de sa jeunesse d'âme, et c'est sans doute la récompense de son dévouement total au bien.

R.-C. FLAVIGNY.

Madame COLETTE YVER

Colette Yver avait été élue à l'Académie en 1917. Sa participation à la vie académique fut marquée plus particulièrement par ses discours en réponse à la réception de Jean des Vignes-Rouges et de Pierre-René Wolf. Elle présida la Compagnie en 1946 et, en 1947, répondit brillamment à Maurice Homais qui parlait de *Rouen en 1900*.

Rouen 1900, c'était le début de la carrière littéraire de Colette Yver, avec *Mademoiselle Devoir*, édité à Rouen, premier succès qui décide de sa vocation littéraire et la détache de la chimie, pour laquelle elle dit avoir eu un attrait particulier vers sa quinzième année...

En 1903, un éditeur parisien, Juven, prend *Les Cervelines*, et Antoinette de Bergevin, épousa Auguste Huzard, qui appartenait à cette maison d'édition. Elle quitte Rouen.

Veuve en 1911, Colette Yver se consacre désormais tout entière à son art, ou plus exactement consacre son talent au bien en exaltant — elle le dit elle-même dans une page d'autobiographie qui est à la Bibliothèque de Rouen — « la femme dans son rôle d'épouse, de mère et de gardienne du foyer ». Elle prend donc une position antiféministe. Et c'est *Princesses de Sciences, Les Dames du Palais*. Ce qui ne l'empêche pas de soutenir les femmes que la rigueur des temps oblige à travailler au dehors. Tant et si bien que, contre son propre témoignage, elle fait figure de féministe — « dans les jardins du Féminisme » — d'un féminisme que les critiques littéraires jugent de bon aloi.

La guerre de 1914 interrompt le cours de ses préoccupations, et non contente de s'intéresser aux œuvres de guerre à l'arrière, elle effectue plusieurs reportages au front, de Reims à la Belgique.

A partir de 1922, ses séjours à Rouen sont plus fréquents; elle fait à plusieurs reprises des conférences fort appréciées en faveur de l'Aide aux Familles nombreuses du D^r Payenneville. Exalter la vie familiale semble être l'une de ses préoccupations essentielles, et quand la famille est détruite par le divorce, c'est le désarroi des enfants qu'elle décrit avec attendrissement dans *Chaleur du Nid*. Les conventions sociales viennent-elles à empêcher un mariage plein de promesses, elle le déplore dans *Grand-Mère*. En 1930, Colette Yver disait avoir écrit seize romans, et récapitulant ses œuvres elle estimait, sans fausse modestie, qu'elle avait bien rempli sa vie.

Pourtant, depuis lors, elle y ajouta nombre de récits de sainteté : *Saint Pierre, Sainte Jeanne de France, Marguerite-Marie, Messagère du Christ, L'Humble Sainte Bernadette, La Vie secrète de Catherine Labouré, Saint Louis, Saint Paul...* C'était bien que cette vie pieuse, d'abord prise par le côté social de la charité, cherchât à s'élever plus haut dans l'intelligence des saints, de leur apostolat et de leur dévotion.

Par sa forme littéraire, l'œuvre de Colette Yver se rattache au roman à thèse dont elle est contemporaine. Vogué, Bourget, Bazin, Bordeaux, on n'hésite pas à évoquer ces noms les plus illustres pour situer la défense des vertus traditionnelles à laquelle Colette Yver s'était attachée. Mais, rançon d'avoir été l'expression des inquiétudes et des tendances d'une génération, les romans de Colette Yver, comme ceux d'un Bourget, n'ont plus d'écho aujourd'hui.

Et en relisant telle de ces œuvres pour vous présenter cet éloge, j'ai mesuré l'abîme d'ingratitude des hommes de ma génération, dont la jeunesse a été nourrie des auteurs dont j'évoquais les noms, et qui osent à peine avouer leur devoir le meilleur d'eux-mêmes, dans la fidélité aux traditions françaises. La famille fut le centre de la pensée de Colette Yver. Cette famille que le Ciel ne lui avait pas accordée, brisant, tôt, son bonheur, elle ne perdit jamais une occasion d'en dire — avec une sensibilité frémissante — la grandeur et l'attrait.

Le titre de sa première œuvre, *Mademoiselle Devoir*, avec le recul des années, nous apparaît le programme d'une vie. La vie si largement remplie de Colette Yver s'est tout entière déroulée sous le signe du Devoir.

R.-C. FLAVIGNY.

M. PIERRE CHIROL

(1881-1953)

Les titres de M. Pierre Chirol, architecte diplômé par le Gouvernement, ancien élève de l'École du Louvre, chevalier de la Légion d'honneur, ancien président de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, membre de l'Académie d'Architecture, ancien président du Syndicat des Architectes de la Seine-Inférieure, fondateur et ancien président de l'Office normand du Bâtiment et des Travaux publics, ancien président du Conseil régional de l'Ordre des Architectes, ancien membre du Conseil supérieur du même Ordre, ancien président de la Société des Amis des Monuments rouennais, ancien président de la Commission départementale des Antiquités, ancien président de l'Association des Anciens Elèves de l'Institution Join-Lambert, évoquent sa vie ardente et enthousiaste, son savoir, son goût, sa bienveillance, son rôle dans notre profession, qu'il aimait, et pour laquelle il se dépensait sans compter.

Son œuvre construit est considérable. Je n'essaierai pas d'énumérer les trente bureaux de poste qu'au titre d'architecte régional des P.T.T. il édifia dans toute la Normandie. Son souci constant était d'intégrer la construction administrative à son cadre naturel, en adoptant pour chaque région les matériaux locaux. Parmi d'autres, il eut la redoutable tâche, à laquelle il ne faillit pas, de construire le bureau du Mont-Saint-Michel, au pied de « la Merveille », œuvre discrète et pleine de sens.

Spécialiste d'art religieux, il édifia nombre d'églises, de plans et d'aspects très divers, mais où, en toute circonstance, il voulait assurer la concordance des traditions les plus valables et des besoins les plus actuels. Ne s'est-il pas défini lui-même « le chevalier servant de l'Architecture de demain » ? Nef unique et volontairement pauvre à Saint-Antoine-de-Padoue du Petit-Quevilly, plan traditionnel à Fauville, vaste coupole à Saint-Nicaise ou Charleville, élégante adaptation de l'architecture locale à la chapelle du Collège de Normandie.

Après la guerre, Pierre Chirol se voit confier, en raison même de son autorité professionnelle, quelques réalisations des plus importantes de notre région : deux églises encore, Aulnay-sur-Odon, heureuse transposition des abbatales de Caen ; Yvetot, délibérément novatrice. Architecte de la Chambre de Commerce, il assume la reconstruction du Palais des Consuls. Architecte de la Compagnie des Tramways, il édifie, par des procédés nouveaux et audacieux, le plus vaste garage sans points d'appui que l'on ait bâti dans notre ville.

Si pour nombre de tâches, il travaille en collaboration, il reste en tout le chef de file qui conduit l'œuvre et pare aux écueils. Il dirige, mais avec affabilité. Au chantier, il s'informe auprès de l'entrepreneur, du contremaître, de l'ouvrier. « Mon bon ami... », ce mot d'accueil qu'il avait pour chacun, disait sa confiance en même temps qu'il provoquait la confiance de l'interlocuteur. C'était sa manière d'être informé des difficultés pour toujours les résoudre à temps.

Sa tâche de constructeur ne l'absorbe pas. Il s'intéresse à la vie de la profession, et préside successivement le Syndicat des Architectes de la Seine-Inférieure et de l'Eure et le Groupe normand des Architectes

diplômés. Il marque chacune de ses présidences par l'organisation d'un congrès : Congrès de l'Association provinciale des Architectes français, Journées de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement : excellent moyen d'établir en des formes agréables les meilleurs contacts professionnels.

Quand fut créé l'Ordre des Architectes, il fut le président tout désigné du Conseil régional, puis appelé par élection au Conseil supérieur. A ce titre, lors du Centenaire de l'École d'Athènes, il eut la joie, comme il aimait à le répéter, de représenter l'architecture française au pied du Parthénon. Il accueille pour l'Association franco-britannique des Architectes, nos confrères d'outre-Manche et leur fait les honneurs de la Normandie. Il était, de longue date, membre de la Société centrale des Architectes, devenue depuis lors l'Académie d'Architecture.

Tant d'activités professionnelles lui valurent la croix de la Légion d'honneur qu'il reçut en 1946. En France et à l'étranger, il avait une autorité qui fut rarement celle d'un architecte de province.

**

Rien de l'histoire de la cité ne lui était inconnu.

Dès 1911, il donnait, au Congrès du Millénaire de la Normandie, une étude sur l'Hôtel de Ville de Lecarpentier, laissé inachevé, rue de Crosne. Puis ce sont les monographies de l'Hôtel de la Présidence, du Manoir archiépiscopal, de la Cathédrale, de Saint-Maclou, de Saint-Ouen, du Palais de Justice, de la Basilique de Bonsecours.

Il était prêt, à la veille de 1940, pour présenter *Rouen*, ouvrage richement illustré, qui fixe, de notre ville, une physionomie que nous ne pensions pas si fugitive.

A ce livre répondent, comme les volets d'un triptyque, *Rouen disparu*, la ville du XIX^e siècle et les *Humbles Demeures dans la Tourmente*, victimes de l'incendie du 9 juin. Secrétaire de la Commission des Antiquités, il inventorie, en des tables détaillées qui sont la providence de l'archéologue, un siècle d'études normandes. La confiance du Préfet de la Seine-Inférieure devait l'appeler à diriger les travaux de la Commission. Président de la Société des Amis des Monuments rouennais, il multiplie études, conférences et visites. Professeur, à l'École des Beaux-Arts, de perspective et de stéréotomie, il s'offre à créer le cours d'art normand. Ce lui fut l'occasion d'enseigner les jeunes par un contact direct avec les monuments et de les entraîner bien loin de l'Aître Saint-Maclou, en des promenades dont ses anciens élèves gardent un souvenir émerveillé.

**

Depuis 1914, il était membre de l'Académie de Rouen.

On sourit parfois des Académies de province. Pierre Chirol prit sa tâche au sérieux. La Compagnie lui en sut gré, et quand il présenta *Feuilles sur un Tapis vert*, recueil de six années d'écrits académiques, le doyen Georges de Beaurepaire l'en complimentait ainsi :

« A une époque où la vie trépidante et l'aspect froidement utilitaire semblent vouloir étouffer le rayonnement de tout idéal, n'est-il pas reconfortant de voir quelque « pêcheur de lune » s'adonner aux travaux désintéressés? »

Là aussi cependant il se montra homme d'action. En 1944, telle était son autorité au sein de la Compagnie qu'ayant été président, il le fut à nouveau pour fêter le deuxième Centenaire de l'Académie. L'Institut de France et le Gouvernement répondirent à son appel. Au cours d'une manifestation d'une exceptionnelle qualité, il put communiquer le message de l'Académie française, qui disait « la courageuse résolution de maintenir les belles traditions au milieu des ruines de la province et de la ville ».

**

Artiste, historien, homme d'action, écrivain, ai-je tout dit?

Il faut avoir vécu à côté de lui dans la vie professionnelle pour savoir à quel point la foi religieuse informait toutes les heures de sa vie.

Fidèle à l'éducation chrétienne qu'il avait reçue dans sa famille et à l'Institution Join-Lambert, il affirme sa foi sans forfanterie et sans timidité. Cette absence de respect humain provoque à l'École des Beaux-Arts de Paris maintes plaisanteries, aussi inoffensives que déplacées. L'égalité d'esprit avec laquelle il les accueille en souriant force le respect de ses camarades de l'Atelier Pascal et lui assure de solides amitiés.

Tel il fut à l'école, tel on le retrouve dans toute sa carrière. Il ne boude pas à son époque, ne tient pas à distance ceux qui ne partagent pas ses idées. Il porte bien haut son drapeau et revendique la place à laquelle sa claire intelligence lui donne droit. Il l'occupe avec dignité. Bienveillant à tous, se souvenant des années difficiles de sa jeunesse, il ne manque jamais une occasion d'aider un débutant. Ami dévoué et sûr, il répond à tout appel. Sans doute cette attitude était générosité naturelle, mais il s'en faisait un devoir.

On a souvent qualifié Pierre Chirol d'humaniste, — et à bon droit — mais humaniste chrétien, qui trouvait dans sa foi le moyen de mieux comprendre tout ce qui est humain (1).

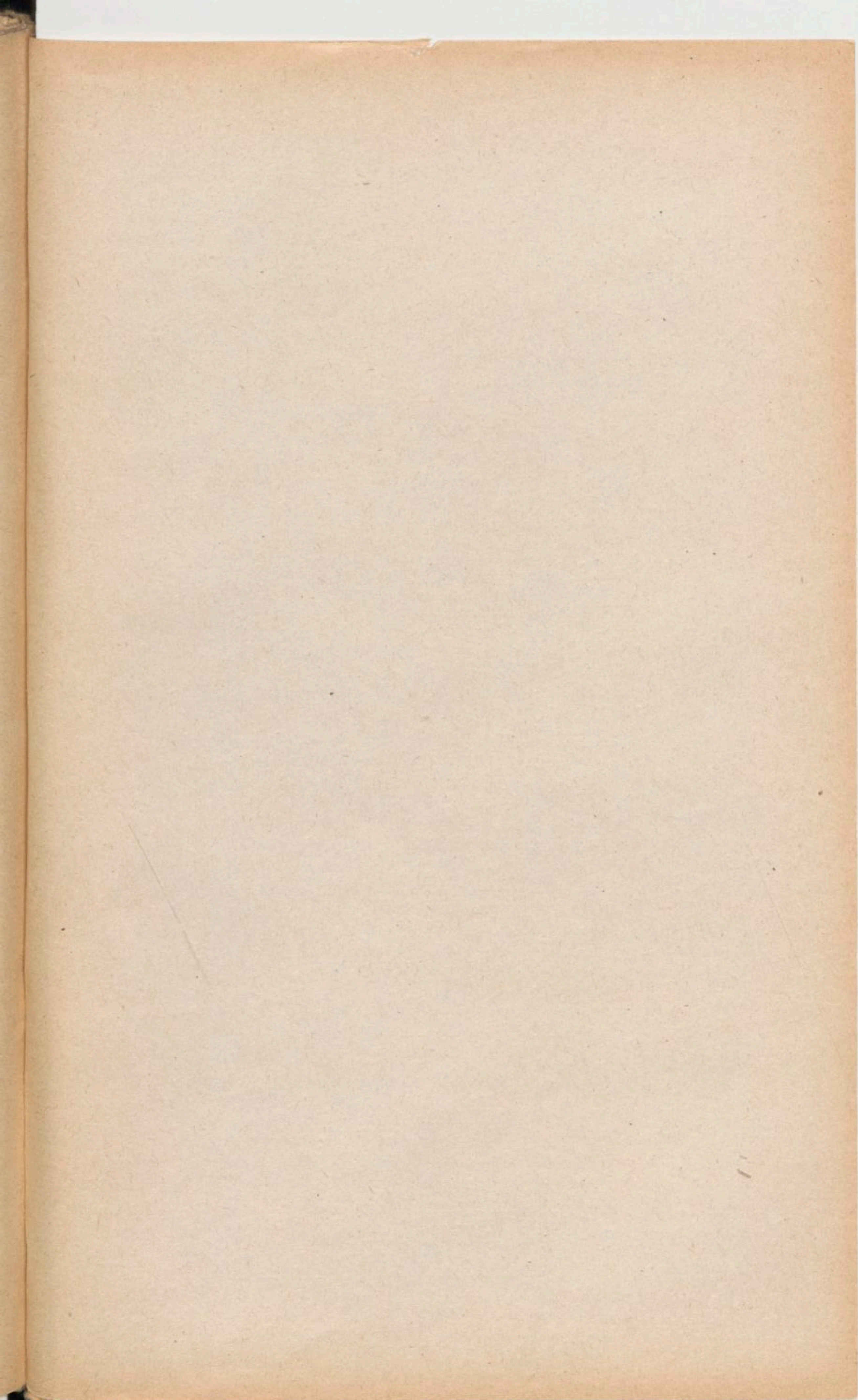
R.-C. FLAVIGNY.

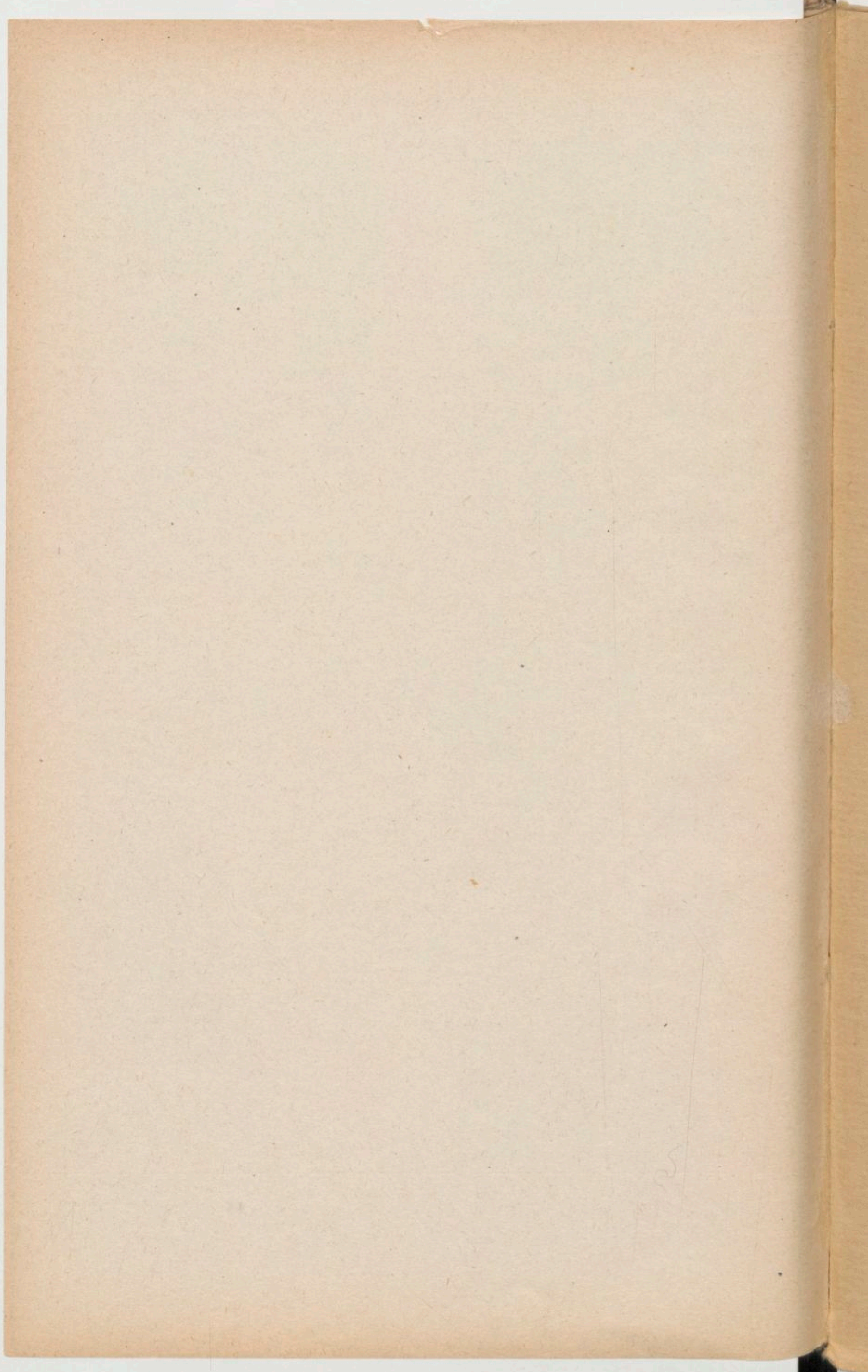
(1) La bibliographie de M. Pierre Chirol sera publiée dans le Précis de l'année 1954.

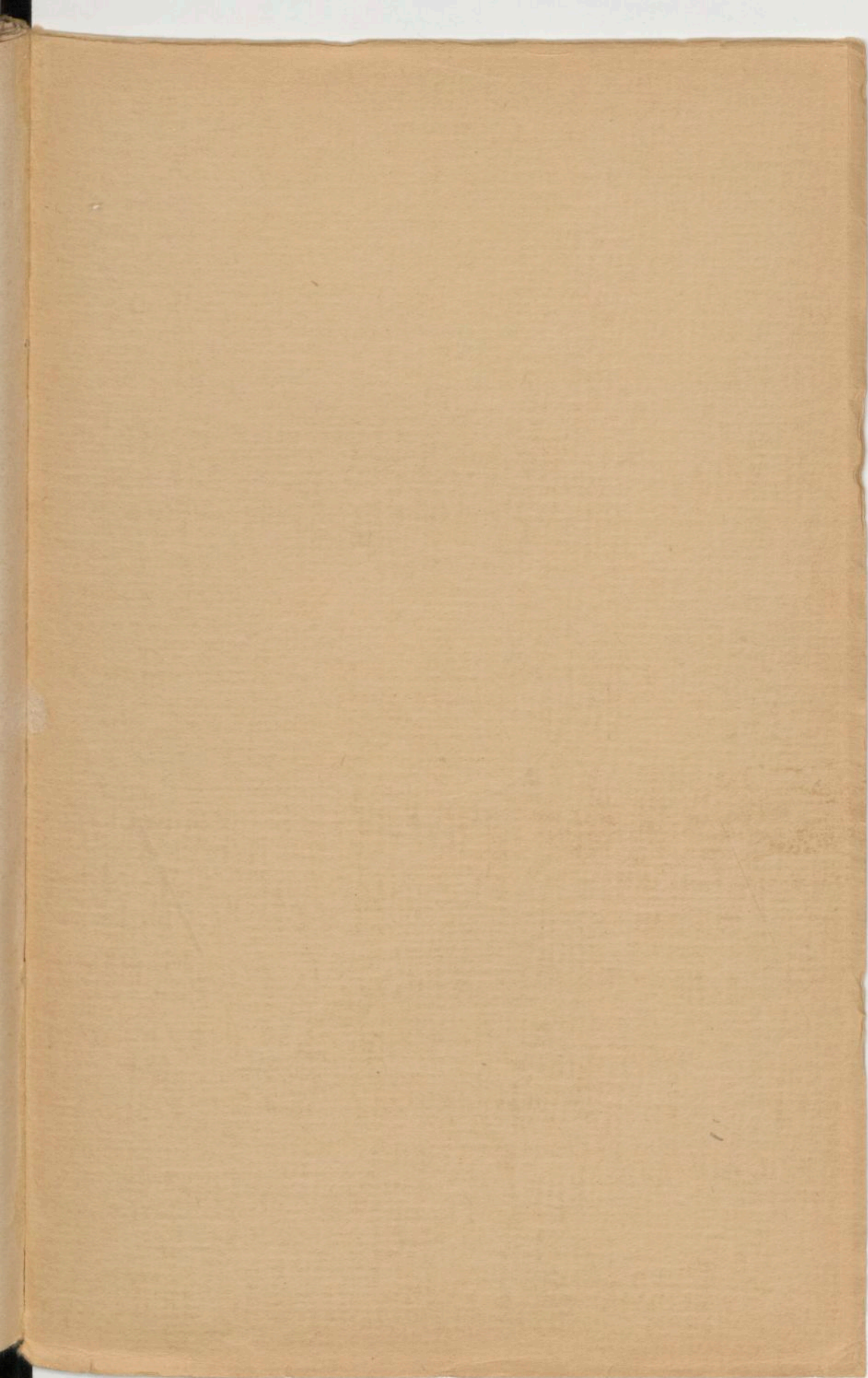
TABLE DES MATIÈRES

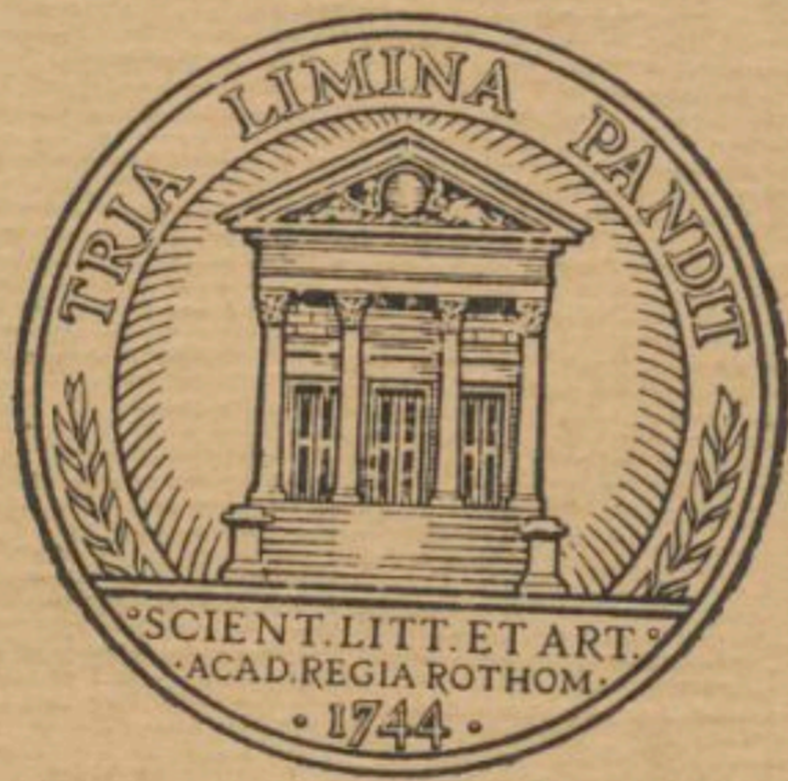
	Pages
TABLEAU DE L'ACADÉMIE AU 31 DÉCEMBRE 1953.....	5
CHRONIQUE DES SÉANCES DE L'ACADÉMIE, par M. le Chanoine LETELLIER :	
Année 1951.....	9
— 1952.....	11
— 1953.....	13
PRIX DE L'ACADÉMIE :	
Année 1951.....	17
— 1952.....	18
— 1953.....	19
DISCOURS DE RÉCEPTION :	
Discours de réception du D ^r Jean FLEURY (19 mai 1951) : <i>Médecins de Corps et Ames</i>	23
Réponse du D ^r Raymond NEVEU : <i>La Médecine de Sénèque et la Médecine moderne</i>	41
Discours de réception de M. le Général VANIER (27 oc- tobre 1951)	53
Réponse de M. René HERVAL : <i>Honfleur au XVII^e siècle</i>	57
Réponse de M. Georges OLIVIER : <i>Les Oiseaux du Canada</i>	67
Discours de réception de M. Pierre PETITCOLAS (10 jan- vier 1953) : <i>Recherche et Progrès récents en Chimie organique</i>	77
Réponse de M. J. LIGER : <i>Chimie et Coiffure</i>	91
Discours de réception de M. Robert BLONDEL (14 fé- vrier 1953) : <i>La Coloration des Textiles. Son Evo- lution dans la Région rouennaise</i>	99
Réponse de M. Abel CAILLE : <i>Solidités des Textiles</i>	119
Discours de réception de M. Charles GOINGUENET (7 mars 1953) : <i>Grandeur et Servitudes préfectorales</i>	129
Réponse de M. Victor BOUTROLLE : <i>Un Célèbre Premier Président du Parlement de Normandie : Claude Groulard</i>	147
Discours de réception de M. Pierre DARDEL (6 mai 1953) : <i>Les Débuts de Paris-Port-de-Mer au XVIII^e siècle</i> ...	161
Réponse de M. René ROUAULT DE LA VIGNE : <i>L'Ascension sociale et l'Anoblissement des Négociants et Commer- çants rouennais</i>	185

	Pages
Discours de réception de M. Maurice HEUZEY (13 juin 1953) : <i>Les Normands navigateurs</i>	197
Réponse de M. René ROUAULT DE LA VIGNE : <i>Garneray, Marin, Peintre de Marine et Conservateur du Musée de Rouen</i>	217
Discours de réception de M. Robert EUDE (7 nov. 1953) : <i>Un Archevêque de Rouen au XIX^e siècle : Le Cardinal Prince de Croy (1824-1844)</i>	229
Réponse de M. Pierre CHIROL : <i>La Querelle de la Restauration de l'Escalier du Palais de Justice en 1902</i>	249
Discours de réception de M. l'abbé Paul GRENET (28 novembre 1953) : <i>Platon a-t-il encore quelque chose à nous dire ?</i>	267
Réponse de M. Robert EUDE : <i>Un Philosophe oublié : Le Père André (1675-1764)</i>	277
 HOMMAGE A NOS MORTS :	
M. Paul LABOUNOUX, par M. PELLET.....	291
M. Edouard DELABARRE, par M. Pierre CHIROL.....	291
M. Edmond SPALIKOWSKI, par M. René HERVAL	292
M. le Chanoine Charles FARCY, par M. Robert EUDE.....	293
M. Paul LAIGNEL-LAVASTINE, par M. R. TROUDE.....	295
Le D ^r Ferdinand COUTAN, par M. Pierre CHIROL.....	296
M. Pierre ABBAT, par M. R.-C. FLAVIGNY.....	298
Le D ^r André CAUCHOIS, par M. R.-C. FLAVIGNY.....	299
Madame Colette YVER, par M. R.-C. FLAVIGNY.....	300
M. Pierre CHIROL, par M. R.-C. FLAVIGNY.....	302









Imp. LAINÉ, Rouen ♦♦